3 1 7 4060 4
D

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART '68

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/procsverbaux167108acad

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME VIII

1768-1779

291 D

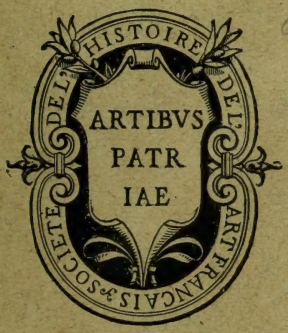

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

—

1924

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

VIII

1768-1779

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

D'ARCHITECTURE

1671-1793

PUBLIÉS POUR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

Sous les auspices de l'Institut

(Académie des Beaux-Arts. — Fondation Debrousse)

PAR

M. HENRY LEMONNIER

TOME VIII

1768-1779

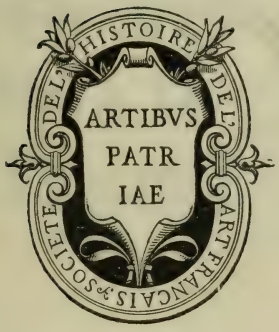

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

—

1924

NA
13
A2
t8

LIBRARY
OCT 9 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE.

AVANT-PROPOS

D'accord avec la Société de l'Histoire de l'Art français, j'ai poussé aussi loin que possible le texte des procès-verbaux dans ce tome VIII, afin de dégager le prochain volume, qui doit être le dernier.

Mais, par voie de conséquence, il a fallu abréger les notes, restreindre les appendices aux indications indispensables et réduire l'introduction à une sorte de table des matières. La prochaine, qui sera en même temps une conclusion, réunira l'ensemble des vingt-cinq ans de l'histoire de l'Académie entre 1768 et 1793, date de sa suppression.

Les lecteurs accepteront, nous l'espérons, cette combinaison, qui s'imposait alors que toute publication érudite rencontre tant de difficultés. Je ne l'ai pas adoptée sans de vifs regrets.

M. Tremblot et M. Daupeley ont facilité notre tâche, le premier par une excellente copie, le second par le soin qu'il apporte à tout ce qui sort de ses presses.

Ce sera une satisfaction pour nous de penser que l'œuvre intégrale sera livrée, quoi qu'il arrive, à l'Institut et au ministère de l'Instruction publique, dont les encouragements ne se sont jamais lassés, et qu'ainsi nous acquitterons, en partie du moins, notre dette envers eux.

INTRODUCTION[1]

L'histoire de l'Académie se poursuit avec une génération en partie nouvelle, où Gabriel et Soufflot représentent l'art du XVIIIe siècle dans son esprit traditionnel et dans son évolution encore indécise vers les nouvelles doctrines. Les statuts qu'elle reçoit en 1775-1776[2] ne modifient son organisation et ses rapports avec le gouvernement que sur certains points secondaires. Mais on pourrait noter dans les faits, — à la veille de la Révolution, — une tendance du gouvernement monarchique à diminuer son indépendance. C'est un trait conforme à ce que l'on constate dans l'histoire générale.

Trois directeurs généraux des Bâtiments se succédèrent : Marigny jusqu'en 1773[3], l'abbé Terray de 1773 à 1774[4], d'Angiviller à partir de 1774[5]. Gabriel resta directeur[6], mais la mort de Camus, en 1768[7], fit passer le secrétariat à Sedaine et l'enseignement des

1. Comme nous venons de le dire dans l'Avant-Propos, nous n'indiquons ici que les faits essentiels de l'histoire de l'Académie, en renvoyant pour le volume actuel aux pages afférentes des procès-verbaux et, pour le tome IX, à une introduction qui embrassera les années 1768-1793.
2. P. 247-260 et Appendices.
3. P. 167.
4. P. 169-176.
5. P. 202.
6. P. 219-220.
7. P. 21-25.

mathématiques à Mauduit[1]. Lors de celle de Blondel, en 1774, David Leroy, professeur adjoint d'architecture, devint professeur titulaire[2]. Enfin un cours d'hydraulique fut installé à l'École avec l'abbé Bossut[3].

Dans les statuts de 1775, il n'y a guère à signaler que l'institution[4] de six associés libres honoraires et la confirmation de la création des associés correspondants français ou étrangers, ou encore l'obligation pour les membres de rédiger chaque année un mémoire sur une question d'art, et enfin les articles relatifs à la discipline de l'École, qui furent complétés par un règlement académique en 1776[5].

A ce moment, l'Académie venait de s'installer (1775) dans un nouveau local au Louvre[6].

En dehors de ces questions d'organisation, l'histoire intérieure de l'Académie offre quelques faits ou épisodes.

En 1770[7], les difficultés pécuniaires, en rapport avec la situation financière de l'État;

En janvier 1772, la célébration du centenaire de la création;

En 1777-1778, le débat assez vif avec le Directeur général au sujet de Richard Mique, à qui avait été donné le droit de présider occasionnellement l'Académie, quoiqu'il n'en fît pas partie[8]. Ce fut une très

1. P. 23.
2. P. 194.
3. P. 292, 294.
4. P. 262.
5. P. 40, 269, 303, 304 et Appendices. On trouvera aux pages 188 et 224 la liste des élèves et de leurs professeurs en 1774, 1775.
6. P. 113, 129, 155, 232, 240.
7. P. 89-92; 110, 154, 155, 308, 312, 355.
8. P. 321-335, 355-357.

chaude affaire et qui tient une place considérable dans les procès-verbaux.

Autant qu'on en peut juger par des mentions malheureusement trop courtes, les théories qui commençaient à avoir cours depuis 1760 environ ne passèrent que fort lentement dans la pédagogie. On notera seulement que l'Académie intervint plus activement dans les travaux des élèves de l'École de Rome. En 1777, elle décida d'examiner leurs envois, et nous avons deux rapports rédigés à cette occasion[1]. Puis, sur la proposition de Peyre le jeune, approuvée par le Directeur général, elle demanda aux membres de l'École de s'attacher davantage à l'étude des monuments antiques, reprenant ainsi une tradition du XVIIe siècle[2].

Le corps des académiciens se renouvela en partie par la mort[3] :

De Jules-Robert de Cotte (1767), de Pluyette (1769), d'Aubry (1771), de Chevotet (1772), de Lecarpentier et Deluzy (1773), de J.-F. Blondel et de Régemorte (1774), de Lécuyer (1776), de Contant (1777), de Trudaine (1777).

Et par la nomination :

De Lestrade (1767 † 1770), de Trouard (1769), de Chalgrin (1770), de Jardin (1771), de Guillaumot (1772), de Ledoux et Couture (1773), de Billaudel fils et Gondoin (1774), de Cherpitel, Heurtier, Bellissard et Antoine (1776), de Peyre le jeune (1777)[4].

1. P. 316, 317, 335, 337, 347, 375-377.
2. P. 338, 341, 363.
3. Pour les morts et les nominations, voir les pages 1, 2; 41, 42; 72, 74; 108-111; 148, 149; 159, 167-169; 168, 173, 174; 177, 179; 191, 194, 195.
4. Quelques nominations s'expliquent par le régime de la vétérance appliqué à Mansart, Moranzel, p. 277, 289. La liste

Par la nomination comme associés honoraires libres :

Du comte d'Affry, de l'abbé Bossut, de Fontanieu, de Pierre, de Watelet et de de Cotte (remplaçant Trudaine de Montigny, mort en 1777).

Les correspondants furent Jardin (académicien en 1771), Petitot, Pigage, de La Guêpière, Marquet, Roux, d'Aggeville, Céneray, Valin de La Mothe, et les étrangers Chambers, Ritter, Cronstedt, Hötzendorf, Temanza, Tagliafici.

L'Académie reste un centre de travail très actif. On lui adresse de très nombreux ouvrages; on lui communique de plus en plus des inventions d'un caractère purement industriel. Nous sommes malheureusement obligé de nous borner à cette indication sans en préciser le détail, qui présenterait un vif intérêt pour l'histoire économique du XVIIIe siècle.

On lui soumet des projets architecturaux :

Jaillier et Bellanger, les dessins pour un théâtre italien[1];

Couture, un pavillon pour un margrave de Brandebourg[2];

Lefèvre, une maison de force et de charité[3];

Peyre, un magasin à poudre[4];

Un projet de réfection de l'église Saint-Sauveur à Paris[5];

complète des académiciens, dressée dans l'ordre hiérarchique, figure à la date de 1777 (p. 289-290 des *Procès-verbaux*).

1. P. 124.
2. P. 79.
3. P. 182 (et un palais de justice, p. 374).
4. P. 186.
5. P. 223, 225.

Un projet de construction par Vaucanson dans le Dauphiné[1].

Elle est spécialement consultée :

Sur l'achèvement de l'église Saint-Sulpice[2];

Sur la construction de Saint-Philippe du Roule[3];

Sur celle de la Madeleine[4];

Sur l'église de Guebwiller en Alsace[5].

La construction de l'église Sainte-Geneviève[6] amène Soufflot à communiquer ses études sur Saint-Augustin de Plaisance, Saint-Charles au Corso, Sainte-Marie-aux-Arcs à Londres, sur Saint-Nizier de Lyon, sur le cul-de-lampe de l'église Saint-Gervais. Il soumet en 1770 le modèle du dôme.

De l'étranger même on s'adresse à la Compagnie, notamment à propos de travaux très discutés à la cathédrale de Mayence[7].

Au moment où se termine ce volume, Gabriel et Soufflot, le premier très vieilli, le second épuisé, sont à la veille de la mort. Ce sont deux noms qui vont disparaître, plus peut-être que deux autorités en face des nouveautés qui se préparent. Qui pourtant les remplacera?

A la veille de 1780, l'Académie d'architecture est en plein développement, en pleine activité, en pleine

1. P. 190, 192.
2. P. 2-9.
3. P. 28-31.
4. P. 157-165.
5. P. 51-56.
6. T. VI et VII, table des noms de lieux; t. VIII, *ibid.*
7. P. 84-89. — Nous appelons l'attention sur l'intérêt très particulier qu'offre l'étude des projets architecturaux soumis à l'Académie. Quelques-uns sont assez détaillés pour se passer presque de commentaires.

expansion. Il semble bien qu'elle soit arrivée à un régime durable, sinon définitif, avec les statuts de 1775 qui, aux trente-deux membres architectes, ont ajouté six associés libres honoraires et douze correspondants, sans compter des vétérans dont le nombre n'est pas déterminé. On remarquera que c'est presque exactement l'état de choses établi plus tard pour l'Institut.

La présence d'ingénieurs tels que Perronet parmi les architectes en titre, du peintre Pierre, du physicien Bossut, de l'archéologue Fontanieu, de l'amateur Watelet parmi les honoraires, assure à la Compagnie le concours de compétences variées et la met plus directement en contact avec les idées ambiantes et le monde extérieur.

L'institution des correspondants, confirmée en 1775, répand son influence en France (Roux à Lyon, Céneray à Nantes, d'Aggeville à Marseille) et en Europe (Petitot à Parme, Pigage à Manheim, Marquet à Madrid, Chambers à Londres, Ritter à Berne, Temanza et Tagliafici en Italie, Crönstedt à Stockholm) ; elle élargit aussi le cercle de ses connaissances et de sa pensée.

A cette situation, qui correspond à son évolution normale depuis sa création, répond une activité remarquable, que nous avons signalée, mais dont nous n'avons pu donner que quelques exemples.

La génération du XVIIIe siècle disparaît peu à peu ou ne fournit plus que l'extrême continuation de son activité. Lécuyer, Lecarpentier, Contant, Régemorte sont morts, ainsi que Jacques-François Blondel, qui représentait dans l'enseignement la pédagogie professionnelle. Ils précèdent de peu Soufflot et Gabriel.

Boullée, Chalgrin, Peyre, Couture, Gondoin, Ledoux, Antoine sont en pleine maturité et quelques-uns prolongeront jusque sous l'Empire leur vie artistique. Si Boullée et Ledoux apportent dans l'architecture une imagination puissante, mais parfois étrange, Chalgrin, Gondoin, Antoine produisent des œuvres de conciliation, qui ne rompent pas encore avec la tradition.

Même l'enseignement de David Leroy, archéologue cependant plus qu'architecte, n'indique pas, dans les années que nous venons de parcourir, des conceptions absolues.

C'est toujours l'heureux temps où l'on ne va pas encore à l'extrême de sa pensée, où, pour rester dans l'ordre des questions artistiques, on se préoccupe plus du charme et de la valeur des œuvres que de la rigidité des principes ou prétendus tels.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

1768.

Du lundi 11e Janvier 1768[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une lettre de M. le marquis de Marigny à M. *Gabriel*, par laquelle M. le Directeur général annonce le choix des sujets que le Roy a bien voulu agréer pour la première et la seconde classe de l'Académie, et la Compagnie a été d'avis de la faire enregistrer. Voici la lettre écrite par M. le marquis de Marigny, le 3e janvier 1768 :

« Le Roy, Monsieur, a agréé M. *Perronet* pour remplir dans la 1re classe de son Académie d'architecture la place vacante par la mort de M. *de Cotte*, et M. *de L'Estrade*[2] pour succéder à M. *Perronet* dans la 2e classe. Vous vou-

1. Ont signé en janvier : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, de Wailly, Camus.

2. Voir l'Introduction du présent volume.

drez bien les annoncer à la première assemblée et les y faire recevoir. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

En conséquence de cette lettre qui annonce le choix du Roy, Messieurs *Perronnet* et *de L'Estrade*, qui avoient été élus dans l'assemblée du 14e décembre dernier, ont été reçus et instalés, le premier dans la 1re classe et le second dans la 2e classe de l'Académie.

Ensuite, on a fait lecture d'une lettre de M. Patte, qui présente un projet pour les changemens à faire au grand *portail de Saint Sulpice*[1]. Ces desseins étant avoués par M. le curé de Saint Sulpice, suivant une lettre par lui écrite à M. *Soufflot* et renvoyée à l'Académie, la Compagnie est convenue que le mémoire et les desseins de M. Patte seront joints aux autres sur le même sujet, et elle a nommé MM. *Contant*, *Chevotet*, *Perronet*, *Brébion*, *Desmaisons* et *Peyre* pour examiner le tout et en rendre compte à l'Académie.

Nota : c'est par erreur qu'on avoit compris M. *Aubry* au lieu de M. *Brébion* parmi les commissaires nommés par l'Académie. Ensuite, on a nommé M. *Perronet* commissaire à la place de M. *Camus*[2].

Tous les desseins et mémoires ont été remis à M. *Perronet*, l'un des commissaires.

Du lundi 18e Janvier 1768.

L'Académie étant assemblée, l'on a procédé par le scrutin au jugement de desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois de novembre de l'année dernière 1767, et le dessein cotté A, de la com-

1. Voir plus loin, p. 7. Nous renvoyons à cette page pour les nombreuses mentions sur *Saint-Sulpice* qui suivent.

2. Camus était déjà malade, sans doute, on ne trouve plus sa signature après le 1er février.

position du sr Louis Binet, élève de feu M. *de Cotte* et à présent élève *de L'Estrade*, a eu la pluralité des voix et la médaille du prix lui a été adjugée. Le sujet du prix étoit le dessein de la décoration d'une belle cheminée pour un sallon ou une gallerie, à la volonté des élèves.

M. *Potain* a présenté, pour la bibliothèque de l'Académie, un livre de sa composition ayant pour titre : *Traité des ordres d'architecture. Première partie : De la proportion des cinq ordres, où l'on a tenté de les rapprocher de leur origine, en les établissant sur un principe commun, avec une épître dédicatoire à M. le marquis de Marigny, directeur général des Bâtimens du Roy, etc., etc.*[1].

Les commissaires nommés par l'Académie pour examiner les projets des changemens à faire au *portail de Saint Sulpice* ont entretenu la Compagnie à ce sujet et rendront compte de leur commission le plus tost qu'ils pourront.

Du lundi 25e Janvier 1768.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de décembre 1767, et le dessein marqué C, de la composition du sr Thomas Lussault[2], élève de M. le marquis de Marigny, a eu la pluralité des voix, et la médaille lui a été adjugée.

Le sujet du prix étoit la distribution avec les décorations intérieures et extérieures d'un belvédère.

L'Académie, ayant entendu la lecture d'une lettre de recommandation de l'Académie impériale des Beaux Arts

1. Ce livre de Potain avait été présenté à l'Académie dès 1766 (cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 237, 241-243), avant d'être publié. Il parut en 1767.

2. Qu'est-ce que cet élève du marquis de Marigny? Ou plutôt qu'est-ce que le marquis de Marigny professeur? Nous retrouverons Lussault en 1772, année où il obtint le grand prix. A cette date, Sedaine le donne comme son élève.

de Saint Pétersbourg en faveur de deux de ses élèves qui en étoient porteurs, a ordonné qu'elle seroit enregistrée avec la réponse que le secrétaire a faite à cette lettre et qu'elle a approuvée[1].

Lettre de l'Académie impériale des Beaux Arts de Saint Pétersbourg, du 16e juillet 1767, adressée à l'Académie royale d'architecture :

« Messieurs,

« L'Académie impériale des Beaux Arts de *Saint Pétersbourg* a l'honneur de recommander à votre protection les élèves chargés de la présente, qui ont obtenu le suffrage de l'assemblée pour voyager, afin de se perfectionner dans les arts ; leur capacité et bonne conduite ayant été reconnues, elle leur a accordé des attestats qui en font foi. L'Académie se flatte que vous voudrez bien, Messieurs, y avoir égard, ne doutant point que les élèves n'y correspondent en tout ce qui pourra dépendre d'eux.

« Permettés qu'en mon particulier, Messieurs, je puisse réclamer pour eux votre bonté et vous assurer du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé :* A. Soltikoff, secrétaire perpétuel. »

Réponse de l'Académie royale d'architecture, de ce jour :

« Messieurs,

« Les élèves de l'Académie impériale des Beaux Arts de Saint Pétersbourg, chargés de votre lettre de recommandation du 16e juillet 1767, ont été présentés à l'Académie royale d'architecture, qui s'est fait un devoir de les bien recevoir et de les assurer qu'elle saisira avec plaisir toutes les occasions de leur être utiles dans leurs études, soit en les recommandant aux maîtres particuliers auxquels ils

1. Nous avons déjà signalé cet envoi d'élèves en 1767. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 326. Voir aux Appendices du présent volume.

ont été adressés, soit en les faisant composer avec ses propres élèves pour leur donner de l'émulation.

« Permettez qu'en mon particulier je profite de cette occasion pour vous assurer du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre, etc. *Signé :* Camus. »

On s'est entretenu sur les changemens à faire au *portail de Saint Sulpice.*

Du lundi 1er Février 1768[1].

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture d'une lettre écrite à l'Académie par M. Jardin[2], architecte du roy de Danemarc, dans cette lettre qui n'est que de politesse. M. Jardin témoigne les regrets qu'il a de ne pouvoir communiquer autrement que par lettres avec la Compagnie.

Ensuite, M. Patte a lu dans l'assemblée un mémoire pour soutenir son projet sur l'achèvement du *portail de Saint Sulpice*, et la Compagnie a décidé que ce mémoire seroit joint aux pièces que l'Académie a reçues sur le même sujet.

Du lundi 8e Février 1768.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie une brique qui avoit été taillée dans un bloc d'une matière très légère et très abondante, jetée autrefois par des *volcans d'Auvergne* dans des plaines de

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, de Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, de Wailly, Camus (le 1er février).

2. Nous avons parlé de Jardin aux t. VI, p. 250-256, 355-357, et VII, p. xxi, xxii.

cette province, très proches de l'*Allier*[1]. Le cube de cette brique est de 85 pouces, son poids est de 46 onces. L'Académie, l'ayant plongée dans l'eau, a reconnu qu'elle surnageoit et qu'elle pesoit à peu près 1/20 de moins qu'un pareil volume de ce fluide. Elle a aussi comparé son poids avec celui des briques de *Bourgogne*, qui ont 68 pouces cubes et pèsent 5 livres, et elle a reconnu que le poids des briques tirées des volcans d'Auvergne seroit à celui des briques de Bourgogne dont nous venons de parler, pour un pareil volume, comme 46 à 100, et par conséquent que les premières ne pèsent pas la moitié des dernières.

L'Académie a ensuite entendu la lecture du rapport des commissaires nommés par elle pour examiner les desseins et les mémoires qui ont rapport au *portail de Saint Sulpice* et, la matière méritant la plus grande attention, elle a remis la décision à la séance prochaine.

Du lundi 21e Février 1768.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu de nouveau sur la manière de terminer le *portail de Saint Sulpice*, et l'Académie a remis à prononcer sur cet objet dans une autre séance.

Du lundy 28e Février 1768.

L'Académie étant assemblée, on s'est encore entretenu sur la manière de terminer le *portail de Saint Sulpice*, et l'Académie, ayant arrêté le rapport, a décidé qu'il seroit enregistré dans la séance prochaine.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. xxxvi et n. 4, 69, 150-155 (*passim*), 162, 166 et la note. Cette question des briques a beaucoup préoccupé l'Académie. 1 once = 30 grammes environ.

Du lundi 7e Mars 1768[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des prix d'émulation proposés pour le mois de janvier 1768, et la pluralité des voix a été pour accorder le prix au dessein coté H, composé par le sr Claude Jean Longue Haye, élève de M. *Pluyette*. Le sujet du prix étoit la décoration extérieure de l'avant corps de la façade principale d'un palais, d'une maison royale ou d'un château;

Ensuite, le rapport des commissaires chargés de l'examen des projets pour couronner le *portail de Saint Sulpice* ayant été relu et approuvé de nouveau par la Compagnie, elle a décidé qu'il seroit enregistré ainsi qu'il suit[2] :

« Nous, soussignés, commissaires nommés par l'Académie royalle d'architecture, le 11e janvier de la présente année 1768, à la sollicitation de Monsieur le curé de Saint Sulpice, qui désire de scavoir « lequel des projets « faits par MM. Oudot et Patte, pour achever le *portail « de Saint Sulpice*, doit être préféré ».

1. Ont signé en mars : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, de Lespée, de Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, Régemorte, Rousset, Soufflot, de Wailly.

2. Il faut lire avant tout les deux mémoires de Patte : *Mémoire sur l'achèvement du grand portail de Saint-Sulpice*, 1767, in-4°; *Démonstration de mon projet pour l'achèvement du portail de Saint-Sulpice*, in-4°. Il les a insérés ensuite dans son ouvrage : *Mémoire sur les principaux objets de l'architecture*, 1769, in-4°.

On peut consulter aussi les réponses aux mémoires de Patte, publiées en 1772.

La question du portail de Saint-Sulpice a occupé l'opinion pendant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle. Nous en donnerons le résumé et la bibliographie dans les Appendices du présent volume et nous dirons quelques mots sur Patte et Oudot, celui-ci fort peu connu. — Cf. aussi *Procès-verbaux*, t. VII, p. 111, 172, 173, 185, 322.

« Nous nous sommes assemblés, le 26e dud. mois de janvier et jours suivants, tant pour examiner les dessins, les gravures et mémoires qui nous ont été remis que pour faire la visite du portail et, le tout ayant été bien réfléchi, nous sommes convenus du rapport que nous avons à faire à l'Académie et en avons rédigé les articles ainsi qu'il suit :

« Suivant les dessins du *portail de Saint Sulpice* faits par M. Servandoni, signés de lui le 1er janvier 1740 et qui nous ont été remis, il paroît que son intention étoit de le terminer par un grand fronton élevé sur les huit colonnes ioniques du milieu, et il indiquoit dans ces dessins des moyens simples et ingénieux pour l'exécuter.

« En effet, par le grand arc qu'il avoit projetté, il renvoyoit la partie la plus considérable du poids du fronton contre les tours, dont la force suffisante pour résister à la poussée seroit encore augmentée par les chaînes renfermées dans l'entablement.

« Les arcades qu'il propose de prattiquer dans le mur de dossier du fronton metteroient en état de conserver les voûtes et les murs qui les soutiennent.

« En conséquence, nous pensons que le fronton, tel que M. de Servandoni l'avoit proposé au dessus des huit colonnes du milieu, peut s'exécuter avec solidité, et qu'il couronneroit cet édifice de la manière la plus convenable.

« Nous ne pouvons cependant pas dissimuler que l'établissement de ce fronton ne sera pas sans inconvénient, car si l'entablement ne ressaute que de six pouces, suivant l'idée de M. Patte, sur les colonnes qui en soutiendront les angles, ce ressault ne sera presque pas sensible, et si on pose le fronton sur l'entablement sans faire de ressault, en pliant seulement la cimaise, comme l'a projetté Monsieur Servandoni, ce sera une licence dans l'architecture dont on voit peu d'exemples.

« A l'égard de la suppression du troisième ordre élevé entre les tours, proposée par M. Patte et par M. Oudot dans l'un de ses projets, elle nous paroist indispensable.

« Quant au couronnement des tours, nous estimons que le troisième dessin de M. Oudot, dans lequel l'attique (déjà fait) est seulement surmonté d'une balustrade, doit être préféré, en corrigeant quelques détails dans les parties qui existent.

« Au reste, le projet du fronton sur les huit colonnes ioniques ayant été abbandonné, on doit scavoir gré à M. Patte de ce qu'il a contribué, par le mémoire qu'il a publié, à faire renaître cette idée et proposé d'autres moyens pour l'exécuter. »

Le rapport susd. est signé de Messieurs *Contant*, *Chevotet*, *Perronet*, *Brébion*, *Desmaisons* et *Peyre*, commissaires susdits.

Quoique l'Académie eût prononcé sur l'enregistrement du rapport, elle s'est trouvé partagée sur le parti le plus convenable qu'il y auroit à prendre en général pour couronner le *portail de Saint Sulpice* dans l'état où il se trouve actuellement; on a été aux voix pour sçavoir s'il conviendroit mieux de le couronner d'un fronton, malgré les inconvéniens décrits dans le rapport et la manière dont les angles des ronds seront tronqués par les corniches rempantes du fronton, ou de le terminer par une balustrade et des statues sur les piédestaux, comme dans un des projets de M. Oudot; il a été décidé à la pluralité des voix que le fronton étoit préférable.

L'Académie a ensuite arrêté qu'il seroit fait une copie du rapport cy dessus par le secrétaire de la Compagnie, qui le remettroit à Monsieur *Soufflot* pour le faire parvenir à Monsieur le curé de Saint Sulpice avec les dessins qu'il lui avoit adressés.

Du lundi 14e Mars 1768.

L'Académie étant assemblée, elle a engagé MM. *Che-*

votet, *Soufflot* et *Franque* de lui faire leur rapport des talens de M. Valin de La Mothe, architecte de l'impératrice de toutes les Russies[1]. Cet architecte ayant été proposé pour être admis au nombre de ses correspondans, les trois commissaires ont promis de faire leur rapport à la Compagnie, qui les en avoit chargé, dans la séance prochaine.

Ensuite, on a examiné les prix d'émulation pour le mois de février; le sujet de ce prix est l'œuvre d'une église.

Du lundi 21e Mars 1768.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois de février 1768, et le dessein coté B, de la composition du sr Alexis François Bonnet, élève de M. *Blondel*, a eu la pluralité des voix, et la médaille lui a été adjugée. Le sujet du prix étoit un œuvre placée dans le milieu de l'arcade de la nef d'une de nos églises paroissiales.

Ensuite, MM. *Chevotet*, *Soufflot* et *Franque*, chargés de rendre compte à l'Académie des talens de M. de La Mothe, architecte de Sa Majesté impériale de toutes les Russies, ainsi que de ses tiltres et de ses qualités personnelles, ayant fait leur rapport à la Compagnie, on a été aux voix, conformément à l'article 6 du règlement enregistré dans la séance du 16e juin 1760, et cet architecte ayant eu plus des deux tiers des voix, la correspondance lui a été accordée.

Du lundi 11e Avril 1768[2].

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu du

1. Sur Valin de La Mothe, voir l'Introduction du présent volume.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Aubry, Blondel, Brébion,

sable et de ses espèces et on a fait lecture du IVe chapitre du IIe livre de Vitruve et des notes de M. Perault sur cette matière[1]; ensuite, M. *Blondel* a fait lecture du programme pour le prix d'émulation du mois de mars 1768, dont le sujet est la décoration d'un temple de l'himen destiné à être élevé pour une fête publique, à l'occasion du mariage d'une tête couronnée.

Du lundi 18e Avril 1768.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des prix d'émulation proposés pour le mois de mars 1768, et le dessein marqué B, composé par le sr Alexis François Bonet, élève de M. *Blondel*, ayant eu la pluralité des voix, le prix lui a été accordé : le sujet du prix étoit la décoration d'un temple de l'himen destiné à être élevé pour une fête publique, à l'occasion du mariage d'une tête couronnée.

Ensuite, M. Antoine François Peyre, élève de l'Académie, et qui y avoit remporté le premier prix en 1762, a présenté à la Compagnie des études et des projets qu'il a faits à *Rome*[2] : les plus considérables de ces desseins ou de ces études sont une vüe perspective du baldaquin de *Saint Pierre de Rome* et du fond de cette église, un grand

Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, de Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. 81, où l'Académie, d'ailleurs, se borne à renvoyer au Commentaire de Perrault, t. II, p. 4.

2. Antoine-François Peyre est le frère cadet de Marie-Joseph, grand prix de 1751, académicien en 1767. Antoine-François avait séjourné à l'Académie de France à Rome de 1763 à 1766. Le baldaquin de Saint-Pierre est une des œuvres les plus célèbres de Bernin. Le tombeau d'Alexandre VII († 1667) est également de lui.

On pourrait comparer les dessins de Peyre à ceux que Dumont présenta en 1762 à l'Académie et qui firent l'objet d'un rapport important. Le livre fut publié en 1763. Nous en avons parlé et donné les titres des deux volumes successifs au t. VII des *Procès-verbaux*, p. 112, 115, 157, 186, 189-191.

dessein du tombeau d'Alexandre VII, le projet d'une chapelle, celui d'un couvent et d'un pavillon de bains; enfin un très grand nombre d'études de différens monumens antiques et modernes et plusieurs desseins de goût.

L'Académie a vu avec une grande satisfaction les progrès que M. Peyre a faits dans son voyage de Rome; le dessein du baldaquin, particulièrement, lui a paru d'une grande beauté, les autres faits avec beaucoup d'intelligence et de goût; elle a trouvé aussi ses différens projets composés avec sagesse et décorés noblement.

La Compagnie ayant aussi chargé MM. *Contant*, *Chevotet* et *Soufflot* de s'informer de la santé de M. *Le Camus*[1], ils ont rendu compte à l'Académie que sa santé étoit toujours à peu près dans le même état.

Du lundi 25e Avril 1768.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a présenté à la Compagnie, pour la bibliothèque, un livre intitulé : *Observations sur les édifices des anciens peuples, précédées de réflexions préliminaires sur la Critique des ruines de la Grèce publiée dans un ouvrage anglois intitulé : « Les Antiquités d'Athènes », et suivies de recherches sur les mesures anciennes*[2].

Dans le morceau qui fait la partie principale de ce livre, dont l'auteur a commencé la lecture, il s'applique à faire voir combien les idées primitives et originales des hommes ont influé sur les monumens de différens genres qu'ils ont élevés dans la suite. Selon M. *Le Roy*, « la pierre élevée par les Phéniciens sur le tombeau d'un homme célèbre, la cabane qu'ils imaginèrent et que Vitruve décrit[3], la cour dont Agrus et Agronerus l'envi-

1. Cf. ci-dessus, p. 2, et ci-après, p. 21.

2. Les *Observations*... avaient paru en 1767. Voir plus loin, p. 14.

3. Je ne trouve rien dans Vitruve. — Leroy, p. 3-14, cite surtout Hérodote.

ronnèrent semblent être incontestablement l'origine des différens genres d'édifices antiques que nous connoissons ». Il a pris son opinion en faisant voir les rapports qu'avoient entreux, et avec les premières idées des Phéniciens, les *temples de Belus* et *de Bubastis* et *le Tabernacle*.

Cette lecture a fait faire à la Compagnie plusieurs remarques intéressantes sur les *temples de Poestum*[1] dessinés par M. *Soufflot* et publiés par M. *Dumont* et particulièrement sur celui de ces temples qui avoit une file de colonnes dans le milieu.

L'Académie, ayant entendu avec plaisir le commencement de la lecture de cet ouvrage, a chargé M. *Le Roy* de la continuer dans une autre séance; les députés chargés de s'informer de la santé de M. *Le Camus* ont raporté que sa santé étoit dans le même état.

Du lundi 2e May 1768[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a continué la lecture de son livre intitulé : *Observations sur les édifices des anciens peuples*. On s'est entretenu à cette occasion du *temple de Salomon*[3] et particulièrement des feuilles qui ornoient ses chapiteaux et qui ont fait dire à quelques auteurs que Vitruve en avoit mal à propos attribué l'invention à Calimachus, mais quelques académiciens ont

1. C'est l'ouvrage publié en 1764 sous ce titre : *Suite de plans, coupes, profils... de trois temples antiques tels qu'ils existaient en 1750 à Pestum...* Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 191, où nous donnons le titre complet. Le temple qui a une file de colonnes au centre peut être celui dit Basilique.

2. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly.

3. Le *temple de Salomon* a toujours préoccupé les archéologues autant que l'Académie. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 244-246, et t. IV, p. 6.

remarqué avec raison qu'il y avoit encore beaucoup de différence entre un chapiteau orné de quelques feuilles au hazard et le système admirable du plus magnifique chapiteau des ordres grecs.

L'Académie, sur les représentations du professeur, ayant jugé qu'il y avoit plusieurs inconvénients à recevoir, pour le concours du prix, plus d'élèves qu'elle n'a de loges à distribuer, a décidé qu'on leur en accorderoit une à chacun et a remis au lundi 16e de ce mois à donner le sujet du prix de cette année aux élèves.

Du lundy 9e May 1768.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois d'avril 1768, et le dessein coté E, de la composition du sr Alexis François Bonet, élève de M. *Blondel*, a eu la pluralité des voix et la médaille lui a été adjugée; le sujet du prix étoit la décoration extérieure d'une porte de ville de guerre.

Ensuite, M. *Le Roy* a lu : « Les réflexions préliminaires sur la critique des *Ruines de la Grèce*, publiée dans un ouvrage anglois intitulé : *Les Antiquités d'Athènes*[1] », qui précèdent ses observations sur les édifices des anciens peuples.

L'Académie a aussi décidé qu'on proposeroit, lundi 16e may, le sujet pour les grands prix de cette année 1768, et que tous les académiciens absens seroient avertis

1. Il s'agit de l'ouvrage de J. Stuart et Nic. Revett, *The antiquities of Athens*, 4 vol. in-fol., 1761.

Tout en essayant de répondre aux critiques formulées par les deux auteurs, Leroy en a tenu compte dans la 2e édition des *Ruines des plus beaux monuments*... (revue et corrigée), 1770. Cf. sur son livre *Procès-verbaux*, t. VI, p. 334-337, et t. VII, p. 18, 22.

par une lettre de se trouver à l'assemblée qui se fera pour cet effet à huit heures précises du matin.

Du lundi 16e May 1768.

L'Académie étant assemblée, suivant l'usage, à huit heures du matin, pour proposer à ses élèves le sujet des grands prix de cette année, a voté entre ces quatre projets proposés : un pavillon élevé dans une isle pour y tenir un congrès, un grand escalier, une ménagerie, une sale de commédie; le dernier de ces projets a eu la pluralité des voix et le programme en a été arrêté ainsi qu'il suit.

L'Académie demande à ses élèves une sale de commédie pour une grande ville isolée entre deux places et deux rues. Les bâtimens qui la renfermeront, avec ses accessoirs, auront en longueur trente toises sur vingt cinq de largeur. On pratiquera dans cet espace des salles pour les assemblées et pour les répétitions, des loges où puissent s'habiller les acteurs et les actrices, des magazins pour déposer, pour peindre les décorations et pour sérer les habits, un foyer, un caffé, un logement de concierge et quelques petits logemens pour les Suisses, des portiers et des garçons de théâtre.

Les élèves feront pour les esquisses un plan à la hauteur du théâtre, une coupe sur la longueur et la façade principale; ils feront pour les desseins au net deux plans, l'un à la hauteur du théâtre, l'autre au rez de chaussée; une coupe sur la longueur, une autre sur la largeur et la façade principale de l'édifice.

Les élèves ne présenteront qu'une seule idée et ils auront l'attention de rendre leur esquisse très nette et conforme à l'échelle. L'échelle des esquisses sera de quatre lignes pour toise et celle des desseins au net d'un pouce pour toise.

Du lundi 30e May 1768.

L'Académie ayant procédé par le scrutin au jugement des esquisses données par les élèves qui concourent pour le grand prix, elle a choisi pour le concours neuf esquisses sur le nombre de vingt sept qui ont été jugées. Les élèves qui ont eu la pluralité des voix dans ce scrutin sont : MM. Paris, Poyette, Lusseau, Marquis, Pérard, Bouchu, de Vienne, Le Moine et Faucier. Ces esquisses seront mises au net dans les loges et les desseins seront remis au professeur et exposés dans la sale de l'Académie le samedi 13 aoust.

Du lundi 6e Juin 1768[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a fait voir à la Compagnie tous les volumes qui ont été publiés jusqu'à présent sur les *Antiquités d'Herculanum*[2]. La Compagnie a vu cet ouvrage avec plaisir, mais elle a jugé qu'il pouvoit être plus utile pour l'histoire de l'architecture que pour ses progrès, les édifices qu'on y voit ayant plus de rapport avec l'architecture chinoise et arabesque qu'avec la belle architecture grecque et romaine.

1. Ont signé en juin : Gabriel, Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly.

2. Voir : *Mémoire sur la ville souterraine découverte au bas du mont Vésuve* (Moussinot), 1748, in-8°. — *Lettre sur l'état actuel de la ville souterraine d'Herculanum* (de Brosses), 1750, petit in-8°. — *Observations sur les antiquités d'Herculanum* (Cochin et Bellicard), 1755, in-12, pl. — *Lettres sur les peintures d'Herculanum*, 1751, petit in-8°. — *Recueil de lettres sur les découvertes faites à Herculanum* (Winckelman, en allemand; trad. fr., 1784). — *Le antichità di Ercolano*, 1757-1792, 9 vol. in-fol.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'observation étrange du procès-verbal; elle explique sans doute pourquoi l'Académie n'avait jamais parlé d'Herculanum.

Ensuite M. *Blondel* a lu à l'Académie le règlement qu'il a fait pour être observé par les élèves qui concourent au prix; la Compagnie l'a beaucoup approuvé et l'a chargé d'en maintenir l'exécution.

L'Académie a vu avec plaisir le projet d'un temple de la composition de M. Ritter, architecte[1], qu'elle a mis dans la liste des sujets qui aspirent à la correspondance et qui lui a été présenté par M. *Péronnet* au nom de l'auteur.

Du lundi 13e Juin 1768.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois de may 1768, et le dessein coté B, de la composition du sieur Médéric Joseph Chabouille, élève de M. *Peyre*, a eu la pluralité des voix, et la médaille lui a été adjugée. Le sujet du prix étoit un salon ou cabinet de treillages à l'usage d'un jardin de propreté.

Ensuite M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie le dessein de quelques maisons construites à *Lyon*[2], sur les bords de la *Saône*, et dont les murs de face, depuis le rez de chaussée, sont en saillie et portés en encorbellement sur ceux qui forment les fondemens et les caves et qui bordent le lit de la rivière. Ces maisons sont construites ainsi afin de laisser plus d'espace au cours de la rivière et de gagner sur son lit, de l'étendre pour le logement de ceux qui les habitent.

Ensuite M. *Contant*[3] a présenté à la Compagnie le des-

1. Nous avons dit un mot de ce Ritter au volume précédent. On va le retrouver en 1769.

2. Ces maisons n'existent plus depuis la construction des quais sur les deux rives de la Saône, mais il subsiste encore à l'ouest et à l'est de vieux quartiers à la hauteur de la cathédrale. Voir Cabinet des Estampes, Va 276-278.

3. Cf. les *Œuvres d'architecture* de Contant d'Ivry, publiées en 1769, et le t. VI des *Procès-verbaux*, p. XVIII, XIX.

sein d'une nouvelle disposition de planchers qui est telle qu'on peut lui donner une fort grande étendue sans y employer de grosses poutres : cette charpente nouvelle est exécutée à *Saint Cloud* dans la salle dont M. Pierre a peint le plafond.

Du lundi 20e Juin 1768.

L'Académie étant assemblée, M. *Contant* a remis pour être inséré dans les cartons qui contiennent ce qui a rapport aux registres le plan et la coupe d'un salon exécuté à *Saint Cloud* dans le palais de Monseigneur le duc d'Orléans, pour donner une idée exacte de la disposition particulière de la charpente qui forme le plafond de ce salon et est composée de quatre fermes moisées. La longueur de cette pièce est de 45 pieds et sa largeur de 33[1]. M. *Contant* a promis de donner à la Compagnie un détail en grand de cette charpente.

Ensuite M. *Gabriel* a présenté à la Compagnie le dessein de la charpente du théâtre qu'il construit pour le Roy à *Versailles*[2], et dont la largeur est de soixante et trois pieds dans œuvre. Elle est disposée si industrieusement que les treuils pour mouvoir les machines du théâtre y sont placés très solidemment et sans embarras. L'Académie, qui a beaucoup approuvé cette charpente, a invité M. *Gabriel* à donner à la Compagnie le model d'une ferme de ce théâtre, dont l'échelle soit d'une pouce pour pied de l'exécution, et elle a aussi engagé M. *Contant* à donner un model de celle dont on a parlé dans cette séance : de même d'un pouce pour pied de l'exécution.

1. Le *Mercure de France* de décembre 1769 (p. 167-173) décrit l'œuvre de Pierre. Il donne pour ce salon des mesures très légèrement différentes : 48 pieds sur 38.

2. C'est le célèbre théâtre. On en trouvera la description et des vues dans l'ouvrage du comte de Fels sur *Gabriel*, p. 95-106, ou dans le t. II de l'*Histoire de Versailles* par Nolhac.

Du lundi 27e Juin 1768.

L'Académie étant assemblée, on s'est entretenu sur la beauté de la *porte Saint Denis*[1] et sur ce qu'avoit publié M. l'abbé Lambert, que ce superbe édifice n'étoit pas de la composition de *François Blondel*, et l'on a lu à cette occasion ce que cet architecte très célèbre en a publié dans son cours, page 603 (édition de Holande). On y voit que M. *Bulet*, devenu dans la suite un architecte très illustre et qui a construit des édifices que tous les gens de goût admirent, étoit cependant subordonné alors à M. *Blondel*, qu'il ne fut que le dessinateur et l'appareilleur de la *porte Saint Denis* et des grands ouvrages dont M. *Blondel* donnoit les desseins et la composition.

De ces réflexions, la Compagnie a passé à des observations très importantes sur l'oppinion qu'ont quelques architectes habiles, que la beauté des édifices consistoit principalement dans un rapport très exact de toutes leurs parties avec le tout. M. *Blondel* étoit de ce sentiment, et il s'efforce de l'établir par les mesures des différentes parties de la *porte Saint Denis*, qu'il prétend avoir été réglées sur ces principes; mais le respect que l'on doit à la vérité porte l'Académie à ne pas dissimuler que les mesures prises sur le monument dans son état actuel ne sont pas, à des différences assez considérables près, telles que M. *Blondel* les donne, et par conséquent que les consé-

1. L'abbé Lambert en parle dans le t. III, p. 139, de son *Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, 3 vol. in-4°, 1751. Mais ses assertions sont généralement fort contestables. Ici elles sont tout à fait de fantaisie. Sur *Bullet*, voir l'Introduction du t. II des *Procès-verbaux*, p. XXI-XXIV, et le texte qui accompagne le plan de Paris de 1676. Pour la question des proportions, *Procès-verbaux*, t. I, p. 317; t. II, p. 203-204; t. III, p. XIX, n. 2; t. VII, p. 221, 266; *Correspondance des directeurs*..., t. II, p. 235, 239-240, 390. J.-Fr. Blondel donne en effet, comme l'indique l'Académie, les proportions de la porte Saint-Denis, différentes de celles qu'a données François Blondel.

quences qu'il en tire ne sont pas exactes. Nous devons ces dernières remarques à M. *Blondel*, actuellement professeur, qui a fait mesurer depuis peu la *porte Saint Denis;* il a aussi reconnu que les mesures de la *rotonde* prises sur l'ouvrage de Dégodets et celles du portail de la *cathédrale de Milan* ne sont pas parfaitement les mêmes que celle qu'en a donné l'architecte célèbre à qui on doit la composition de la *porte Saint Denis*. On peut voir sur ce sujet la page 14 du 3e volume de l'*Architecture françoise* et la page 93 du 2e volume du même ouvrage.

Du lundi 4e Juillet 1768[1].

L'Académie étant assemblée, on a relu la délibération du 14 septembre 1699 contenue dans le troisième registre, page 317 et 318, et le mémoire de M. *de La Hire* qui y fut lu et approuvé, dont le tiltre est *Projet d'une nouvelle construction de murs de brique et de pierre de taille*[2]. Le projet de M. *de La Hire* consiste à donner aux briques en les moulant la forme de clef en double queue d'aronde au lieu de leur donner comme on le fait ordinairement la forme d'un parallélipipède.

La Compagnie réfléchissant sur cette construction a observé que, la matière des briques étant très fragile, il y auroit lieu de craindre qu'elles ne se fendissent dans les endroits les plus minces et que cette manière de bâtir sans être plus solide seroit plus dispendieuse.

On s'est aussi entretenu sur la construction d'une gla-

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, Sedaine (secrétaire).

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 76. Le mémoire de La Hire a été conservé. Nous l'avons reproduit. *Ibid.*, p. 379-380.

cière assez ingénieuse que M. *Soufflot* a vu auprès de *Cléri*[1] et dont il a donné une idée à la Compagnie.

Du lundy 11e Juillet 1768.

M. *Gabriel* a fait lecture à l'assemblée de la lettre que lui a écrit Monsieur le Marquis de Marigny, à l'occasion de la nomination faite par Sa Majesté à la place de secrétaire, vacante par la mort de M. *Camus*[2], de la personne de M. *Sedaine*[3], et de celle de professeur de géométrie en faveur de M. Mauduit[4], avec injonction de les installer dans leurs fonctions respectives lorsqu'ils se présenteroient.

En conséquence de cette lettre, l'Académie a requis qu'il fût fait lecture de ses statuts, et ayant vu que l'art. IV prescrit que nul académicien ne poura exercer l'entreprise, l'assemblée[5] a paru désirer que M. *Sedaine* se mît en règle

1. C'est le bourg de *Cléri*, arrondissement d'*Orléans*. L'église collégiale était célèbre au XVIIIe siècle par une statue de Louis XI, qui existe encore, et par une image de la Vierge, qui passait pour faire des miracles. Soufflot pouvait connaître fort bien *Cléri*, puisqu'il séjournait souvent au château de *Menars*, appartenant à son ami le marquis de Marigny. Sur la glacière je n'ai rien trouvé.

2. Camus était mort en mai, après une longue maladie (ci-dessus, p. 2 et 5, n.). Il exerçait depuis 1738 les fonctions de secrétaire de l'Académie, et celles de professeur de mathématiques depuis 1730. Nous rappelons qu'il appartenait aussi à l'Académie des sciences. Cf. *Procès-verbaux* t. V, p. VI et 124.

3. Sur Sedaine, voir l'Introduction du présent volume.

4. Le brevet (voir ci-après, p. 23, 24) indique qu'il s'agit de Mauduit (Antoine-Rémi), né en 1731, mort en 1815, géomètre, professeur à l'École des ponts et chaussées, puis au Collège de France. Bien qu'il ait signé (assez rarement), il ne figurait pas parmi les académiciens; la Compagnie avait réservé sur ce point tous ses droits (voir p. suiv.).

5. L'article 4 des statuts de 1717 disait : « Nul des académiciens de la première classe n'exercera les fonctions d'entrepreneur, ni autres emplois dérogeant à la qualité de nos architectes... » Sedaine n'appartenait pas à la première classe,

à cet égard, et M. *Sedaine* introduit dans la salle de l'Académie a déclaré à la Compagnie qu'instruit de cet article des statuts, il s'y conformeroit dans le cours de cette semaine pour pouvoir remplir ses fonctions dans la séance prochaine.

On a procédé ensuite à l'installation de M. Mauduit en qualité de professeur de géométrie à la place de M. *Camus*, secrétaire, qui exerçoit aussi cette partie du professorat; l'Académie l'a admis avec plaisir à ses assemblées et lui a assigné sa place à la suite des académiciens de la seconde classe, sans déroger à ses règlemens ni lui attribuer les droits et privilèges dont jouissent ceux qui composent l'Académie ou qui y ont séance aux termes de ses statuts.

M. *Gabriel* et M. Mauduit ont laissé les lettres qu'ils ont reçues de Monsieur le marquis de Marigny et elles seront inscrites avec celle écrite à M. *Sedaine* sur le registre de l'Académie dans la séance prochaine.

Du lundy 18e Juillet 1768.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* s'est présenté pour remplir la place de secrétaire vacante par la mort de M. *Camus*, en vertu de la nomination faite de sa personne par Sa Majesté et dont il est fait mention dans la conférence précédente. M. *Sedaine* ayant satisfait à l'art. IV des statuts de l'Académie, il a été admis en vertu de la lettre adressée par Monsieur le marquis de Marigny à M. *Gabriel*. Ladite lettre, ainsy que celle de M. Mauduit, sera enregistrée à la séance prochaine.

L'Assemblée a procédé ensuite au jugement des prix d'émulation, et après la lecture faite du programme a

mais sans y être obligé, il satisfit sans peine la Compagnie, car depuis longtemps il n'était plus guère entrepreneur que de nom. Mais il eut au moins un élève à l'Académie.

adjugé à la pluralité des voix le prix à la lettre B. Le sujet du prix étoit une boucherie publique, isolée de trois côtez et le quatrième situé sur le bord du bras d'une rivière : l'Académie a adjugé le prix au sieur Jean Baptiste Renard, élève de Monsieur *Moranzel*, et la médaille lui a été adjugée.

Du mardi 26e Juillet 1768.

En conséquence du résultat de la conférence dernière du 18 du présent mois, suit l'enregistrement de la lettre de Monsieur le marquis de Marigny adressée à Monsieur *Sedaine*, le 4 dudit présent mois, qui lui notifie sa nomination faite par Sa Majesté à la place de secrétaire de l'Académie d'architecture, vacante par la mort de Monsieur *Le Camus :*

« A Marly, ce 4e juillet 1768.

« La mort de M. *Camus* faisant vacquer, Monsieur, la place de secrétaire de l'Académie royale d'architecture, et sçachant qu'au mérite littéraire qui vous a fait obtenir dans la carrière du théâtre les succès les plus éclatans, vous réunissez des connoissances dans l'architecture comme en ayant fait profession pendant plusieurs années, je vous ai proposé au Roi pour remplir cette place, et Sa Majesté a bien voulu agréer ce choix. Je vous en fais part avec d'autant plus de plaisir que c'est pour moi une occasion de nous donner une marque de mon estime pour vos talens. Vous voudrez bien vous présenter à l'Académie lors de sa première séance : M. *Gabriel* que j'ai prévenu de votre nomination vous installera dans vos fonctions. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

Lettre de Monsieur le marquis de Marigny à M. Mauduit :

« A Marly, ce 4e juillet 1768.

« La mort de M. *Camus* faisant vacquer, Monsieur, la

place de professeur de géométrie qu'il remplissoit dans l'Académie d'architecture, et informé qu'à des connoissances profondes dans cette science dont vous avez donné des preuves par plusieurs bons ouvrages, vous joignez celle des autres parties de mathématiques les plus utiles aux architectes, j'ai jetté les yeux sur vous pour la remplir. Je vous ai en conséquence proposé à Sa Majesté, qui a bien voulu agréer ce choix et vous nommer professeur de géométrie dans son Académie d'architecture : vous voudrez bien vous présenter lors de la première assemblée à l'Académie, où M. *Gabriel*, en qualité de directeur, vous installera dans cette place. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

Lettre écrite par Monsieur le marquis de Marigny à M. *Gabriel :*

« A Marly, ce 4e juillet 1768.

« La place, Monsieur, de secrétaire de l'Académie d'architecture étant vacante par la mort de M. *Camus*, et l'article 34 du règlement de 1717[1] m'en déférant la nomination, j'ai fait choix pour la remplir de M. *Sedaine* qui, à un mérite littéraire très distingué, joint des connoissances dans l'architecture dont il a fait profession pendant plusieurs années, et Sa Majesté sur ma présentation a bien voulu l'agréer et le nommer à cette place.

« J'ai pareillement fait choix, sous le bon plaisir de Sa Majesté, pour remplir la place de professeur de géométrie qu'avoit M. *Camus*, de M. Mauduit, déjà professeur au Collège royal, et qui réunit à des connoissances profondes en géométrie celles des autres parties des mathématiques les plus analogues aux besoins de l'architecture.

1. L'article 34 des statuts de 1717 dit : « Le secrétaire sera perpétuel, à la nomination du surintendant... » *Procès-verbaux*, t. IV, p. 344. C'est à dessein, évidemment, que Marigny insiste sur son droit, en souvenir de l'affaire de Wailly.

Je me flatte que l'Académie reconnoîtra dans ce double choix mon attention à tout ce qui peut contribuer à son lustre et à pourvoir de la manière la plus convenable à l'enseignement de ses élèves; je vous prie d'installer MM. *Sedaine* et Mauduit dans leurs fonctions respectives lorsqu'ils se présenteront à l'Académie.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

M. *Gabriel P.*, architecte.

Monsieur *Contant* a présenté à l'Académie un modèle des poutres moisées[1] telles qu'il les a exécutées au *Palais Royal* sous (?) différens dans œuvre, depuis vingt-huit jusqu'à trente pieds, lesquels réussissent très bien dans leurs exécutions. L'Académie a différé de les examiner et a remis l'examen à la séance prochaine.

M. *Blondel*, professeur, a demandé à l'Académie au nom des élèves que le temps pour faire leur prix fût prolongé jusqu'au vingt-deux du mois d'aoust, ce qui ne se peut, et ils s'en tiendront au jour prescrit par les délibérations de l'Académie en datte du 30e may 1768.

Du lundy 1er Aoust 1768[2].

L'Académie étant assemblée, elle a examiné la construction des poutres moisées que M. *Contant* a exécutées.

1. Nous avons rencontré une question de poutres assez semblables aux poutres moisées à propos d'un mémoire de Babuty Desgodetz (*Procès-verbaux*, t. VII, p. 257, 327, 328). Les poutres moisées sont des poutres coupées en deux dans le sens de leur largeur et réunies par des boulons. Contant travaillait en ce moment au *Palais-Royal*. Cf. ci-dessus, p. 17.

2. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Moranzel, Moreau, Perronnet, Peyre, Pluyette, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, Sedaine.

L'Académie a jugé qu'elles pouvoient être avantageuses par la longueur des portées et par leur solidité présente, mais que le temps seul pouvoit assurer si la solidité de cette construction pouvoit équivaloir à celle qui est en usage. M. *Contant* en a remis le modèle à l'Académie. M. *Franque* a présenté à l'Académie trois projets différens pour un château qui va être exécuté en *Bourbonnois*[1], et après l'examen des coupes, plans, profils et élévations, la Compagnie a témoigné les avoir vu avec plaisir.

La Compagnie s'est ensuite entretenu sur un article tiré des registres en datte du 7e may 1674[2], scavoir si la pratique du contrefruit en dedans aux murs, en sorte que, les deux paremens faisant des lignes parallèles, le mur panche en dedans sur son plomb autant qu'il a de fruit en dehors, la Compagnie a jugé que cette pratique étoit absolument vitieuse et qu'il falloit, en suivant la manière des anciens, construire à plomb en dedans.

Du lundy 8e Aoust 1768.

L'Académie étant assemblée, M. Beuque, architecte, a présenté à l'Académie les plans, coupes, profils et élévations de l'église du chapitre de *Murbach en Alsace*[3], commencée à bâtir en 1761, conduite par lui (led. édifice est déjà monté jusqu'à l'architrave du premier ordre). L'Aca-

1. Je ne sais quel est ce château en *Bourbonnais*.

2. Il a été question à plusieurs reprises du fruit et contrefruit. Dans la séance dont il est fait mention ici, l'Académie avait condamné absolument l'usage du contrefruit. Elle citait, à cette occasion, le temple dit de la Sibylle à *Tivoli*. *Procès-verbaux*, t. I, p. 71.

3. *Murbach* (arrondissement de *Guebwiller*) faisait au XVIIIe siècle partie de la Haute-Alsace et du diocèse de Bâle, en même temps que du bailliage de *Guebwiller*, à une lieue ouest-sud-ouest. Son abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît avait une grande réputation de richesse et de splendeur. On n'y admettait que des nobles. La question de la construction de l'église de *Guebwiller* reparaîtra en 1769.

démie a été contente de la disposition générale de ce projet.

Ensuite M. Bernières, l'un des quatre controlleurs généraux des ponts et chaussées, a présenté des glaces sur lesquelles sont gravées des lignes larges et parallèles à travers desquelles on ne peut voir, tandis que les espaces qui les séparent sont restés transparens[1] : ces lignes peuvent être simples ou croisées, selon que l'emploi qu'on veut en faire demande qu'il passe plus ou moins de lumière, et l'Académie a reconnu que cette invention remplissoit les intentions que l'auteur s'est proposé; il n'a pas encor été proposé à l'Académie de projets sur un pareil objet.

(L'extrait en a été délivré à M. Bernières le même jour).

L'Académie a prié Monsieur *Gabriel* d'instruire Monsieur le marquis de Marigny que les prix seront exposez samedy 13e aoust pour être jugées le lundy 29e aoust, que la Compagnie, instruite que Monsieur le Marquis seroit absent, elle propose de faire juger le lundy 22e avant la Saint Loüis, jour qu'elle espère qu'il sera à Paris et qu'il voudra bien honorer de sa présence; et dans le cas où l'un de ces jours là ne lui conviendroit pas, elle le prie d'en indiquer un autre extraordinaire, qu'il jugera à propos.

Du mardy 16e Aoust 1768.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la délibération précédente par laquelle Monsieur *Gabriel* est prié d'inviter Monsieur le marquis de Marigny à honorer

1. Il a été question de Bernières à propos des glaces courbées. Voir le volume précédent, p. 227, 240, 241.

Le *Mercure de France* de février 1775 (p. 188-192) contient une annonce détaillée de la manufacture de glaces et verres courbés de M. de Bernières, établie par un arrêt du Conseil d'État de 1756. Il y est question de « glaces discrettes », qui pourraient être celles dont parle l'Académie.

l'Académie de sa présence, le jour qu'il voudra bien choisir pour le jugement des prix d'architecture; ensuite il a été fait lecture de la réponse faite par Monsieur *Gabriel* à *M. Sedaine*[1] en conséquence de lad. délibération : d'après ladite réponse, il a été arretté que les prix seront jugez le 29 du présent mois d'aoust.

Il a été ensuite fait lecture par M. *Leroi* d'une lettre à lui écrite par Monsieur *Gabriel* pour le prier de présenter, selon l'intention de Monsieur le comte de Saint Florentin, les projets de l'*église paroissiale du Roule*[2] composés par M. Chalgrin après l'examen fait desd. projets. L'Académie a nommé pour commissaires MM. *Chevotet*, *Carpentier*, *Le Roi* et *Moreau*, pour en faire rapport à la séance prochaine.

Ensuite il a été arrêté qu'il seroit fait un service pour la Reine[3], auquel seront faites les invitations ordinaires suivant les usages de l'Académie.

Du lundy 22e Aoust 1768.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur *Gabriel* addressée à M. *Sedaine*, secrétaire de l'Académie, pour êtré lue dans l'assemblée, et par laquelle il présente à l'Académie une lettre de Monsieur le marquis de Marigny, laquelle cy après :

« Le *faubourg du Roule*[4], Monsieur, étant destitué depuis

1. Voir plus loin, p. 33-36.
2. Voir p. 29-31.
3. La reine Marie Leczinzka était morte le 24 juin (née en 1703). Les messes pour sa mémoire se prolongèrent pendant toute l'année 1768.
4. D'après le plan Turgot, qui ne donne d'ailleurs que la partie est du faubourg, ce quartier de la ville était encore très peu habité à partir de l'*hôtel d'Évreux* en 1739. Il n'y avait alors qu'une chapelle, rattachée à la paroisse de la *Madeleine*.

Le comte de Saint-Florentin intervenait comme secrétaire d'Etat de la Maison du Roi. Voir le volume précédent, p. XXVIII-XXIX et 299-300, 312-318.

longtemps d'une église propre à en rassembler les habitans, le sr Chalgrin a été chargé de faire un projet d'église à y construire, et l'intention du Roy est qu'avant de décider les moyens de faire cette construction, les plans et devis de cet édifice ayent été examinez et approuvez par son Académie royale d'architecture. Le sr Chalgrin doit en conséquence les lui présenter incessamment, vous aurez agréable de faire nommer par l'Académie des commissaires pour faire l'examen de ces plans et devis et, sitôt que sur leur rapport l'Académie aura porté son jugement, vous voudrez bien me le faire passer.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

En conséquence de lad. lettre, l'Académie a dit qu'ayant nommé des commissaires pour l'examen desd. projets, led. examen demandé par Monsieur *Gabriel* suivant les intentions de Monsieur le comte de Saint Florentin, ainsy qu'il est porté dans la délibération précédente, il sera fait confirmation des commissaires nommez pour l'examen des plans, coupes, profils et élévations; qu'à l'égard de l'article des devis, outre que cela n'est pas admissible sur des projets qui ne paroissent pas arrettez, il est certain qu'une partie des articles des devis dans de grands projets souffrant des changemens considérables, il n'est pas de l'usage à l'Académie de rien décider sur une partie aussi arbitraire.

Ensuite M. Chalgrin ayant fait présenter par M. *Sedaine* des projets dud. édifice, dans lesquels il a fait des changemens d'après quelques observations de l'Académie[1], ils seront examinez de nouveau par les commissaires déjà

1. Chalgrin a publié les *Plans, coupes, élévations et profils de l'église Saint-Philippe*, 1 vol. gr. in-fol., 15 pl., par Taraval, s. d. L'église ne fut terminée qu'en 1784. On remarquera que l'Académie n'avait pas voulu se prononcer sur la question des devis, avec raison autrefois autant qu'aujourd'hui.

nommez, lesquels seront invitez d'en faire leur rapport à l'Académie, lundy 29e du mois, pour qu'il soit passé à Monsieur le marquis de Marigny, suivant ses intentions.

Du lundy 29e Aoust 1768.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement des projets des élèves qui ont concouru pour les prix, et d'après les scrutins le premier prix a été adjugé au sieur Jean Philippe Le Moine, né à *Paris*, âgé de vingt cinq ans, élève de M. *Mansard*.

[(Note postérieure :) Distribué le 19e décembre 1768[1]].

Le second prix a été adjugé au sieur Bernard Poyette, né à *Dijon*, âgé de vingt six ans, élève de M. *de Régemorte*.

La troisième médaille, dite accessit, a été adjugée au sieur Pierre Adrien Paris, de *Besançon*, âgé de vingt et un ans, élève de M. *Carpentier*.

A l'égard des médailles, l'Académie en a suspendu la distribution et a chargé M. *Gabriel* d'en écrire les motifs à Monsieur le marquis de Marigny.

Ensuite il a été fait lecture du rapport des commissaires nommez et confirmez dans les délibérations précédentes pour l'examen des projets de Monsieur Chalgrin : l'Académie l'a approuvé et a demandé qu'il en soit fait l'enregistrement, et a chargé Monsieur *Gabriel* d'envoyer à Monsieur le marquis de Marigny la teneur dud. rapport, ainsy qu'il l'a requis :

« Nous, soussignez, commissaires nommez par l'Académie royale d'architecture pour examiner le projet de l'église paroissiale à construire au *faubourg du Roule* de cette ville, composé par M. Chalgrin, architecte, et en rendre compte dans la séance présente, après avoir vu les desseins paraphez et à nous remis par le secrétaire perpétuel de l'Académie, consistans en un plan du local et de

1. Voir plus loin, p. 36, l'incident soulevé à propos de la cérémonie de la distribution des médailles.

ses environs, un plan du rez de chaussée, une élévation du portail, une coupe en longueur et deux en largeur de lad. église, sommes d'avis que l'étendue, la forme générale et la distribution de toutes les parties de cet édifice sont convenables et que sa décoration intérieure et extérieure est conforme aux bonnes règles de l'architecture. Fait à Paris le 29e aoust 1768.

« Et ont signé Messieurs *Chevotet*, *Carpentier*, *Le Roi* et *Moreau*. »

Du lundy 5e Septembre 1768[1].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de juillet de l'année 1768, et le dessein marqué A, de la composition du sr Alexis François Bonnet, de *Paris*, élève de M. *Blondel*, a eu la pluralité des voix et la médaille lui a été adjugée. Le sujet du prix étoit le projet du plan et de l'élévation d'une place publique au milieu de laquelle doit être placée la statue du prince.

Ensuite il a été procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois d'aoust de l'année 1768, et le dessein marqué A, de la composition du sr Jean Charles Etienne Herbelot, de *Paris*, élève de feu M. *Camus*, a eu la pluralité des voix et la médaille lui a été adjugée : le sujet du prix étoit le projet d'un catafalque destiné à la pompe funèbre d'une tête couronnée.

Ensuite M. *Soufflot* a fait voir à l'Académie des essais qu'il a faits le dix du mois dernier pour connoître si les matières de laves d'écume, de laves, de pozzolane et de lapillo qui se trouvent dans l'*Auvergne*, *au Mont d'Or*[2],

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Brébion, Chevotet, Desmaisons, Leroy, Lestrade, Rousset, Soufflot, de Wailly.
2. Voir aux Appendices du présent volume.

sont les mêmes que celles qui se trouvent au *Vésuve* et aux environs de *Naples*. Pour parvenir à son but, il a fait avec le lapillo du mortier composé d'un tiers de chaux et deux tiers de ce lapillo, corroyez et broyez sans eau; il a fait la même opération avec du ciment ordinaire; ensuite il a formé avec ces mortiers deux auges peu creuses en les travaillant comme on fait les terrasses de lapillo à *Naples*. A cet effet, il a mis d'abord sur une planche, autour de laquelle il y avoit des rebords d'environ trois pouces de hauteur, une couche de deux pouces qu'il a battue avec le tranchant d'une pelle de bois en tout sens, il en a mis le lendemain une seconde couche qu'il a battu de la même manière et ensuite à plat avec une batte. Après ces opérations, il a laissé les deux auges dans sa cour exposés alternativement aux pluyes fréquentes du mois dernier et au soleil : l'auge faite avec le lapillo a pris au bout de vingt six jours une consistance égale à celle de la pierre de Saint Leu la plus dure. Il l'a enlevée du moule dans son entier, mais l'auge de ciment s'est partagée en plusieurs morceaux, et n'avoit pas, à beaucoup près, pris la même consistance : elle s'étoit même gercée en plusieurs endroits, tandis que l'autre s'étoit conservée intacte et sans rien perdre de son volume, ainsy que la Compagnie l'a vu.

M. *Soufflot* a conclu de cet essai qu'avec les matières susdites on peut faire des terrasses aussi solides et aussi durables que celle de *Naples* et qu'elles seroient propres à mettre des voûtes terrassées à l'abry de l'eau plus que le ciment ordinaire.

L'Académie assemblée a jugé ces expériences très intéressantes : elle a prié M. *Soufflot* de vouloir bien continuer ses épreuves et d'en rendre compte à l'Académie.

Rentrée du lundy 14e Novembre 1768.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur *Gabriel* adressée au secrétaire de

l'Académie, par laquelle lettre il fait part à l'Académie de ce dont il s'étoit chargé près de Monsieur le marquis de Marigny, pour l'inviter à présider à la distribution des médailles. D'après ladite lettre de Monsieur *Gabriel*, il a été délibéré de distribuer les médailles à l'assemblée de lundy prochain, et en conséquence d'écrire à Monsieur *Gabriel* pour lui donner avis de la délibération et le prier de présider à la distribution pour soutenir l'émulation des élèves.

Ensuite a été fait lecture de la lettre de M. de La Guêpière, correspondant étranger.

Ensuite, dans l'ordre accoutumé lors de la rentrée, il a été fait lecture des statuts et règlemens de l'Académie.

Du lundy 21e Novembre 1768[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur *Gabriel* au secrétaire, par laquelle lettre M. *Gabriel* marque qu'il ne peut se trouver à l'Académie.

L'Académie espéroit qu'il expliqueroit les intentions formelles de Monsieur le marquis de Marigny, et elle comptoit agir en conséquence pour la distribution des médailles[2]; ainsy M. *Gabriel* sera prié par l'Académie d'avoir une réponse positive de Monsieur le marquis de Marigny, sça-

1. Ont signé en novembre : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, [Jardin], Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

2. Le marquis de Marigny n'accepta pas l'invitation de l'Académie, bien qu'il fût d'usage que le surintendant des bâtiments présidât la cérémonie de distribution des médailles. Or, un de ses griefs contre l'Académie dans l'affaire de Wailly était précisément qu'elle avait distribué sans lui les médailles (*Procès-verbaux*, t. VII, p. 315). Faut-il croire à une nouvelle tension dans les rapports entre le surintendant et l'Académie en 1768? On peut le penser, car on entrevoit que la correspondance, qui se prolongea (ci-dessus, p. 27, et ci-après, p. 35, 36), marque de temps en temps une certaine aigreur.

voir s'il ordonne à l'Académie de distribuer les médailles ou s'il compte, le jour qu'il voudra bien indiquer, leur faire l'honneur de les distribuer lui même. Le secrétaire envoyera à M. *Gabriel* l'extrait de la présente délibération.

Ensuite Monsieur Jean Charles de La Fosse, de *Paris*, sculpteur décorateur et professeur de dessins, a présenté à l'Académie un livre de ses œuvres[1] qu'elle a vu avec satisfaction.

Du lundy 28e Novembre 1768.

L'Académie étant assemblée, il a été remis à lundy prochain pour délibérer sur la distribution des médailles.

Ensuite il a été procédé au jugement des prix d'émulation et la médaille a été adjugée au sr Frédéric Joseph Chabouillet, natif de *Paris*, qui avoit la lettre A. Le programme dud. prix est une prison publique dans un terrain prescrit.

Du lundy 5e Décembre 1768[2].

L'Académie étant assemblée, Monsieur *Gabriel* a rendu compte à la Compagnie qu'après avoir représenté à Monsieur le marquis de Marigny le préjudice qu'un plus long délay de la distribution de ses médailles pourroit apporter à l'émulation nécessaire à ses élèves, Monsieur le

1. La Fosse (Jean-Charles) a publié une *Nouvelle iconologie historique* ou *Explication hiéroglyphique des événements de l'histoire...*, gr. in-fol., 40 p. de texte. L'ouvrage est signalé dans le *Mercure de France* de juin 1771. C'est une œuvre étrange (le titre l'indique suffisamment), mais admirablement illustrée de 111 gravures. Il a publié également un recueil de modèles de meubles. 40 pl. in-fol.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, [Jardin], Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly.

Directeur général a pensé qu'il n'y auroit pas d'inconvénient que l'Académie distribuât ses médailles cette année. La Compagnie, sensible à ce que Monsieur le Marquis la prive de l'honneur de sa présence dans une occasion où sa protection est si utile à l'École de l'architecture, l'Académie a applaudi à l'avis de M. *Gabriel* de différer encor cette distribution, dans l'espérance que Monsieur le Marquis voudroit bien la présider, et M. *Gabriel* est prié d'en saisir l'instant favorable pour l'engager de faire cet honneur à l'Académie.

Du lundy 12e Décembre 1768.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel*, professeur, a lu le discours qu'il a prononcé, le 14e novembre de cette année, aux élèves de l'Académie. Il a lu ensuite à l'Académie les réflexions qu'il a faites pour rendre les élèves plus assidus aux lecons et leur procurer les moyens de remplir les vues de l'Académie[1]; la Compagnie a remis ensuite à la séance prochaine à délibérer sur les différens articles de ces réflexions, et a arretté qu'à la séance suivante il seroit délibéré sur la lettre que M. de La Guêpière[2], ancien correspondant, a écrite à l'Académie.

Du lundi 19e Décembre 1768.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, directeur, instruit de nouveau et ayant fait part à la Compagnie des intentions de Monsieur le Directeur général au sujet

1. Blondel et d'autres ont bien souvent entretenu l'Académie des mesures à prendre pour obliger les élèves à l'assiduité et au travail régulier. *Procès-verbaux*, t. VII, p. xxxi-xxxv, avec les notes.

2. Voir ci-après et *Procès-verbaux*, t. VII, p. xxiii. Pourquoi La Guêpière est-il qualifié d'ancien correspondant? Il faut traduire, sans doute, correspondant depuis longtemps.

de la délivrance des médailles, M. *Gabriel* les a distribuées; sçavoir, la médaille d'or au sr Jean Philippe Le Moine, né à *Paris*, âgé de vingt et cinq ans, élève de M. *Mansard*.

La seconde médaille d'argent représentant d'un côté le buste du Roy et pour type : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS[1], et au revers l'aspect d'une ville et d'un pont, pour type : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et pour exergue : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO M DCC XXX, laquelle médaille a été remise entre les mains du secrétaire pour être délivrée au sr Bernard Poyette, né à *Dijon*, agé de vingt six ans, élève de M. *Règemorte*, lorsqu'il se présentera.

La médaille d'argent dite accessit, frappée de même, a été délivrée au sr Pierre Adrien Paris, de *Besançon*, âgé de vingt et un ans, élève de M. *Carpentier*.

M. *Gabriel* a dit ensuite à l'assemblée que la Compagnie ayant été occuppée depuis quelque temps par différents objets publics sur lesquels elle avoit été consultée, il étoit resté différentes matières qui n'ont pas été décidées, qu'il seroit nécessaire de faire compulser les registres pour les reconnoître; la Compagnie ayant approuvé cette proposition, M. *Sedaine* a été prié de continuer les extraits depuis M. *Tannevot*[2].

Ensuite il a été délibéré sur la lettre de M. de La Guêpière et il a été arretté qu'il jouiroit de l'article 8 des statuts[3], qui permettent la scéance à l'Académie pendant une année, et M. *Sedaine* a été chargé de lui envoyer l'article de la présente délibération.

1. Cette médaille a été distribuée tant de fois qu'on ne peut les compter. Pourquoi cette préférence? Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 24, 60, 80, 119, etc.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 25-27 et les notes.

3. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 48-49, art. 8 : « Lorsqu'un correspondant viendra à Paris, il aura séance à l'Académie pendant l'espace d'une année s'il est étranger... »

1769.

Du lundy 9e Janvier 1769[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du brevet de secrétaire perpétuel de l'Académie, à laquelle a été nommé M. *Sedaine*, et celle du brevet de professeur de mathématiques, à laquelle a été nommé M. *Mauduit*, l'une et l'autre place vacante par la mort de M. *Camus*. L'Académie a décidé que lesdits brevets seroient portez sur les registres.

Ensuite M. de La Guêpière, correspondant étranger, ayant pris scéance à l'Académie pour la première fois, d'après le droit que lui en accordent les règlements concernant les correspondans étrangers, l'Académie s'est entretenu avec MM. Jardin et de La Guêpière sur la manière de construire tant en *Dannemark* que dans les parties de l'*Allemagne*[2] où ils ont fait bâtir; la Compagnie les a prié de vouloir bien développer cette matière dans des mémoires particuliers qui seront lus et enregistrez à l'Académie d'après leur utilité, et ils ont bien voulu s'en charger.

Enregistrement du brevet de professeur de mathématiques[3].

« Aujourd'huy quatre juillet mil sept cent soixante et

1. Ont signé en janvier : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, [Jardin], Lecarpentier, [de La Guêpière], Leroy, de Lespée, Lestrade, Mauduit, Mollet, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, de Wailly, J. Sedaine.

2. Voir le volume précédent, p. XXI, XXIII, 96, 132, 133, 139, 195, 196. P. 151-177, pour La Guêpière et son *Recueil d'esquisses d'architecture*, cité à la p. XXIII. Je ne vois pas qu'il soit plus loin question des mémoires demandés par l'Académie. Il sera fait mention de Jardin p. 47.

3. Cf. p. 21.

huit, le Roy étant à Marly, bien informé des talents, de la capacité et expérience du sr *Mauduit*, et voulant luy donner une marque de sa bienveillance, Sa Majesté l'a nommé pour remplir la place de professeur de géométrie, vacante à son Académie royale d'architecture établie au *Louvre à Paris*, par le décès du sr *Camus*, dernier pourvu d'icelle, pour par led. sr *Mauduit* jouir en lad. qualité des honneurs, prérogatives, émoluments et appointements appartenants à lad. place...

« *Signé :* Louis.

« Le visa à Compiègne, le 30 juillet 1768.

« *Signé :* le marquis de Marigny,
Phélippeaux. »

Du lundy 16e Janvier 1769.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement des prix d'émulation, dont le sujet est une porte de manufacture; la médaille a été accordée au sr Victor Coutouly, né à *Paris*, élève de M. *Souflot*.

L'Académie a hésité de juger lesd. prix, attendu le peu d'avancement apparent que lui montrent les élèves[1]; alors M. *Blondel*, professeur, s'est plaint de divers abus qui s'opposent à leur instruction; il a lu à ce sujet un mémoire tant des abus que des moyens d'y remédier et de les prévenir dans la suite et, après plusieurs discussions sur cet article, l'Académie a nommé pour commissaires à l'examen des moyens d'amélioration dans la conduite des élèves MM. *Franque*, *Blondel*, *Le Roi* et *Sedaine*.

Ensuite M. Jardin, correspondant étranger, a fait présent à l'Académie de la gravure du catafalque élevé dans la chappelle du *château de Christiansbourg*[2] à l'occasion

1. Toujours les mêmes plaintes sur le peu de travail ou la mauvaise organisation du travail des élèves. Ci-dessus, p. 35, et la référence.

2. Cf. le volume précédent, p. 267 (à propos du mariage de Christian VII).

du décès du roi Frédéric V, roi de Danemark et de Norvège, et il a fait lecture de l'explication dudit catafalque.

Enregistrement du brevet de secrétaire de l'Académie royale d'architecture pour le sr *Sedaine*[1] :

« Aujourd'huy quatre juillet mil sept cent soixante et huit, le Roy, étant à Marly, voulant donner au sr *Sedaine* une marque de bienveillance, Sa Majesté l'a nommé pour remplir la place de secrétaire de son Académie royale d'architecture établie au *Louvre* à *Paris*, vacante par le décès du sr *Camus*, pour, par led. sr *Sedaine*, jouir de lad. place aux honneurs, prérogatives, émolumens et appointemens qui y sont attachez...

« *Signé :* Louis.

« Vu par nous, marquis de Marigny, conseiller du Roi en ses conseils, commandeur de ses ordres, lieutenant général des provinces d'Orléannois et Beauce, directeur et ordonnateur général des Bâtiments de Sa Majesté, Jardins, Arts, Académies et Manufactures royales, le présent brevet pour jouir de l'effet d'iceluy par led. sr *Sedaine*, suivant l'intention de Sa Majesté. A Compiègne, le trente juillet mil sept cent soixante et huit.

« *Signé :* le marquis de Marigny,

« *Signé :* Phélippeaux. »

Du lundy 23e Janvier 1769.

L'Académie étant assemblée, M. Neuforges a présenté à l'assemblée le huitième et dernier volume de ses œuvres, qu'elle a vu et reçu avec plaisir[2].

Ensuite l'Académie a distribué les médailles des prix

1. Nous donnons complet le visa, qui contient les titres officiels de Marigny.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 217, 218 et la n. 3. Le nombre des exemplaires varie, parce que l'ouvrage a été publié à d'assez longs intervalles.

d'émulation[1] représentants la tête de Sa Majesté et autour : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et au revers : ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE. PRIX D'ÉMULATION, 1763, lesquelles médailles accordées sur les projets présentez par les élèves dans le cours des mois depuis le 1er aoust 1767 jusqu'au 1er septembre 1768, sçavoir celle du mois d'aoust 1767 au sr Poyette, celle du mois de décembre même année au sr Lusault, celle du mois de janvier 1768 au sr Claude Jean Longuehaie, celle des mois de février, mars et avril, au sr Alexis François Bonnet, celle du mois de may au sr Chabouillet, celle du mois de juin au sr Jean Augustin Renard, celle du mois de juillet au sr Alexis François Bonnet, celle du mois d'aoust, même année, au sr François Charles Herbelot.

Ensuite il a été fait lecture d'une lettre addressée à l'Académie par M. Manginot[2], commissaire des guerres, l'un des secrétaires de Monsieur le duc de Choiseul, en lui envoyant une brochure composée par lui intitulée *Exposition des principes qu'on doit suivre dans les théâtres modernes*. L'Académie a écouté la lecture de la préface et du deuxième chapitre et a remis à la séance prochaine à l'examiner plus amplement.

Du lundy 30e Janvier 1769.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a lu l'extrait de la délibération par laquelle l'Académie a nommé des commissaires aux fins de remédier aux abus qui ralentissent les progrez des élèves. Il a rapporté que MM. les commissaires se sont assemblez et il a fait part de plusieurs réflexions qui peuvent servir de principe aux règle-

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 21, 22. Ce doit être le sceau de l'Académie.

2. Je n'ai rien trouvé ni sur ce Manginot (ou Monginot) ni sur la brochure dont il est question ici. Elle ne figure sur aucun des catalogues que j'ai pu voir.

mens nécessaires à la discipline de l'École d'architecture; l'Académie les a approuvées et les commissaires ont promis de faire à l'Académie leur rapport rédigé, le premier lundy de carême.

Du lundy 13e Février 1769[1].

L'Académie étant assemblée, la mort de M. *Pluyette*[2] a été notifiée et le secrétaire a été chargé d'écrire à Messieurs les Académiciens absens pour les prier de se trouver lundy prochain, aux fins de concourir au choix des trois sujets que l'Académie peut proposer.

Ensuite il a été fait lecture des règlemens concernans les élèves, rédigez par les quatre commissaires; quelques académiciens doivent rapporter par écrit des réflexions à ce sujet, ce qui en a suspendu l'enregistrement.

Du lundy 20e Février 1769.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la séance du lundy 14e décembre 1767, dans laquelle a été faite l'élection des sujets proposez pour la seconde classe, et ce aux fins de remplir les mêmes formalitez que l'Académie a bien voulu observer pour la facilité de l'élection par scrutin[3].

Ensuite il a été procédé suivant les mêmes usages que l'Académie croit devoir adopter pour l'avenir. Il a été procédé par un scrutin préliminaire à un premier choix de six aspirans, parmi vingt deux aspirans que l'Académie

1. Ont signé en février : Gabriel, Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, [Jardin], Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Lestrade, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. Voir sur lui l'Introduction.

3. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 321.

avoit décidé être éligibles, pour en élire ensuite trois. Dans ce scrutin préliminaire, la pluralité des voix a été pour les sieurs Chalgrin, Couture, Trouard, Guillemot, Le Dreux et La Guépière.

Pour l'élection desd. sujets à présenter pour lad. place vacante dans la 2e classe par la mort de M. *Pluyette*, la Compagnie a fait trois scrutins.

Dans le premier, M. Trouard a eu la pluralité des voix, dans le second, M. Chalgrin a eu la pluralité des voix et dans le troisième, M. Guillemot a eu la pluralité des voix.

Du lundy 27e Février 1769.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le marquis de Marigny par laquelle il notifie à l'Académie la nomination de M. *Trouard* à la place de feu M. *Pluyette;* l'Académie a ordonné l'enregistrement de lad. lettre et en conséquence a installé M. *Trouard*.

Copie de la lettre de Monsieur le marquis de Marigny addressée à M. *Gabriel*, premier architecte :

« La mort de M. *Pluyette*, Monsieur, faisant vaquer à l'Académie d'architecture une place d'architecte de la seconde classe, Sa Majesté vient d'en disposer en faveur de M. *Trouard*, un des controlleurs de ses Bâtimens. Vous voudrez bien, à la première assemblée de l'Académie, l'y installer suivant les formes ordinaires.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le marquis DE MARIGNY. »

Ensuite il a été fait lecture d'une lettre de M. de Bourges[1], ancien pensionnaire du Roi, par laquelle il prie

1. De Bourges (Antoine-Joseph) fils avait eu le grand prix en 1761. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 80, 275. Il séjourna à Rome de 1762 à 1766. Son père avait eu le grand prix en 1729.

l'Académie de vouloir bien examiner ses projets [(*Note postérieure :*) « J'ai remis aux commissaires lesd. projets à cet effet »] d'une salle de spectacle, et l'Académie a nommé pour commissaires aud. examen MM. *Perronet* et *Rousset* pour en faire rapport.

Ensuite il a été fait lecture du livre de M. Manginot[1] depuis le 3e chapitre jusqu'au 6e exclusivement, et après plusieurs observations on a remis la continuation de la lecture du même ouvrage.

Ensuite l'Académie a jugé les prix d'émulation du mois de janvier, dont le sujet étoit trois croisées différentes d'ordonnance dorique avec leurs développemens, et l'Académie a décerné le prix à la lettre C, ouvrage du sr Victor Coutouly, élève de M. *Soufflot*.

Ce lundy 6e Mars 1769[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de M. de Bourges par laquelle il demande à l'Académie d'examiner un projet de salle d'Opéra pour une cour étrangère. Ensuitte on a lu le rapport des commissaires qui ont été nommés pour examiner son projet : la Compagnie, après l'avoir aprouvé, a consenti qu'il fût inscrit dans le registre ainsy qu'il suit, et qu'il en fut délivré à M. de Bourges une copie certifiée par le secrétaire :

« Nous, soussignés, commissaires nommés par l'Académie pour examiner le projet d'une salle de spectacle fait par M. de Bourges[3], suivant les usages d'*Italie*, pour une

1. Ci-dessus, p. 40.

2. Ont signé en mars : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, [de La Guêpière], Lestrade, Moranzel, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Sedaine.

3. On ne trouve pas d'indication sur la destination de ce théâtre.

cour étrangère, après avoir examiné le projet dont l'emplacement rectangulaire est de 43 toises de longueur sur 28 toises de largeur, nous avons reconnu que l'auteur paroist avoir joint à une architecture d'un bon genre les commodités qu'exigent les usages du pays pour lequel il a travaillé. »

La Compagnie a ensuitte achevé la lecture du livre de M. Monginot sur les principes à suivre dans l'ordonnance des théâtres modernes.

Ce lundy 13e Mars 1769.

L'Académie étant assemblée, après avoir agité différentes questions sur les théâtres, occasionnées par la lecture de l'exposition des principes qu'on doit suivre dans l'ordonnance des théâtres modernes, composée par M. Monginot, lecture faite dans le cours des séances du lundy 23e janvier, du lundy 17e février, du lundy 6e mars, l'Académie a délibéré qu'il lui seroit fait une réponse au nom de l'Académie, par laquelle elle lui feroit connoître sa façon de penser sur son ouvrage[1].

Du mardy 4e Avril 1769[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du chapitre 3 du livre 7 de Vitruve, dans lequel il rapporte la manière de faire les planchers en voûte[3], la trullisation et les enduis, et l'Académie s'est entretenue des ouvrages,

1. Cette réponse ne semble pas avoir été insérée.

2. Ont signé en avril : Aubry, Brébion, Chevotet Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, de Lespée, Lestrade, Moranzel, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, Sedaine.

3. Vitruve a sur cette question un long développement (Trullisation = travail à la truelle). Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 219.

manières et constructions antiques, de celles modernes et de celles particulières à la France et données et nécessitées par les productions du royaume.

Du lundy 10e Avril 1769.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy*, académicien, a proposé pour correspondant étranger M. Temanza[1], architecte de la *République de Venise*, et l'Académie a nommé pour commissaires aux informations nécessaires à sa nomination MM. *Soufflot*, *Aubry*, *Le Roi* et *Peire*, et en conséquence l'Académie a chargé M. *Sedaine* de revoir les règlemens de l'Académie aux fins de parvenir à un règlement général et instructif concernant les associez correspondans[2].

Ce lundy 17e Avril 1769.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois de février 1769 : le dessein cotté G, de la composition du sr Jean Louis Desprez, d'*Auxerre*, élève de M. *Desmaisons*, a eu la pluralité des voix et la médaille lui a été adjugée. Le sujet du prix est la décoration d'une chambre de parade vue du côté du lit et faisant partie de la distribution des appartemens d'un bel hôtel.

Ensuite, d'après la délibération du lundy 10e avril, par laquelle M. *Sedaine* a été chargé de revoir les règlemens concernans les correspondans aux fins de parvenir à un règlement général et instructif, il a lu un mémoire à ce sujet, et l'Académie a nommé pour commissaires en

1. Temanza est l'auteur d'un ouvrage sur Scamozzi. Cf. les *Procès-verbaux* de juillet 1770.
2. Voir plus loin, p. 49.

cette partie MM. *Contant*, *Chevotet*, *Souflot*, *Aubry*, *Franque*, *Le Roi* et *Sedaine*, pour en faire leur rapport.

Ce lundy 24e Avril 1769.

L'Académie étant assemblée, il a été fait rapport que les commissaires nommez par l'Académie pour les règlemens concernans les correspondans s'étoient assemblez, et d'après les réflexions respectives lesd. règlemens seroient rédigez, lus et arrettez à la prochaine assemblée, et ensuite l'Académie s'est entretenu sur plusieurs détails concernans l'architecture.

Ce mardy 2e May 1769[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois de mars 1769. Le dessein cotté C, de la composition du sieur Victor Coutoully, né à *Paris*, élève de M. *Soufflot*, a eu la pluralité des voix, et la médaille lui a été adjugée; le sujet du prix est la décoration intérieure d'un vestibule du palais d'un souverain.

Ensuite l'Académie s'est entretenu des règlemens concernans les correspondans; il a été fait quelques nouvelles observations tant sur les règlemens que sur la forme de la lettre de correspondance, et on en a remis l'arretté aux scéances prochaines.

Ce lundy 8e May 1769.

L'Académie étant assemblée, M. Dumont a présenté

1. Ont signé en mai : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, [Jardin], Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, Sedaine.

un livre de desseins intitulé : *Les ruines de Poestum, autrement Posidonia*, etc.[1]. Ensuite il a été procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui concourent pour le prix d'émulation du mois d'avril 1769. Le dessein cotté D, de la composition du sr Jacques Étienne Thierry, né à *Paris*, élève de M. *Mansard*, a eu la pluralité des voix et la médaille lui a été adjugée : le sujet du prix est une petite église semblable, par rapport au plan et à l'élévation, aux temples ronds des anciens.

Ensuite l'Académie a décidé que le lundy 22e may elle s'assembleroit à huit heures précises du matin pour le programme des grands prix de la présente année et qu'il en seroit donné avis aux académiciens, intendans et controlleurs généraux[2].

Ensuite M. Jardin, premier architecte du roy de Dannemark, intendant de ses Bâtimens, chevalier de Saint Michel et notre correspondant à l'Académie, lui a présenté un recueil de ses desseins, plans, coupes et élévations de l'*église royale de Frédéric V à Coppenhague*[3] : ce qu'elle a vu avec autant de plaisir que de reconnoissance.

Ce lundy 22e May 1769.

L'Académie étant assemblée suivant l'usage à huit heures du matin, pour proposer à ses élèves le sujet des grands prix de cette année, a voté entre un château d'eau, un marché et une fête publique pour le mariage d'un prince.

1. Dumont avait déjà présenté cet ouvrage en 1764, avec le *Détail des plus intéressantes parties de la basilique de Saint-Pierre de Rome... et des plans de théâtres d'Italie et de France. Procès-verbaux*, t. VII, p. xxxviii, n. 5.

2. On constate une fois de plus (quoique la mention se présente assez rarement) que certains fonctionnaires des bâtiments avaient droit de séance à l'Académie. Leur situation était réglée par l'article XXIII des statuts de 1717. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 137.

3. Voir *Procès-verbaux*, t. VI, p. 250-256, 355-357, t. VII, table.

Le dernier de ces projets a eu la pluralité des voix et le programme en a été arretté ainsy qu'il suit.

L'Académie propose pour le sujet des grands prix de la présente année une fête publique dont le sujet sera le temple de l'Himen pour le mariage d'un prince.

Cette fête occupera sur l'eau ou sur la terre un espace de trois cent toises de long et de deux cent toises de large.

Les élèves disposeront dans la partie du pourtour la plus convenable une loge pour la cour et des amphithéâtres commodes pour les spectateurs.

Ils indiqueront sur le plan et la coupe générale les spectacles dont ils se proposeront de composer les parties de cette fête qui seront en action.

Les élèves feront l'esquisse du plan général seulement, sur une échelle de une ligne pour toise; ils feront aussi l'esquisse des plan, élévation et coupe du temple sur une échelle de trois lignes pour toise.

Ils feront au net un plan et une coupe générale sur une échelle de trois lignes pour toise; ils feront de même un plan, une coupe et une élévation du temple, qui ne pourra être de plus de soixante et quinze toises de faces, avec ses accessoires les plus saillans, sur une échelle de neuf lignes pour toise. Les élèves se conformeront exactement à leurs esquisses et ils remettront au professeur leur dessein au net le samedy dix neuf aoust prochain avant midy.

Ce lundy 29e May 1769.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé par le scrutin au jugement des esquisses données par les élèves qui concourent pour le grand prix : elle a choisy pour le concours neuf esquisses sur le nombre de vingt neuf qui ont été jugez. Les élèves qui ont eu la pluralité des voix dans ce scrutin sont les sieurs Paris, Le Mitte, Lusault, Guierne, Pinot, Chabouillet, Facier, Lefebvre

et Marquis : ces esquisses seront remises au professeur le samedy 19e aoust avant midy et exposez dans la sale de l'Académie.

Ce lundy 5e Juin 1769[1].

L'Académie étant assemblée, elle a distribué les médailles des prix d'émulation représentantes la tête de Sa Majesté et autour : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et au revers : ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE. PRIX D'ÉMULATION, 1763[2].

Lesquelles médailles accordées sur les projets présentez par les élèves dans le cours des mois de novembre 1768, depuis ledit mois jusqu'au mois d'avril 1769, sçavoir celle du mois de novembre au sr Chabouillet, celle du mois de décembre au sr Coutoulli, celle de janvier 1769 au sr Coutoully, celle du mois de février suivant au sr Desprez, celle du mois de mars au sr Coutoully, celle du mois d'avril au sr Thierry.

Ensuite il a été fait lecture de l'addition et interprétation aux règlemens concernans les correspondans et elle a décidé que les commissaires s'assembleroient lundy prochain aux fins de terminer cet objet.

Ce lundy 12e Juin 1769.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de tout ce qui concerne les correspondans[3], à commencer par l'article des statuts qui ordonne leur établissement, une lettre écrite par Monsieur le marquis de Marigny en datte du

1. Ont signé en juin : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 21, 22, et ci-dessus, p. 40.

3. Voir le t. VI des *Procès-verbaux*, p. 334-337, et le t. VII, p. XVIII-XXIV, 1-97 *passim*, 47-50, 77.

27e novembre 1758, qui approuve l'Académie et l'exhorte à ne pas perdre de temps à former une correspondance si utile et qui n'eût pas dû être négligée j'usqu'à présent. Ensuite les règlemens concernans les correspondans d'après les rapports des commissaires nommez par l'Académie, en datte du 16 juin 1760, ensuite la délibération de l'Académie en datte du 27 juillet 1761, par laquelle elle désire appuyer les premiers règlemens et expliquer quelqu'un des articles.

Ensuite il a été fait lecture des additions auxdits règlemens, le tout pour parvenir à rendre la correspondance aussi solide qu'elle doit être utile.

Ce lundi 19e Juin 1769.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des dessins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de may 1769. Le dessin marqué B, de la composition du sieur Pierre Panseron, élève de M. *Rousset*, a eu la pluralité des voix et le prix luy a été adjugé. Le sujet du prix étoit une orangerie de 30 toises de face avec plan, élévation et profil.

La Compagnie a ensuite entendu la lecture de plusieurs extraits du 1er et 2e registre de l'Académie sur ce qui peut constituer le bon goust dans l'architecture[1] et sur la proposition de Philibert de Lorme de tailler les architraves par claveaux en forme de plattes bandes. On s'est aussi entretenu des cariatides et de l'usage de tailler des testes et masques sur les claveaux des arcades.

Ce lundy 26e Juin 1769.

L'Académie étant assemblée, il a été question des règle-

1. L'Académie avait mis à l'ordre du jour la question du bon goût dès sa première séance (*Procès-verbaux*, t. I, p. 2, 3). Elle la reprit très fréquemment sans pouvoir la résoudre (*Ibid.*, t. I, p. 321; t. II, p. 119, 121, 136, 203, 204). Pour Philibert de l'Orme, voir le t. I, p. 135, 154.

mens concernans les correspondans, pour l'extension et l'interprétation desquels règlemens il a été cy devant nommé des commissaires; la Compagnie a remis à la séance prochaine pour déterminer définitivement cet objet.

Ce lundy 3e Juillet 1769[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Messieurs les abbé, prince, grand doyen, grand chantre, chanoines et chapitre de l'insigne *église collégiale et équestrale de Murbach*, envoyé à M. *Sedaine*, par laquelle il est prié de remettre sous les yeux de l'Académie les plans, coupes, élévations et observations concernans l'*église de Guebweiller*, qui s'exécute actuellement sur les desseins de M. Beuque[2], architecte, aux fins que l'Académie en dise son avis. L'Académie, après l'examen desdits plans, coupes et élévations et partie de la lecture du mémoire, en a remis la suite à la séance prochaine. Cet examen ayant suspendu l'affaire des correspondans, elle a été remise aux séances suivantes.

Ce lundy 10e Juillet 1769.

L'Académie étant assemblée, il a été fait un nouvel examen des plans, coupes, élévations et constructions de l'*insigne église de Murbak*, et l'Académie a nommé pour

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, Lestrade, Moreau, Perronet, Rousseau, Soufflot, Trouard, de Wailly, Sedaine.

2. Voir ci-dessus et consulter le volume du Congrès archéologique tenu à Metz, Strasbourg et Colmar en 1922. On y trouvera des renseignements sur l'église dont il est question ici (p. 434-446). Elle fut commencée entre 1760 et 1766 par Beuque, architecte de Besançon, et continuée par l'architecte bernois Ritter, que nous allons retrouver. On n'a pas oublié que la ville de *Guebwiller* fut horriblement saccagée par les Allemands.

commissaires en cette partie MM. *Chevotet*, *Franque*, *Brébion* et *Sedaine*, pour lui faire son rapport aux désirs de la lettre écrite au secrétaire, le 29e juin 1769. L'Académie s'est ensuite entretenue de l'affaire des correspondans et remise aux séances prochaines.

Ce lundy 17e Juillet 1769.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des desseins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de juin 1769; le dessein marqué B, de la composition du sr Jean Louis Desprez, élève de M. *Desmaisons*, a eu la pluralité des voix et le prix lui a été adjugé. Le sujet du prix étoit un reposoir placé dans le *carrefour de la Croix Rouge*, *faubourg Saint Germain*, sur un plan figuré de ce carrefour et joint au programme.

Les commissaires nommez par l'Académie pour l'examen de l'*église de Guebweiller* lui ont ensuite fait part de leur travail, lui ont notifié le besoin qu'ils avoient d'avoir de l'architecte du chapitre les éclaircissemens nécessaires pour asseoir leur jugement[1].

Ensuite l'Académie a arretté l'affaire des correspondans et a chargé le secrétaire d'écrire sur le registre le rapport des commissaires, qu'elle a approuvé unanimement; à la séance prochaine il en sera fait lecture.

Ce lundy 24e Juillet 1769.

Supplément aux règlemens de l'Académie concernans les correspondans pour l'explication des motifs de correspondance.

(Les règlemens sont du lundy 16e juin 1760[2].)

1. Voir plus loin, p. 55.
2. Ils sont reproduits dans le volume précédent, p. 48-50.

Faire part à l'Académie des projets qu'ils exécutent si ces projets sont de quelque considération.

Envoyer les desseins des édifices remarquables, des observations sur l'architecture des pays qu'ils habitent, sur la variété des constructions et sur les sujettions qu'entraînent la différence du climat, tirées de la chaleur ou du froid, l'intempérie ou l'inconstance des saisons.

Faire et envoyer des desseins des monumens anciens ou des parties remarquables de ces monumens, y joindre des mémoires sur leur construction, leurs matériaux, la nature de ces matériaux et la manière dont ils ont été employez et dont ils le sont à présent, enfin sur tout ce qui peut augmenter les connoissances propres à l'architecture.

S'il paroît quelqu'ouvrage nouveau dans l'architecture et dans les arts qui lui sont analogues comme peinture, sculpture, etc., s'ils ont connoissance de quelqu'invention, de quelques procedez particuliers relatifs aux arts, les correspondans sont priez d'en donner des notices, même des desseins, d'en porter leur jugement et d'en nommer les auteurs.

Si le correspondant fait ou apprend de nouvelles découvertes ou des observations utiles sur les parties qui regardent les sciences et les belles lettres, l'Académie le prie de vouloir bien les joindre à ses mémoires sur l'architecture. Les profondes excavations pour tirer des matériaux, pour asseoir les fondemens des grands édifices, pour la construction des ponts et des aqueducs, lui fournissent autant de moyens pour connoître les métaux, les minéraux et les différentes couches dont est composée la première enveloppe de la terre qui, sous les différentes zones, peut varier singulièrement, et cette connoissance n'est point étrangère à l'architecture, puisque les évaporations de la terre rendent plus ou moins salubres les terreins sur lesquels on édifie.

Dans les desseins des monumens antiques, le corres-

pondant est prié d'en copier les inscriptions, de rappeller la tradition du pays, de faire des recherches sur le temps où ces monumens ont été élevez, sur les motifs qui les ont fait construire : c'est servir à l'Histoire et à la connoissance de l'Antiquité, dont quelques pas tracez sur la surface de la terre et à demi effacez peuvent arretter les regards de l'artiste et occupper ceux du sçavant.

Les observations d'un homme qui a toujours le compas et le crayon à la main doivent être plus justes et se revêtir de formes plus certaines.

Lorsque l'Académie sera consultée par les correspondans sur ce qui concerne l'art de l'architecture, il sera aussitôt nommé des commissaires à l'effet de les satisfaire sur ce qu'ils demanderoient.

Leurs envois seront mis dans les portefeuilles de l'Académie, avec les noms de leurs auteurs, pour être consultez par les académiciens et par les correspondans eux mêmes.

Ces mémoires, un jour imprimez sous les yeux et par les soins d'un académicien nommé à cet effet, pourront être utiles aux pays même qui fourniront ces observations.

Par le 8e article des règlemens, lorsqu'un correspondant se présentera à l'Académie, il lui est accordé le droit d'assister aux assemblées, et, conformément à la lettre de Monsieur le Directeur général écritte de Versailles à M. *Gabriel*, en datte du 3e mars 1763[1], il jouit ainsy que les académiciens du droit de présence accordé par Sa Majesté; ce droit, qui est pendant un an pour les correspondans étrangers et six mois pour les correspondans regnicoles, ne se renouvellera qu'après un an d'absence.

Et l'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des règlemens cy dessus.

Ensuite M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre qui lui a été addressée par M. Le Gendre, chevalier de l'ordre de

1. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 137-138.

Saint Michel, ingénieur du Roy[1], inspecteur général des ponts et chaussées de France, par laquelle il le prie de présenter à l'Académie un recueil très grand atlas des différens édifices qu'il a projettez pour l'embellissement de la ville de *Rheims*, lesquels sont en partie exécutez, et qu'il continue à diriger. L'Académie a accepté avec reconnoissance ce recueil qui renferme des morceaux dignes de son auteur et dans le goût de la bonne architecture. L'Académie a chargé le secrétaire de marquer à M. Le Gendre toute sa satisfaction et de lui en faire ses remerciemens.

Ce lundy 31e Juillet 1769.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre écrite à M. *Sedaine* par Messieurs du chapitre de *Murbak*, dans laquelle ils expliquent les objets des demandes du chapitre, et laditte lettre a été remise aux mains des commissaires nommez à cet effet pour y répondre.

Ensuite a été faite la distribution de deux prix d'émulation, l'un au sr Pierre Panseron, né aux *Plessis Tournelle*, élève de M. *Rousset*, l'autre au sr Jean Louis Després, né à *Auxerre*, élève de M. *Desmaisons*.

Ensuite, M. *Soufflot* a proposé pour correspondant regnicole M. d'Ageville, architecte et professeur d'architecture et de perspective à l'Académie de *Marseille*[2], où il réside. L'Académie a nommé pour commissaires aux informations nécessaires à ce sujet MM. *Soufflot*, *Blondel*, *Franque* et *Le Roi*.

1. C'est la *Description de la place de Louis XV, que l'on construit à Reims, des ouvrages à continuer autour de cette place...*, par le sr Le Gendre, ingénieur du Roy, inspecteur général des ponts et chaussées de France, chargé par le Conseil de la direction des ouvrages. 1 vol. gr. in-fol., texte et planches, 1765 (avec trois dessins de Cochin gravés par Moitte).

2. Voir plus loin, p. 64, et l'introduction du présent volume.

Ce lundy 7e Aoust 1769[1].

L'Académie étant assemblée, il a été décidé que le secrétaire écriroit au nom de l'Académie une lettre à Monsieur le marquis de Marigny pour le prévenir que, le 21e aoust, les dessins des élèves seront exposez et pour le prier de vouloir bien indiquer le jour qu'il voudroit bien choisir pour leur jugement et couronner par son suffrage ceux de l'Académie.

Ce lundy 14e Aoust 1769.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a remis aux commissaires nommez pour l'examen des plans, coupes, profils et élévations de l'*église de Guebwiller*, les additions et explications par eux demandez à l'architecte de Messieurs du chapitre, pour être joints aux plans et aider au travail de cet examen; il a été fait lecture du mémoire dudit sr architecte à ce sujet.

Ensuite il a été fait l'examen en gros des cartons de feu M. *Beausire*[2], et il a été nommé pour commissaires à l'examen en détail desdits cartons pour en faire rapport à l'Académie MM. *Blondel*, *Brébion*, *Franque* et *Sedaine*.

Ce lundy 21e Aoust 1769.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de Messieurs *Chevotet*, *Sedaine*, *Franque* et *Bré-*

1. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, de Lespée, Lestrade, Moranzel, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, J. Sedaine.

2. Il s'agit d'une affaire d'ordre intérieur qui a beaucoup et longtemps occupé l'Académie. Beausire le jeune était mort à Saint-Domingue en 1761, laissant chez lui, à Paris, de nombreux documents appartenant à l'Académie. *Procès-verbaux*, t. VII, p. xxxi et la note.

bion, commissaires nommez à l'effet de satisfaire aux demandes du chapitre de *Murbak*[1], et l'Académie a approuvé ledit rapport et a ordonné qu'il en seroit envoye copie à Messieurs du chapitre.

Ensuite Monsieur *Péronnet* a fait part à l'Académie de la lettre à lui addressée par Monsieur le controlleur général sur le projet qui lui est confié (projet aussi noble qu'utile) de conduire à Paris les eaux de la rivière d'*Ivette*[2], et l'Académie a consigné sur ses registres la copie de ladite lettre :

« De Compiègne, 30 juillet 1769.

« Vous m'avez fait le plus grand plaisir du monde, Monsieur, en vous livrant avec zèle à la vérification qu'il s'agit de faire du projet de M. Deparcieux pour amener l'eau de l'*Ivette* à Paris. L'examen et l'exécution d'un projet de cette importance ne pouvoient pas être confiées en de meilleures mains que les vôtres, et le Roi a applaudy de la manière la plus flatteuse pour vous à la proposition que je luy ai fait de vous en charger. Le public m'en approuvera également. Je vous envoye cy joint une ampliation du mémoire au bas duquel le Roi a mis son approbation et une copie de l'arrest du Conseil expédié en conséquence, dans lequel vous trouverez nommé M. de Chizi, que M. de Trudaine m'a dit que vous désiriez d'avoir pour lieutenant. On ne peut rien ajouter, Monsieur, aux sentimens d'estime et d'attachement que je vous ai voués. *Signé :* Dinvau. »

Ce lundy 28e Aoust 1769.

L'Académie étant assemblée, on a procédé par le scrutin au jugement des dessins des élèves qui ont concouru

1. Cf. ci-dessus, p. 51.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 135. Il y avait sur cette question très importante deux mémoires présentés par Deparcieux à l'Académie des sciences en 1762 et 1766. Voir *Histoire*

pour le prix d'émulation du mois de juillet et de celui d'aoust. Celui du mois de juillet étoit un obélisque avec fontaine : le dessin marqué B, du sieur Jean Baptiste Regnard, de *Paris*, élève de M. *Moranzel*, a eu la pluralité des voix et le prix luy a été adjugé.

Le sujet du prix du mois d'aoust étoit une façade de palais de soixante et six toises : la lettre A, qui étoit sur le dessin du sieur Jean Baptiste Eustache, de *Paris*, élève de M. *Blondel*, a eu la pluralité des voix et le prix luy a été adjugé.

Il a été ensuite fait lecture d'une lettre adressée à l'Académie par le sieur Dorléans[1] par laquelle il demande un certificat du prix qu'il a remporté en l'année 1766, ayant le dessin de faire le voyage de *Rome* à ses frais. M. *Gabriel*, directeur de l'Académie et présent à l'assemblée, a nommé M. *Brébion*, faisant ordinairement les fonctions de secrétaire en l'absence de M. *Sedaine*, pour donner audit sieur Dorléans l'extrait des registres qui le constate, avant les vacances de l'Académie, et aussi pour écrire aux architectes qui ne se trouvent pas aujourd'huy à l'assemblée que, lundi prochain, 4e septembre, on procédera au jugement des grands prix de cette année.

Du lundi 4e Septembre 1769[2].

L'Académie étant assemblée et les dessins des élèves

et Mémoires de l'Académie royale des sciences, supplément, t. VII, nos 4 et 5. Trudaine, directeur des ponts et chaussées, était mort le 9 janvier 1769. Avait-il été consulté avant ou s'agissait-il de son fils? Mais celui-ci ne fut pas directeur des ponts et chaussées.

1. Dorléans n'avait eu en 1766 que le deuxième prix. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 262. On ne le trouve pas dans la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France*.

2. Ont signé en septembre : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, de Lespée, Lestrade, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset.

qui ont été admis pour concourir aux grands prix étant exposés depuis quinze jours dans la salle de l'Académie, on a procédé, par le scrutin, à leur jugement.

Dans le premier scrutin, le dessein marqué C, composé par le sr Jean Jacob Guerne, né à *Paris*, élève de M. *Moreau*, a eu la pluralité des voix et le premier prix lui a été adjugé.

Dans le second scrutin, le dessin marqué F, composé par le sr Claude Thomas Lusseau[1], né à *Paris*, élève de M. *Sedaine*, a eu la pluralité des voix pour le second prix.

Dans le 3e scrutin, le dessin marqué B, de la composition du sr Pierre Adrien Paris, né à *Besançon*, élève de M. *Le Carpentier*, a eu la pluralité des voix pour le 3e prix, dit accessit.

Ce lundy 13e Novembre 1769[2].

L'Académie étant assemblée pour reprendre ses séances, il a été, suivant l'ordre accoutumé, fait lecture des statuts et règlemens, sur lesquels elle a fait quelques observations concernans les élèves ; entre autres l'Académie a prié le secrétaire de rédiger lesd. observations, surtout celles qui concernent le peu d'assiduitez des élèves, aux fins de les obliger à plus d'exactitude[3]; ensuite, il a été fait lecture d'un remerciement de Messieurs du chapitre de *Murbak*.

Ce lundy 20e Novembre 1769.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi*, membre de

1. C'est le Lussault qualifié élève de Marigny en 1768. Cf. ci-dessus, p. 3 et la note.

2. Ont signé en novembre : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, [de La Guêpière], Lecarpentier, Leroy, Lespée, Lestrade, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, J. Sedaine.

3. Plaintes renouvelées sans cesse.

lad. Académie, lui a présenté un exemplaire en deux volumes de la seconde édition de son livre intitulé : *les Ruines des plus beaux monumens de la Grèce*[1], et la Compagnie a vu avec plaisir les augmentations qu'il a fait entrer dans cet ouvrage.

Ensuite, il a été décidé que lundy prochain, vingt sept novembre, les médailles des grands prix seroient distribuez.

Ce lundy 27e Novembre 1769.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'examen des prix d'émulation, et les élèves n'ayant point, dans leurs projets, satisfait aux parties nécessairement indispensables dans les convenances de tout édifice, l'Académie a remis le prix; ensuite, il a été fait la distribution des médailles adjugées aux grands prix lors de la séance du lundy 28e aoust 1769.

La médaille d'or représentant d'un côté la tête du Roy et pour exergue : LUDOV. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et le revers représentant la façade de l'*École militaire*, portant pour exergue : CRESCENTI AD MILITIÆ DECUS NOBILITATI, et pour type : PALÆSTRA EXÆDIFICATA M DCC LXIX[2], lad. médaille donnée au sr Jean Jacob Guerne, né à *Paris*. Ensuite, la seconde médaille d'argent, représentant d'un côté la tête du Roy, ainsy que dessus, et de l'autre le *pont de Compiègne*, dont l'exergue : COMPENDIUM ORNATUM ET LOCUPLETATUM, et pour type : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO, a été donnée au sr Claude Thomas Lusseau, né à *Paris*. Ensuite, l'accessit : médaille d'argent représentant, tant pour la face que pour le revers, de même que la médaille d'or, est restée entre les mains du secrétaire pour être délivrée au sieur Pierre Adrien Paris.

Ensuite a été faite la distribution des médailles d'ému-

1. Voir ci-dessus, p. 12 et 14.
2. Voir le Catalogue des médailles, p. 248 (lire : M DCC LVIII); de la seconde médaille, il n'y a plus à parler.

lation du mois de juillet et du mois d'aoust de la présente année.

Ensuite M. Laurent, architecte, du consentement du directeur et présenté par le secrétaire, a lu un mémoire de sa composition sur les voûtes construites en brique légère[1], que l'Académie a écouté avec plaisir; le sr Laurent a laissé son mémoire à l'Académie.

Ce lundy 4e Décembre 1769[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi*, académicien, a demandé qu'il fût indiqué le jour pour le rapport des commissaires, aux fins de parvenir à la présentation de M. Temenza pour correspondant étranger, et l'Académie a assigné la séance de lundy prochain à cet effet.

Ensuite, M. *Blondel* a dit qu'il étoit un des commissaires nommez aux informations pour élire correspondant regnicole M. Dageville, architecte et professeur d'architecture et de perspective à l'Académie de *Marseille*, et il a demandé que le rapport des commissaires fût écouté par l'Académie à la séance prochaine, ce qui lui a été accordé, pour parvenir à son élection si elle a lieu.

Ensuite, il a été décidé que lundy prochain seroit faite l'élection d'un des membres de l'*Académie impériale de Saint Pétersbourg*, dont les patentes ont été envoyées à l'Académie royale d'architecture avec le nom à remplir.

Ce lundy 11e Décembre 1769.

L'Académie étant assemblée d'après la délibération de

1. La question des briques et de la construction en briques a toujours préoccupé l'Académie et beaucoup d'architectes. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, appendice I et p. 69-166; p. xxxvi, ci-dessus p. 6. Nous avons déjà rencontré Laurent.

2. Ont signé en décembre : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Lestrade, Moreau, Peyre, Rousset, J. Sedaine.

la séance précédente, elle a écouté le rapport fait par les commissaires pour procéder à l'élection de M. Temanza et lui accorder des lettres de correspondant étranger, et après avoir suivi la forme indiquée par les règlemens, lesd. lettres lui ont été accordées[1].

Alors il a été représenté qu'il seroit nécessaire que, pour faciliter la correspondance, il lui fût nommé un académicien à qui il pût s'adresser et qui se chargeroit de la présentation de ses travaux à l'Académie et des réponses qui lui seroient faites, soit qu'il eût besoin de l'approbation ou des conseils de l'Académie. Cet académicien pourroit être choisy du nombre des trois qui ont fait les informations à son sujet, et souvent ce seroit celui qui a présenté le correspondant à l'Académie : cela donneroit à sa correspondance plus de facilité, et d'après cette représentation que l'Académie a approuvée, M. *Le Roi* a été nommé pour recevoir la correspondance de M. Temenza.

M. *Blondel* a lu le rapport des commissaires pour parvenir à l'élection de M. d'Ageville, et après lad. lecture, les formes prescrites ayant été observées, les lettres de correspondant regnicole lui ont été accordées, et M. *Blondel* a été nommé pour recevoir sa correspondance.

Ensuite, par la voye du scrutin, M. *Gabriel,* premier architecte et directeur de l'Académie, a été élu d'un consentement unanime pour remplir la place d'associé libre honoraire de l'*Académie impériale de Saint Pétersbourg* que lad. Académie a offert à l'un des membres de l'Académie d'architecture qu'il lui plairoit nommer, et il a été décidé que la lettre écrite par l'*Académie impériale de Saint Pétersbourg* seroit transcrite sur les registres.

Copie[2] de la lettre de M. *Sedaine*, secrétaire, à Messieurs

1. Voir sur lui l'Introduction; de même sur d'Ageville.
2. Voir l'Introduction. La lettre de Sedaine est transcrite à la fin du registre, avec renvoi à cette séance.

les académiciens de l'*Académie impériale de Saint Pétersbourg*, le 10 février 1770[1] :

« Messieurs,

« Le même amour des arts dont vous êtes animés nous a fait sentir tout le prix de la place d'associé libre honoraire que vous avez bien voulu accorder à celui de nos membres que nous choisirions.

« Nous n'avons pu mieux répondre à vos vues qu'en l'accordant à celui de nous qui nous a paru le plus digne de recevoir ces marques d'honneur et qui, par son rang, ses talens et ses grandes qualités, peut en faire le plus à ceux dont il devient l'associé.

« Nous avons nommé M. *Gabriel*, premier architecte du Roy, directeur de l'Académie royale d'architecture, honoraire amateur de celle de peinture et sculpture, inspecteur général des Bâtimens de Sa Majesté Très Chrétienne.

« Nous vous devons la plus grande reconnaissance tant des patentes que nous avons reçues de vous, Messieurs, que de ce qu'elles nous ont procuré un moyen de témoigner à M. *Gabriel* les sentimens que nous avons pour lui.

« La constitution de notre Académie ne nous permettant pas de vous offrir d'autre place que celle que vous avez toujours dans nos vœux[2], nos services et notre affection pour le progrès et l'avancement des arts, elle vous prie d'être bien persuadés de leur sincérité.

« Après avoir rempli les intentions de l'Académie, permettez moi d'ajouter que Louis XIV, qui a formé la nôtre, étoit loin de prévoir la fondation de *Saint Pétersbourg*, l'établissement de votre Académie impériale, l'association qu'elle pourroit avoir avec ses sujets et surtout la grandeur de votre souveraine.

1. Cf. plus loin, p. 66, la lettre de Gabriel.
2. Ce n'est pas exact. Voir l'Introduction du volume précédent.

« Je vous prie d'agréer les assurances particulières du respect avec lequel je suis, Monsieur, votre, etc.

« J. Sedaine.

« A Messieurs,

« Messieurs de l'Académie impériale établie à Saint Pétersbourg. »

Ce lundy 18e Décembre 1769.

L'Académie étant assemblée, a été transcrite la lettre cy dessus addressée à l'Académie royale d'architecture par Messieurs de l'*Académie impériale de Saint Pétersbourg :*

« Messieurs,

« L'*Académie de Saint Pétersbourg*, ayant pour point de vue de lier et d'entretenir une correspondance soutenue d'estime, d'amitié et de sentimens réciproques avec les différentes Académies de l'Europe, a l'honneur d'envoyer à la vôtre une lettre patente pour un associé libre honoraire dont le nom est en blanc, afin que vous puissiez, Messieurs, y inscrire de votre choix celui que vous jugerez à propos, et d'indiquer en même temps la forme sous laquelle le nom doit être transcrit; elle joint ensemble la traduction de la lettre patente en cas que vous ne trouviez personne dans vos climats pour interpréter notre langue.

« L'Académie, cherchant toujours par toutes les voyes possibles à mériter les suffrages de la vôtre, vous prie de lui faire part de toutes les nouvelles productions de la vôtre, ce qu'elle fera exactement de son côté. C'est le seul moyen de concourir au bien général et de contribuer de part et d'autre aux progrès et à l'avancement des arts.

« Ayant rempli les intentions de l'Académie, permettez moi de vous assurer particulièrement tant de sa part que de la mienne de la respectueuse considération avec

laquelle j'ay l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« A. DE LOFTIKOFF, secrétaire perpétuel[1].

« A *Saint Pétersbourg*, le 10e juillet 1769. »

Il a été fait lecture d'une lettre de M. *Gabriel*, premier architecte du Roi, écrite à l'Académie pour la remercier des suffrages qu'elle lui a accordez pour la place d'associé libre honoraire dont il est fait mention cy dessus, et il a été dit que la lettre de M. *Gabriel* seroit transcrite sur les registres.

Ensuite, il a été fait lecture d'une lettre addressée à l'Académie par M. de La Guêpière pour la remercier de ce qu'il a joui pendant un an du droit de présence.

M. *Franque* ayant présenté à l'Académie le rapport des commissaires pour parvenir à l'élection de M. Cénerai[2] et après lad. lecture, les formes prescrites ayant été observées, les lettres de correspondance lui ont été accordées et M. *Franque* a été nommé pour recevoir sa correspondance.

L'Académie, ensuite, a nommé MM. *Soufflot*, *Perronnet* et *Peire* pour faire leur rapport, aux fins de parvenir à l'élection de M. Ritter[3] pour correspondant étranger, représenté par M. *Souflot* qu'il y a plus que le temps prescrit par les règlemens que les informations de M. Ritters ont été commencées, il a été dit qu'aux séances du mois de janvier les commissaires feroient leur rapport; il a été dit ensuite que le secrétaire notifieroit à l'Académie impériale l'élection de M. *Gabriel*.

1. Je n'ai rien trouvé sur ce Loftikoff dans les récents ouvrages de MM. Hautecœur et Réau sur l'art russe.

2. Sur Cénerai, voir l'Introduction du présent volume.

3. Ritter avait été en effet proposé comme correspondant dès que s'était posée la question de la correspondance. Il fut, avec Chambers et Temanza, un correspondant vraiment étranger, tandis que les autres (Jardin, La Guêpière, etc.) n'étaient que des correspondants français établis à l'étranger. Voir l'Introduction du présent volume.

Copie de la lettre de Monsieur Gabriel.

« Messieurs,

« Il est bien flatteur pour moi de voir couronner par une nouvelle marque de votre bienveillance toutes les bontez dont vous m'avez honoré jusqu'à présent; je n'avois pas besoin de la faveur que vous m'avez faite en me nommant à la place qui vous a été offerte par l'*Académie impériale de Saint Pétersbourg* pour être pénétré de la plus vive affection pour une Compagnie dont tous les procédez à mon égard ont toujours été marquez au coin de la considération et de l'estime la plus flatteuse. Ce dernier trait me touche d'autant plus vivement que, la Compagnie étant remplie de sujets à qui le mérite, les talens et les connoissances donnoient des droits au choix qu'elle a bien voulu faire tomber sur moi, je dois le regarder comme la marque la plus sûre de l'amitié qu'elle me porte.

« Je crois, Messieurs, ne pouvoir mieux lui exprimer ma sensibilité qu'en la priant de regarder le désir que j'ai toujours eu de lui plaire, mon zèle pour ses intérêts, mon attachement inviolable pour elle, comme les garands les plus certains des sentiments de reconnoissance dont je suis rempli et dont je m'efforcerai de lui donner dans toutes les occasions les preuves les plus convaincantes.

« J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Gabriel.

« A Versailles, ce 13e décembre 1769. »

1770.

Ce lundy 8e Janvier 1770[1].

L'Académie étant assemblée, sur ce qui a été représenté que, l'affaire des correspondans ayant fait suspendre l'examen des papiers de M. *Beausire* et le rapport qui en seroit fait, il étoit nécessaire de reprendre ce travail incessamment, les commissaires nommez à cet effet ont été priez de le commencer et de mettre l'Académie en état d'en suivre le rapport du travail de feu M. *Beausire*.

Ce lundy 15e Janvier 1770.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'examen des prix d'émulation, dont le sujet étoit un observatoire, et le prix a été adjugé à Louis Joseph Maulgué, né à *Paris*, élève de M. *Boullée*.

Ensuite, il a été fait lecture de la lettre de M. Daggeville, architecte à *Marseille*, en remerciement de sa nomination à la place d'associé correspondant.

Ensuite, il a été fait lecture du discours que M. *Blondel*, professeur, a prononcé à ses élèves le jour de la rentrée des vacances de Noël, et l'Académie a vu avec plaisir dans le zèle que le professeur a pour ses élèves celui qu'il voudroit échauffer en eux.

1. Ont signé en janvier : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Mauduit, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

Les commissaires nommez pour faire l'examen des papiers de M. *Beausire* ont fait un rapport sommaire de leur premier travail à cet égard.

Ce lundy 22e Janvier 1770.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. *Souflot*, *Perronnet et Peire*, nommez commissaires à l'effet de présenter M. Ritter, architecte de la ville de *Berne*, pour associé correspondant[1], et, après avoir été au scrutin suivant les formes ordinaires, l'Académie a accordé à M. Ritter la correspondance étrangère, aux termes des motifs de correspondance qui lui seront envoyez en même temps que les lettres à ce sujet : M. *Perronnet* a été nommé commissaire à sa correspondance.

Ce lundy 29e Janvier 1770.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel*, professeur, a fait rapport de ses élèves. L'Académie a prié M. *Blondel* d'apporter à la séance prochaine une liste des élèves de l'Académie et des académiciens qui les protègent et de faire connoître ceux qui ne suivoient pas les leçons d'architecture et de mathématiques[2], afin qu'il en soit ordonné par elle d'après les règlemens du lundy 15e mars 1762, lesquels ont été lus ; il sera aussi à la séance prochaine fait lecture des additions auxd. règlemens rédigez par les commissaires nommez à l'assemblée du 30 janvier 1769.

Ensuite, M. *Souflot* a présenté à la Compagnie un dessein qui indique la manière dont a été construit le porche

1. Sur Ritter, voir l'Introduction de ce volume.

2. Il s'agit de l'article 1, qui enjoint aux professeurs de se réunir tous les deux mois pour contrôler les progrès et « surtout l'assiduité » des élèves.

de l'*église de Saint Pierre de Genève*[1]; cette construction a paru si intéressante à l'Académie qu'elle a prié M. *Soufflot* d'en faire faire une copie pour être déposée et d'y joindre un mémoire.

Ce lundy 5e Février 1770[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du résultat de l'assemblée précédente, et d'après lui M. *Blondel* a présenté une liste de ses élèves, avec des notes sur leur capacité, sur leur progrès et leur assiduité. On a lu ensuite les articles concernans les élèves, et, après longue discussion sur les moyens d'échauffer et d'entretenir leur émulation, il a été arresté que la même question seroit continuée à la séance prochaine.

Ce lundy 12e Février 1770.

L'Académie étant assemblée pour la continuation de ce qui a été traité dans la séance précédente, le secrétaire a dit que les commissaires pour l'examen des papiers de feu M. *Beausire* se sont assemblez, le 18 et le 25 janvier, le 1er et le 8e février de cette année, et dans ces quatre séances, ayant mis les papiers sous leurs différentes classes, ils ont trouvé des rapports et mémoires de commissaires concernans la question des élèves[3]. Comme ces mémoires sont signez et ont rapport à ce qui a été traité à la séance précédente, il a ajouté qu'il seroit convenable qu'il en fût fait lecture, après laquelle il a été arretté

1. Œuvre du comte Alfieri. Voir ci-après, p. 76, et l'Introduction de ce volume.

2. Ont signé en février : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

3. Je crois ces mémoires perdus.

trois articles qui ont été approuvez par l'Académie et seront redigez et mis au net pour être lus, décidez et inscrits à la séance prochaine.

Ce lundy 18e Février 1770.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'examen des prix d'émulation dont le sujet étoit des bains publics couverts et découverts, placez au bas de la *pointe de l'île Saint Louis*, et le prix a été adjugée à Alexis François Bonnet, né à *Paris*, élève de M. *Blondel*.

Ensuite, l'Académie, pour arretter la décision des trois articles mentionnez à la séance précédente, ayant fait une lecture des statuts, elle a arretté qu'on s'en tiendroit à l'exécution pure et simple desd. statuts; que cependant désormais les élèves s'assembleront pour les prix d'émulation à huit heures du matin et que le sujet dud. prix leur sera indiqué, de manière qu'il puisse être composé et mis au net dans le cours de la journée, une fois chaque mois.

Ce lundy 5e Mars 1770[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de vingt projets proposez par le professeur pour servir de programme aux prix d'émulation. L'Académie en a accepté seize, lesquels ont été paraphez par le secrétaire et remis ès mains du professeur, et le même jour le professeur, suivant l'article quarante des statuts, a remis au secrétaire le catalogue des élèves de l'Académie, de leurs noms et de ceux des académiciens qui les protègent, afin

1. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Lestrade, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

qu'ils soient inscrits sur les registres de l'Académie et qu'il en soit délivré un double signé par le secrétaire[1].

Ce lundy 12e Mars 1770.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Ritter, associé correspondant, en remerciement des lettres de correspondance à lui accordées. Ensuite, M. *Le Roi*, historiographe de l'Académie, a fait lecture des observations qu'il a faites sur ce qui est contenu dans les registres de l'Académie, desquelles MM. *Contant*, *Carpentier*, *Franque* et *Perronnet* sont chargez de faire leur rapport.

Ensuite, il a été fait lecture du chapitre 4 du livre 7e de Vitruve concernans les enduis que l'on faisoit aux lieux qui sont humides, et l'Académie a observé que le charbon employé pour assécher les planchers endommageoit plus promptement les lambourdes sous les parquets et en accéléroit la pourriture.

Ce lundy 19e Mars 1770.

L'Académie étant assemblée, après l'examen des projets concourrans aux prix d'émulation, lequel projet est un kiosche ou pavillon, sur l'angle d'une terrasse sur la rivière, et le prix a été adjugée à Alexis Francois Bonnet, né à *Paris*, élève de M. *Blondel*.

Ensuite, le secrétaire a présenté à l'Académie les objets du travail de MM. *Blondel*, *Brébion*, *Franque* et *Sedaine*, commissaires nommez à l'examen des papiers de feu M. *Beausire le jeune*[2]; ils ont mis sous différentes enveloppes les matières différentes qui sont analogues entre elles et l'Académie est de l'avis des commissaires sur

1. Cette prescription n'a été observée que de temps en temps. Voir par exemple *Procès-verbaux*, t. VII, p. 99. — Il s'agit ici des statuts de 1717.

2. Voir ci-après, p. 73, 74.

l'usage à faire des différents papiers, tant pour faire copier et mettre en ordre certaines matières et faire brocher celles qui peuvent être du même format, afin qu'elles se conservent plus facilement dans les armoires de l'Académie; et comme il est resté quelques papiers à examiner, l'Académie en fera l'objet de ses conférences, ce qu'elle a commencé aujourd'huy.

Ce mardy 27e Mars 1770.

L'Académie étant assemblée, d'après la décision de l'assemblée précédente, il a été fait lecture d'un mémoire sur la diminution des colonnes[1], lequel mémoire est sans nom d'auteur : l'Académie en a fait son entretien et il sera continué à la séance prochaine.

Ce lundy 2e Avril 1770[2].

L'Académie étant assemblée, la mort de M. *Lestrade* a été notifiée[3] et le secrétaire a été chargé d'écrire à MM. les académiciens absens pour les prier de se trouver lundy après les vacances de Pâques, aux fins de concourir au choix des trois sujets que l'Académie peut proposer.

L'Académie a procédé au jugement des prix d'émulation du mois de mars; le prix a été adjugé à Jean Baptiste Regnard, né à *Paris*, élève de M. *Le Carpentier;* le programme du prix étoit une grande porte d'écurie faisant partie des dépendances d'une maison royale.

M. *Souflot* ayant apporté les plans, coupes, profils, élévations cottées de l'*église de Saint Augustin de Plai-*

1. Sur la diminution des colonnes dont l'Académie s'est souvent occupée, voir les t. IV, p. 66-67; V, p. 231; VI, p. 27.

2. Ont signé en avril : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Deiuzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, de Lespée, Moreau, Peyre, Régemorte, Rousset, Soufflot, J. Sedaine.

3. Voir sur lui l'Introduction.

sance[1], l'Académie s'est entretenu sur la hardiesse et la légèreté de la construction de cet édifice. Cette matière ayant été trouvée intéressante, M. *Souflot* a été engagé d'entretenir l'Académie des différentes constructions du même genre dont il a les études, et qui sont construites tant en *Italie* qu'ailleurs.

Ce lundy 23e Avril 1770.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé à l'élection des trois architectes à proposer pour remplir par l'un d'eux la place vacante par la mort de M. *L'Estrade*, architecte de la seconde classe.

Après lecture faite de la formule usitée par l'Académie, on a procédé au scrutin préliminaire pour l'élection de six aspirans : MM. Chalgrin, Couture, Guillaumot, Chaussard et La Guêpière ont eu les cinq premières voix; la sixième s'étant trouvée égale entre MM. Billaudel et Le Dreux, on a procedé par un nouveau scrutin au choix de l'un d'eux et M. Billaudel a eu la pluralité.

La Compagnie a ensuite procédé par la voye ordinaire du scrutin au choix des trois sujets dont les noms seront présentez, M. Chalgrin a eu la pluralité des voix au premier scrutin, M. Couture au second scrutin et M. Guillaumot au troisième scrutin; ainsy l'Académie a l'honneur de proposer MM. Chalgrin, Couture et Guillaumot pour remplir la place vacante dans la seconde classe.

Ce lundy 30e Avril 1770.

L'Académie étant assemblée, il a été fait l'examen des différens desseins concernans les ordres d'architecture, lesquels desseins font partie des papiers de feu M. *Beausire le jeune* recherchez par lui sur les registres de l'Aca-

1. Voir *Procès-verbaux*, t. VII, Table des noms de lieux, et l'Introduction du présent volume.

démie; l'Académie, après l'examen d'iceux, a mis à part les desseins et observations qui méritent quelque considération et a mis au rebut ce qui lui a paru de peu de valeur; il en a été fait liasse sous le même nº 13 cotté par l'examen des commissaires nommez.

Ce lundy 7e May 1770[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre addressée à M. *Gabriel*, par laquelle M. le marquis de Marigny notifie à M. *Gabriel* le choix que le Roi a fait de M. *Chalgrin* pour remplir dans la seconde classe de l'Académie la place vacante par la mort de M. *de L'Estrade* et, en conséquence de lad. lettre, M. Chalgrin a été installé.

Ensuite, il a été fait lecture du programme du prix d'émulation, lequel est un pavillon destiné à contenir dans son intérieur une chapelle particulière accompagnée d'une ou plusieurs tribunes et d'une petite sacristie, et le prix a été adjugé au sr Pinault, né à *Paris*, élève de M. *Blondel*.

Ensuite, M. *Souflot* ayant présenté à l'Académie les plans, coupes, profils et élévations du dôme de l'*église de Saint Charles du Cours*[2], à Rome, l'Académie en a fait l'examen et a vu avec étonnement combien les parties portées sont plus considérables que les parties portantes, et avec quel art ce dôme, dont le diamètre, à la naissance de la voûte, est d'environ huit toises, et dont la hauteur est d'environ vingt toises, a été élevé sur les quatre pendentifs, sur les quatre arcs de la croisée de l'église et sur une partie des voûtes adhérentes à ces quatre arcs.

1. Ont signé en mai : Aubry, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

2. Voir l'Introduction du présent volume. C'est là toujours la question particulière de construction qui préoccupait Soufflot, à cause de l'*église Sainte-Geneviève*.

Il a été décidé que l'Académie s'assemblera le 14e may, à 8 heures du matin, pour donner le programme des grands prix.

Ce lundy 14e May 1770.

L'Académie, étant assemblée, propose à ses élèves pour le grand prix de cette année un arsenal de terre pour une ville de guerre sur un terrain de 300 toises de longueur et de 200 toises de largeur; il contiendra un bâtiment pour le grand maître d'artillerie et pour le commandant, avec leurs dépendances, une sale de conseil, une chapelle, une salle d'armes, une autre sale pour les armes anciennes, plusieurs fonderies, un magazin à poudre, des corps de garde, de grands magazins pour les approvisionnemens, des matières, bois, charbons, etc., plusieurs atteliers pour les ouvriers, comme armuriers, charrons, fondeurs, serruriers, charpentiers et autres, et logemens nécessaires pour les principaux ouvriers. Dans quelques unes des cours, on pourra faire des plantations d'arbres. Le magazin à poudre et les fonderies seront isolez, l'arsenal sera situé sur le bord d'une rivière, les salles d'armes seront au premier étage, le magazin à poudre sera deffendu par de doubles enceintes.

Les élèves feront pour les esquisses un plan général du rez de chaussée et une façade principale sur une échelle d'une ligne pour toise.

Pour les desseins au net, ils rendront en grand ce plan et cette façade sur une échelle de trois lignes pour toise; ils feront de plus le plan du rez de chaussée, le plan du premier étage, l'élévation et la coupe du principal corps de bâtiment sur une échelle de neuf lignes pour toise.

Ces desseins seront exposez dans la sale de l'Académie le samedy 18e aoust.

Ce lundy 21e May 1770.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé par le scru-

tin au jugement des esquisses faites par les élèves qui concourent pour le grand prix; elle a choisy pour le concours onze esquisses, sur le nombre de trente, qui ont été admis sur leurs esquisses; les élèves qui ont eu la pluralité des voix dans le scrutin sont les srs Pinot, Facier, Uvé, Bonnet, Panseron, Marquis, Coutouly, Eustache, Le Mit, Teniers et Renard. Ces esquisses seront remises au professeur, le samedy 18e aoust avant midy, et exposez dans la sale de l'Académie.

Ce lundy 28e May 1770.

L'Académie étant assemblée, M. *Souflot*, à la séance du 29e janvier 1770, avoit présenté à l'Académie une coupe et une élévation qui démontroient la construction singulière du portail de *Saint Pierre de Genève*[1]; la Compagnie les avoit examinez avec intérest et lui avoit demandé de lui procurer de plus grands éclaircissemens sur la fonction des différents tirans de fer servant à maintenir les platte bandes. En conséquence, M. *Souflot* a rapporté les éclaircissemens désirez qu'on lui a envoyés de *Genève;* ils ont été vus avec plaisir, et l'Académie a trouvé très ingénieux tous les moyens dont M. le comte Alfieri, architecte de ce monument, a usé pour lui donner de la solidité et de la légéreté. M. *Souflot* s'est engagé à en donner une copie à l'Académie.

Ce lundy 11e Juin 1770[2].

L'Académie étant assemblée, après l'examen des projets concourans au prix d'émulation, lequel projet est l'élévation extérieure du portail d'une église faisant partie

1. Voir l'Introduction.

2. Ont signé en juin : Aubry, Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, J. Sedaine.

d'un monastère de dames religieuses, ce portail peut contenir des ordres d'architecture, le prix a été accordé à Jean François Chevalier, né à *Paris*, élève de M. *Contant*.

Ensuite, M. *Contant* a présenté à l'Académie un recueil de gravures, lequel est intitulé : *les Œuvres d'architecture de Pierre Contant d'Ivry, architecte du Roi*[1]. L'Académie a examiné avec attention et avec plaisir led. recueil, composé de soixante et onze planches représentantes des fontaines publiques, des portails d'église, façades, etc. Elle le reçoit avec reconnaissance et elle pense qu'il peut être aussi agréable qu'utile au public.

Ce lundy 18e Juin 1770.

L'Académie étant assemblée, les commissaires nommez pour faire leur rapport des observations que M. *Le Roi*, historiographe de l'Académie, a faites sur ce qui est contenu dans les registres, ont été priez de le communiquer. Ensuite, il a été fait lecture de deux chapitres des dissertations de M. Frezier sur les ordres d'architecture insérées à la fin de son *Traité de la coupe des pierres*[2].

Ce lundy 25e Juin 1770.

L'Académie étant assemblée, après l'examen des projets concourans aux prix d'émulation du présent mois, il a été décidé que, les élèves n'ayant point rempli l'idée du programme, il ne seroit point donné de prix ce mois cy. Ensuite, MM. *Aubry, Rousset* et *Le Roy* ont été invitez d'aller de la part de la Compagnie chez M. *Perronnet* s'informer de sa santé.

Ensuite, le secrétaire a présenté à l'Académie les coupes

1. Nous l'avons déjà signalé. Cf. ci-dessus, p. 17. L'ouvrage avait paru en 1769.

2. *Éléments de la science de la coupe des pierres à l'usage de l'architecture*. Frezier avait écrit, en 1735, une *Lettre sur le goût de l'architecture des églises*.

et parties de plan d'une tour de clocher, lesquels lui ont été remis par M. le marquis de Marigny pour être mis sous les yeux de l'Académie, aux fins qu'elle donnât son avis sur les parties à construire. Après que l'Académie en a fait l'examen, elle a fait quelques objections qu'elle a chargé le secrétaire de communiquer à M. le marquis de Marigny[1].

Ce lundy 2e Juillet 1770[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Souflot*, pour répondre à quelques objections faites dans la séance précédente, — objections sur la construction à faire de la tour de clocher dont il a été question, — M. *Souflot* a présenté les plans, coupes, profils, élévations de l'obélisque ou tour pyramidale de *Sainte Marie des Arcs*, élevée à *Londres* par le chevalier Wreen[3]. M. *Souflot* a fait remarquer que, sur un plan circulaire, cent vingt pieds de hauteur de cette pyramide sont portez sur des arcades et des encorbellemens au lieu de panaches et que le couronnement de quarante cinq pieds de hauteur est porté sur un mur de dix pouces d'épaisseur ou environ, entouré de colonnes qui servent d'arcs boutans.

Ensuite, il a fait lecture d'un mémoire de sa composition sur la théorie de l'architecture, qu'il a promis de remettre sous les yeux de l'Académie[4].

Ce lundy 9e Juillet 1770.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la

1. C'est la tour de la *cathédrale de Mayence*, dont il va être question plus loin.

2. Ont signé en juillet : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, J. Sedaine.

3. Voir l'Introduction de ce volume.

4. Ne serait-ce pas encore une fois le mémoire sur l'*Architecture gothique*, qui parut à plusieurs reprises?

délibération de l'Académie du 11e aoust 1681 sur la coutume qui s'étoit introduite de faire embrasser différens étages dans la hauteur d'un même ordre d'architecture ou d'employer, au contraire, un seul ordre dans chaque étage[1]. Ensuite, il a été fait lecture de la délibération du 11e aoust de la même année sur le bon goût, et l'Académie s'est entretenue sur ces différens objets.

Ce lundy 16e Juillet 1770.

L'Académie étant assemblée, M. Couture, architecte et ancien élève de l'Académie, a, conduit par le secrétaire, de l'aveu du directeur, présenté des plans, coupes, profils et élévations d'une maison de campagne à construire pour M. le margrave de Brandebourg[2], etc., lesquels desseins il a soumis au jugement de l'Académie; elle les a examinez avec attention et a été satisfaite de l'intelligence avec laquelle il a rempli le programme d'édifice qui lui a été proposé.

Les élèves qui concourent au prix de cette année ont prié l'Académie de vouloir bien permettre que l'élévation et la coupe de leurs desseins soient réduites de neuf lignes à six lignes, ce que l'Académie a accordé.

Ce lundy 23e Juillet 1770.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des premiers chapitres de l'*Essay sur la théorie de l'architecture* de M. *Le Roi*[3], et l'Académie s'est entretenu et occuppé des réflexions qui y sont renfermez et qu'ils occasionnent.

1. Les deux discussions dont il est question ici furent reprises presque inlassablement.
2. Voir aux Appendices.
3. Publié en 1758 (?).

Ce lundy 30e Juillet 1770.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un chapitre de la dissertation sur les ordres de M. Frezier sur l'abus d'élever des ordres d'architecture les uns sur les autres.

Ensuite, il a été fait l'examen de l'église de *Milan*[1], dont les coupes, plans, profils et elévations ont été présentez par M. *Souflot*.

Ensuite, M. *Le Roi*, académicien, a présenté, de la part de M. Temanza, architecte de la *République de Venise* et correspondant de cette Académie, la vie de Scamozzi qu'il a faite en langue italienne[2].

Ce lundy 6e Aoust 1770[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait l'examen des projets concourans au prix d'émulation, lequel est une fontaine addossée contre un mur de clôture et en face d'une principale rue, et le prix a été accordé au sr Claude Jean Longuehaie, né à *Paris*, élève de M. *Trouard*.

Ensuite a été fait lecture des chapitres de M. Frezier concernans le nombre des ordres, de leur proportion, des piédestaux et des bazes, sur lesquels l'Académie s'est entretenue[4].

Ce lundy 13e Aoust 1770.

L'Académie étant assemblée, il a été décidé que le secrétaire écriroit, au nom de l'Académie, une lettre à

1. Ce peut être le dôme.
2. Voir l'Introduction de ce volume.
3. Ont signé en août : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.
4. Voir l'Introduction du présent volume.

Monsieur le marquis de Marigny pour le prévenir que, le lundy 27e aoust de la présente année, les desseins des élèves pour les grands prix seront exposez et jugez, à moins qu'il ne lui plaise vouloir bien indiquer un autre jour qu'il voudra bien choisir pour leur jugement et couronner par son suffrage ceux de l'Académie en l'honorant de sa présence.

Ce lundy 20e Aoust 1770.

L'Académie étant assemblée, il a été décidé qu'il seroit écrit aux architectes non présens pour qu'ils assistassent au jugement des grands prix.

M. *Soufflot* a présenté à l'Académie les plans, coupes, profils et développemens sur les diagonales, tant en dessein qu'en modèle, du *dôme de Sainte Geneviève*[1], qui a été gravé en petit en 1757, et il a expliqué les procédez pour sa construction.

Le prix d'émulation (dont le sujet est la distribution et la décoration d'une laiterie placée dans une bassecour parée) a été accordé au sr Thierry, né à *Paris*, élève de M. . . . . .

Il a été repris ensuite l'examen du dôme cy dessus, ce que l'Académie continuera à la séance prochaine.

Ce lundy 27e Aoust 1770.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement des desseins pour les grands prix et, après avoir été au scrutin, le premier prix a été adjugé au sr Jean Jacques Huvée, né à *Magnanville*, âgé de 27 ans et demi, élève de M. *Blondel*.

Le second prix a été adjugé au sr Jean Augustin Renard, né à *Paris*, âgé de 25 ans, élève de M. *Carpentier*.

1. Voir l'Introduction du présent volume.

L'accessit a été adjugé au sr Pierre Panseron, né au *Plessis Tournelles*, âgé de 28 ans, élève de M. *Rousset*.

Ce lundy 3e Septembre 1770[1].

L'Académie étant assemblée, il a été décidé qu'il seroit fait une convocation générale des académiciens, le 12e novembre, à la rentrée de cette année, tant pour leur communiquer ce qui s'est déjà fait de la part de ceux qui ont assisté aux dernières séances que des arrangemens à prendre pour ce qui reste à faire[2].

Ce lundy 12e Novembre 1770[3].

L'Académie étant assemblée pour reprendre ses séances, il a été, suivant la coutume, fait lecture des statuts et règlemens, sur lesquels elle a fait quelques observations qu'elle continuera à la séance prochaine; ensuite, il a été fait lecture d'une lettre écrite par l'Académie des Arts de *Saint Pétersbourg*, en date du 14e aoust 1770[4], addressée à l'Académie en réponse et remerciemens, et l'Académie a décidé qu'elle seroit inscrite sur ses registres.

Ce lundy 19e Novembre 1770.

L'Académie, étant assemblée, a fait différentes réflexions sur les statuts et règlemens, et a continué ses observations

1. Ont signé en septembre : Aubry, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Mauduit, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

2. On verra plus loin (3, 17 et 24 décembre) de quoi il était question sous ces termes mystérieux.

3. Ont signé en novembre : Aubry, Blondel, Boullée, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, J. Sedaine.

4. Voir ci-dessus, p. 65.

sur des objets qui regardent la manutention de l'Académie, ce qu'elle continuera à la séance prochaine.

Ce lundy 26e Novembre 1770.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement des prix d'émulation, dont le projet est un sallon à deux étages de quarante huit pieds de diamèttre, dont le premier étage est assujetti à vingt sept pieds de hauteur du dessus de l'entablement jusqu'au dessus du pavé (proportion du *sallon de Marly*), et le prix a été adjugé à Charles François Vielle, né à *Paris*, élève de M. *Moransel*.

Ensuite ont été mis sur le bureau les plans, coupes, profils et élévations de la *tour du clocher de Mayence*[1], et les explications aux éclaircissemens préliminaires, lesquels avoient été demandez par l'Académie à la séance du 25e juin 1770, et l'Académie a nommé MM. *Chevotet*, *Le Carpentier*, *Brébion* et *Moreau* pour en faire leur rapport à la Compagnie.

Ensuite, elle s'est occupée des objets qui regardent la manutention de l'Académie et a décidé de convoquer une assemblée générale pour lundy prochain, 3 décembre, à l'heure accoutumée.

Ce lundy 3e Décembre 1770[2].

L'Académie étant assemblée d'après la convocation générale arrettée dans la séance précédente.

On s'est occuppé des besoins actuels de l'Académie et des moyens d'obtenir qu'il soit pourvu aux dépenses nécessaires au maintien de ses fonctions et, après avoir

1. Voir plus loin, p. 86.

2. Ont signé en décembre : Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Rousset, Soufflot, de Wailly, Sedaine.

arretté par la voye de scrutin à la pluralité des suffrages qu'il seroit écrit à Monsieur le Directeur général des Bâtimens, il a été dit que MM. *Contant*, *Le Carpentier*, *Le Roi* et *Moreau* seroient chargez de rédiger une lettre en mémoire à ce sujet, pour être rapportée à l'assemblée prochaine et pour (après avoir été approuvée par la Compagnie) être envoyée à Monsieur le Directeur général et inscrite avec la copie des lettres qui ont rapport à cet objet dans le registre de ses délibérations[1].

L'Académie, ensuite, a demandé à entendre le rapport des commissaires sur l'objet de l'*église de Mayence*[2] : ils ont dit que M. *Le Roi* étoit chargé de nouveaux desseins et mémoires relatifs à cet objet et qu'il leur paroîtroit convenable que cet académicien fût ajouté aux commissaires nommez à cet effet, et la Compagnie a arretté que M. *Le Roi* se joindroit à MM. *Chevotet*, *Le Carpentier*, *Brébion* et *Moreau* pour faire rapport sur cette affaire le plus tôt qu'il leur sera possible.

Ce lundy 10e Décembre 1770.

L'Académie étant assemblée, elle a remis à entendre le rapport de la lettre à Monsieur le marquis de Marigny à la séance prochaine; ensuite, il a été décidé que les élèves seroient avertis pour recevoir les médailles lundy prochain.

L'Académie, ensuite, a entendu le rapport des commissaires nommez dans les séances du 26e novembre et 3e décembre de cette année pour l'examen des projets de la *tour de l'église de Mayence*, et ce rapport a été unani-

1. Il s'agit là d'une grosse question que nous allons retrouver plus loin. Les embarras où se trouvait l'Académie jettent un jour sur la situation financière de la France en 1770-1771. Nous renvoyons sur ce point à l'introduction du présent volume. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 280-281 (pour l'année 1694).

2. Voir aux Appendices pour tout ce qui suit.

mement approuvé, et il a été déterminé qu'il seroit inscrit tout au long dans les registres des délibérations et qu'il en seroit envoyé une copie certifiée du secrétaire à Monsieur le marquis de Marigny.

Ce lundy 17e Décembre 1770.

L'Académie étant assemblée, elle a fait la distribution des médailles des grands prix, sçavoir la médaille d'or qui a pour représentation le portrait du Roi en buste et pour type : LUD. XV REX CHRISTIANISSIMUS, et, au revers, la façade de l'École royale militaire, et pour devise : CRESCENTI AD MILITIÆ DECUS NOBILITATI[1], et, à la partie inférieure de ladite médaille : PALÆSTRA ÆDIFICATA M DCC LXXX, a été délivrée au sr Jean Jacques Huvé, élève de M. *Blondel*.

La seconde médaille, d'argent, ayant de même le portrait du Roi en buste et le même type et, pour revers, le pont de Compiègne, dont le type est COMPENDIUM ORNATUM et LOCUPLETATUM, et à la partie inférieure : PONTE NOVO ISARÆ IMPOSITO. M DCC XXX, a été délivrée au sr Jean Augustin Renard, élève de M. *Le Carpentier*.

La médaille d'argent dite accessit, frappée de même que la médaille d'or cy dessus, a été délivrée au sr Pierre Panseron, élève de M. *Rousset*.

L'Académie a ensuite entendu la lecture du rapport et de la lettre que MM. *Contant*, *Le Carpentier*, *Le Roy* et *Moreau* ont été chargez de rédiger pour être écrite à Monsieur le marquis de Marigny, la Compagnie l'a unanimement approuvé, et a arretté que cette lettre seroit inscrite tout au long dans le registre de ses délibérations, et que le secrétaire en feroit ensuite une copie, qu'il envoyeroit signée de lui au nom de la Compagnie à Monsieur le Directeur général des Bâtimens du Roi.

1. Ci-dessus, p. 60.

Il a été de même arretté que la lettre écrite à Monsieur le Directeur général au nom de l'Académie, le 25e aoust[1], seroit transcrite sur le même registre, ainsy que celle qu'il lui a fait l'honneur de lui écrire en réponse, et que ces enregistremens seroient faits à la séance prochaine.

Rapport des commissaires nommez par l'Académie pour examiner un projet proposé pour construire une flèche en pierre à la métropole de *Mayence :*

« Nous, commissaires nommez par l'Académie dans les séances des 26 novembre et 3e décembre 1770 pour examiner le projet proposé pour construire une flèche en pierre de taille à la *métropole de Mayence*, qui a été envoyé à la Compagnie par Monsieur le marquis de Marigny, après avoir examiné les desseins et les mémoires que Monsieur le Directeur général des Bâtimens du Roy nous a fait remettre, ainsy que d'autres desseins et mémoires concernant ce projet qui nous ont été communiquez par un de nous, lesquels ont été visés et paraphez de nous, commissaires, et du secrétaire de l'Académie, avons formé l'avis suivant :

« *Rapport.*

« Dans un premier examen du même projet qui avoit été envoyé le 21 juin 1770, elle crut ne pas pouvoir prononcer sur la possibilité de son exécution sans avoir, à l'égard de plusieurs articles, divers éclaircissemens qu'elle demanda et que nous remettrons sous les yeux de l'Académie si elle le désire; on a fait à ses questions une réponse où il est dit :

« Que les quatre piliers sur lesquels on veut élever la flèche sont revêtus en pierre de taille, c'est à dire de grès rouge en usage dans le pays, et intérieurement comblés de grais, que le revêtement des pendentifs qui s'élèvent sur ces piliers est, en dehors des moilons, mêlé avec des

1. Ci-dessus, p. 82 et n., et ci-après, p. 89-92.

tufs et en dedans encombrez ou remplis de blocages en moilons et mortier, que presque tout l'espace qui est entre les fenêtres est de moilon, que les parties de la tour que l'on conserve sont en général de moilon, de tuf et de grès et en partie gatés par le feu, qu'on a disposé les tirans de fer comme ils le sont dans le projet pour garantir le clocher de la déclinaison et pour empêcher qu'il ne cède d'un côté ou de l'autre sous un poids considérable, et enfin que le beffroi sera situé dans l'espace qu'on voit au-dessus de la première voûte : telles sont les réponses qu'on a envoyées à l'Académie pour satisfaire aux observations préliminaires qu'elle a faites et qui nous ont mis en état de donner notre avis ainsy qu'il suit :

« Nous pensons que le mur qui doit porter la flèche qu'on se propose de construire, étant destiné à porter (comme on le marque dans une des explications qui accompagnent les desseins) sur un autre mur qui n'est construit qu'en moilon et pierre de tuf et percé dans tous les sens, cette base peut n'être pas assez solide pour porter le poids de la flèche qu'on veut construire, et qu'avant de hazarder une entreprise de la conséquence de celle qu'on projette, ce premier point doit être éclaircy sans contradiction : ce qui n'est pas, puisque les observations envoyées ne sont pas d'accord. D'après cela, nous croyons encore qu'il y auroit tout lieu de craindre (comme l'architecte qui a fait des objections contre ce projet l'a pensé) que la tour, ayant pu être calculée dans sa construction pour porter une flèche de charpente, ne soit pas assez solide pour en porter une de pierre beaucoup plus pesante, surtout les matériaux dont cette tour est construite étant de différente nature, assez imparfaits et altérez par la durée de neuf siècles et d'un violent incendie.

« Il est d'ailleurs évident que le nouveau mur qui feroit rengrais ou plus grande épaisseur avec l'ancien occasionneroit nécessairement des effets fâcheux tant à la voûte

qu'aux buttans, parce que la nouvelle construction tasseroit, tandis que l'ancienne ne tasseroit pas.

« Il nous paroît aussi qu'il y auroit un danger évident à faire porter les murs qui soutiennent la poussée des voûtes supérieures à faux de près d'un tiers de leur diamettre sur les reins des voûtes inférieures, que les voutes étant d'ailleurs disposés dans ce projet de manière à former une poussée considérable, cette construction seroit d'autant plus hazardée que les cloches enfermées dans ces voûtes surchargeroient les murs qui les soutiennent et y causeroient par leur vibration un très grand ébranlement.

« Nous ajoutons que l'auteur du projet de la flèche semble avoir beaucoup trop compté sur les fers qu'il se propose de faire entrer dans sa construction et qu'il dispose en quelques endroits d'une manière peu conforme aux règles de la bonne construction.

« Notre avis, enfin, est qu'il seroit plus prudent de construire la flèche en charpente que de la construire en pierre, en suivant le projet qui nous a été remis.

« [(Note marginale :) La copie du présent rapport ainsy que les desseins ont été remis à Monsieur le marquis de Marigny par moi, le 14e décembre 1770.]

« Au surplus, en déterminant que le projet présenté ne pourroit être exécuté et qu'il vaut mieux former une flèche et beffroi en charpente, nous pensons qu'il seroit encore possible de s'occuper des moyens de satisfaire le désir que montrent les personnes intéressées à cette entreprise de voir exécuter cette flèche en pierre; mais qu'il faudroit avant tout être assuré d'une manière incontestable de la solidité des quatre points d'appuy et de l'impossibilité de leur tassement ou fracture sous la charge d'un plus grand poids, de la solidité des premières voûtes de l'église sur lesquelles on pourroit établir la résistance nécessaire au nouvel ouvrage et former un nouveau projet qui nous paroît possible d'une construc-

tion plus solide et plus légère que celle du projet qui nous a été remis.

« Fait à l'Académie royale d'architecture, au Louvre, à Paris, le dix décembre mil sept cent soixante et dix. »

Ce lundy 24e Décembre 1770.

L'Académie assemblée, l'enregistrement de la lettre écrite à Monsieur le marquis de Marigny a été fait :

« Monsieur,

« L'Académie royale d'architecture, en defférant à l'avis que vous lui avez fait donner par son secrétaire, n'a pas hésité à se cottiser pour subvenir aux frais les plus pressans de ses dépenses et pour ne pas se trouver obligée d'interrompre le cours de ses assemblées; elle a de même avancé, ainsy que vous l'avez approuvé, Monsieur, par votre lettre du 30e aoust, les trois médailles du dernier concours et elle les a distribuées à ses élèves, afin que leur émulation ne se trouvât pas ralentie par un plus long retardement.

« Mais, Monsieur, après vous avoir donné ces marques de son respect et de son zèle, la Compagnie vous supplie de vouloir lui procurer pour l'avenir des secours dont les autres Académies ne sont point privées et qu'elle craindroit de ne pouvoir exiger une seconde fois de chacun de ses membres.

« Si vous voulez bien, Monsieur, vous faire rendre compte de l'ojet de ces dépenses, vous reconnoîtrez qu'elles sont très modiques, et l'Académie espère que la protection que vous lui accordez, et votre bonté pour elle, vous engageront, malgré la difficulté des temps, à surmonter des obstacles qu'elle croit que vous désirez d'applanir.

« Nous sommes avec un profond respect, Monsieur, les membres de l'Académie royale d'architecture, vos

très humbles et très obéissans serviteurs : J. Sedaine, au nom de l'Académie. »

La lettre cy dessus est écrite à Monsieur le marquis de Marigny à la suite des lettres enregistrées cy après.

Lettre écrite par l'Académie à Monsieur le marquis de Marigny, par le secrétaire perpétuel au nom de l'Académie :

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie la partie de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, laquelle partie regarde les frais des avances pour la manutention de l'Académie : il y est dit, Monsieur, que les temps étant fort changez, il faut que dorénavant les dépenses se fassent à frais communs, puisqu'elles ont pour objet l'utilité et la commodité commune. Ces raisons données par vous, Monsieur, sont des ordres pour l'Académie, elle avancera ces dépenses; il est un autre objet qui l'inquiète sur l'intérest qu'elle doit et qu'elle prend à ses élèves. M. *De Cotte* ne paroît pas disposé à livrer les médailles des prix; l'Académie est allarmée sur le découragement que cela peut occasionner en des jeunes gens qui attendent tout, Monsieur, de l'honneur de votre protection, si le changement des temps ne permet pas à M. *De Cotte* de remplir pour l'instant ce qu'ordonnent les statuts, c'est à dire la délivrance des prix. L'Académie vous demande la permission d'en faire les avances; alors le temps présent ne dérangera point l'émulation qui peut donner un jour à la France de grands artistes dans l'architecture. C'est au nom de l'Académie, Monsieur, que je vous présente et ses offres et son profond respect, égal à celui avec lequel j'ai l'honneur d'être, M., etc.

« *Signé :* Sedaine. »

Réponse de Monsieur le Directeur général à la lettre cy dessus, dattée de Menars le 30e aoust 1771 :

« L'Académie royale d'architecture, Monsieur, offrant,

attendu les circonstances malheureuses qui suspendent presque tout payement, de faire l'avance des médailles[1] nécessaires pour les prix qu'elle va distribuer, je ne puis certainement qu'approuver un zèle aussi louable : j'y donne donc bien volontiers mon consentement. Je suis, Monsieur, votre très, etc.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

1. Voir ce que nous avons dit ci-dessus, p. 84, n. 1.

1771.

Ce lundy 7e Janvier 1771[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de Monsieur le marquis de Marigny en réponse à celle que l'Académie a eu l'honneur de lui écrire, laquelle a été enregistrée à la séance précédente.

L'Académie a été très sensible aux dispositions que Monsieur le Directeur général veut bien lui témoigner, et il a été dit que la lettre seroit transcrite sur les registres ainsy que cy après :

« A Versailles, le 2e janvier 1771.

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite au nom de l'Académie royale d'architecture concernant les menues dépenses occasionnées par ses assemblées : les circonstances actuelles, plus difficiles qu'elles n'ont jamais été, ont seules nécessité le moyen de subvenir à ces dépenses dont elle se plaint aujourd'huy. Il est vraisemblable que nous touchons à un temps moins difficile et l'Académie ne doit point douter que je ne sois très disposé à faire tout ce qui dépendra de moi pour la secourir et la mettre à portée de continuer à remplir les différens objets de sa destination. Je suis, Monsieur, votre, etc.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

1. Ont signé en janvier : Aubry, Blondel, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

Ce lundy 14e Janvier 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a nommé MM. *Souflot* et *Le Roy* pour faire leur rapport à l'Académie de la vie de Scamozzy, que M. Temenzza, architecte de la *République de Venise*, a mise au jour, écrite en langue italienne, et qu'il a envoyée à l'Académie[1].

Ensuite, MM. *Chevotet*, *Souflot*, *Aubry*, *Brébion* et *Rousset* ont été nommez commissaires pour faire rapport à l'Académie d'un ouvrage de serrurerie exécuté par Gerard, maître serrurier[2], lequel a prié l'Académie de vouloir bien en faire l'examen.

Ensuite a été fait lecture des piédestaux traités par M. Frezier dans sa dissertation sur les ordres, desquels l'Académie s'est entretenu.

Ce lundy 21e Janvier 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de décembre 1770, et le prix a été adjugé au sr Jean François Chevalier, né à *Paris*, élève de M. *Contant;* l'Académie ayant réservé le prix de novembre 1769, elle l'a accordé aujourd'huy au sr Nicolas Claude Girardin, né à *Paris*, élève de M. *Mauduit*. Le programme de ce prix étoit la décoration d'une fontaine publique, supposée devoir être placée *rue Saint Honoré*, en face de la *rue du Coq*, dont le point milieu seroit celui en face du portail des *Quatre Nations*.

Ce lundy 28e Janvier 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a fait la distribution des médailles d'émulation accordées aux projets jugez à

1. Ci-dessus, p. 80.
2. Voir l'introduction.

la séance précédente, et ensuite a été fait lecture de la dissertation de M. Fresier[1] sur le fust des colonnes, sur les chapiteaux et les pilastres, sur lesquels l'Académie a fait plusieurs observations.

Ce lundy 4e Février 1771[2].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement des prix d'émulation, dont le programme étoit une porte d'arsenal donnante sur la place d'armes d'une ville de guerre, donnée sur dix huit toises de face, et le prix a été accordé au sr Charles François Vielle, né à Paris, élève de M. *Moransel*.

Ensuite on a fait lecture du rapport de MM. les commissaires touchant le dais[3] du sr Gérard, et comme plusieurs membres de l'Académie se sont proposez de le voir, elle a suspendu l'enregistrement dudit rapport.

Ce lundy 18e Février 1771.

L'Académie étant assemblée, il a été fait une seconde lecture du rapport des commissaires concernans le dais du sr Gérard, et l'Académie l'a approuvé.

Ensuite a été fait l'examen des projets des prix d'émulation que l'Académie n'a pas jugé dignes d'être admis au concours.

Ce lundy 25e Février 1771.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du cha-

1. Ci-dessus, p. 80.

2. Ont signé en février : Aubry, Blondel, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Rousset, Soufflot, J. Sedaine.

3. Cf. ci-dessus, p. 93.

pitre VII du *Traité d'architecture* d'André Palladio[1], intitulé « Des qualitez du terrain où l'on doit poser les fondemens ». L'Académie s'est entretenue sur cet objet et en a remis la continuation à la séance prochaine, aux fins de résumer les procédez les plus avantageux pour fonder et construire sur des terrains difficiles et qui s'opposent à la solidité nécessaire pour la sûreté des édifices.

Ce lundy 11e Mars 1771[2].

L'Académie étant assemblée, elle a repris la lecture d'André Palladio et les réflexions sur les qualitez du terrain où l'on doit poser les fondemens : toutes les réflexions de Palladio sont très judicieuses, cependant l'avis de l'Académie est qu'il faut beaucoup d'attention dans l'usage des pilotis en des terrains d'un sable mouvant ou de glaise ou de tourbe. Il faut craindre que les coups redoublez du mouton et les pilotis enfoncez profondément à peu de distance l'un de l'autre n'étonnent et ne divisent un terrain qui, peut être, seroit plus solide si sa mollesse comprimée ou sa résistance étoit égale dans tous ses points. De grands édifices ont été construits sur des lits homogènes de glaise d'une même épaisseur, surtout s'il est évident que les terrains qui les contrebuttent sont d'une

1. C'est le chapitre VII du livre I. L'Académie avait lu tout Palladio au cours des années 1673 et 1674 (pour le ch. VII, qu'elle discuta assez longuement, voir *Procès-verbaux*, t. I, p. 22-25). Elle a repris si souvent la question des fondations et des pilotis que nous devons signaler seulement l'importance qu'elle y attachait. Nous renvoyons aux volumes les plus voisins, t. VI, p. 319-320 et n. 1, t. VII, p. 62. On peut consulter aussi les délibérations sur le pont de Pyrmil à *Nantes* et sur celui de *Moulins* (t. II, III, V, VII, tables des noms de lieux).

2. Ont signé en mars : Gabriel, Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moranzel, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, de Wailly, Sedaine.

nature massive et solide; les pilotis ne sont bons qu'autant qu'on est sûr qu'ils atteignent le bon fonds.

Le *pont de Moulins* a été fondé par M. *de Régemorte*[1] sans employer de pilotis, et il a été construit sur un lit de sable de plus de quarante sept pieds de hauteur, ce lit de sable contenu entre des fils de pal planche entérieurement et dans toute la longueur du pont. Ces pal planches étoient enfoncées jusqu'à vingt et un pieds au dessous des plus basses eaux, à cette profondeur les affouillemens n'étant point à craindre; et entre ces fils de pal planches a été établi un radier de maçonnerie de moilons recouvert de dales de quinze à dix huit pouces d'espaisseur : c'est sur cette masse que les piles ont été établies.

Nota. — Les pal planches sont des pièces de bois de six pouces d'espaisseur sur huit à neuf pouces de largeur, armées d'un fer à leur extrémité et posées jointives l'une contre l'autre sur leur espaisseur, en sorte que cela forme une espèce d'encaissement

---

Ce lundi 18e Mars 1771.

L'Académie étant assamblée, on a examiné les dessins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de mars de la présente année; elle a jugé que, la pluspart ne s'étant pas conformé au caractère de composition prescritte par le programme et que les autres étoint trop foibles, il ne seroit point délivré de prix pour ce mois.

L'Académie s'est entretenue ensuitte sur le 20e chapitre du livre de Palladio qui traitte des abus qui se sont introduits dans l'architecture.

M. *Blondel* désirant communiquer à la Compagnie un mémoire sur la conduitte des élèves et la séance se trouvant trop avancée, il a été prié de se mettre en état de le présenter à la rentrée de l'Académie, après les vacances de Pasques.

1. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 28, 29, et la Table des noms de lieux.

Rentrée de Pasques, ce lundy 9e Avril 1771[1].

L'Académie étant assemblée, les srs Lhuillier et Rousseau[2], conduis par le secrétaire, de l'aveu du Directeur, ont présenté des desseins et études faits tant à *Rome* que dans les *maisons royales de France* et autres batimens, lesquels desseins sont tous relatifs à l'art d'architecture, rapportez avec beaucoup de soin et dessinez d'un très bon goût.

L'Académie en a vu une grande partie avec beaucoup de plaisir et a exhorté ces artistes à continuer des études aussi utiles et a remis à la séance prochaine à voir le reste.

Ce lundy 15e Avril 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a fait la distribution des médailles des prix d'émulation remportez par les élèves : scavoir au sr Maulgué, celle du mois de décembre 1769, pour le projet d'un observatoire; au sr Bonnet, celle du mois de janvier 1770 pour des bains publics, celle du mois de février 1770 pour un kiosque; au sr Renard, celle de mars 1770, la porte d'une écurie; au sr Renart, avril 1770, une chapelle prise dans un pavillon; au sr Chevalier, may 1770, un portail pour un couvent de dames religieuses; au sr Longuehaie, juillet 1770, une fontaine publique adossée; au sr Thierry, aoust 1770, une laiterie; au sr Vielle, novembre 1770, un sallon à l'italienne, et en janvier 1771 une porte d'arsenal.

1. Ont signé en avril : Blondel, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Leroy, de Lespée, Mauduit. Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, J. Sedaine.

2. Je ne vois pas de Lhuillier architecte. Quant à Rousseau, ce ne peut être, en 1771, le Pierre Rousseau qui construisit le palais de la Légion d'honneur, car, recommandé en 1773 à Marigny, il n'avait alors que vingt-trois ans. Il y a un autre Rousseau, troisième prix de Rome en 1755.

L'Académie, ensuite, a continué et finy l'examen des desseins mentionnez à la séance précédente et n'a rien diminué de l'approbation qu'elle donne à des études faites avec autant d'utilité que de goût.

Ce lundy 22e Avril 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a fait l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation du mois d'avril : ils n'ont pas été jugez convenables et le prix a été remis.

Ensuite a été faite la lecture de la dissertation sur ce qu'on appelle le bon goût en architecture, de feu M. de *Boffrand*[1], sur laquelle l'Académie s'est entretenu et dont elle a approuvé les principes.

Ce lundy 29e Avril 1771.

L'Académie étant assemblée, on a fait lecture des chapitres 11, 12, 13, 14 et 15 de la 5e partie du *Cours d'architecture* de feu M. *Blondel*[2], lesquels chapitres parlent du fond de glaise ou de gravier, de la manière de fonder sur grilles, ainsy qu'il l'a pratiqué au bâtiment de la corderie de *Rochefort*, et de la construction du pont de *Saintes*. L'Académie s'est entretenu de ces differents procedez et a reconnu qu'on ne scauroit trop s'en ressouvenir lorsqu'il se présente de pareilles occasions.

Ce lundy 6e May 1771[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des

1. Combien de fois n'a-t-on pas lu ce Boffrand! Cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 264.

2. Il s'agit du premier Blondel. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, Introduction. Id. pour la séance suivante.

3. Ont signé en mai : Gabriel, Blondel, Boullée, Brébion,

chapitres 12 et 13 de la troisième partie du *Cours d'architecture* de *Blondel*, lesquels chapitres parlent des colonnes doriques couplées et font la conclusion de la doctrine des entre colonnes, desquelles l'Académie s'est entretenue.

Ce lundy 13e May 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a décidé qu'il seroit écrit aux Académiciens des lettres circulaires pour s'assembler le lundy 27e de ce mois à 8 heures du matin, aux fins de choisir et de dicter aux élèves le programme des grands prix d'architecture.

Ensuite M. *Blondel*, professeur de l'Académie, lui a présenté les trois premiers volumes du livre qu'il va faire paroître, intitulé *Cours d'architecture ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtimens*[1], contenans les leçons données par lui en 1750 et les années suivantes, et l'Académie les a reçus avec toute la reconnoissance que mérite ce fruit des veilles et des travaux de cet académicien.

Ensuite a été fait la lecture de deux chapitres de l'introduction dudit livre sur l'utilité de l'architecture et sur l'origine de l'art du jardinage, ce que l'Académie a écouté avec beaucoup de satisfaction.

Ce lundy 27e May 1771.

L'Académie, étant assemblée, propose à ses élèves pour le grand prix un Hôtel Dieu pour sept cent lits, scavoir :

Cent lits pour des personnes d'un rang plus élevé que le commun du peuple; leur corps de logis sera particu-

Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, Sedaine.

1. C'est l'ouvrage bien connu du second Blondel (Jacques-François). Les trois premiers volumes parurent en 1771.

lier, ainsy que les secours qui leur seront nécessaires, et on observera de mettre cinquante lits pour les hommes et cinquante lits pour les femmes, le tout en des salles séparées.

Des six cent lits restans, on en destinera deux cent pour les femmes, sur lesquels il en sera réservé vingt cinq pour les femmes en couche : ce qui nécessite des chambres pour les sages femmes, gardes et nourrices.

Il faut le logement de l'œconome, des salles pour les assemblées des administrateurs, pour leur bureau et archives, des logemens pour les officiers, comme médecins, chirurgiens, apothicaires gagnans maîtrise, pour les prêtres, les sœurs, les domestiques : le tout au nombre de cent cinquante personnes.

Dans le nombre des six cent lits seront destinez quarante lits pour les maladies contagieuses en un corps d'édifices séparez, en observant de mettre séparément les deux sexes, vingt lits pour chacun.

Il faut des salles et promenoirs pour les convalescens.

Il faut pour le service général pouvoir aller partout à couvert par des communications.

On placera une chapelle, dans laquelle sera un baptistaire pour les enfants; en outre, une sacristie et une salle de dépost pour les morts.

Il faut des cuisines, les apotiquaireries, buanderies, lavoirs, séchoirs à couvert et à découvert, des boucheries, boulangeries, etc., et observer des latrines, des égoûts, des aqueducs et décharges des immondices, un réservoir tant pour les besoins de la maison que pour netoyer les souterrains.

En outre, les cours et avant cours pour la facilité des approvisionnemens et des magazins pour les renfermer.

Ledit projet sera sur un terrain de dix arpens ou environ de neuf mille toises superficielles, en observant que ledit terrain soit isolé : l'une des faces sera sur la rivière; les élèves auront la liberté de placer des jardins pour la botanique.

Les élèves feront pour les esquisses un plan général du rez de chaussée et une façade principale sur une échelle d'une ligne et demie pour toise.

Pour les desseins au net, ils rendront en grand ce plan sur une échelle de trois lignes pour toise, ainsy que celui du premier étage; la façade principale et la coupe sur la longueur seront sur une échelle de six lignes pour toise.

Ces desseins seront exposez dans la salle de l'Académie, le samedy 17e aoust de la présente année.

Ce lundy 3e Juin 1771[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé par le scrutin au jugement des esquisses faites par les élèves qui concourent pour le grand prix; elle a choisy pour le concours neuf esquisses sur le nombre de vingt sept qui ont été admis sur leurs esquisses : les élèves qui ont eu la pluralité des voix dans le scrutin sont, en suivant le nombre des voix qu'ils ont eues, les sieurs Renard, Marquis, Chevalier, Girardin, Herbelot, La Roue, Desprez, Panseron, Le Mit.

Les desseins au net et leurs esquisses seront remis au professeur le samedy 17e aoust avant midy et exposez dans la salle de l'Académie.

Ce lundy 10e Juin 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a adjugé le prix d'émulation au sr Coutouli; le programme de ce prix est une porte de marché.

Ensuite, a été fait lecture d'un chapitre du livre de M. *Blondel*[2], lequel chapitre, intitulé « De la nécessité de

1. Ont signé en juin : Aubry, Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Franque, Leroy, de Lespée, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

2. Il s'agit de Jacques-François.

l'étude des ordres d'architecture », a paru fait avec des vues très saines et des réflexions très justes pour l'instruction de ceux qui se disposent à l'art d'architecture.

Ce lundy 17e Juin 1771.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du chapitre 10 de la troisième partie du *Cours d'architecture* de feu *Blondel*, intitulé « Des colomnes accouplées », sur lesquelles l'Académie s'est entretenue[1]. Elle est convenu que l'accouplement des colomnes a été employé avec succès notamment au *péristile du Louvre*, et que cette pratique, lorsqu'elle est éclairée par le jugement, peut faire un très bon effet; ce qui est confirmé par plusieurs exemples modernes.

Ce mardy 25e Juin 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a adjugé le prix d'émulation au sr Coutoully; le programme de ce prix est le projet du rez de chaussée et du premier étage d'un petit hôtel dans un terrain donné.

Ensuite a été fait la lecture du chapitre quatrième du contour, de la diminution et du renflement des colomnes[2], duquel chapitre l'Académie s'est entretenue.

Ce lundy 1er Juillet 1771[3].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du

1. Ici, au contraire, il s'agit du premier Blondel. Sur cette question des colonnes couplées, qui divisa les théoriciens, cf. *Procès-verbaux*, t. I, et les références de la n. 1.

2. Encore une question toujours agitée. Les *Procès-verbaux* en sont remplis. Je ne puis renvoyer qu'au t. VI, p. 27-33.

3. Ont signé en juillet : Aubry, Blondel, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, J. Sedaine.

livre de *Blondel*[1], le chapitre second de la deuxième partie de son *Cours d'architecture*, intitulé « Des sujettions des pilastres engagez », et l'Académie, après s'être entretenu des différentes manières d'employer les pilastres, a approuvé les réflexions de l'auteur.

Ce lundy 8e Juillet 1771.

L'Académie étant assemblée, elle s'est occuppée de finir les travaux commencez et a prié M. *Le Roi* de voir M. *Perronnet*, qui s'est chargé de l'examen de ses mémoires, aux fins d'en faire le rapport.

Ensuite a été fait lecture d'un chapitre des extraits des conférences, en datte du 7e may 1674[2], concernans la pratique qui est en usage de donner du contre fruit en dedans, ce dont l'Académie s'est entretenu.

Ce lundy 15e Juillet 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a jugé le prix d'émulation de ce mois, dont le programme est une chapelle servante de baptistaire à l'église paroissiale d'une grande ville : le prix a été adjugé au sr Girardin.

Ensuite a été fait la lecture de l'extrait des registres des séances du 11 et du 18 aoust 1681[3] sur les pilastres qui embrassent dans leur hauteur plusieurs étages. Quoique l'Académie soit d'opinion que cela doit être évité, il existe plusieurs exemples du contraire dans les édifices modernes, qui ont beaucoup de succès.

Ce lundy 22e Juillet 1771.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel* lui a présenté

1. François Blondel.
2. *Procès-verbaux*, t. I, p. 71. La Compagnie a souvent repris la question. Ci-dessus, p. 26.
3. 11 août seulement. *Procès-verbaux*, t. I, p. 320-321, et ci-dessus, p. 79.

des plans, coupes, élévations et développemens de deux ponts, scavoir, l'un élevé en 1758 à *Schaffouse*, l'autre à *Vettingen*, à deux lieues de *Zurich*, en *Suisse*[1], exécutez sur les desseins et la conduite de Jean Ulrik Grebenmann, dessinez par Jetzler, architecte de Schaffouse, à *Schaffouse*. L'Académie, après l'examen desd. desseins et s'être entretenu sur cette matière, a invité M. *Blondel* d'engager le sr Jetzler d'en laisser prendre un double pour la Compagnie, et de l'inviter lui-même à venir à la séance prochaine pour donner sur cet ouvrage important des explications particulières.

Ce lundy 29e Juillet 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a fait remettre sous ses yeux les desseins des ponts de *Vettingen* et de *Schaffouse*, de la construction desquels elle s'est entretenue.

Le sr de La Fosse ayant présenté à l'Académie à la séance précédente des crayons de sa composition[2], mine fine de plomb, l'Académie a reconnu l'avantage que le public en peut tirer tant par la composition desd. crayons que par la diminution du prix comparé avec ceux d'Angleterre.

Ce lundy 5e Aoust 1771[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Souflot* a présenté un mémoire et des coupes, profils et élévations faits par

1. On constate par le procès-verbal à quel point ce procédé si particulier intéressa l'Académie. Elle contribua même à l'acquisition des copies des dessins (ci-après, p. 107). Voir aux Appendices.

2. Voir l'Introduction.

3. Ont signé en août : Gabriel, Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Contant, Coustou, [de Cronstedt], Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, J. Sedaine.

Monsieur le comte de Cronstedt, lesquels expliquent et rendent clairement la manière dont les poiles sont construits en *Suède*[1]; l'Académie a entendu la lecture du mémoire et fait l'examen desd. desseins. L'esprit de détail et d'observations, la clarté avec laquelle sont rendues les différentes opérations pour la construction desd. poiles ont fait approuver par l'Académie la demande que M. *Souflot* a faite, d'après les désirs de Monsieur le comte de Cronstedt, d'une place d'associé correspondant, et l'Académie a nommé pour commissaires MM. *Chevotet*, *Le Roi* et *Moreau*.

Du lundi 12e Aoust 1771.

L'Académie étant assamblée, on a fait lecture de plusieurs chapitres du *Livre d'architecture* de *François Blondel* sur les frontons[2].

Ensuitte Messieurs les commissaires nommés par l'Académie pour faire leur raport sur la demande faitte pour Monsieur le comte de Cronstedt d'une place de correspondant étranger, la Compagnie a déterminé par la voie du scrutin et à l'unanimité des suffrages que Monsieur le comte de Cronstedt, intendant de la cour et des bâtimens du *roy de Suède*, actuellement faisant séjour à *Paris*, seroit admis comme correspondant étranger et prendroit séance à l'assemblée prochaine à la place vacante par le retour de M. de La Guêpière en France depuis plusieurs années.

L'Académie a ensuitte déterminé que, pour conserver à M. de La Guêpière une marque de la satisfaction qu'elle a eu de sa correspondance, son nom seroit inscrit à l'avenir à la suitte de la liste du nom des académiciens, dans

1. Voir l'Introduction (pr. le 5 et le 12 août).
2. Je ne vois sur ce point que le deuxième chapitre du livre VII de la deuxième partie. Cf. *Procès-verbaux*, t. II, p. 331.

une classe sous la dénomination d' « ancien associé correspondant ».

M. *Blondel*, professeur, ayant rendu compte à l'Académie que les élèves qui ont concouru pour les grands prix de cette année auront exposé leurs dessins lundi prochain 19e aoust, la Compagnie a décidé qu'ils seront examinés le même jour et jugés le lundi 26 du présent mois, pour laisser libre, suivant l'usage, la séance qui précède les vacances pour les autres affaires de l'Académie.

En conséquence, M. *Brébion*, en l'absence de M. *Sedaine*, a été chargé d'écrire aux académiciens qui n'ont pas assisté à la présente séance pour les inviter à se trouver le 26 au jugement des prix; ensuitte la Compagnie a décidé que M. *Brébion* écriroit au nom de l'Académie à Monsieur le marquis de Marigny pour le prévenir que, le lundi 26e aoust de la présente année, les dessins des élèves pour les grands prix seront exposés, suivant l'usage, pour être jugés, à moins qu'il ne lui plaise d'indiquer un autre jour qu'il voudra bien choisir pour honorer les élèves de son suffrage et la Compagnie de sa présence.

Du lundi 19e Aoust 1771.

L'Académie étant assamblée, Monsieur le comte de Cronstedt, élu correspondant étranger, y a pris séance en cette qualité. Ensuitte la Compagnie a commencé le premier examen des dessins qui concourent pour les grands prix de cette année et continuera cet examen lundi prochin, jour indiqué pour les prix.

Du lundi 26e Aoust 1771.

L'Académie étant assamblée pour le jugement des prix de cette année, après avoir comparé tous les différents dessins avec les mesures fixées par le programme, il a été

reconnu que des neuf dessins qui ont concouru il s'en est trouvé sept qui ont excédé les mesures du programme si considérablement qu'après avoir recueilli les avis par le scrutin il a été arêté qu'il ne seroit point distribué de prix cette année[1], les deux dessins qui sont à peu près dans les mesures fixés par le programme se trouvant de composition trop foible pour être couronnés.

Du lundi 2e Septembre 1771[2].

L'Académie étant assemblée, elle a jugé le prix d'émulation du mois d'aoust de cette année, et, ayant été satisfaitte des dessins qui ont été présentés, elle a distribué deux prix, parcequ'il s'en trouvoit de réservé dans les mois précédents. Le sujet du prix étoit un bellevédère élevé sur une terrasse : l'un des prix a été adjugé au sieur Thiéry, élève de M. *Blondel*, et l'autre au sieur Renard, élève de M. *Moreau*.

Ensuitte M. *Soufflot* a fait voir à l'Académie un modèle d'un nouveau trait de coupe de pierre par lequel on reconnoît la possibilité de faire des murs circulaires et des voûtes sphériques sans aucune poussée et sans le secours d'aucun fer. L'Académie a vu ce modèle et particulièrement ce nouveau procédé avec la plus grande satisfaction.

M. *Franque* a remis à l'Académie les copies des desseins des deux ponts dont il a été fait mention dans quelques séances précédentes, au payement desquels on est convenu que chacun contriburoit pour la somme de deux livres.

1. La Compagnie avait annulé le concours en 1757, mais c'était pour abandon de l'épreuve par les candidats.

2. Ont signé en septembre : Blondel, Brébion, Chevotet, Contant [de Cronstedt], Desmaisons, Franque, Moreau, Rousset, Soufflot.

Ce lundy jour de rentrée 18e Novembre 1771[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine,* secrétaire, a exposé à la Compagnie qu'il paroîtroit convenable qu'à la première séance après Noël de la présente année 1771, il soit prononcé un discours pour rappeller à la Compagnie, aux élèves et aux amateurs de l'architecture l'époque de son établissement au 31e décembre 1671[2], et que ce discours, contenant les principaux événemens qui ont intéressé l'Académie, lui soit une occasion de consigner dans ses registres les sentimens de sa reconnoissance pour Louis le Grand qui l'a fondée, et pour Louis le Bien Aimé qui continue de lui accorder sa glorieuse protection.

Cette proposition ayant été unanimement applaudie, M. *Le Roi,* historiographe de l'Académie, a été chargé de faire ce discours, et MM. *Gabriel*, *Soufflot*, *Sedaine* et *Moreau* ont été nommez pour en entendre préliminairement la lecture.

L'Académie a ensuite arretté que M. *Gabriel*, directeur, informeroit Monsieur le marquis de Marigny de la délibération de la Compagnie et le prieroit d'honorer l'assemblée de sa présence, le jour de cette lecture, ainsy que l'a fait M. Colbert à l'ouverture de ses séances.

Le secrétaire ayant notifié à l'Académie la mort de M. *Guillot Aubry*, architecte de la première classe, décédé pendant les vacances[3], l'Académie a délibéré et a dit que, la séance prochaine, on procéderoit à la nomination de trois académiciens de la seconde classe pour le rempla-

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, J. Sedaine.

2. Voir plus loin, p. 113 et suiv.

3. Sur Aubry, voir l'Introduction du présent volume et les *Procès-verbaux*, t. VI, p. xv.

cer dans la première et de trois architectes pour remplacer dans la seconde celui qui passera à la première, conformément aux statuts, et qu'à ces fins il seroit fait convocation des académiciens par la voye du secrétaire; ensuite a été fait lecture des statuts.

Ce lundy 25e Novembre 1771.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite des articles des statuts concernans l'élection des académiciens, il a été procédé par la voye du scrutin à l'élection de trois académiciens de la seconde classe à l'effet de remplir la place vacante à la première classe par la mort de M. *Guillot Aubry* : M. *Franque* a eu la première élection, M. *Blondel*, professeur, a eu la seconde, et M. *Brébion* la troisième.

Ensuite, suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, a été procédé à l'élection de six architectes parmy les aspirans à la place qui vacquera dans la seconde classe, et suivant l'ordre des scrutins, les nominations ont été des sieurs Couture, Jardin, Guillaumot, Peire le jeune, Billaudel et Le Dreux, et par les scrutins suivant de ces six architectes ont été choisis les srs Couture, Jardin et Guillaumot pour être présentez.

Ainsy l'Académie propose pour la première classe MM. *Franque*, *Blondel* et *Brébion*, et pour la seconde classe les sieurs Couture, Jardin, ancien correspondant, et Guillaumot.

Ce lundy 2e Décembre 1771[1].

L'Académie étant assemblée, elle a examiné les projets

1. Ont signé en décembre : Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, J.-M. Sedaine.

des élèves et on a remis à la séance prochaine le jugement des prix d'émulation, et le secrétaire écrira aux académiciens absens pour discuter des affaires concernantes l'Académie à la prochaine séance.

Ce mardy 10e Décembre 1771.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé à l'examen des prix d'émulation, dont le sujet est une maison de plaisance de vingt cinq toises de face avec terrasse, et le prix a été adjugé au sieur Jasques Étienne Thierry, élève de M. *Mansard*.

Ensuite le secrétaire a représenté qu'il étoit nécessaire de traiter des dépenses indispensables pour les assemblées et leçons de l'Académie, ce qui a été remis à la séance prochaine.

Le secrétaire, de l'aveu du directeur, à fait entrer le sr Boursier, élève de M. *Le Carpentier*, lequel élève a fait voir à l'Académie des desseins d'architecture gravez de sa composition.

Ce lundy 16e Décembre 1771.

L'Académie étant assemblée, elle a délibéré qu'il seroit suspendu sur la matière à délibération de la séance précédente.

Ensuite l'Académie s'est occuppée des arrangemens convenables pour l'assemblée déterminée pour célébrer le jour de sa fondation.

Ce lundy 23e Décembre 1771.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre cy après écrite à M. *Gabriel* par M. le marquis de Marigny :

« A Versailles, ce 22e Décembre 1771.

« Sa Majesté, Monsieur, ayant à son dernier travail nommé M. *Franque*[1] pour remplir dans la première classe

1. Sur Franque et sur Jardin, voir l'Introduction de ce volume et les t. VI, p. XIX; VII, p. XIX, XXI, XXII.

de l'Académie d'architecture la place vacante par la mort de M. *Aubry*, je vous en fais part, ainsy que de la nomination de M. *Jardin* à la place vacante par cette promotion dans la seconde classe. Vous voudrez bien, lorsqu'ils se présenteront pour leur installation, les recevoir suivant les formes accoutumées. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le marquis DE MARIGNY. »

Et en conséquence de ladite lettre, M. *Franque* a été, suivant les formes ordinaires, installé à la place de la première classe vacante par la mort de M. *Aubry*, et M. *Jardin* à la place vacante par cette promotion dans la seconde classe.

Ensuite a été procédé à l'examen du prix d'émulation, lequel a pour sujet une maison servante à des sœurs grises pour le soulagement des pauvres d'une paroisse, et le prix a été adjugé au sr Gelot, élève de M. *de L'Espée*.

1772.

Ce mardy 7e Janvier 1772[1].

L'Académie étant assemblée avec convocation pour célébrer l'année et le jour séculaire de son institution[2], M. *Blondel*, professeur, a lu le programme du prix, ainsy qu'il suit :

« L'Académie demande à ses élèves un plan et une seule élévation d'un monument d'architecture orné de statues et de bas reliefs qui désignent soit d'une manière historique et allégorique les différens règnes de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV[3]; ce monument seroit élevé au milieu de l'*Étoile* qui se trouve située entre la *place de Louis le Bien Aimé* et le *pont de Neuilly*.

« Cet édifice triomphal, élevé par la nation, et à l'érection duquel les Beaux Arts s'empresseroient également de contribuer, doit être supposé construit en marbre et comprendre seulement un sallon en forme de temple élevé sur un soubassement, avec des socles pour recevoir des grouppes. Ce temple peut aussi être entouré d'un bassin ou d'un fossé sec, qui détermineroit le point de distance d'où ce monument doit être apperçu. L'un des mérites essentiel de ce monument consiste dans un couronnement qui doit être pyramidal, mais cependant effacer dans sa composition toute idée de pyramide effective. On obser-

1. Ont signé en janvier : Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, J.-M. Sedaine.

2. Voir l'Introduction du présent volume.

3. Voir aux Appendices du présent volume.

vera d'ailleurs que cette production soit dans le plus parfait rapport possible avec les palais et les édifices publics qui servent de point de vue à ce monument et auxquels réciproquement il en pourroit servir. »

Il a été ensuite procédé au jugement des prix accordez par l'Académie en mémoire de ce jour, et elle a jugé à propos que les noms des concourrans soient inscrits sur les registres : ce sont les sieurs Bonnet, Thierry, Chevalier, Le Moine, Renard, Lusseau, Bénard, Colson, Gelot, Isnard, Le Febvre, Vielle, Desprez, De Seine, Le Roux, Arcangé, Girardin, Herbelot, Attiré, et le premier prix a été accordé au sieur Renard, élève de M. *Le Carpentier*.

Le secrétaire et le professeur ayant proposé à l'Académie de faire entrer les élèves pour qu'ils entendissent la lecture du discours de M. *Le Roi*, adjoint au professorat et historiographe de l'Académie, elle l'a approuvé et, de l'aveu du directeur et conduits par le secrétaire, les élèves étant entrez et s'étant assis, M. *Le Roi* a fait lecture de son discours, lequel approuvé généralement sera inscrit sur les registres.

Ensuite M. *Gabriel*, directeur, a distribué les prix, sçavoir le premier au sr Bonnet et le second au sr Renard.

Ensuite a été faite la distribution de ceux d'émulation accordez les mois passez, le prix du mois de juillet au sr Girardin, celui du mois d'aoust au sr Thierry, celui du mois de novembre au sr Bénard, celui du mois de décembre au sr Gelot.

Et les élèves étant sortis, M. *Gabriel* a lu ce qu'il propose d'écrire à M. le marquis de Marigny concernant les affaires de la Compagnie[1], ce que l'Académie a approuvé tout d'une voix.

1. Il s'agit ici des questions financières qui préoccupaient l'Académie et aussi des détails de sa nouvelle installation. Cf. ci-dessus, p. 109, 110, et l'Introduction pour tout ce qui suit.

Discours prononcé par M. *Le Roi* à la séance du mardy 7e janvier 1772, dans laquelle il a été statué que ce discours seroit inscrit sur les registres :

« L'antiquité célébroit par des fêtes solemnelles le retour de ces longues périodes qui montrent à l'esprit humain dans un grand tableau ce que l'histoire offre de plus mémorable.

« C'est pour célébrer dignement une de ces périodes, celle dont la durée embrasse la révolution entière d'un siècle, que l'Académie d'architecture s'assemble aujourd'huy. Fondée par Louis Quatorze, elle fut une preuve signalée de son amour pour les arts. Il leur érigea ce monument dans ce temps heureux où, couvert de gloire, il venoit de faire une faveur semblable aux sciences et aux lettres.

« Frappé de la grandeur, de la magnificence des édifices élevez de toutes parts par ses ordres, frappé de la beauté du dessein de ce péristile dans lequel Perrault se montra si supérieur au plus célèbre architecte de l'Italie, Louis Quatorze crut que le temps etoit arrivé de fixer pour jamais la belle architecture en France et fonda cette Académie.

« Par son ordre, Colbert en fit l'ouverture le dernier jour de l'année 1671 et *Blondel* y prononça le beau discours qu'on lit à la tête de l'un de ses ouvrages. La séance que nous tenons aujourd'huy, Messieurs, commence pour vous un nouveau siècle, et, puisque vous me l'avez ordonné, je vais à cette occasion dire un mot de l'influence que les Académies ont en général sur les sciences et les arts et entrer dans quelque détail sur l'histoire de l'Académie d'architecture et sur ses travaux.

« Fatiguée d'un grand travail, la nature se repose après avoir produit un petit nombre de siècles dont l'esprit humain s'honore. Dans l'âge où nous vivons, elle semble interrompre ses loix et tout annonce que le XVIIIe siècle sera mis par la postérité à côté des siècles les plus célèbres.

Quelle est la cause de cette espèce de phénomène littéraire? N'en doutons point, Messieurs, c'est en partie à l'établissement des Académies qu'on doit l'attribuer.

« Que des plumes couronnées par celle qui a rendu notre langue si célèbre publient à son honneur cette vérité; qu'elles la prouvent par les travaux de ces géomètres qui ont déterminé la figure de la terre, par les écrits de ces sçavans qui tirent du sein de l'antiquité des thrésors qui sembloient à jamais perdus pour l'homme; qu'elles relèvent la gloire de cette Académie dont les membres ornent de leurs ouvrages les cabinets des plus grands princes et taillent les statues des héros du Nord, je m'appliquerai seulement icy, Messieurs, à faire voir combien notre Académie a influé depuis son établissement sur les progrès de l'architecture, de cet art qui sert à la sûreté, au commerce, à la gloire des États, et qui met toute la nature en mouvement pour l'utilité, le plaisir et le bonheur de l'homme.

« L'Académie d'architecture, dans son origine, n'étoit composée que de six membres; elle tenoit ses séances, les jeudis à deux heures de l'après midy, dans une des sales du *Palais Royal* et portoit le titre d' « Académie des « architectes du Roi »; M. *Blondel* y faisoit les fonctions de professeur et M. *Félibien* y tenoit la plume.

« Examiner ce que la théorie de l'architecture offre de plus sublime, lire avec attention les ouvrages les plus célèbres qui traitent de cet art, rectifier des passages dans les auteurs originaux, faire les notes les plus sçavantes et sur les ouvrages mêmes et sur les traductions de ces ouvrages les plus estimés, passer de l'examen des livres à celui des édifices les plus célèbres, tels furent les premiers travaux de l'Académie, et elle s'y livroit avec d'autant plus de zèle qu'elle avoit souvent la gloire de les communiquer et même de les partager avec M. de Colbert.

« En effet, Messieurs, le génie ardent de Colbert parcou-

roit d'un vol rapide la carrière immense des arts; il s'élevoit à ce qu'ils ont de plus sublime, il descendoit jusques dans les plus petits de leurs détails. Par ses ordres, l'Académie jetta ses regards sur les matériaux de tout genre que nous possédons; elle examina les pierres au sein des carrières, telles que la nature nous les offre; elle examina sur les édifices les altérations qu'y avoient causées la suite des siècles et les intempéries de l'air, afin d'en préserver ceux que le Roi se proposoit d'élever et d'en perpétuer la durée. Satisfait de ce travail que l'Académie fit avec le plus grand soin et de ceux auxquels elle se livroit journellement, Colbert la pressa vivement de les publier, et même il lui fit part de quelques idées qu'il avoit sur le plan qu'elle pourroit suivre.

« Arrettons nous un moment, Messieurs, pour considérer le sort de ce grand homme. Au milieu des projets qu'il formoit pour la gloire des arts, il fut enlevé par la mort, et l'Académie apprit qu'elle avoit eu le malheur de le perdre, six jours après avoir reçu de lui les plus grandes marques de bienveillance.

« Abbattue par ce coup funeste, voyant avec douleur que des disgrâces éloignoient M. Perrault de ses conférences et vivement touchée de la perte qu'elle fit de M. *Blondel,* l'âme de ses travaux, elle se livra dans le silence à de nouvelles recherches.

« Contente d'amasser un thrésor considérable, elle s'occupa moins du dessein de le faire paroître au grand jour. La salubrité, la solidité, la commodité, la beauté des édifices firent successivement l'objet de ses délibérations. Elle les employoit aussi à donner son avis sur ceux que le roi faisoit élever et sur lesquels il la faisoit consulter. Ces services cachés pour le public ne pouvoient échapper à *Mansart*, cet architecte célèbre dont la fortune égala les talens. Dès qu'il fut à la place de directeur des Bâtimens, il les fit valoir à Louis XIV et l'Académie, par une faveur signalée qu'elle reçut de ce prince, vit augmenter le

nombre de ses membres et fut divisée en deux classes, comme elle l'a toujours été depuis.

« Devenue plus nombreuse, elle reprit en quelque sorte une nouvelle vie sous la direction de *Mansart* et les sujets qui y entrèrent étendirent ses recherches sur de nouveaux objets. M. *de La Hire* y lisoit des mémoires sur la manière de tracer toutes les espèces de courbes dont on fait usage dans la construction des édifices, et M. *Desgodetz* y faisoit part à l'Académie de ses remarques sur l'*Italie*.

« L'Italie, vous le savez, Messieurs, offre à l'homme de goût un tableau frappant de la mobilité des arts.

« Les ruines de quelques monumens lui montrent l'origine de l'architecture, d'autres la perfection : il voit à *Rome* les chefs d'œuvre des artistes célèbres qui vécurent dans le siècle des Médicis et les arts déshonorez par les productions bizarres du Borrominy, semblables au soleil qui se montre, s'élève au haut du ciel et se replonge dans l'ombre. On voit en Italie ces arts parcourir la ligne immense qui touche à leur origine, à leur perfection et au terme le plus bas de leur chute.

« Outre les travaux de MM. *de La Hire* et *Desgodets* dont l'Académie s'occupoit, elle faisoit encore des observations sur l'art de construire les môles, sur l'optique, sur la perspective, sur les ordres d'architecture et sur les différentes manières de disposer les colonnes d'un péristile.

« Après la mort de M. *Mansart*, elle tourna ses vues sur cette partie de l'architecture qui tient aux loix, elle s'occuppa des us et coutumes et des moyens de donner pour la mesure des ouvrages et pour leur estimation des règles si sûres qu'elles pussent mettre les particuliers à l'abry des prétentions exagérées des entrepreneurs. Pendant qu'elle se livroit avec zèle à ce travail, M. le duc d'Antin lui obtint du Roi, en 1717, les lettres patentes qui fixent sa constitution.

« Sous MM. Ory et de Tournehem, l'Académie fit des pertes qui ne furent point réparées : elle touchoit à un temps plus heureux.

« M. le marquis de Marigny se préparoit par ses voyages à remplir dignement la place qu'ils avoient occuppée : chargé à son retour de présider aux arts, il obtint du Roi pour l'Académie des grâces dont ses deux classes se ressentirent. Animée encore de sa part par de nouveaux encouragemens, elle tourna ses regards sur ces espèces de monumens élevez par les Gots, inférieurs à beaucoup d'égards à ceux de la belle architecture grecque. Elle vit qu'ils avoient été peut être trop méprisez à la Renaissance des arts, et elle s'appliqua à pénétrer tout le merveilleux et toute la légèreté de leur construction. Les voyages faits à *Palmire*, à *Balbec*, ceux de la *Grèce*, de *Pestum*, de la *Dalmatie* devinrent aussi l'objet de ses remarques, et elle les étendit encore sur tout ce que l'Europe offre d'intéressant dans l'architecture par les correspondans éclairez qu'elle s'associa; souvent aussi elle écoutoit avec satisfaction le cours que M. *Blondel* enseigne aux élèves.

« Avec un si grand nombre de connoissances acquises et consignées dans ses registres, l'Académie crut devoir reprendre le dessein qu'elle avoit eu sous Colbert de publier ses travaux. Cet ouvrage, Messieurs, utile aux progrès de l'architecture, est en quelque sorte nécessaire pour assurer la réputation des membres qui ont le plus contribué à la gloire de l'Académie; car, vous le savez, l'envie attaque l'homme célèbre de son vivant, par le fiel amer qu'elle répand sur ses plus beaux ouvrages; elle le poursuit même jusque dans le tombeau en s'efforçant de lui disputer la gloire de les avoir produits. Quelques voix, faibles à la vérité, n'ont elles pas refusé à *François Blondel* l'honneur d'avoir imaginé cet arc de triomphe plus grand, plus magnifique, plus beau peut être que tous ceux de l'antiquité? L'envie n'a t'elle pas tenté de faire le même outrage à la mémoire de Perrault, en attribuant à d'autres architectes le dessein du péristile?

« Ces grands noms, Messieurs, seront vengez dans notre histoire des atteintes qu'on a voulu leur porter : on y fixera d'une manière irrévocable l'époque de la fondation des édifices les plus considérables élevez parmy nous et on y remarquera les noms de leurs auteurs. Les bâtimens même les plus simples y trouveront leur place, ils contiennent souvent des traits de génie qui, imitez ensuite dans de grands édifices, font une partie leur mérite. On s'appliquera, en parlant de ces différens ouvrages, à faire remarquer comment, passant quelquefois par des nuances fines, d'une découverte à une autre, vous avez perfectionné peu à peu les différentes branches de l'architecture, et comment aussi quelquefois des génies heureux, s'éloignant tout à coup de la route commune, ont marché à grands pas vers la perfection.

« En parlant de la distribution et de la décoration intérieure de ces habitations particulières distinguées par leur grande magnificence, on fera voir encore par quels degrez vous avez perfectionné l'art, d'autant plus difficile qu'il a moins de règles, d'y rassembler tant de commoditez, de les embellir par le charme de la peinture et par les productions heureuses de tous les arts qui dépendent du dessein, enfin d'y placer les glaces, tellement que, par une espèce de magie, une seule pièce représente un palais immense orné de portiques et de péristiles.

« Quelle matière intéressante n'offrira pas aussi dans vos écrits, Messieurs, l'histoire de cette partie de l'architecture qui a pour objet l'embellisement général des États et la facilité de leur commerce, et qui a fait de nos jours de si grands progrès sous M. de Trudaine, j'entends la construction des ponts, des chaussées, des grands chemins, de ces canaux fameux qui font communiquer ensemble des fleuves ou des mers séparez par des provinces vastes ou par tout un royaume.

« L'exposition que je viens de faire, Messieurs, des travaux de l'Académie d'architecture, les lumières qu'en ont tiré ses membres et dont ils ont fait usage ou dans

leurs écrits ou dans la composition de leurs édifices, la disposition aussi nouvelle que hardie des temples que quelques académiciens élèvent, la forme heureuse des théâtres, des palais, des places, des édifices particuliers construits sous nos yeux, enfin la haute réputation où sont nos architectes dans toutes les cours de l'*Europe* : toutes ces choses prouvent assez combien l'Académie a influé sur les progrès que l'architecture a faits en France depuis un siècle.

« En effet, Messieurs, les Académies ont ces avantages qui sont très frappans : elles recueillent précieusement jusqu'aux moindres rayons de lumière qu'elles tirent de leurs membres et elles en composent des faisceaux qui répandent une clarté vive sur les sciences et les arts. Si le génie dans un ouvrage franchit heureusement la barrière des règles qui courbent sous son joug les esprits médiocres, c'est elles qui le soutiennent et l'encouragent par des applaudissemens; elles offrent, comme vous le faites aujourd'huy, Messieurs, une palme au mérite naissant et partagent leur gloire avec le mérite reconnu. Pendant la paix, elles donnent aux arts la vie et le mouvement; dans les temps de trouble, c'est au sein des Académies qu'ils se réfugient. Semblables à ces Vestales vigilantes que l'antiquité révéroit, elles conservent dans leur temple le feu sacré, quand la nuit couvre de son voile le reste de la terre. Enfin, Messieurs, j'ose le répéter, ce sont les Académies qui, consacrant la gloire de Louis XV, rendront le siècle où nous vivons aussi fertile en découvertes, aussi célèbre par le progrès des sciences et des arts que ceux que l'histoire distingue dans ses fastes.

« Le Roy, M. J. Sedaine. »

Ce lundy 13e Janvier 1772.

L'Académie étant assemblée, *M. Blondel*, professeur, a fait voir à l'Académie un modèle d'un chœur et sanctuaire

de l'*église cathédrale de Metz*[1] revêtu de décorations en architecture, marbres, bronze, menuiserie, peintures, etc., de sa composition, et l'Académie a été très satisfaite du goût qui y règne et de l'ordonnance générale.

Ce lundy 20e Janvier 1772.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé à l'examen du prix d'émulation du mois de janvier de cette année, dont le programme est une porte triomphale de dix toises hors œuvre, et le prix a été adjugé au sr Desprez, élève de M. *Desmaisons*.

Ensuite a été fait la lecture de deux lettres, l'une de M. de Ceineray, de *Nantes*, correspondant de l'Académie; l'autre de M. d'Aggeville, correspondant *à Marseille*, à laquelle étoit joint un mémoire sur les anciens canaux et notamment sur l'utilité et même sur la nécessité du *canal de Provence*[2]; lequel mémoire a été lu à l'Académie et a été écouté avec beaucoup de satisfaction.

Ce lundy 27e Janvier 1772.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre addressée à Messieurs de l'Académie par M. de Brévery, doyen de la *cathédrale de Châlons*[3], par laquelle il les prie de jetter la vue sur un projet de stalles à faire à neuf dans lad. église, lequel projet est joint à lad. lettre, ainsy qu'un plan et devis estimatif, et l'Académie a nommé MM. *Chevotet*, *de L'Espée*, *Peire* et *Jardin* pour l'examen des demandes de M. le doyen et leur solution s'il y a lieu, et les commissaires en feront leur rapport à l'Académie le plus tôt qu'il leur sera possible.

Ensuite le sr d'Orléans, ancien élève de l'Académie, lui

1. J.-Fr. Blondel a, en effet, travaillé beaucoup à la *cathédrale de Metz*, et pas toujours très heureusement.
2. Voir aux Appendices.
3. Voir plus loin, p. 131.

a présenté des projets, desseins et études qu'il a faits dans son voyage de *Rome*, dans lesquels l'Académie a reconnu du genie, un bon style et de la sagesse dans l'ordonnance[1].

Ce lundy 3e Février 1772[2].

L'Académie étant assemblée, il a été présenté des briques d'une fabrique nouvelle, auxquelles étoit joint un mémoire pour faire valoir l'avantage desdites briques sur celles de *Bourgogne*[3], et l'Académie a nommé MM. *Soufflot* et *Brébion* pour commissaires aux fins de faire leur rapport des avantages ou désavantages que le public pourroit éprouver en employant ces briques d'une composition nouvelle.

Ensuite M. *Blondel* a lu un mémoire de sa composition sur l'origine de la charpenterie.

Ce lundy 10e Février 1772.

L'Académie étant assemblée, M. *de Régemorte*, membre de l'Académie, premier ingénieur des turcies et levées, lui a presenté la description du nouveau pont de pierre construit sur la rivière d'*Allier*, à *Moulins*[4], fondé sur des sables mouvans, et l'exposé des motifs qui ont déterminé son emplacement, les desseins et détails relatifs à sa construction ordonnée par lui et exécutée sur ses desseins et conduite, et l'Académie a reçu ce recueil avec autant de satisfaction que de reconnoissance.

1. Voir ci-dessus, p. 58.

2. Ont signé en février : Gabriel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Régemorte, Rousset, Soufflot, J.-M. Sedaine.

3. Question traitée plus d'une fois. Cf. ci-dessus, p. 6, 20, 61 et les notes.

4. Cf. *Procès-verbaux*, t. VII (Table des noms de lieux).

M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre de Monsieur le marquis de Marigny en réponse à celle qu'il a eu l'honneur de lui écrire et qu'il avoit lu à l'Académie à la séance du 7e janvier de cette année; Monsieur le Directeur général lui marque de lui envoyer un état des dépenses annuelles de l'Académie et qu'il prendroit cette demande en considération[1]. En conséquence, l'Académie a prié M. *Gabriel* de faire et de présenter l'état desd. dépenses.

Ensuite le secrétaire a représenté que l'article 13 des statuts ordonne que « nul ne pourra s'absenter plus de deux mois pour ses affaires particulières, hors le temps des vacances, sans un congé exprès du Roi donné par le surintendant », et que M. *Mansard* ne s'est point présenté depuis le 11 juillet 1763[2]. L'Académie a décidé qu'à la première assemblée présidée par son directeur cette question seroit agitée et qu'il seroit suivi sur cette affaire les arrangemens prescrits par les statuts, si M. *Mansard* n'a point de congé exprès du Roi donné par le directeur général des Batimens.

Ce lundy 17e Février 1772.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire lui a présenté un livre in folio contenant la « *Description des travaux qui ont précédé, accompagné et suivi la fonte en bronze d'un seul jet de la statue équestre de Louis XV le Bien Aimé, dressé sur les mémoires de M. Lempereur, ancien échevin*[3], par M. Mariette, honoraire amateur de l'Académie de peinture et sculpture », lequel livre a été envoyé à l'Académie par Messieurs les prévost des marchands et échevins de la ville de Paris, et il a été décidé

1. Ci-dessus, p. 113.
2. L'article XIII disait en effet : « Nul ne pourra s'absenter plus de deux mois... sans un congé exprès de Nous. » — Mansard était dans une situation pécuniaire très difficile. Voir *Procès-verbaux*, t. VI, p. XXIII.
3. L'ouvrage avait paru en 1768, gr. in-fol., fig.

que MM. *Soufflot*, *Moreau* et *Jardin* iroient de la part de l'Académie faire des remerciemens à Messieurs les prévost des marchands et échevins, et leur marquer sa reconnoissance d'un présent qui doit être cher et prétieux à tout les cœurs françois, et l'Académie s'est entretenu des différens procédez contenus dans ce recueil.

Ensuite a été procédé au jugement du prix d'émulation du présent mois, dont le sujet est une chapelle pour les mariages supposée dans une de nos églises paroissiales, et le prix a été accordé au sr Thierry, élève de M. *Mansard*.

Ce lundy 24e Février 1772.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, directeur, présent, d'après la délibération du 10e février, on a agité ce qui concerne M. *Mansard*, et M. *Gabriel* a fait lecture de la lettre qu'il a écrite à ce sujet à M. le marquis de Marigny, et l'Académie a regardé cette lettre comme l'expression de ses propres sentimens et elle en attend la réponse.

Ensuite M. *Blondel*, professeur, a fait lecture d'un mémoire de sa composition ayant pour titre abrégé : « Historique sur l'origine de la maçonnerie[1] », ce que l'Académie a écouté avec satisfaction.

Ensuite M. Jallier, architecte, ancien pensionnaire du Roi, et M. Bellanger, architecte et dessinateur du cabinet de M. le comte de Provence, ont présenté à l'Académie un projet de théâtre et édifices adjacents pour servir à la Comédie Italienne, à placer sur le terrain entre la *rue Boucherat*, *rue des Filles du Calvaire*[2] et une rue à percer.

1. *Cours d'architecture* (t. V, in-8°, p. 125 et suiv.).

2. Jallier (Claude-Jean-Baptiste) avait eu le deuxième prix en 1760. Il avait été à l'Académie de France de 1761 à 1762, en attendant l'arrivée de Lefèvre (1er prix). Nous parlerons plus loin de Bellanger.

L'Académie, après l'examen sommaire des plans, coupes, profils et élévations, tant généraux que particuliers, a reconnu qu'ils avoient bien profité de leurs terrains, que les dispositions en étoient ingénieuses et commodes et les décorations analogues à l'objet.

Ce lundy 9e Mars 1772[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait rapport que les commissaires nommez pour remercier Messieurs les prévost des marchands et échevins du livre donné à l'Académie avoient remply leur commission.

MM. *Souflot* et *Brébion* ont fait ensuite leur rapport sur l'avantage ou le désavantage que le public pourroit éprouver en employant des briques d'une composition nouvelle présentée par le sr Fabre[2], et il a été dit que les mémoires et rapports seroient insérez dans les cartons de la Compagnie.

Ensuite a été fait lecture du rapport des commissaires nommez pour l'examen d'un mémoire d'observations faites par M. *Le Roi*, historiographe de l'Académie, et il a été dit que led. rapport seroit inscrit sur les registres, ainsy que la décision de l'Académie en réponse à quelques articles de ce rapport.

Ce lundy 16e Mars 1772.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenu de la fabrique des briques et de leurs applications rapport aux voûtes, et de plusieurs questions concernant la discipline des élèves et autres relatives à l'Académie.

1. Ont signé en mars : Blondel, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Peyre, Régemorte, Rousset, Soufflot, J.-M. Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 122.

Ce lundy 23e Mars 1772.

L'Académie étant assemblée, le rapport des commissaires sur le mémoire d'observations de M. *Le Roi* a été inscrit ainsy qu'il suit :

« Les commissaires soussignez, chargez par l'Académie royale d'architecture d'examiner un mémoire d'observations faites par M. *Le Roi* sur ce qui est contenu dans les registres de l'Académie et sur la forme dans laquelle il paroîtroit convenable d'en rédiger les articles les plus intéressans et de faire l'histoire de l'Académie pour la donner au public, ainsy que cela se pratique pour d'autres Académies, se sont assemblez ce jourd'huy, 10e février 1772, chez l'un d'eux, et après avoir lu avec attention les observations de M. *Le Roi* et reconnu l'utilité dont seroit pour le public et pour l'Académie la rédaction des principaux articles des registres de cette Académie, dont les travaux ont souvent eu pour objet des matières importantes pour la perfection de l'art, sont convenus qu'il étoit à propos que M. *Le Roi* se conciliât avec M. *Sedaine* pour la communication des registres et des papiers nécessaires appartenant à l'Académie[1].

« Il conviendroit de placer l'histoire de l'Académie à la tête du premier volume des *Mémoires*, et si la matière de cette histoire devenoit trop étendue pour ne pouvoir pas être comprise dans le quart, ou à peu près, du premier volume, nous pensons qu'il seroit à propos d'en placer la continuation au commencement des volumes suivans, en réservant toujours au moins les trois quarts de chaque volume pour les mémoires et les articles qui devront y être joints.

1. Voir l'Introduction du présent volume pour tout ce qui concerne le sujet, qui reparaît dans beaucoup des séances suivantes.

« Les dessins qui seront nécessaires pour l'intelligence des mémoires pourront être faits par les élèves les plus instruits de l'Académie en leur donnant les gratifications cenvenables.

« Lorsque l'ouvrage de M. *Le Roy* se trouvera assez avancé pour former la matière d'un volume, il sera sur sa demande nommé des commissaires par l'Académie pour lui en faire rapport et entendre la lecture de ses cahiers.

« Nous pensons qu'il conviendra d'accepter le format de l'in quarto pour l'impression de ces ouvrages et d'y assujettir la gravure des desseins.

« M. *Le Roi* termine son mémoire d'observations par quelques questions sur lesquelles il prie l'Académie de prononcer : nous avons joint au présent rapport ces questions et notre avis marginalement à chaque article.

« Tel est l'avis des commissaires soussignez; à Paris, ce 9e mars 1772, et ont signé : Contant, Le Carpentier, Franque.

« Questions sur lesquelles on prie l'Académie de vouloir bien marquer ses décisions :

« 1° Si elle doit permettre aux académiciens de mettre leurs noms à la tête ou dans le corps des ouvrages qu'ils auront faits entièrement ou qu'ils auront revus.

Mettre leurs noms à la tête.

« 2° Si les remarques sur les auteurs qui ont écrit sur l'architecture et sur les bâtimens que l'Académie a examinés doivent être publiées de suite et dans l'ordre dans lequel elles ont été faites, ou si on doit tirer de ces remarques la substance des différens mémoires.

L'académicien chargé de ce travail prendra l'un de ces deux partis qu'il croira le plus convenable.

« 3° Si l'ouvrage sur les us et coutumes doit être imprimé dans l'histoire de l'Académie au nom de l'Académie ou au nom des académiciens qui y ont le plus travaillé ou qui y travailleront, et, en cas qu'elle se décide à l'y faire entrer, s'il doit être dans le premier ou dans le second volume.

Indiquer seulement l'importance de ce travail dans la préface du premier volume.

En faire mention dans l'histoire des travaux de l'Académie seulement.

« 4° Si l'ouvrage sur les ordres, fait sur les desseins proposez par M. *Tanevot* et recorrigé d'après les remarques de l'Académie, doit être publié dans nos mémoires ou ne l'être pas, et, en cas que l'Académie décide qu'il soit mis au jour, s'il doit paroître sous le nom de l'Académie, sous le nom de M. *Tanevot* seul ou sous le nom de l'académicien qui, en l'adoptant, se chargeroit de le revoir en cas que quelqu'un de l'Académie le demandât.

« Et ont signé : Contant, Le Carpentier, Franque. »

Ensuite a été fait l'examen des prix d'émulation, dont le programme est une porte à placard à double parement pour le fond d'une galerie.

Ce lundy 30e Mars 1772.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture par le secrétaire d'une lettre, dont la copie est cy après, addressée à M. *Gabriel* en réponse à celle qu'il a eu l'honneur d'écrire à Monsieur le Directeur général au sujet de l'absence continue de M. *Mansard*, l'un de ses membres :

« A Versailles, ce 24e mars 1772.

« J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roi votre lettre et la délibération de l'Académie royale d'architecture au sujet de l'absence continue de M. *Mansard*, l'un de ses membres[1]. Il a paru à Sa Majesté que le descendant du célèbre *Mansard*, à qui l'Académie a tant d'obligations, étoit dans le cas d'obtenir quelque faveur et Elle a bien voulu le dispenser sans tirer à conséquence de la rigueur du règlement, en lui permettant de s'absenter des assemblées de l'Académie autant de temps que ses affaires l'exigeront.

« Ainsy, conformément à la disposition de l'article XIII

1. Ci-dessus, p. 123, 124.

des règlemens de l'Académie, elle peut, sans infraction de ses statuts, ne faire aucune attention aux absences de M. *Mansard*, Sa Majesté ayant bien voulu les légitimer par une permission expresse. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* Le marquis de MARIGNY.

« M. *Gabriel*, premier architecte. »

Ensuite, l'Académie s'est entretenue de divers objets relatifs à l'architecture.

Ce lundy 6e Avril 1772[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Rousset*, académicien, a fait voir à l'Académie le modèle d'une opération de charpente pour le soulagement de poutres anciennes trop chargées dans le milieu de leur portée : l'Académie en a fait l'examen et a approuvé son procédé[2]. Ensuite a été fait lecture du certificat accordé par l'Académie au sr Hassin, artiste, sur le pezon à ressort de sa composition.

Le secrétaire a présenté un manuscrit que le sr Maillier, artiste, a composé sur l'architecture, lequel est intitulé *Architecture raisonnée*[3]; le sr Maillier supplie humblement l'Académie de vouloir bien jetter un coup d'œil sur cet ouvrage, et l'Académie a chargé M. *Le Roi* d'en faire le rapport à l'Académie.

Ce lundy 27e Avril 1772.

L'Académie étant assemblée, sur la proposition que M. *Gabriel* a fait de s'addresser à M. de Fontanieu,

1. Ont signé en avril : Gabriel, Blondel, Chevotet, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Peyre, Régemorte, Rousset, Soufflot, J.-M. Sedaine.

2. Encore une question souvent traitée.

3. Le *Mercure de France* de juin 1781 signale un poème de Maillier sur l'*Architecture*.

intendant général des meubles de la Couronne, pour le renouvellement de ceux de l'Académie[1], la Compagnie a chargé MM. *Gabriel, Soufflot et Sedaine* de voir M. Fontanieu à ce sujet et de lui en faire la demande au nom de la Compagnie.

Ensuite il a été fait lecture d'une « Dissertation sur les distributions des Anciens relativement aux modernes et sur la manière d'employer les colonnes », laquelle dissertation est de la composition de M. *Peire*, académicien[2]; l'Académie en a entendu la lecture avec satisfaction et l'a prié de vouloir bien en faire mettre une copie dans les dépôts de l'Académie, pour être joints aux mémoires et travaux des académiciens.

Ce lundy 4e May 1772[3].

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roi* a fait rapport de son avis sur le livre de M. Maillier, artiste, et le secrétaire a été chargé de lui remettre son livre et de lui dire le sentiment de l'Académie.

Elle a procédé ensuite au jugement du prix d'émulation du mois de mars, dont le programme est une porte à placard faisant partie de la décoration d'une grande galerie revêtue de menuiserie et ornée de peintures, dorure et sculpture, et le prix a été accordé au sr Jacques Colson, élève de M. *de Wailly*.

1. Ce Fontanieu doit être Pierre-Élisabeth, chimiste, qui fut membre de l'Académie des sciences et de l'Académie d'architecture. Son père, le célèbre collectionneur, contrôleur général des meubles de la couronne, etc., était mort en 1767.

2. Le titre exact est : *Distributions des anciens comparées avec celles des modernes* (etc.). La dissertation ne parut sans doute qu'en 1773.

3. Ont signé en mai : Gabriel, Bellicard, Boullée, Brébion, Chalgrin, Chevotet, Contant, Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, J.-M. Sedaine.

Ce lundy 11e May 1772.

L'Académie étant assemblée, elle a décidé qu'il seroit écrit aux académiciens des lettres circulaires pour s'assembler le lundy 25e de ce mois, à huit heures du matin, aux fins de choisir et de dicter aux élèves le programme des grands prix d'architecture.

Ensuite a été délibéré que MM. *Gabriel*, *Moreau* et *Sedaine* iroient en députation vers M. le marquis de Marigny, pour lui présenter un mémoire en demande de l'établissement[1] qu'elle désire dans le logement qu'il a bien voulu lui destiner.

Ce lundy 18e May 1772.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est le plan, l'élévation et la coupe d'une fontaine découverte décorée de membres d'architecture, de sculpture et d'eaux jaillissantes, et le prix a été adjugé au sr Jacques Étienne Thierry, élève de M. *Mansard*.

Ensuite a été fait lecture du rapport de MM. *Chevotet*, *L'Épée*, *Peire* et *Jardin*, concernant la demande de M. le doyen de l'*église cathédrale de Châlons*[2].

Ensuite a été fait lecture du rapport de la députation vers M. le marquis de Marigny sur la demande de l'Académie concernant le nouvel emplacement qui lui a été destiné, et M. le Directeur général a demandé communication des plans de l'un et l'autre local, ce que M. *Soufflot* lui a remis aujourd'huy.

1. L'Académie quitta en effet le logement qu'elle occupait au Louvre depuis 1692 (*Procès-verbaux*, t. II, p. XVI-XIX et le plan) et descendit au rez-de-chaussée. Cf. l'Introduction du présent volume.

2. Ci-dessus, p. 121. Nous n'avons pas le rapport sur le projet dont il est question.

Ce lundy 25e May 1772.

L'Académie étant assemblée, elle propose à ses élèves pour sujet des grands prix de cette année un palais pour un prince du sang dans une capitale : le terrein aura cent dix toises de large sur deux cent soixante toises de long.

Les bâtimens principaux et accessoires, les cours et basse cours pour les différens services occuperont cent dix toises de large sur la profondeur nécessaire; le surplus sera employé en jardin.

Ce palais aura cour et avant cour, l'Académie demande que les grands appartemens soient à rez de chaussée et qu'on puisse y arriver en carosse à couvert.

Les élèves feront un plan général sur lequel seront figurez en masse tous les bâtimens, cours et jardins, un plan particulier et détaillé du principal corps du palais et des bâtimens environnans les cours et avant cours seulement, une élévation du côté de l'entrée, une élévation du côté des jardins et une coupe sur les deux cours.

L'échelle du plan général au net sera de quatre lignes pour toise, l'échelle du plan détaillé, des élévations et coupes sera de huit lignes pour toise.

L'esquisse du plan général sera sur une échelle d'une ligne pour toise; les esquisses des plans en grand, coupes et élévations seront une échelle d'une ligne et demie.

On fera des esquisses de tous les desseins.

Les élèves auront attention de se conformer exactement aux mesures prescrittes.

Les esquisses seront rendus aujourd'huy avant minuit, les desseins au net seront remis au professeur et exposez dans les sales de l'Académie, le samedi 22e aoust avant midy.

Ce lundy 1er Juin 1772[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé par le scru-

1. Ont signé en juin : Gabriel, Brébion, Chalgrin, Contant,

tin au jugement des esquisses faites par les élèves qui concourent pour le grand prix : elle a choisy pour le concours huit esquisses sur le nombre de vingt-sept qui ont été admis sur leurs esquisses. Les élèves qui ont eu la pluralité des voix dans le scrutin sont, en suivant le nombre des voix qu'ils ont eues, les sieurs Coutouly et Renard, Lussault, Marquis, Girardin, Herbelot, Desprez, Le Mit.

Les desseins au net et leurs esquisses seront remis au professeur, le samedy 22e aoust 1772 avant midy.

Ce lundy 15e Juin 1772.

L'Académie étant assemblée, le sr Bellanger, architecte, ancien élève de l'Académie, lui a présenté des projets de sa composition tant exécutez qu'à exécuter[1] ; elle les a vus avec plaisir et lui en a temoigné sa satisfaction.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de Messieurs les doyen et chapitre de Châlons, en remerciement du travail de l'Académie sur les projets de l'embellissement du chœur de la *cathédrale de Châlons*.

Ensuite M. *Franque* a été nommé pour l'examen de l'escalier et du lit du sr Tranoy.

Ce lundy 22e Juin 1772.

L'Académie étant assemblé, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de may de la présente année dont le programme est un temple consacré à

Coustou, Deluzy, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, J.-M. Sedaine.

1. Bellanger (1745-1818) avait été élève de l'Académie en 1765. Il n'eut pas le prix de Rome, et il a fort peu marqué à côté des autres élèves. Je ne vois même pas son nom dans les prix mensuels d'émulation. Il a fait ensuite une carrière très active et brillante.

Apollon et aux Muses. On le suppose au milieu d'un bosquet dans un parc magnifique, et le prix a été accordé au sr Louis Étienne de Senne, élève de M. *Moransel*.

Ensuite a été fait lecture du rapport de M. *Franque*, nommé commissaire pour l'examen d'un escalier pliant et d'un lit qui se démontent facilement l'un et l'autre, de l'invention du sr Tranoi, artiste.

M. *Mauduit*, professeur de mathématiques de l'Académie, l'a prié de vouloir bien nommer des commissaires pour examiner ses leçons de géométrie théorique et pratique destinées pour les élèves de l'Académie[1], et elle a nommé MM. *Perronet* et *Le Roi* à l'effet d'en faire leur rapport.

Ensuite M. *Mauduit* a lu le premier chapitre de cet ouvrage.

Ce lundy 30e Juin 1772.

L'Académie étant assemblée, M. *Mauduit*, professeur de mathématiques de l'Académie, a lu la préface de son livre de leçons de géométrie, qu'elle a écouté avec satisfaction et ce dont elle s'est entretenue.

Ce lundy 6e Juillet 1772[2].

L'Académie étant assemblée, le sr Trompette, artiste menuisier, natif de *Chaalons sur Marne*, a présenté à l'Académie des desseins, coupes, profils et élévations et différents modèles de rampes d'escaliers, courbes, voussures et autres revestissemens de sujettions à exécuter dans l'art de la menuiserie. L'Académie a été satisfaite de

1. L'ouvrage de Mauduit parut en 1773.

2. Ont signé en juillet : Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Deluzy, Desmaisons, Franque, Jardin, Lecarpentier, Moreau, Perronet, Rousset, Soufflot, de Wailly, J.-M. Sedaine.

la netteté de ses épures, développemens de ses différentes parties, précision et exactitude et ménagemens des bois : ce qui doit donner de l'épargne dans la dépense en ajoutant à la solidité desd. ouvrages.

L'Académie a exhorté le sr Trompette à continuer son étude sur ces objets et ensuite elle s'est occuppée et entretenue de cette partie de l'architecture.

Ce lundy 13e Juillet 1772.

L'Académie étant assemblée, les élèves admis pour le concours des grands prix ont représenté à l'Académie que, le peu de superficie de leurs loges ne leur permettant pas de faire le grand plan du programme sur l'échelle donnée, ils la supplioient de leur permettre de ne le distribuer que sur l'échelle de quatre lignes, ce que l'Académie a accordé.

Ensuite l'Académie a jugé les desseins qui ont concouru au prix d'émulation du mois de juin de la présente année; le programme desd. desseins est une porte de ville consacrée à la gloire de Louis Quinze, et le prix a été adjugé au sr Jacquet Colson, élève de M. *de Wailly*.

Ce lundy 20e Juillet 1772.

L'Académie étant assemblée, MM. *Perronnet* et *Le Roy* qui avoient été nommez pour examiner un ouvrage de M. *Mauduit*, professeur de lad. Académie pour les mathématiques, led. ouvrage intitulé *Leçons de géométrie théorique et pratique*, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé cet ouvrage digne de l'impression.

Ensuite a été fait lecture de l'extrait des registres faisant rapport de la séance du lundy 20e novembre 1673[1]

1. *Procès-verbaux*, t. I, p. 49, 50. On y trouve déjà la question du pilotis.

concernant la construction des ponts, de laquelle l'Académie s'est entretenue.

Ce lundy 27e Juillet 1772.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel*, professeur, a présenté le sr Fourneau, artiste dans l'art de charpenterie, qui a prié l'Académie de vouloir bien accepter quatre volumes de ses œuvres [1], dont il a été fait un examen préliminaire, en attendant qu'il ait remis des lettres et des mémoires qui concernent led. ouvrage et qui sont nécessaires aux commissaires que l'Académie voudra bien nommer pour en rendre compte.

Ce lundy 3e Aoust 1772 [2].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la décoration d'un baldaquin pour une église paroissiale, et le prix a été accordé au sr François Le Febvre, élève de M. *Gabriel* fils.

Ensuite l'Académie a nommé MM. *Perronnet*, *Le Roy* et *Mauduit* pour commissaires à l'effet de faire l'examen et de rendre compte des mémoires, desseins, modèles et ouvrages présentez par le sr Fourneau, artiste en l'art de la charpenterie, et en faire leur rapport à la Compagnie.

Ce mardy 11e Aoust 1772.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la requête que le sr Barkley, artiste, présente à l'Académie,

1. Le *Mercure* de janvier 1771 analysait son traité : *L'art du trait de charpenterie.*

2. Ont signé en août : Gabriel, Blondel, Boullée, Brébion, Chevotet, Contant, Desmaisons, Franque, Jardin, Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, J.-M. Sedaine.

par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien nommer des commissaires à l'effet d'examiner une pompe à feu d'une nouvelle invention, qu'il désire être utile au public, et l'Académie, en conséquence, a nommé pour commissaires MM. *Perronnet*, *Le Roy* et *Mauduit* pour en faire leur rapport.

Ensuite on s'est entretenu sur un chapitre de l'extrait des registres de l'Académie, du 23e février 1682, relativement à la construction des planchers selon Palladio[1], où l'on a discuté la manière de son procédé comparé avec ceux actuels.

Ce lundy 17e Aoust 1772.

L'Académie étant assemblée, MM. *Blondel* et *Le Roy* ayant rendu compte à l'Académie que les élèves qui concourent pour les grands prix de cette année doivent exposer leurs desseins le 22e aoust, pour être jugez le 31e du même mois, il a été décidé que le secrétaire en donnera avis aux académiciens qui n'ont pas assisté à la présente séance pour les inviter à se trouver led. jour du jugement des prix.

Ensuite la Compagnie a décidé que M. *Sedaine* écriroit au nom de l'Académie à M. le marquis de Marigny pour le prévenir que, le samedy 22e aoust, les desseins des élèves pour les grands prix seront exposés, suivant l'usage, pour être jugés le 31e du même mois, à moins qu'il ne lui plaise d'indiquer un autre jour qu'il voudra bien choisir pour honorer les élèves de son suffrage et la Compagnie de sa présence.

Ce lundy 31e Aoust 1772.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des séances des années précédentes, lors du jugement des

1. T. II, p. 3-4. Discussion intéressante.

prix, afin de se conformer à l'usage dans le cas de la réserve d'une année précédente. Après lad. lecture et voix données par le scrutin, il a été décidé qu'il seroit accordé le prix de l'année 1771 et celui de cette année, et le premier grand prix de l'année 1772 a été adjugé au sieur Lussault, élève de M. *Sedaine*, et le premier prix de l'année 1771 a été accordé au sr Marquis, élève de M. *Mauduit*.

Le second prix de l'année 1772 a été adjugé au sr Renard, élève de M. *Carpentier*, et l'accessit de l'année 1772 a été accordé au sr Girardin, élève de M. *Mauduit*, le second prix et l'accessit de l'année 1771 ayant été réservez.

Ce lundy 7e Septembre 1772[1].

L'Académie étant assemblée, le prix d'émulation du mois d'aoust a été accordé au sr Jean Louis Arcangé, élève de M. *de Régemorte;* le programme dud. prix est un temple de Neptune à la tête d'une grande cascade dont le sommet auroit 15 à 18 toises de largeur.

Ensuite a été fait lecture du rapport concernant le sr Fourneau et de celui concernant la pompe à feu du sr Blakei, et MM. *Perronnet* et *Le Roi* n'étant point venus à l'Académie, on en a remis l'enregistrement.

Jour de rentrée, ce lundy 16e Novembre 1772[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des statuts et règlemens.

1. Ont signé en septembre : Chevotet, Contant, Deluzy, Franque, Jardin, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, J.-M. Sedaine.

2. Ont signé en novembre : Brébion, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, M.-J. Sedaine.

Ensuite M. *Perronnet* a remis à l'Académie, de la part de M. de Trudaine, une médaille d'argent représentante d'un côté le buste du Roi et de l'autre côté le *pont de Neuilly*[1], construit sur les desseins et sous la conduite de M. *Perronnet;* laquelle médaille a été frappée pour ce monument. La même médaille en or avoit été remise au Roi le 22e septembre 1772, jour du décintrement dud. pont, fait en présence de Sa Majesté.

M. *Le Roi* a présenté à l'Académie, de la part de M. Chambers, correspondant, une *Dissertation sur le jardinage de l'Orient*[2], et l'Académie a chargé M. *Le Roi* de remercier M. Chambers de sa part.

Ce lundy 23e Novembre 1772.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre du sr Watin, par laquelle il offre à l'Académie un exemplaire relié de son livre intitulé : *L'art de faire et d'employer le vernis ou l'art du vernisseur*[3], ce que l'Académie a accepté et qu'elle placera dans sa bibliothèque pour y recourir dans le cas où il en seroit besoin.

Ensuite a été fait lecture du rapport de MM. *Perronnet*, *Le Roi* et *Mauduit* concernant l'examen du sr Fourneau sur l'art de charpenterie, lequel rapport sera inscrit sur les registres.

Ce mardy 1er Décembre 1772[4].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de

1. *Musée monétaire*, p. 251 (à l'exergue, vue du *pont de Neuilly* et des environs).

2. C'est la *Dissertation on oriental gardening* publiée en 1772.

3. Ce doit être *l'Art du peintre doreur et vernisseur* publié en 1771. Un supplément à ce traité parut en 1772 probablement.

4. Ont signé en décembre : Gabriel, Blondel, Brébion, Chalgrin, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin,

la préface du livre de M. Chambers intitulée : *Dissertation sur le jardinage de l'Orient*, ouvrage traduit de l'anglois avec plusieurs additions fournies par l'auteur, sur laquelle l'Académie s'est entretenue.

Ce lundy 7e Décembre 1772.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire ayant notifie à l'Académie la mort de M. *Chevotet*, architecte de la première classe, décédé le 4e de ce mois[1], l'Académie a délibéré et a dit que la séance prochaine on procéderoit à la nomination de trois académiciens de la seconde classe pour le remplacer dans la premiere et de trois architectes pour remplacer dans la seconde celui qui passera à la première, conformément aux statuts, et qu'à ces fins il seroit fait convocation des académiciens par le secrétaire.

Ensuite M. *Soufflot* a fait lecture d'une copie de lettre de M. le marquis de Marigny addressée à M. *Gabriel*, en datte du 27e novembre, concernant la translation de l'Académie.

Ce lundy 14e Décembre 1772.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite des articles des statuts concernant l'élection des académiciens, il a été procédé par la voye du scrutin à l'élection des trois académiciens de la seconde classe, à l'effet de remplir la place vacante à la première classe par la mort de M. *Chevotet :* M. *Brébion* a eu la première élection, M. *Rousset* a eu la seconde et M. *Moransel* la troisième.

Ensuite, suivant les formes ordinaires pour recueillir

Lecarpentier, Lécuyer, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moranzel, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

1. Sur Chevotet, voir l'Introduction du t. VI.

le scrutin, a été procédé à l'élection de six architectes parmy les aspirans à la place qui vacquera dans la seconde classe, et, suivant l'ordre des scrutins, les nominations ont été des srs Couture, Guillaumot, Peire, La Guêpière, Le Dreux et Billaudel, et, par les scrutins suivans, de ces six architectes ont été choisis les srs Couture, Guillaumot et La Guêpière pour être présentez.

Ainsy l'Académie propose pour la première classe MM. *Brébion*, *Roussette* et *Moransel*, et pour la seconde classe les srs Couture, Guillaumot et La Guêpière, ainsi correspondant.

Ensuite M. *Gabriel*, directeur, a fait lecture de la letre qu'il a eu l'honneur d'écrire à M. le marquis de Marigny pour le remercier, au nom de l'Académie, de ses bonnes intentions à l'effet de procurer à l'Académie un emplacement plus avantageux pour ses assemblées et pour les exercices de son école.

Ce mardy 22e Décembre 1772.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement des prix d'émulation du mois de novembre 1772, dont le programme est le projet d'un château de plaisance situé dans le parc d'un très grand souverain, et le prix a été adjugé au sr François Le Febvre, élève de M. *Gabriel* le fils.

D'après les représentations de MM. les professeurs sur la conduite et les études des élèves, l'Académie a fait la lecture des règlemens nouveaux, rédigez à ce sujet[1], le , par MM. , commissaires nommez à cet effet, et, après plusieurs observations et réflexions, l'Académie a proposé de reprendre cet objet à la première séance de l'année 1773.

1. Blancs dans le registre.

1773.

Ce lundy 11e Janvier 1773[1].

L'Académie étant assemblée, le sr Rousseau, élève de l'Académie, conjointement avec le sr son frère, a présenté et offert à l'Académie un bas relief arabesque en talc sous verre blanc, que l'Académie a vu et accepté avec satisfaction[2].

Ensuite a été fait lecture par le secrétaire de mémoires sur la vie et les travaux de feux MM. *Guillot Aubry* et *Chevotet*, qu'il avoit dressés, chargé par l'Académie.

Ce lundy 18e Janvier 1773.

L'Académie étant assemblée, le sr Thiais, artiste dans la partie des pompes, présenté par le secrétaire, a dit qu'il avoit perfectionné cette invention et l'avoit portée à un point plus parfait que les pompes ordinaires; l'Académie lui a dit qu'il se mît en état de prouver la comparaison et qu'elle nommeroit des commissaires à l'effet de juger de ses opérations.

1. Ont signé en janvier : Blondel, Boullée, Brébion, Contant, Coustou, [de Cronstedt], Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. L'un peut être le Rousseau dont nous avons parlé ci-dessus, p. 97. Son frère serait le sculpteur dont s'occupe le directeur des Bâtiments en 1771 et 1774. Tous deux alors seraient fils du célèbre décorateur-sculpteur Rousseau (cf. E. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs français du XVIIIe siècle*, au mot *Rousseau*). Je n'ai rien trouvé sur cet incident qui pouvait intéresser l'Académie de peinture et sculpture autant que celle d'architecture.

Ensuite, après l'examen des desseins du prix d'émulation dont le programme est un appartement destiné à des bains, l'Académie a jugé que, lesdits projets étant trop foibles, il ne seroit point ce mois cy accordé de prix d'émulation.

M. *Blondel*, professeur, a représenté que, quelques élèves lui demandant leurs desseins sous le prétexte de les copier, ils ne le remettroient pas entre ses mains, et qu'il prioit l'Académie de décider sur ce qu'il devoit faire à cet égard : l'Académie a décidé qu'il ne sortiroit de ses mains ny de cellés du secrétaire aucun dessein, soit grand prix, soit prix d'émulation, sans qu'il en eût été référé devant elle.

Ce lundy 25e Janvier 1773.

L'Académie étant assemblée, M. *Blondel*, professeur de l'Académie, lui a présenté les volumes 4, 5 et 6, servant de suite au livre qu'il fait paroître intitulé : *Cours d'architecture ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtimens, contenant les leçons données par lui en 1750 et les années suivantes*, dont il a présenté à l'Académie les trois premiers volumes le 13 may 1771, et elle a reçu les trois volumes suivans avec les mêmes sentimens d'approbation et de reconnoissance[1].

Ensuite il a été fait lecture du livre quatrième des changemens que la hauteur ou l'éloignement peuvent apporter aux parties de l'architecture[2].

Ce lundy 1er Février 1773[3].

L'Académie étant assemblée, le sr Jaillot, géographe, a

1. Voir ci-dessus, p. 99. On sait que les derniers volumes ont été édités par Patte.

2. Ici il doit s'agir du premier Blondel. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 48-50.

3. Ont signé en février : Contant, [de Cronstedt], Desmaisons,

présenté à l'Académie le premier tome du livre intitulé : *Recherches historiques et topographiques sur la ville de Paris*[1], et six exemplaires des cinq parties qui y sont compris, et il a prié les académiciens de vouloir bien l'aider des différens plans d'hôtels et d'édifices levez sous leurs yeux pour leurs projets particuliers, afin de rendre cet ouvrage plus exact et plus digne du public, ce qu'ils se sont fait un plaisir de lui accorder.

Ensuite M. *Soufflot* a fait voir à l'Académie les projets qu'il conviendroit exécuter pour la position de son école dans le corps de bâtiment qu'elle occupe et pour les différentes distributions convenables pour ses assemblées et pour le dépost de ses archives et de ses modèles.

Ce lundy 8e Février 1773.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de janvier, dont le programme est un hospice pour les malades : le prix a été adjugé à Louis Étienne de Senne, élève de M. *Moransel*.

Ensuite M. *Le Roi* a fait lecture du rapport, dont avoient été chargez précédemment M. *Soufflot* et lui, de la vie de Scamozzy, composée en italien par M. Temenza, associé correspondant, et qu'il a envoyé à l'Académie : elle en a écouté le rapport avec plaisir.

Ce lundy 15e Février 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre du sr Rousseau l'aîné, artiste sculpteur, par laquelle il se disculpe de l'imputation à lui faite de s'être attribué faussement le morceau qu'il a présenté à l'Acadé-

Franque, Hazon, Lecarpentier, Leroy, Mauduit, Moreau, Perronnet, Rousset, Soufflot, M.-J. Sedaine.

1. C'est l'ouvrage bien connu de Jaillot. Les cinq premiers volumes venaient de paraître en 1772.

mie[1]; l'Académie reçoit sa justification et l'exhorte à la rendre encore plus évidente en produisant des ouvrages dignes d'être comparez à celui qu'elle a reçu.

Ensuite, sur les observations que l'Académie avoit faites concernant les nouvelles dispositions pour l'arrangement de son école, elle a chargé MM. *Sedaine* et *Brébion* de faire un état de la dépense, afin de la représenter à M. le marquis de Marigny.

Ce lundy 1er Mars 1773[2].

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a présenté à l'Académie le sr Durand, architecte de la province de *Champagne*, qui a prié l'Académie de vouloir bien accepter un exemplaire gravé des plans, coupes, profils et élévations de l'*hôtel de ville de Chaalons*[3], qu'il a fait construire; l'Académie, après avoir examiné avec attention lesd. plans, coupes, profils et élévations, a été satisfaite des talens de cet architecte et en a reçu l'exemplaire avec plaisir.

Ensuite MM. *Sedaine* et *Brébion*, nommez commissaires à la séance précédente, ont rapporté l'état de la dépense à laquelle pourroient monter les changemens convenables pour la commodité de ses séances et pour l'école, afin qu'il soit présenté à M. le Directeur général. Lesd. plans et état de la dépense ont été remis à M. *Soufflot*, lequel a été prié de voir M. *Gabriel* à cet effet pour

1. Cf. ci-dessus, p. 142.

2. Ont signé en mars : Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Contant, Coustou, [de Cronstedt], Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moranzel, Moreau, Perronet, Peyre, Régemorte, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

3. Il s'agit de Durand (Nicolas), 1739-1830, qui fut en effet architecte de la *province de Champagne*. Il achevait en 1772 l'Hôtel-de-Ville.

parvenir à obtenir et accélérer un changement qui intéresse autant l'Académie[1].

Ensuite M. *Soufflot* a présenté un dessein des détails et des développemens du cul de lampe qui est au centre de l'*église de Saint Étienne*[2], et l'Académie a remis à la séance prochaine à entendre une seconde fois le mémoire qu'il a dressé à ce sujet et à s'entretenir des opérations faites pour la solidité dud. cul de lampe.

Ce lundy 8e Mars 1773.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait entendre une seconde fois la lecture du mémoire dont il est parlé à la séance précédente, et l'Académie, satisfaite de la sûreté et de la clarté de ses observations et des conséquences que l'on peut tirer sur la force du fer et sa continuité d'énergie pour supporter de grands fardeaux, l'Académie a dit que led. mémoire seroit inscrit sur les registres et que les coupes, profils et élévations en explication de ce mémoire seroient mis dans ses cartons. L'Académie s'est entretenue de cet objet.

Mémoire sur le cul de lampe ou clef pendante que l'on voit dans l'église de Saint Étienne du Mont.

On voit dans beaucoup d'églises bâties dans le XIIe siècle et depuis des ouvrages de ce genre, plus ou moins considérables et, par conséquent, plus ou moins étonnans pour ceux qui ne connoissent pas les moyens dont on s'est servy pour les exécuter. Un des plus frappans qui existe en France est celui dont les desseins et les développemens et les détails sont cy joints. Les mesures ont été prises le plus exactement qu'il a été possible.

1. Je renvoie encore une fois à l'Introduction pour l'installation de l'Académie.

2. La question, comme on va le voir, préoccupait Soufflot à cause de la construction de l'*église Sainte-Geneviève*.

Toisé de la clef pendante de l'*église de Saint Étienne du Mont :*

Le chapiteau, qui paroît être de marbre blanc, de 2 pieds réduits de diamètre sur 5 pieds de haut : produit 15 pieds 8 pouces à 200 l.; le pied cube pèse .	3,133 l.
Le trompillon au dessus, où se réunissent les nervures, de 3 p. 1/4 de haut sur 2 p. 1/4 réduits de diamètre : produit en cube 13 pieds cubes de pierre de lambourde tendre qui peut peser environ 120 l.	1,560
Les douze nervures de chacune 6 p. de long, 18 pouces de haut et 8 p. d'épaisseur : produit 72 p. à 120 l.	8,640
Douze panneaux entre les nervures de chacun 6 p. de long, 15 pouces réduits de large et 6 pouces d'épaisseur : produisent en cube 45 pieds à 120 l.	5,400
Total	18,733 l.

Un seul T de fer de ceux qui ont été employez pour maintenir les plate bandes du portail de l'*église de Sainte Geneviève*, de 3 pieds de longueur sur 7 et 8 lignes de grosseur, a porte 15,000 l. sans se casser; de sorte que 2 seroient bien plus que suffisans pour supporter le poids dud. cul de lampe, au lieu de 32 étriers d'un pouce et 5 barres de 2 pouces sur 1 pouce : ce qui produit 4,608 lignes de grosseur de fer mis en œuvre qui, calculé à 100 l. de force seulement pour chaque ligne, porteroient 460,800 l., qui est 25 fois 1/6e plus pesant que la clef pendante; cette précaution doit bien rassurer contre les craintes que la vue d'un pareil ouvrage pourroit inspirer.

Par les recherches faites sur le temps de la construction de l'*église de Saint Étienne du Mont*, il paroît qu'en 1491 les marguilliers demandèrent du terrain pour la rebâtir, mais qu'ils ne commencèrent à y faire travailler

qu'en 1517 et qu'environ en 1537 les voûtes du chœur furent faites. Celle de la croisée dont il est question paroît faite postérieurement à cette époque; mais elle étoit sûrement faite avant la fin du XVIe siècle, puisque la première pierre du portail qui est d'un genre d'architecture bien plus moderne que la nef a été posée en 1610, le 2e aoust, par la reine Marguerite de Valois. Ainsy, en prenant la moyenne proportionnelle entre ces deux termes, on peut conclure que le cul de lampe dont les desseins sont cy joints a été construit il y a environ 200 ans et tirer de là bien des conséquences utiles à la construction, puisque les fers sont en très bon état et point altérés par la rouille.

On croit à propos de mettre icy les expériences faites sur des tringles de fer d'une ligne carrée, pris à 2 pouces de longueur dans deux étaux : elles ont porté sans se casser, à différentes reprises, 320 l.; elles ont cassé après un moment à 340. D'où il suit qu'un fer de carillon de 7 pouces 8 lignes sur 3 pieds de longueur pourroit porter, suivant l'épreuve sur 320 l., 17,920 l.

Pareil fer a été éprouvé à *Sainte Geneviève* et a toujours résisté au poids de quinze milliers sans casser; il porteroit probablement plus de vingt milliers, parce que les 56 lignes carrées dont sa grosseur est composée et dont chacune séparément a porté 320 l., réunies toutes ensemble, doivent avoir plus de force; la barre de fer d'un pouce en carré porteroit, suivant lad. épreuve, 48,960 l.

Il y a des desseins dans les cartons de l'Académie en explication du présent mémoire.

Ce lundy 15e Mars 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée au secrétaire par M. *Gabriel*, premier architecte, par laquelle il présente à l'Académie la lettre

de M. le marquis de Marigny à lui adressée, laquelle est cy après transcrite :

« A Versailles, ce 7e mars 1773.

« Je vous fait part, Monsieur, de la nomination que Sa Majesté a faite de M. *de Moranzel* pour remplir la place vacante dans la première classe de l'Académie royale d'architecture par la mort de M. *Chevotet*. Elle a en même temps disposé de celle que cette nomination fait vacquer dans la seconde classe en faveur de M. *Guillaumot*, architecte de la *généralité de Paris*[1]. Vous voudrez bien les installer dans leurs places respectives et suivant les formes accoutumées, lorsqu'ils se présenteront. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le marquis de Marigny. »

Et après lecture d'icelle, M. *Guillaumot*, qui s'est présenté, a été installé suivant les formes ordinaires.

Ensuite a été fait lecture du chapitre 4 de la cinquième partie du cours de *François Blondel*[2], dont on continuera la lecture à la séance prochaine.

Ce lundy 22e Mars 1773.

L'Académie étant assemblée, M. *Moransel* s'est présenté et a été installé suivant les formes ordinaires en sa place de la première classe.

Ensuite a été remis sous les yeux de l'Académie le rapport que MM. *Perronet*, *Le Roi* et *Mauduit* ont fait de la machine à feu du sr Blakey, et l'Académie a approuvé led. rapport.

Elle a procédé ensuite au jugement du prix d'émulation du mois de mars de la présente année, dont le programme avoit pour objet la décoration d'une salle d'au-

1. Voir sur lui l'Introduction.
2. Cf. *Procès-verbaux*, t. III, p. 38, 39.

dience d'un ministre de la Guerre ou de la Marine, et le prix a été adjugé à Henry Prosper Doucet, élève de M. *Rousset*.

Le sr Poterlet, architecte, présenté à l'Académie par le secrétaire, a remis devant ses yeux les plans, coupes, profils et élévations du *chœur de Chaalons*[1] et a demandé la permission de rapporter un nouveau dessein d'après les réflexions de l'Académie.

Ce lundy 29e Mars 1773.

L'Académie étant assemblée, le sr Poterlet, architecte, a rapporté le nouveau dessein fait d'après les conseils de l'Académie : elle l'a trouvé plus simple et plus convenable que les précédens et, cependant, a exhorté l'auteur à profiter des réflexions qu'elle lui a communiquées.

L'Académie a dit que le supplément aux règlemens de l'Académie concernans les correspondans[2], etc., seroient imprimez, et qu'il en seroit tiré un nombre suffisant d'exemplaires pour servir ce que de raison.

Le secrétaire a été chargé par l'Académie d'écrire en son nom à M. *Gabriel*, son directeur, de vouloir bien solliciter pour elle près de M. le marquis de Marigny, et de la mettre en état de profiter des bontés qu'il a bien voulu lui promettre.

Ce lundy 19e Avril 1773[3].

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a rapporté qu'il avoit, au nom de l'Académie, écrit à M. *Gabriel*,

1. Poterlet (Jacques) est indiqué comme agrégé de l'Académie de *Châlons*. Cf. ci-dessus, p. 131, et Appendices.

2. Voir ci-dessus, p. 53, 54.

3. Ont signé en avril : Gabriel, Blondel, Brébion, Contant, Coustou, [de Cronstedt], Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lecarpentier, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

ainsy qu'il en avoit été chargé par la Compagnie ; il a fait lecture de la lettre que M. le marquis de Marigny a écrite à M. *Gabriel* sur les arrangemens proposés et qui lui a été envoyée par M. *Gabriel*, et, comme il est présent à cette séance, il est prié de vouloir bien employer ses soins à cet égard le plus tôt qu'il lui sera possible, attendu ses besoins qui deviennent urgens de plus en plus, et surtout pour les déplacemens des loges des élèves — ce qui est un petit objet — et qu'il seroit à désirer qu'il pût servir au concours prochain, et faciliteroit le déplacement de l'école.

Ce lundy 29e Avril 1773.

L'Académie étant assemblée, le sr Viguier, artiste, a présenté une persienne de son invention qui, placée sur l'extérieur d'un mur de face, peut s'ouvrir, se fermer et se fixer ouverte sans que l'on soit obligé d'ouvrir ou de fermer les glaces ou châssis posés entre l'appartement et lad. persienne, et l'Académie en a trouvé l'invention utile, simple et commode.

Ensuite a été présenté à l'Académie, de la part du sr Jaillot, six exemplaires de chacun des plans du sixième *quartier Montmartre*[1] et huitième quartier, qui comprend les Halles ; comme il reste dans le sixième quartier bien des blancs qu'il n'a pu remplir, il supplie Messieurs de l'Académie de vouloir bien lui communiquer les cottes des plans sur lesquels ils ont construit et qu'ils ont fait lever.

Ce lundy 3e May 1773[2].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au juge-

1. Il reste en effet beaucoup de vides dans les plans des différents quartiers dont il est question ici. La bibliothèque de l'Institut possède un exemplaire relié, avec sur le plat le vaisseau symbolique, daté de 1774-1775.

2. Ont signé en mai : Gabriel, Boullée, Brébion, Chalgrin,

ment du prix d'émulation du mois d'avril et il a été adjugé au sr Pierre Fournerat, élève de M. *Blondel*.

M. *Sedaine* a lu à l'Académie une lettre écrite par M. Ferdinand Hozendorf d'Hoemberg, directeur de l'*Académie impériale et royale d'architecture de Vienne*[1], pour demander la place d'associé correspondant, laquelle est vacante, et l'Académie a nommé MM. *Franque*, *Sedaine* et *Brébion* commissaires, pour faire leur rapport sur les certificats de vie, mœurs, talens et considération de M. d'Hœmberg.

M. *Franque* a présenté les plans et élévations des projets exécutés en partie pour la commodité et l'embellissement de la ville de *Nantes* par M. Ceineray[2], ancien élève de M. *Franque* et correspondant regnicole de l'Académie, et l'Académie, après avoir examiné lesd. projets, n'a pu que plaindre l'architecte des sujétions que ses talens ont éprouvées dans la disposition de ces édifices, et dont il paroît s'être tiré avec intelligence.

[(Note marginale :) « Le 17, le programme des grands prix. »]

Ce lundy 10e May 1773.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a présenté le sr Le Quin de La Tour, lequel a prié l'Académie de vouloir bien lui permettre de la consulter sur les plans, coupes, profils et élévations d'une salle de spectacle à

Contant, Coustou, [de Cronstedt], Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Guillaumot, Jardin, Lecarpentier, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, M.-J. Sedaine.

1. Voir sur lui l'Introduction.

2. La ville de *Nantes* se renouvela presque entièrement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Beaucoup de monuments tombaient presque en ruines. Il y a sur ce point un arrêt important de 1766 qui indique les travaux à faire et constate que Ceineray fut chargé de reviser les plans proposés par de Vigny.

exécuter dans la ville de *Marseille*[1] : l'Académie, après l'examen desd. projets, a fait part à l'architecte de ses observations et l'a engagé à faire plusieurs changemens dans ses détails.

Ensuite la Compagnie a déterminé qu'il seroit écrit aux académiciens absens une lettre circulaire, le lundy 17e de ce mois, à huit heures du matin, aux fins de choisir et dicter aux élèves le programme des grands prix d'architecture.

Ce lundy 17e May, à huit heures du matin.

L'Académie étant assemblée pour donner aux élèves le programme des grands prix, le sujet proposé et décidé par le scrutin est un pavillon de vingt toises sur chaque face, élevé au milieu d'une plate forme de quatre vingt toises en quarré, construite sur une grande pièce d'eau.

Ce pavillon sera simplement destiné à des fêtes particulières que le souverain donneroit : il n'aura qu'un rez de chaussée qui contiendra des vestibules, sallons, salle à manger, un petit théâtre et les commodités et dégagemens nécessaires. Aux angles de la terrasse seront élevés quatre pavillons qui céderont en grandeur, en étendue et en élévation au pavillon principal; ils sont destinés à des communs, des cuisines, des offices, logement de concierge, etc.

On pratiquera des souterrains pour communiquer de l'un à l'autre de ces pavillons, ainsy qu'au pavillon principal. Ces souterrains pourront être éclairés par des ouvertures pratiquées dans les murs d'enceinte, rustiquement décorés, de la grande terrasse.

Les élèves feront pour esquisses un plan général, une élévation et une coupe, sur une échelle de quatre lignes pour toise; l'Académie ne recevra point d'esquisse qu'elle ne soit bien arrettée à l'encre et l'échelle au bas.

1. Cf. l'Introduction (voir la séance du 28 juin, p. 158).

Le plan, l'élévation et la coupe au net seront faits sur une échelle, savoir le plan général sur une échelle de six lignes pour toise, et l'élévation et la coupe sur une échelle d'un pouce pour toise.

Les élèves exposeront leur prix dans la salle de l'Académie, le samedi vingt et un aoust de la présente année, et auront soin que leur prix soit exactement conforme à leurs esquisses, autrement hors de concours.

Ce lundy 24e May 1773.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture de la copie d'un mémoire présenté par lui à M. le marquis de Marigny au sujet des arrangemens de l'école et des avances qu'elle a proposé de faire à ce sujet et de la réponse que M. le marquis de Marigny lui a faite à ce sujet, et il a été décidé que led. mémoire et lad. réponse seroient inscrits sur les registres, et l'Académie a prié M. *Gabriel* de faire accélérer l'exécution des ordres donnés par M. le Directeur général.

Ensuite a été procédé au jugement des esquisses pour le nombre des concurrens et distribution des loges, et des vingt sept élèves qui ont concouru seront admis au concours les srs Thierry, Coutouly, Crucei, Renard, Herbelot, Després, Mas et Dufresnoy, et lesd. élèves remettront leurs prix entre les mains du profeseur, le samedy 31 juillet avant midy, vu le besoin que l'Académie a de l'emplacement des loges pour le nouvel arrangement d'icelles et de l'école, ordonné par M. le marquis de Marigny.

Copie de la lettre écrite à M. le marquis de Marigny par M. *Gabriel* :

« L'Académie d'architecture m'a chargé, Monsieur, de vous remercier de l'approbation que vous avez accordée au projet qu'elle vous a fait présenter pour former son établissement à demeure dans le local qu'elle occupe à présent au *Louvre*, et comme vous lui avez fait dire que

votre intention étoit de prendre les ordres du Roy, à votre premier travail, pour un fond de 7 à 8,000 l. t. que coûtera cette dépense, la crainte qu'elle a qu'un délai trop long pour obtenir ce fond ne la mette dans le cas de ne pouvoir jouir cette année de cette grâce, elle m'a enjoint de vous supplier, Monsieur, de lui permettre de se cotiser pour faire une avance de 3 à 4,000 l. t., et votre ordre à M. *Souflot* de faire commencer dès à présent : cette seconde grâce, Monsieur, la mettroit à portée de jouir immédiatement après les vacances de l'effet de votre protection.

« A *Saint Hubert*, le 21e may 1773.

« *Signé :* GABRIEL. »

Réponse de M. le marquis de Marigny à la précédente :

« Comme j'ai lieu de présumer, Monsieur, que Sa Majesté agréera l'arrangement que l'Académie royale d'architecture m'a présenté par votre entremise pour son établissement à demeure, je permets qu'elle commence à le faire mettre à exécution par le moyen que vous m'avez proposé : vous pouvez vous concerter à cet effet avec M. *Soufflot*. Quant à l'avance de 3 à 4,000 l. t. que l'Académie se propose de faire, je lui en procurerai le remboursement aussitôt qu'il y aura un fonds destiné à cet objet. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* le marquis DE MARIGNY. »

Ce lundy 7e Juin 1773[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois d'avril, dont le pro-

1. Ont signé en juin : Blondel, Brébion, Contant, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, M.-J. Sedaine.

gramme étoit la décoration d'une chapelle dédiée à la Vierge et dans les quatre desseins qui ont été proposés l'Académie n'en a trouvé aucun digne d'être couronné.

Ensuite l'Académie, ayant appris la maladie de M. *Le Carpentier*, a décidé que MM. *Perronnet*, *Franque*, *Rousset* et *Le Roi* iroient lui marquer la part qu'elle prend à son état.

Ce lundy 14e Juin 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des chapitres 9, 10 et 11 de la cinquième partie du *Cours d'architecture* de *François Blondel* sur le choix de la place des escaliers, sur leur grandeur et leur figure, et l'Académie s'en est entretenue et a approuvé les réflexions de *François Blondel*[1].

Ensuite a été faite la distribution des médailles des prix de l'année 1771 et 1772, sçavoir les deux médailles d'or aux srs Lussault et Marquis, le 2e prix de l'année 1771 au sr Renard et l'accessit de la même année au sr Girardin.

Ensuite a été fait l'examen d'un lit en fer de la composition du sr Tranoi, lequel lit a de longueur 6 p. 8 sur 4 pieds de largeur, et qui se démonte en quatre parties, et semblable au modèle en petit qu'il a fait voir à l'Académie, le 8e aoust 1772; ce lit en fer couronné d'un baldaquin qui se démonte : le tout pèse 75 l. Et l'Académie a été satisfaite de son exécution et de la manière ingénieuse avec laquelle il se démonte.

Ce lundy 21e Juin 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation du mois de may de cette année; le programme est l'élévation d'un château d'eau

1. *Procès-verbaux*, t. III, p. 43-47.

de 20 toises de face hors œuvre : le prix a été adjugé au sr Louis Étienne de Seine, élève de M. *Moransel*.

Ensuite a été fait lecture des chapitres 12, 13, 14 et 15 de la cinquième partie du *Cours d'architecture* de *François Blondel*, concernans les escaliers, desquels l'Académie s'est entretenu.

Ce lundy 28e Juin 1773.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a fait lecture d'un mémoire que M. le curé de la *Magdelaine de la Ville l'Évêque*[1] lui a adressé pour prier MM. de l'Académie royale d'architecture de vouloir bien donner leur avis sur les changements que fait M. *Contant*, architecte du Roi et de la nouvelle église qui se construit actuellement : changemens dans la construction de sa nef, en supprimant des travées arrettées sur le premier plan proposé, et l'Académie à cet effet a nommé pour commissaires MM. *Lespée*, *Péronnet*, *Sedaine*, *Brébion*, *Rousset* et *Jardin*, auxquels M. *Contant* est prié de remettre les plans, coupes, profils et élévations, tant anciens que nouveaux, de lad. église et un mémoire en instruction et explications de ses motifs, le plus tôt possible, lesd. commissaires devant s'assembler le plus tôt qu'ils le pourront.

Et sur l'exposé du mémoire par lequel l'Académie apprend que M. le marquis de Marigny a agréé et signé les plans agréés par le Roy, les commissaires nommés croyent ne devoir point donner d'avis que, préalablement, le secrétaire n'en ait informé M. le Directeur général pour sçavoir ses intentions à cet égard et lui représenter que M. le lieutenant général de police désire avoir promptement l'avis de l'Académie à ce sujet, et en conséquence elle attend les ordres de M. le Directeur général.

1. Question considérable. Voir aux Appendices pour toutes les séances jusqu'au 9 août.

Ensuite le sr Le Quin de La Tour[1], architecte, a fait voir à l'Académie les changemens qu'il avoit faits dans les détails de ses projets pour la ville de *Marseille*, changemens conseillés par elle à la séance du 10e may dernier, et elle en a été satisfaite.

Ce lundy 5e Juillet 1773[2].

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a dit qu'il avoit eu l'honneur de voir M. le marquis de Marigny qui lui a dit, en réponse aux ordres que l'Académie attendoit de lui concernant l'affaire de l'*église de la Magdelaine*, que les commissaires nommés pouvoient donner leur avis à cet égard, et les commissaires sont convenus de s'assembler jeudy prochain chez M. *de L'Espée*, l'un d'eux, à dix heures du matin.

Ensuite a été procédé au jugement du prix d'émulation du mois de juin dernier, dont le programme est la façade d'un palais de cinquante toises de face du côté de la cour, et le prix a été adjugé au sr Pierre Fournerat, élève de M. *Gabriel* le père.

Ce lundy 12e Juillet 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés à la séance du 21 juin à l'effet de répondre à la demande de M. le lieutenant général de police et de M. le curé de la *Magdelaine* concernant la nouvelle église, et, après un examen détaillé desd. plans, coupes, profils et élévations et opérations faites par les commissaires pour balancer les raisons expo-

1. Voir l'Introduction du présent volume à propos du rôle de l'Académie.

2. Ont signé en juillet : Blondel, Boullée, Brébion, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

sées dans le mémoire de M. le curé et celui de M. *Contant*, l'avis unanime a été de conserver la beauté du projet en suivant le modèle de lad. église, dans lequel la nef est composée de six travées.

Et le secrétaire a été chargé par la Compagnie d'envoyer l'extrait du registre et cette décision à M. le marquis de Marigny et à M. de Sartine[1].

Ce lundy 19e Juillet 1773.

L'Académie étant assemblée, les élèves admis pour le concours des grands prix ont représenté à l'Académie, par la voye du secrétaire, que le peu de temps qu'ils ont leur ôte l'espérance de faire le mieux qu'il leur est possible et qu'ils la supplient de leur accorder huit jours de plus, et l'Académie a permis qu'ils rendissent leurs projets entre les mains du professeur, le samedy 7e aoust, sans autre espérance de délai, et ceux qui n'auront pas rendu avant midy seront hors de concours.

Le secrétaire ayant notifié à l'Académie la mort de M. *Le Carpentier*, architecte de la première classe, l'Académie a délibéré et a dit qu'à la séance du 16e aoust il seroit procédé à la nomination de trois académiciens de la seconde classe pour le remplacer dans la première et de trois architectes pour remplacer dans la seconde celui qui passera dans la première, conformément aux statuts, et qu'à ces fins il seroit fait convocation des académiciens par la voye du secrétaire, et M. *Le Roi* a prié l'Académie de vouloir bien le charger de faire l'éloge de M. *Le Carpentier*, et l'Académie a aquiescé à sa demande.

Ce lundy 26e Juillet 1773.

L'Académie étant assemblée, M. *de Lespée* a présenté le

1. Ci-après le rapport, p. 162-165.

sr Callippe, artiste en serrurerie, lequel a fait voir à l'Académie un verrouil qui se fixe sur la platine et devient mobile, dans sa coulisse, au moyen d'un ressort à pompe caché dans le bouton. Plus, il a fait voir une serrure qui se monte et se pose sans vis ny clouds et, conséquemment, ne peut être déposée sans une clef faite adhoc, et qui, au moyen de cet instrument, se pose et se dépose avec la plus grande facilité.

Plus, par un mouvement caché et par une pièce circulaire qui monte au centre par le canon, ferme tellement l'entrée qu'on ne peut y introduire aucun outil, et fait la sûreté de toute serrure qui n'a besoin que de la même clef, pour mettre en mouvement ce méchanisme.

Ensuite il a fait voir à l'Académie un modèle de carosse de forme angloise, auquel est adapté un marchepied de son invention, qui descend et remonte par le mouvement seul de la portière et se renferme dans l'épaisseur du plat fond; le même modèle présente encore trois avantages : celui d'enrayer les roues en montant, pour éviter le reculement, et d'enrayer en descendant, dans le sens opposé; plus, celui d'arrêter les chevaux et d'enrayer les quatre roues par un seul et même mouvement. Et l'Académie a vu ces ouvrages avec beaucoup de satisfaction : elle exhorte l'auteur à continuer des études aussi ingénieuses et aussi utiles.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de M. *Gabriel* adressée au secrétaire, par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien remettre les élections après le retour de la Compagnie; mais l'Académie ne peut retarder que jusqu'au 23e aoust, jour qu'elle prendra d'après la réponse de M. *Gabriel*, sinon les élections seront pour le 16e aoust.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de M. de Sartine adressée au secrétaire pour être lue à l'Académie et elle a dit que les commissaires cy devant nommés dans l'affaire dont il est question s'assembleroient de nouveau pour répondre à l'objet de lad. lettre et en fairoient préalablement rapport à l'Académie.

Ce lundy 2e Aoust 1773[1].

L'Académie étant assemblée, il a été dit que les élections assignées au 16e aoust seroient transférées au 23e aoust de la présente année.

Ensuite a été fait lecture du rapport des commissaires concernant l'*église de la Magdelaine*, et l'Académie, après l'avoir entendu et y avoir ajouté les réflexions qu'elle a cru nécessaires, l'a approuvé unanimement, a dit qu'il seroit enregistré et que copie en seroit remise par M. le secrétaire à M. de Sartine avec une lettre au nom de l'Académie.

Second rapport des commissaires nommés au sujet de l'église de la *Magdelaine de la Ville l'Évêque*.

Le mémoire addressé à l'Académie le 27 juin par M. le curé de la *Magdelaine*, de la part de M. le lieutenant général de police, ne demandoit à l'Académie son avis que sur un seul objet; voicy les propres termes de la demande :

« Prier, de la part de M. de Sartine, Messieurs de l'Académie de lui envoyer son avis s'ils approuvent ou désapprouvent les changemens faits au premier plan et le retranchement des quatre travées de la nef. »

Nous, commissaires nommés pour examiner cette question et faire à l'Académie le rapport de nos avis à cet égard, avons cru satisfaire à ladite commission en conformant notre rapport à l'unité de la question, et l'Académie a approuvé unanimement l'avis des commissaires dans son assemblée du 12 du présent mois.

M. le lieutenant général de police, par une seconde lettre addressée le 29 du même mois à M. le secrétaire,

1. Ont signé en août : Gabriel, Blondel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, M.-J. Sedaine.

demande à l'Académie un avis motivé et circonstancié; en conséquence, nous, commissaires, avons été le même jour chargés de nous rassembler de nouveau pour répondre aux demandes faites par lad. lettre et en faire préalablement notre rapport à l'Académie.

Nous, dits commissaires, assemblés en conséquence chez M. *de Lespée*, l'un de nous, ce 30e juillet, pour répondre aux quatre demandes énoncées en lad. lettre, lesquelles sont :

1° Si le nouveau projet de M. *Contant*, tel qu'il a commencé à le faire exécuter, est suivant les règles de l'art?

2° S'il est également solide?

3° S'il sera aussi agréable au coup d'œil?

4° En un mot, si rien ne s'oppose à l'exécution de ce nouveau projet?

A la première, nous répondons qu'il n'y a ny loy de l'Église, ny les règles de l'art qui imposent à un architecte la nécessité de prendre pour son plan la forme d'une croix soit grecque, soit latine; mais nous pensons que, lorsqu'il a choisy l'une des deux, son plan doit conserver le genre qu'il lui a donné, aussi caractérisé qu'il est possible, et les changemens proposés, en faisant perdre à l'église de la *Magdelaine* le caractère de croix latine, ne lui donnent point celui d'une croix grecque régulière.

Nous observons que l'usage de donner aux nefs des églises plus de longueur qu'aux bras de leurs croisées et à leur chef date des premiers siècles de l'Église et a été conservé invariablement jusqu'à nos jours, qu'il a été suivi assez généralement dans les églises cathédrales et paroissiales : ainsy les architectes de ces édifices ont généralement estimé cette disposition comme plus convenable à son objet.

M. *Contant* l'avoit vu de même en composant son premier plan; nous avons tout lieu de croire qu'il n'a pu être déterminé à s'en écarter, comme il le fait dans le second,

que par des raisons d'économie et de plus prompt achèvement de lad. église, raisons dans lesquelles il n'est pas de notre ressort d'entrer et qui ne peuvent nous empêcher de dire que le premier plan est plus conforme aux règles établies par l'usage et par la convenance.

La nef d'une église est le lieu du peuple, celui d'où il participe le plus commodément à la célébration de l'office divin : c'est celui où il est rassemblé pour entendre la parole de Dieu. Il doit contenir la chaire du prédicateur, l'œuvre de la fabrique, suffire aux cérémonies des grands convois qui ne peuvent avoir lieu que dans la nef des églises dont le chœur est placé derrière l'autel. C'est dans la nef que les grandes processions peuvent prendre et reprendre l'ordre de leur marche : elle doit avoir une assez grande longueur pour éloigner de l'autel le bruit de la rue et le tumulte, quelquefois inévitable, de ceux qui entrent et qui sortent.

Ce sont sans doute ces motifs qui ont établi cet usage et maintenu cette convenance jusqu'à nos jours : une grande partie de ces raisons a été donnée par M. le curé de la *Magdelaine* à nous, commissaires, lorsque nous nous sommes transportés chez lui pour voir le modèle.

Deuxième question, « s'il est également solide » ?

Le retranchement des travées de la nef n'apporte aucun changement relatif à la solidité de l'édifice.

Troisième question, « s'il sera aussi agréable au coup d'œil » ?

Nous ne considérerons dans notre réponse à cet article que la satisfaction plus ou moins grande du coup d'œil dans l'intérieur de l'église.

Il est vrai que la diminution de la longueur de la nef fera trouver plus près de l'église, par dehors, le point duquel on appercevra l'ensemble du portail avec le dôme, mais la décoration de ce portail devant un jour faire partie de tout l'ensemble de la place de Louis XV et en faire un des points de vue capitaux, ce sera de

cette place qu'il sera principalement considéré ; lorsqu'il sera vu de cette distance, la différence de la longueur de la nef n'en apportera aucune à la satisfaction de l'œil.

Il n'en sera pas de même pour l'intérieur de l'église : il n'est pas douteux que l'autel placé au milieu la rend bien plus courte au coup d'œil que quand il est placé dans le fond du chœur.

Les colonnes du dôme ou du sanctuaire, qui rentrent également au dedans de l'alignement de celles de la nef et du chœur, et l'arc doubleau, qui descendra en contre bas du ceintre de la voûte, feront encore un obstacle à l'œil et lui déroberont l'aspect d'un long édifice.

Nous présenterons icy une comparaison que tout le monde peut faire : personne n'a encor trouvé la nef de *Saint Sulpice* trop longue, ny par rapport à sa largeur ny relativement à tout l'ensemble de lad. église ; or, celle de la *Magdelaine* sera de même largeur que celle de *Saint Sulpice* et auroit quarante deux pieds de moins de longueur. Ainsy elle paroîtroit effectivement trop courte.

Quatrième et dernière question, « si rien ne s'oppose à l'exécution de ce nouveau projet » ?

Nos observations sur la première question paroissent y répondre : nous ajouterons cependant que nous avons cru devoir faire la comparaison suivante des deux églises de *Saint Roch* et de la *Magdelaine* avec les territoires de ces deux paroisses, pour juger si le retranchement des travées de la nef dans cette dernière ne la rendra pas, au moins par la suite, d'une étendue insuffisante pour le nombre de ses paroissiens.

L'église de *Saint Roch* contient 804 toises 2 pieds de superficie et celle de la *Magdelaine*, d'après le retranchement proposé, 783 toises 2 pieds : ainsy elles seroient presque égales.

Le territoire de la paroisse de *Saint Roch* est de 102,975 toises, déduction faite de sept communautés et du vuide de la place de Louis le Grand ; celui de la *Magde-*

laine est de 227,270 toises : le territoire est presque le double du premier.

Il est vrai que celui cy n'est bâty que dans sa moitié, qu'une partie du restant pourra être encore occuppée un certain temps par des marais ou des bâtimens de peu de conséquence; mais il est aussy certain que quand par la suite le tout sera couvert d'habitations, on aura lieu de se repentir d'avoir ainsy tronqué du septième de la superficie un monument aussi important.

Il faut observer que cette paroisse n'aura peut être jamais une ressource pareille à celle de *Saint Roch*, de sept églises conventuelles, qui contiennent un très grand nombre de fidèles.

Les raisons par nous alléguées en détail dans le rapport cy dessus sont les mêmes sur lesquelles a été appuyé celui que nous avons fait à l'Académie, le 12 juillet 1773 : ces raisons nous ont fait conclure pour la préférence du premier plan de M. *Contant* sur celui qui s'exécute actuellement.

Ce 30 juillet 1773.

Du lundi 9e Aoust 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. *Sedaine*, *Franque* et *Brébion*, commissaires nommés pour l'élection de M. Ferdinand Hezendorf de Hottembourg à la place de correspondant à *Vienne*, et après le scrutin il a été dit que la correspondance lui est accordée et que les lettres lui seroient envoyées incessamment.

Ensuite il a été fait lecture de la lettre de M. *Gabriel* adressée à Monsieur le secrétaire en réponse à celle qu'il lui a écrite au nom de l'Académie, et il est dit dans cette lettre que Monseigneur le Contrôleur général, directeur général des arts et manufactures, a promis d'être présent à l'Académie pour faire la distribution des prix, et la

Compagnie a dit qu'il en seroit délibéré lors de la séance du 23 sur ce que l'Académie doit faire en cette occasion.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de M. de Sartine, lieutenant général de police, par laquelle il remercie l'Académie du zèle avec lequel elle a bien voulu se prêter à suivre ses intentions.

Ce lundy 16e Aoust 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation du mois de juillet de la présente année, dont le programme est la porte principale d'un magnifique parc, et il a été adjugé au sr Arcangé, élève de M. de *Régemorte*.

Ensuite le sieur de Bourges, architecte, conduit par le secrétaire, a présenté à l'Académie les desseins des différents projets qu'il a exécutés et qu'il exécute actuellement[1].

Ensuite le sieur de Peire le jeune[2], architecte, conduit id., a présenté et fait voir les desseins des différents projets qu'il a exécutés et qu'il a faits pour l'être.

Le sieur Bellanger, architecte[3], conduit id., a représenté des desseins que l'Académie avoit vus et les projets de l'hôtel des gardes de Monsieur le comte d'Artois qu'il a fait exécuter à *Versailles*.

Ensuite on été mis sous les yeux de l'Académie les desseins et projets de l'*Académie royale de chirurgie*[4], que le sr Gondouin, architecte, fait construire à présent.

Et l'Académie, après avoir examiné avec attention ces

1. Nous avons déjà rencontré de Bourges, ci-dessus, p. 42.

2. Cf. ci-dessus, p. 11.

3. Bélanger a déjà paru et reparaîtra. Il y a de lui aux Estampes sept volumes de dessins et gravures, série Ha 58. Pour l'*hôtel des Gardes*, voir aux Appendices.

4. Voir sur cette œuvre capitale la *Description des écoles de chirurgie par Gondoin*, 1 vol. in-fol., Estampes, Ha 47. C'est un superbe volume très richement illustré.

différens projets et desseins de ces édifices, tant construits qu'à construire, desdits sieurs architectes, a rendu avec plaisir toute la justice qu'elle devoit à leurs talens.

Ce lundy 23e Aoust 1773.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a dit que Monsieur le Contrôleur général viendroit à l'Académie distribuer les prix, le 6e septembre de cette année, et qu'il seroit convenable que l'Académie nommât des commissaires pour aller, en députation, l'inviter à l'honneur qu'il veut lui faire, et MM. *Contant*, *Blondel*, *Franque*, *Sedaine*, *Brébion*, *Rousset*, *Le Roi* et *Moreau* ont été nommés à cet effet.

[(Note marginale postérieure :) « Ce nouveau contrôleur général est M. l'abbé Therray[1], qui a succédé à M. le marquis de Marigny, démis de ses fonctions en janvier 1773 ».]

Ensuite ont été mis sous les yeux de l'Academie les projets du sr Louis[2], architecte, ancien pensionnaire du Roi, et après lecture faite des statuts concernans l'élection des trois académiciens de la seconde classe à l'effet de remplir la place vacante à la première classe par la mort de M. *Le Carpentier*, M. *Brébion* a eu la première élection, M. *Rousset* a eu la seconde et M. *Le Roi* la troisième.

Ensuite, suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, a été procédé aux élections de six architectes parmy les aspirans à la place qui vacquera dans la seconde classe, et, suivant l'ordre des scrutins, les nominations ont été les srs Couture, Le Doux, La Guêpière,

1. C'est le fameux abbé Terray (Joseph-Marie), 1719-1778, membre du non moins fameux triumvirat. Il était contrôleur général des finances depuis la fin de 1769. Nous parlerons de lui et de Marigny dans l'Introduction de ce volume.

2. Sur Louis, voir *Procès-verbaux*, t. VI, p. 102, 103, 241, 242 et n.

Peire, Le Dreux et Gondouin, et par les scrutins suivans de ces six architectes ont été choisis les srs Couture, La Guêpière et Le Doux pour être présentés : ainsy l'Académie propose pour la première classe MM. *Brébion*, *Rousset* et *Le Roy* et pour la deuxième classe les sieurs Couture, La Guêpière et Le Doux.

Ce lundy 30e Aoust 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation du mois d'aoust de la présente année, dont le programme étoit un pavillon, aux deux cotés duquel est une colonnade terminée, à chacune de ses extrémités, par une salle de bal et par une salle de spectacle; l'Académie a donné deux prix pour ce sujet : le premier au sr Doucet, élève de M. *Rousset;* le deuxième au sr Bonnet, élève de M. *Blondel.*

Ensuite a été procédé à l'examen des grands prix, pour faciliter le jugement remis à la séance prochaine.

Le secrétaire a notifié la mort de M. *de Luzy*[1].

Ce lundy 6e Septembre 1773[2].

L'Académie étant assemblée, Monsieur le Directeur général l'honorant de sa présence et voulant bien donner son suffrage, il a été procédé au jugement des grands prix.

Le premier prix a été accordé au sieur Jean Augustin Renard, né à *Paris*, âgé de vingt huit ans, élève de feu M. *Le Carpentier.*

Le second prix de l'année 1772[3] a été accordé à Victor

1. Voir l'Introduction et le t. VI, p. xix.

2. Ont signé en septembre : Gabriel, Bellicard, Billaudel, Boullée, Chalgrin, Contant, Coustou, Desmaisons, Gabriel fils, Hazon, Jardin, Lécuyer, Ledoux, Leroy, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

3. C'est celui de 1771 qui avait été réservé. Ci-dessus, p. 138.

Coutouly, né à *Paris*, âgé de vingt quatre ans, élève de M. *Brébion*.

Le second prix de l'année 1773 a été accordé à Mathieu Crucy, de *Nantes*, âgé de vingt cinq ans, élève de M. *Boullée*.

L'accessit de 1775 a été accordé au sr François Charles Étienne Herbelot, âgé de vingt neuf ans.

L'accessit de cette présente année a été remporté par le sr Jacques Etienne Thierry, né à *Paris*, élève de M. *Mansard*, absent, lequel s'est présenté et a reçu son accessit, et Monseigneur le Contrôleur général leur a distribué les prix et a bien voulu les assurer de sa protection.

A la séance de la rentrée sera notifié sur le registre les nominations de MM. *Brébion* et *Le Doux*, l'éloge de M. *Le Carpentier*, et il est décidé qu'il sera écrit aux académiciens absens pour qu'ils se trouvent à la séance de la rentrée, pour l'élection à la place de M. *de Luzzi*, et il sera fait mention du discours de M. *Gabriel*[1].

Discours prononcé le 6e septembre à M. le Directeur général, lors de sa présence à l'Académie, par M. *Gabriel*, directeur d'icelle :

« Monseigneur,

« De tous les bienfaits dont il a plu au Roy d'honorer son Académie d'architecture, le plus flatteur pour elle est de vous avoir pour ministre. Sa Majesté, en lui choisissant un supérieur qui réunit aux moyens de la soutenir dans tout son éclat ce goût précieux qui encourage les talens en les appréciant à leur juste valeur, non seulement lui donne une marque authentique de sa bienveillance, mais lui promet encore une splendeur dont l'espèce d'anéantissement où le malheur des temps l'avoit plongée sembloit l'avoir éloignée. Quels progrès, en effet, la nation ne doit elle pas attendre des arts, lorsque leur protecteur,

1. Voir ci-après, p. 170, 171.

les couronnant lui même, ajoute un nouveau prix aux lauriers qu'il leur donne.

« C'est sous ce point de vue, Monseigneur, que l'Académie royale d'architecture considère le bonheur de vous avoir au milieu d'elle. C'est en redoublant, s'il est possible, un zèle qu'elle ose dire avoir toujours été infatigable, qu'elle se propose de vous inviter à être son bienfaiteur. C'est dans ces sentimens, dont chacun des membres qui la composent est également pénétré, qu'elle ose vous offrir ses hommages et ses vœux et que je compte moi même au nombre des plus beaux instans de ma vie celui où j'ai l'honneur d'en être l'interprète. »

Ce lundy 15e Novembre 1773, jour de la rentrée[1].

L'Académie étant assemblée, il a été dit que, préliminairement, il seroit écrit ce qui s'est passé à la séance du 9e septembre.

Monsieur le Contrôleur général, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roy, jardins, arts etmanufactures, etc., M. l'abbé Terray, a été reçu par l'Académie ; M. *Gabriel* a lu en sa présence le discours cy dessus. M. le Directeur général a dit que, le Roi ayant choisy le sr *Brébion* pour remplir à la première classe la place vacante par la mort du sr *Le Carpentier* et le sr *Le Doux* pour la seconde classe à la place du sr *Brébion*, ils eussent à prendre leur place : ce qu'ils ont fait[2]. Ensuite M. *Le Roi* a fait lecture de l'éloge historique de feu M. *Le Carpentier*.

Et ce jourd'hui 15e novembre, il a été, suivant la coutume, fait lecture des statuts et règlemens, et il a été convenu

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Contant, Coustou, Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lécuyer, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Voir l'Introduction.

d'une voix unanime de se conformer à toute l'exactitude qu'ils exigent, les salles de l'Académie, par leur nouvel arrangement, donnant plus de repos et de tranquilité pour vacquer à ce que les règlemens prescrivent.

Le jour de l'élection pour les places vacantes avoit été assigné à ce jourd'huy 15 novembre, mais la fête du mariage de Monseigneur le comte d'Artois[1] retenant pour le service du Roi plusieurs académiciens, il a été dit que l'élection seroit remise à la séance du 22 novembre et qu'il seroit écrit aux académiciens absens pour leur en donner avis.

Ce lundy 22e Novembre 1773.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. le Directeur général des Bâtimens adressée à M. *Gabriel*, dont la teneur sera cy après : la Compagnie a prié M. *Gabriel* d'assurer M. le Directeur général du zèle que chacun apportera a seconder ses vues et à mériter de plus en plus la protection qu'il veut bien lui accorder.

Ensuite, après lecture faite de l'article des statuts concernans l'élection de trois académiciens, il a été procédé par la voye du scrutin à l'élection de trois académiciens de la deuxième classe à l'effet de remplir la place vacante à la première classe par la mort de M. *de Luzzy* : M. *Rousset* a été de la première élection, M. *Le Roi* de la seconde et M. *Moreau* de la troisième.

Ensuite, suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, a été procédé aux élections de six architectes parmy les aspirans à la place qui vacquera dans la deuxième classe et, suivant l'ordre des scrutins, les nominations ont été les srs Couture, Billaudel, Gondouin, Louis, Antoine et Cherpitel, et par les scrutins suivans, de

1. Le mariage du comte d'Artois (Charles X) avec Marie-Thérèse de Savoie fut célébré le 15 novembre.

ces six architectes ont été choisis les sieurs Couture, Billaudel et Gondouin pour être présentés.

Ainsy l'Académie propose pour la première classe MM. *Rousset*, *Le Roi* et *Moreau*, et pour la seconde classe les srs Couture, Billaudel et Gondouin.

Copie de la lettre écrite par M. le Directeur général des Bâtimens à M. *Gabriel*, premier architecte, etc. :

« De Fontainebleau, le 8e novembre 1773.

« L'examen auquel je me livre, Monsieur, de toutes les parties de l'administration des Bâtimens du Roi, a fait passer sous mes yeux le détail des dépenses de l'Académie d'architecture et m'a conduit à me faire représenter le titre constitutif de cette Académie. Tous les règlemens m'en ont paru conçus de la manière la plus propre à rendre l'Academie aussi florissante que réellement utile au progrès de l'architecture; mais le temps n'a t'il pas insensiblement introduit trop de longueur, trop de relâchement dans l'exercice des devoirs académiques ? le premier de ces devoirs est l'assiduité aux assemblées de la part de tous ceux qui n'ont aucune raison valable pour s'en dispenser. Je ne vous dissimulerai pas la disposition dans laquelle je suis de penser que l'assiduité est foiblement observée et qu'il s'en faut beaucoup que chaque assemblée soit véritablement complette et formée pendant deux heures, comme le règlement le prescrit. Si je ne regardois comme au dessous des membres de la Compagnie de chercher à les déterminer par le léger intérest du droit de présence accordé pour chaque assemblée, je réglerois à l'égard de l'Académie d'architecture ce qui s'observe dans les autres, c'est à dire l'accroissement aux présens de l'honoraire des absens; mais comme icy il s'agit d'un honoraire plus réel que ne l'est le jetton ordinaire des Académies, je me bornerai à maintenir le règlement et spécialement son article 43, dont je désire que l'exécution soit littéralement observée.

« Vous voudrez bien en faire part à la Compagnie, qui

s'empressera sûrement de répondre à mes vues et au désir que j'ai de la garantir désormais de cette cumulation d'arrérages qui, sans justifier le découragement, peut, du moins, l'excuser en quelque sorte : je ne crois pas avoir besoin d'exhorter Messieurs les professeurs à se seconder, à se suppléer même, quand les circonstances l'exigent, pour assurer à la jeunesse l'instruction suivie, qui sans doute est entrée pour beaucoup dans l'institution de l'Académie. Je ne doute pas que la Compagnie ne voye avec plaisir dans l'attention que je donne au maintien de ses réglements l'intérest que je prends à sa gloire et le désir que j'ay de la voir remplir, dans toute leur étendue, les vues d'utilité qui ont déterminé son établissement. Je demande qu'il soit fait registre de cette lettre et qu'il m'en soit adressé certification par le secrétaire de l'Académie[1].

« Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

« *Signé :* TERRAY. »

Et le 23e novembre le secrétaire a adressé la certification.

Ce lundy 29e Novembre 1773.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a présenté une lettre qui lui a été adressée, dont lecture a été faite, et il a été dit qu'elle seroit enregistrée ainsy qu'elle l'est cy-après :

« A Versailles, ce 28e novembre 1773.

« J'ay mis, Monsieur, sous les yeux du Roy le résultat des scrutins de l'Académie royale d'architecture pour remplir la place vacante dans la première classe par la mort du sr *de Luzzy* et celle qui doit vacquer, par là, dans la seconde. Sa Majesté a fait choix du sr *Rousset* pour passer à la première classe et du sr *Couture* pour remplacer dans la seconde le sr *Rousset*[2]; vous voudrez

1. Voir l'Introduction.
2. Voir sur eux l'Introduction.

bien faire procéder à leur réception suivant les formes accoutumées.

« Vous connoissez, Monsieur, la sincérité de mes sentimens pour vous.

« *Signé :* TERRAY. »

Ensuite, le sr Hébert, fabricateur et marchand de crayons, ayant été présenté à l'Académie, il l'a priée de vouloir bien lui accorder un certificat de la bonté et de l'utilité de ses crayons; et sur l'attestation de plusieurs académiciens qui en employent et qui conviennent qu'ils ont l'avantage d'être d'un fort bon service et de coûter actuellement beaucoup moins que ceux d'*Angleterre*, l'Académie a dit qu'il en seroit donné certificat au sr Hébert.

L'Académie propose de représenter à Monsieur le Directeur général qu'elle désireroit qu'il lui fût accordé de déroger à l'article 11e de ses statuts, à l'exemple de l'Académie des sciences, dans la vue de se procurer un plus grand nombre d'académiciens présens, en s'assemblant une demi heure plus tard que ne porte l'article des statuts, sans rien changer à la durée des séances; et elle prie M. *Gabriel* de vouloir bien présenter sa demande à Monsieur le Directeur général.

MM. *Franque*, *Desmaisons*, *Le Roi* et *Jardin* ont été priés de sçavoir des nouvelles de la santé de M. *Blondel*[1].

Ce lundy 6e Décembre 1773[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a présenté une lettre de Monsieur le Directeur général en réponse à la requête de l'Académie, et il a été dit qu'elle seroit enregis-

1. Cf. plus loin, p. 177.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Contant, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

trée et que M. *Gabriel*, au nom de l'Académie, remerciât Monsieur le Directeur général.

Copie de la lettre susdite.

« A Paris, le 6e octobre 1773.

« J'ay mis sous les yeux du Roy, Monsieur, la délibération de l'Académie royale d'architecture tendante à obtenir la permission de déroger à l'article 11e de ses statuts qui fixe l'heure de ses assemblées : Sa Majesté a bien voulu approuver qu'à l'instar de l'Académie des sciences ses séances ne commencent qu'à trois heures et demi et qu'elles durent les mêmes deux heures au moins, prescrites par les statuts. Vous voudrez bien en prévenir l'Académie qui fera, suivant l'usage, registre de ma lettre, pour lui servir de titre à cet effet. Vous connoissez, Monsieur, mes sentimens pour vous.

« *Signé :* TERRAY. »

Ainsy, à commencer de ce jour, pour remplir l'intention des articles X, XI et XLIII des statuts, en profitant des bontés de Sa Majesté notifiées par la lettre cy dessus, la séance de l'Académie sera ouverte à trois heures et demie précises et la feuille des droits de présence sera barrée à quatre heures précises.

Ensuite, M. *Le Roi* a fait lecture de l'éloge de feu M. le *chevalier de Luzzy*.

Cè lundy 13e Décembre 1773.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a présenté M. *Couture*, dont Sa Majesté a fait choix pour remplacer dans la seconde classe M. *Rousset;* et M. le Directeur l'a reçu et installé suivant les formes accoutumées.

Ensuite, il a été fait une nouvelle lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général adressée à M. *Gabriel*, en date du 8e novembre 1773, et il a été délibéré que, pour donner à l'école de l'Académie les moyens les plus sûrs

de remplir les vues de Monsieur le Directeur général qui désire que l'on se conforme aux statuts, il seroit nommé des commissaires à l'effet d'étendre et d'interpréter les articles desd. statuts qui concernent les élèves, sans y déroger en rien, mais seulement en formant des règlemens de discipline qui puissent corriger les abus, — s'il y en a, — les prévenir et concourir à la splendeur de l'école[1]. Et l'Académie a nommé pour commissaires MM. *Contant*, *Brébion*, *Franque*, *Sedaine*, *Le Roy* et *Boullée*, pour faire ce travail, en composer un mémoire et en rendre compte à l'Académie.

Ensuite, M. *Le Roi* a lu des observations qu'il a faites sur divers sujets qui peuvent servir aux occupations de l'Académie.

Ce lundy 20e Décembre 1773.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, directeur, a été prié de vouloir bien demander à Monsieur le Directeur général quel jour et quelle heure de la nouvelle année il trouvera bon que l'Académie aille lui présenter ses devoirs.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. Le Rohbergher de Vausenville, professeur de mathématiques, adressée à M. d'Alemberg, sur la démonstration de la quadrature du cercle[2] : lecture faite à la réquisition du secrétaire, à laquelle elle avoit été envoyée pour être présentée à Messieurs de l'Académie d'architecture.

Ensuite, a été fait l'examen des différens projets que le sr Boursier, architecte, désire dédier à l'Académie et il a été dit qu'à la première séance ils seroient remis sous les yeux de l'Académie.

1. Ci-dessus, p. 40, 41, 59, 68, 69.
2. Je n'ai rien sur ce personnage ni, bien entendu, sur la quadrature du cercle.

1774.

Ce lundy 10e Janvier 1774[1].

L'Académie étant assemblée, la mort de M. *Blondel*, professeur, a été notifiée[2].

Ensuite, le sr Fyot a présenté à l'Académie une poulie de son invention, laquelle, au moyen d'une fourchette placée au dessus qui arrête les plateaux de la poulie, met le fardeau dans le cas d'être suspendu sans entraîner celui qui se propose de l'enlever; et l'Académie a trouvé cette invention simple et utile pour les constructeurs.

Ce lundy 17e Janvier 1774.

L'Académie étant assemblée, les desseins du sr Le Boursier[3] ont été remis sous ses yeux, elle a dit que les principaux morceaux ayant été dédiez au Roy et à Monsieur le duc d'Orléans, elle croyoit ne pouvoir en accepter la dédicace.

M. *Gabriel* a présenté des exemplaires d'un mémoire sur une découverte dans l'art de bâtir et d'une méthode de composer un ciment, faite par le sr Loriot, mécanicien, pensionnaire du Roi[4], lesquels exemplaires ont été

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Lécuyer, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Voir l'Introduction de ce volume.

3. Il y a deux Boursier peintres, membres de l'Académie de Saint-Luc : Germain, reçu en 1743; Louis-Nicolas, reçu en 1785, rue du Monceau-Saint-Gervais. Je n'ai rien trouvé sur les dessins dont il est question ici.

4. Voir Patte, *Mercure*, janvier et février 1778. Loriot, frère

envoyez à M. *Gabriel* par Monsieur le Directeur général, pour être distribués à l'Académie.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une fête sur *la rivière à la place de Louis XV*, et le prix a été adjugé au sr Masse, élève de M. *Coustou*.

Ensuite, il a été dit qu'à la séance prochaine il seroit fait élection pour remplir la place vacante dans la seconde classe à la mort de M. *Blondel*, et qu'en conséquence il en seroit donné avis aux académiciens qui ne sont pas présens.

Ce lundy 24e Janvier 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée à M. *Gabriel* par Monsieur le Directeur général, en date du 18e janvier 1774, dont la teneur est cy après : « J'ay reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'avez informé de la vacance de la place de professeur d'architecture arrivée par la mort du sr *Blondel*, ainsy que de l'adjonction à cette place dont étoit pourvu depuis plusieurs années le sr *Le Roi*[1] : connoissant le zèle et la capacité du sr *Le Roi*, je me fais un plaisir de consommer les arrangements faits dès lors en sa faveur, et j'ai, en conséquence, pris les ordres du Roi pour son passage à la place vacante de professeur d'architecture, dont il avoit par son adjonction l'expectative. Vous pouvez l'installer en cette qualité, en attendant le brevet qui en doit être expédié.

« La mort du sr *Blondel* a donné occasion de me faire une observation, sçavoir que, suivant les statuts de l'Académie, le sieur, etc... (*sic*).

« *Signé :* Terray ».

de l'académicien, a présenté de nombreux projets à l'Académie d'architecture (*Procès-verbaux*, t. VI, p. 258, 259 et n. 4) et à l'Académie des sciences.

1. Leroy était professeur adjoint depuis 1763.

Ensuite, l'Académie a procédé par la voye du scrutin à l'élection de trois architectes, à l'effet de remplir la place vacante à la seconde classe et, suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, a été procédé au choix de six architectes éligibles parmy les aspirans à lad. place. Et, suivant l'ordre des scrutins, les nominations ont été les srs Gondouin, Cherpitel, Billaudel, Antoine, Louis et Peire, et, par les scrutins suivans, de ces six architectes ont été choisis les srs Gondouin, Billaudel et Cherpitel pour être présentés. Ainsy l'Académie propose les srs Gondouin, Billaudel et Cherpitel.

Ensuite, M. *Gabriel* a dit à la Compagnie que Monsieur le Directeur général l'avoit chargé de demander à l'Académie s'il y avoit nécessité de nommer à la place d'ajoint, vacante par la nomination de M. *Le Roi* à celle de professeur. La Compagnie a été d'avis unanime sur la nécessité de la conserver pour le progrès de l'école et a chargé M. *Gabriel* de supplier Monsieur le Directeur géneral de continuer cette place et de lui demander la permission de voter, pour lui présenter un sujet convenable.

Ce lundy 31e Janvier 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre cy après et il a été dit qu'elle seroit enregistrée :

« A Versailles, le 31 janvier 1774.

« J'ay mis, Monsieur, sous les yeux du Roy les noms des trois personnes proposées par l'Académie royale d'architecture pour remplir dans sa seconde classe la place qui y est vacante par la mort du sr *Blondel*; je vous fais part que Sa Majesté a accordé sa nomination au sr *Billaudel*[1], intendant, contrôleur de ses Bâtimens : vous voudrez bien le recevoir, suivant les formes accoutumées, à

1. Voir sur lui l'Introduction.

la première séance de l'Académie. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

« *Signé :* TERRAY.

« A M. *Gabriel*, premier architecte. »

Ensuite, M. *Billaudel* a été installé, suivant les formes ordinaires; ensuite il a été représenté que M. le comte de Chronstedt, correspondant étranger en *Suède*, n'avoit point de commissaire nommé pour recevoir sa correspondance, et l'Académie a nommé à cet effet M. *Guillaumot*.

Et l'Académie, s'étant plaint de la négligence de quelques correspondans, il a été dit qu'à la séance prochaine il seroit parlé de cette affaire[1].

Ensuite, l'Académie a jugé les prix d'émulation du mois de décembre 1773, dont le programme est une maison de campagne pour un riche particulier, et le prix a été adjugé au sr Guillaume Le Moine, élève de M. *Mauduit*.

Ensuite, il a été fait rapport de l'état des effets provenans de la succession de M. *Blondel;* lequel a été remis entre les mains de M. *Gabriel*, sur la demande que l'Académie désire qu'il fasse d'une somme pour en faire l'acquisition.

Ce lundy 7e Février 1774[2].

L'Académie étant assemblée, le sr Feuillet, sculpteur, a présenté à l'Académie des échantillons de marbre dur, de différentes qualités, rencontrés dans des minières ouvertes à *Giromagny* près de *Béfort*, dans la *Haute-Alsace*[3] : lesquels échantillons étoient accompagnés d'un

1. Cf. ci-dessus, p. 54.

2. Ont signé en février : Billaudel, Boullée, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

3. Ce doit être Feuillet (Jean-Baptiste), † 1806, membre de l'Académie de Saint-Luc, où il exposa à plusieurs reprises. Il

tarif et d'un mémoire instructif et, après l'examen des échantillons desd. marbres, l'Académie a désiré que, pour la mettre en état de juger de leur valeur et qualités et de l'usage qu'on en peut faire, on lui mit sous les yeux des échantillons plus considérables et un tarif plus clair.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre adressée à M. *Franque* par M. Ceinerai, correspondant à *Nantes*, par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien jeter les yeux et de lui donner ses avis sur un projet de bourse qui lui est confié par la ville de *Nantes*[1] : il a joint aux plans, élévations et coupes, un mémoire instructif qui explique les sujettions, les moyens et difficulté de construction.

L'Académie, après avoir marqué à M. *Franque* la satisfaction qu'elle a de ce projet, elle lui a fait part de ses observations pour être communiquées à M. Ceinerai.

Ce lundy 21e Février 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une colomne rostrale élevée d'un port de mer et servant de phare pour éclairer les vaisseaux, et le prix a été adjugé au sr La Roue, élève de M. *Moransel*.

Ensuite, l'Académie s'est entretenue sur les mortiers[2] des différens pays.

Ce lundy 28e Février 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. *Billaudel*, par laquelle il fait part de l'état de la santé de M. *Gabriel*, directeur, dont l'Académie étoit inquiète.

travailla au château de *Louveciennes*. — On signale encore à *Giromagny* des porphyres et granits.

1. Voir ci-dessus, p. 152, et l'Introduction.

2. L'Académie s'est très souvent occupée des mortiers. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 7, et t. VI, p. 206, 211.

Ensuite, ont été mis sous les yeux de l'Académie les effets provenans de la succession de M. *Blondel* et pour lesquels Monsieur le Directeur général a eu la bonté d'attribuer des fonds pour l'utilité de l'Académie et de son école. Desquels effets, en conséquence, l'achat a été arrêté par les commissaires nommés; et, après avoir examiné et collationné les articles, il a été dit qu'il en seroit fait un état plus détaillé et plus circonstancié, afin que lesdits effets soient enregistrés et mis sous la garde du sécrétaire, ainsy qu'il est prescrit par l'article 33e des statuts[1]; et lorsque les professeurs en demanderont l'usage pour l'explication nécessaire dans leurs leçons, ces différents effets leur seront délivrés sur leur récépissé, d'après les articles arrêtés sur le registre, et ainsy qu'ils y sont désignés, et ils les remettront à fur et mesure de la cessation de l'employ d'iceux, et notamment à la dernière séance avant les vacances, pour qu'il en soit fait le récollement par le directeur, ainsy qu'il est prescrit par le même article des statuts.

Ce lundy 7e Mars 1774[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée à l'Académie par M. Le Fèvre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur sa demande de mettre sous les yeux de l'Académie des projets de sa composition. Il a été introduit par le secrétaire, de l'aveu du directeur, et il a fait voir des plans d'un projet d'une maison de force et de charité qu'il fait maintenant construire à *Beaulieu*, près *Caen*, en *Basse Normandie*[3].

1. Voir le t. IV des *Procès-verbaux*, p. 343, 344.

2. Ont signé en mars : Billaudel, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, [Vallin de La Mothe], M.-J. Sedaine.

3. Arrondissement de *Caen*, au sud de la ville. La prison, qui existe encore, forme un carré régulier dont le centre est

L'Académie les a vus avec plaisir, les a trouvés convenablement faits et dans le caractère propre à un pareil établissement, et elle a agréé la demande que M. Le Fèvre lui a faite de le mettre au nombre des aspirans à la correspondance regnicole, lors de la vacance à l'une des places.

Ensuite, M. *Le Roi*, professeur, ayant en cette qualité trois places d'élèves à donner, il a proposé à l'Académie de vouloir bien en nommer deux qu'il prendra sous son nom sur les desseins qu'ils ont faits, et après l'examen d'iceux, l'Académie a choisi les srs Parizon et Rufflet et a reconnu avec plaisir que M. *Le Roi* désiroit par cette nomination exciter l'émulation de l'école.

Sur ce qui a été représenté par M. *Le Roi* que les académiciens que l'Académie avoit eu le malheur de perdre avoient laissé plusieurs élèves, — lesquels étoient sous leurs noms et dont les talens donnoient des espérances, — qu'ils se trouvoient alors sans académicien protecteur, sur cette représentation l'Académie a dit qu'il seroient continués élèves sous le nom de l'académicien qui les protégeoit.

État des effets provenant de la succession de M. *Blondel*, professeur, achetés et payés par Sa Majesté pour l'avantage de l'Académie et de son école.

Effets achetés sur la poussée de M. *Mauduit*, professeur de mathématiques de l'Académie :

1. Trente six solides pour démontrer les propriétés des prismes, cylindres, pyramides, cônes et sections coniques, payés	92 l.	0 s.	0 d.
2. Seize modèles pour la théorie de la pénétration des corps relativement à la coupe des pierres	36	1	0
3. Un graphomètre à lunettes avec son pied et une chaîne de cinq toises, cy	73	0	0

occupé par des bâtiments en croix. Elle avait été bâtie sur l'emplacement d'une ancienne léproserie du XIIe siècle.

4. Un grand compas de cuivre avec ses pointes de fer à l'encre, son porte crayon et ses courbes pour mesurer les épaisseurs, et de plus sa clef pour serrer la vis de la tête dud. compas	13	0	0
5. Une règle de six pieds, une autre plus petite, d'ébène, et une équerre du même bois.	6	3	0
6. Une équerre de fer bien dressée, avec un quarré de fer bien calibré, servant de matrice pour vérifier les équerres en bois, avec deux règles de fer pour l'usage des élèves . . .	12	14	0
7. Une porte, une arrière voussure de Marseille	24	0	0
8. Une trompe sur un mur droit	10	10	0
9. Une arrière voussure Saint Antoine . .	14	11	0
10. Autre modèle de porte avec une trompe de face	10	1	0
11. Trompe sur l'angle	8	12	0
12. Une trompe conique	9	0	0
13. Voûte sur le noyau	10	0	0
14. Pied droit d'escaliers en plâtre . . .	3	11	0
15. Petit modèle de comble en bois . . .	25	19	0
16. Modèle de comble pour une tour ronde	24	0	0
17. Plusieurs règles et piquets pour le nivellement, avec une règle pour tracer les colonnes.	9	0	0

Lesquels effets cy dessus ont été remis par le sécrétaire à M. *Mauduit*, sur son récépissé, pour être placés à l'usage de l'école, dans ses armoires, le 3e mars 1774.

Effets achetés sur l'enchère de M. *Franque*, commissaire nommé :

1. Un modèle de porte à placard en beau bois de menuiserie.	28	15	0
2. Un modèle en plâtre de l'escalier de Chambord	62	0	0

3. La charpente et détail du cintre d'un pont	4	0	0
4. Un petit modèle d'un comble de théâtre.	17	0	0
5. Un autre d'assemblage	15	2	0
6. Un modèle de comble	4	1	0
7. Un autre plus grand	14	14	0
8. Un modèle de pan de bois d'une maison.	49	0	0
9. Un modèle de porte avec arrière voussure en bois	24	1	0
10. Un modèle d'une grue	10	3	0
11. Un pour battre des pieux	15	1	0
12. Une planchette en cuivre	19	6	0
13. Description des trois formes du port de Brest. Vol. in-folio	40	1	0
14. Dictionnaire des Arts en trois volumes brochés	15	3	0
15. Un volume in folio relié, du théâtre de Flavius p. Carlofontana	12	1	0
16. Deux panneaux de vitre peint 17. Une collection de différentes pierres, briques et bitumes	13	12	0
	726 l.	2. s	0 d.

Ce lundy 14e Mars 1774.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a présenté des mémoires imprimés intitulés : « Précis pour le sieur Caron, conseiller, architecte du Roy[1], etc. », auxquels est jointe une lettre de M. Maugis, juge et maître général des Bâtimens, adressée à lui, secrétaire, pour être communiquée à l'Académie, et elle a dit qu'elle ne prendroit point de part à la contestation entre les jurés experts et les architectes, puisqu'elles n'intéressent en rien les loix qui

1. Il y a un Caron, architecte du *marché Sainte-Catherine* en 1781. Sur les jurés-experts et le maître général des Bâtiments, voir aux Appendices. — L'arrêt de 1676 avait en effet réservé le titre d'architecte du Roi aux membres de l'Académie. *Procès-verbaux*, t. I, p. 109 et note.

la constituent. Et ensuite il a été observé que le sieur Caron se qualifie architecte du Roi, ce que la Compagnie ne peut que désaprouver, conformément à ses lettres patentes et à l'arrest du 7e mars 1676.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un pont triomphal, et le prix a été accordé au sr Viel, élève de M. *Chalgrin*.

Ensuite, M. *Peire*, académicien, a fait lecture d'un mémoire qu'il a fait pour l'explication d'un projet de nouveaux magazins à poudre[1], et pour l'examen et faire rapport dud. projet et dud. mémoire, l'Académie a nommé commissaires MM. *Soufflot*, *Rousset*, *Jardin* et *Mauduit*.

Ce lundy 21e Mars 1774.

L'Académie etant assemblée, elle s'est entretenue sur l'exécution du projet de M. *Peire*, en conséquence du rapport que Messieurs les commissaires nommés à cet effet ont présenté et des desseins qui y étoient joints; et sur les réflexions que différens académiciens ont faites sur ledit rapport, il a été dit que les commissaires y ayant égard en différeroient la remise, pour en faire l'usage qui leur paroîtra nécessaire.

Ce lundy 11e Avril 1774[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Potain* a fait lecture d'un mémoire que son zèle pour le bien et l'émulation des élèves lui a dicté. L'objet de ce mémoire est de procurer aux élèves plus de tems pour la composition des sujets proposés pour le concours des grands prix de chaque année. L'Académie a nommé MM. *Franque*, *Le Roi*, *Bré-*

1. Cf. l'Introduction.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, M.-J. Sedaine.

bion et *Couture* pour examiner ce mémoire et en faire leur rapport à la Compagnie.

Ensuite, Messieurs les commissaires nommés par l'Académie pour faire leur rapport sur le mémoire et projet de M. *Peyre*, pour construire les magazins à poudre d'une manière à prévenir les accidents auxquels ils sont sujets, en ont fait leur rapport et toutes les observations en ont été unanimement approuvées par l'Académie, qui est convenu qu'il seroit enregistré et qu'il en seroit donné copie signée du secrétaire à M. *Peyre*, pour en faire tel usage qu'il jugera à propos.

M. *Peyre* a présenté ce jourd'hui le modèle en bois qu'il a fait de ce nouveau magazin et il a confirmé la Compagnie sur l'approbation qu'elle a donné au rapport des commissaires.

La Compagnie a prié MM. *Franque*, *Brébion* et *Jardin* d'aller, au sortir de l'assemblée, sçavoir des nouvelles de la santé de M. *Contant*.

Brevet d'architecte de la première classe pour le sr Rousset.

« Aujourd'hui, vingt huit novembre mil sept cent soixante treize, le Roy, étant à Versailles, voulant donner au sieur *Rousset*, l'un des architectes de la seconde classe de son Académie d'architecture, une marque de la satisfaction que Sa Majesté ressent de ses services et faire connoître son attention à récompenser ceux qui, par leur application, cherchent à se distinguer dans leur état, Sa Majesté l'a retenu et retient pour remplir dans la première classe de laditte Académie la place vacante par le déceds du sr *de Luzy;* pour, par ledit sr *Rousset*, jouir, en cette qualité, des honneurs, droit et prérogatives y attribués... et ordonne Sa Majesté au sr Joseph Marie Terray, ministre d'État, contrôleur général des finances, directeur et ordonnateur général de ses bâtimens, jardins, arts et manufactures royales, commandeur de ses ordres, de tenir la main

et de faire jouir ledit sr *Rousset*, du contenu au présent brevet...

« *Signé :* Louis; *et, plus bas :* Phélyppeaux.

« Vu et certifié par M. le Contrôleur général, etc.

« *Signé :* Terray. »

Liste des élèves de l'Académie.

Année 1774.

Académiciens.	Académiciens de la 1re classe des élèves qu'ils ont nommés.
Messieurs :	Les sieurs :
Gabriel.	Pierre Fournera.
L'Écuyer.	Jean Jacques Bruyas.
Contant.	Jacques Étienne Thiéry.
Soufflot.	Laurent Alexis Desgranges.
Mansard.	
Potin.	
de L'Épée.	Nicolas Gelot.
Hazon.	Pierre Francastel.
De Wailly.	Jacques Colson.
Perronet.	François Henry.
Franque.	
Brébion.	Victor Coutouli.
Moranzel.	Alexis La Roue.
Rousset.	Henry Prosper Doucet.
Sedaine, secrétaire.	Saint Péravy.
Le Roy, professeur d'architecture.	Jean Baptiste Parison. Pierre Reuffet. Garret.

Académiciens.	Académiciens de la 2e classe; les élèves qu'ils ont nommés.
Messieurs :	Les sieurs :
Le Roy.	Montamant.

Moreau.	Charles Joachim Bénard.
Coustou.	François Massè.
Desmaisons.	Jean Louis Desprez.
Boullée.	Mathurin Crucey.
Bélicard.	Antoine Dufresnois.
Gabriel le fils.	François Lefévre.
De Régemorte.	Jean Louis Archangé.
Peyre.	François Michaut.
Trouard.	Claude Jean Longuehaye.
Chalgrin.	Viel.
Jardin.	Nicolas Fiquet.
Guillaumot.	Gisors.
Le Doux.	
Couture.	François Étienne Herbelot.
Billaudel.	Louis Étienne de Senne.
Mauduy, professeur de mathématiques.	Lemoyne. Girardin. Pierre Brosset : à sa place, Foucherot.

Élèves surnuméraires des membres que l'Académie a perdus dans les années 1773 et 1774.

Messieurs :	Les sieurs :
Chevotet.	Pierre Thomas Baraquey.
Le Carpentier.	Charles Théodore Huyot.
De Luzi.	Louis Niquet.
Blondel.	Alexis François Bonnet. Laurent Prédel. Alexandre Richard.

M. J. Sedaine. Le Roy.

Ce lundy 17e Avril 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une

lettre adressée au secrétaire par M. Vaucanson[1], de l'Académie des sciences, lettre dont il le prie de faire lecture à l'Académie lors de sa séance, et elle a dit que le secrétaire, à l'égard de l'affaire dont il est question dans cette lettre, écriroit à M. Vaucanson qu'il mît l'Académie en état de prononcer sur l'objet de sa demande.

Ensuite, il a été fait lecture d'un mémoire imprimé en 1770 à l'Imprimerie royale sur les différens procédés pour employer le charbon de terre dans la fonte des métaux, par M. Jars; 2° en forme de brique; 3° dans le ciment propre à bâtir dans l'eau, connu sous le nom de cendrée de *Tournay*, par M. Carrey, et l'Académie s'en est entretenue[2].

Ensuite, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de mars 1774, dont le programme est la décoration d'une rue, et le prix a été accordé au sr Jean Baptiste Parison, élève de M. *Le Roy*, professeur d'architecture.

Ce lundy 25e Avril 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre que M. *Gabriel* a écrite au secrétaire pour qu'il soit fait lecture à l'Académie de la lettre que Monsieur le Directeur général a adressée au premier architecte, pour terminer l'affaire de M. de Vaucanson, dont il a été question dans la séance précédente; et en conséquence, l'Académie a nommé pour commissaires MM. *Franque*, *Brébion*, *Le Roi* et *Mauduit*. Et le secrétaire, à cet effet, a remis à M. *Franque* la copie de la lettre de M. l'*Inten-*

1. C'est le célèbre mécanicien (1709-1782). Il était né à *Grenoble*.

2. Il y a deux Jars : Gabriel Ier, 1729-1808, et Gabriel II, 1732-1769, tous deux dans le service des ponts et chaussées. Le mémoire dont il s'agit fait partie des mémoires imprimés après la mort de Jars II par les soins de son frère.

dant de Grenoble, la réponse de M. de Vaucanson et les plans et élévations à ce sujet, paraphés du secrétaire, et il a été dit que la lettre de Monsieur le Directeur général seroit inscrite sur le registre.

Ensuite a été notifiée par le secrétaire la mort de M. *de Règemorte*[1], académicien.

Ensuite le sr Després, élève de l'Académie[2], conduit par le secrétaire, a présenté à l'Académie deux grands desseins d'architecture à la plume et de sa composition, et la Compagnie a reconnu avec plaisir que son génie en cette partie pouvoit le conduire à exceller dans le genre théâtral auquel il paroît vouloir se destiner, et elle l'a encouragé à le suivre avec la plus grande attention.

Copie de la lettre mentionnée à la séance précédente, adressée à M. *Gabriel :*

« A Versailles, ce 24e avril 1774.

« M. de Vaucanson, Monsieur, a besoin de consulter l'Académie royale d'architecture sur une construction dont on se propose de faire usage dans un établissement qu'il est chargé de faire exécuter en *Dauphiné*[3]; il a déjà remis à M. *Sedaine* les desseins et autres pièces relatives à cette consultation. C'est pourquoi vous voudrez bien, à la première assemblée de l'Académie, lui proposer cet objet à examiner, afin qu'elle donne son avis, ou si le cas l'exige, qu'elle nomme des commissaires pour lui en faire le rapport et la mettre en état de prononcer. Lorsque l'Académie aura rédigé son jugement, elle pourra le

1. Voir sur lui l'Introduction.

2. Il eut le grand prix en 1776 et séjourna à Rome et en Italie de 1776 à 1783. Il reste de lui de nombreux dessins répandus un peu partout. Nous le retrouverons.

3. Voir plus loin, p. 193 et aux Appendices.

remettre immédiatement à M. de Vaucanson, et vous me ferez part de ce qu'elle aura décidé.

« Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

« *Signé :* TERRAY.

« A M. *Gabriel*, premier architecte. »

Ce lundy 2e May 1774[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du bulletin de ce jour sur l'état de la santé du Roy[2].

Ensuite a été fait lecture du rapport des commissaires, concernant l'affaire de M. de Vaucanson; mais les commissaires ayant besoin de plus amples éclaircissemens de la part de M. de Vaucanson, l'Académie les a chargés de les requérir et, en conséquence, de compléter leur rapport pour la séance prochaine.

Ensuite, l'Académie a décidé que, le lundy 16e may, l'Académie seroit convoquée pour s'assembler à huit heures du matin pour donner aux élèves le programme des grands prix.

Ensuite, il a été dit qu'à la séance du 30e may, l'Académie voteroit pour la nomination des trois architectes qu'elle présentera, pour qu'il plaise à Sa Majesté d'en élire un pour remplir la place de feu M. de *Régemorte*.

Ce lundy 9e May 1774.

L'Académie étant assemblée, le sr Ferry, maître serrurier, a fait voir un fauteuil à ressorts, monté sur différentes armatures et machines en fer : lequel fauteuil peut,

1. Ont signé en mai : Gabriel, Bellicard, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, [Chambers], Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Louis XV était malade depuis le 27 avril. Il mourut le 10 mai.

à la volonté de celuy qui s'y trouve assis et par le mouvement de ses mains, baisser et hausser son dossier, aller, venir et se porter où il veut et, par une manivelle différente, monter un prolongement de couchette, au niveau du siège, aux fins d'y former un lit. Et l'Académie a trouvé cette invention très ingénieuse et très propre à remplir les intentions de l'auteur et à servir aux soulagemens des personnes infirmes.

Ensuite, il a été fait lecture du rapport concernant l'affaire de M. de Vaucanson, que l'Académie a approuvé, et il a été dit qu'il lui en seroit délivré une copie collationnée et certifiée par le secrétaire.

Ce lundy 16e May 1774.

L'Académie étant assemblée pour donner aux élèves le programme des grands prix, le sujet proposé et décidé par le scrutin est des bains publics d'eaux minérales établis sur un terrain de 300 toises de longueur sur 200 toises de largeur : ces bains consisteront dans des bâtimens décorés de portiques qui établiront des communications à couvert pour les différentes parties et qui serviront de promenoir à ceux qui prendront les eaux. On y placera une chapelle simplement décorée et suffisamment grande, deux grandes pièces destinées aux bains, — l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes du peuple, — des pièces moins considérables et des cabinets particuliers dans lesquels les hommes et les femmes de condition et du tiers état prendront les bains.

Toutes les pièces contenues dans cet édifice seront voûtées et en occuperont toute la hauteur. Dans le reste du terrain, on disposera des bâtimens d'habitation tant pour ceux qui viendront prendre les bains que pour les gouverneur, concierge et pour les gens servant à la police et à l'administration : ces bâtimens, ainsy qu'un théâtre et un jeu de paume, ne seront qu'indiqués en

masse sur le plan général, lequel contiendra aussi des promenoirs et des pièces d'eau propres à donner des fêtes.

Les élèves feront les esquisses, sçavoir celle du plan général de demi ligne pour toise, et pour les autres desseins de deux lignes pour toise.

Ils feront un plan particulier du principal corps de bâtiment qui sera d'environ soixante toises de face; la coupe et l'élévation et le plan de ce bâtiment seront faits sur une échelle de neuf lignes par toise et le plan général sur une échelle de deux lignes pour toise.

Ils rendront leurs desseins au net au professeur, le samedy 20e aoust avant midy, et auront soin de se conformer aux esquisses; autrement ils seront hors de concours.

Brevet de professeur de l'Académie d'architecture pour le sr Le Roy.

« Aujourd'huy quatre février mil sept cent soixante quatorze, le Roi, étant à Versailles, bien informé des talens et de la capacité du sr *Le Roi*, de l'Académie des inscriptions et belles lettres, qui exerce la place d'adjoint à professeur de l'Académie royale d'architecture depuis l'année 1763, Sa Majesté l'a nommé et choisy pour remplir la place de professeur de lad. Académie, vacante par le décès du sr *Blondel*, pour, par led. sr *Le Roy* jouir en cette qualité des appointemens attachés à lad. place, ensemble des prérogatives et émolumens y attribués, tels et semblables à ceux dont a joui ou dû jouir led. sr *Blondel*... Sans toutefois que cela puisse lui préjudicier ny le déranger du rang qu'il tient déjà dans la seconde classe[1] de lad. Académie et qu'il reprendra suivant l'ordre de sa réception, en cas qu'il cesse de professer par quelqu'ac-

1. Cf. ci-après, p. 212, 213.

cident que ce soit, ny lui ôter l'expectative de pouvoir être élu pour la première classe par les voyes ordinaires, pour jouir des mêmes émolumens que les autres architectes de la première classe, conjointement avec les droits de professeur.

« *Signé :* Louis; Phélippeaux.

« Vu par nous, Joseph Marie Terray, ministre d'État, etc. A Versailles, ce 11 mars 1774.

« *Signé :* Terray. »

Ce lundy 30e May 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé à la nomination des architectes pour remplir la place vacante à la seconde classe par le décès de M. *de Règemorte;* et, suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, les six sujets éligibles parmy les aspirans à lad. place ont été les srs Cherpitel, Gondouin, Antoine, Peire, Brognard et D'Orléans; et par les scrutins, de ces six architectes ont été choisis les srs Gondouin, Cherpitel et Antoine.

Ainsy l'Académie propose les srs Gondouin, Cherpitel et Antoine.

Ensuite a été procédé au jugement des esquisses pour le nombre des concurrens et pour la distribution des loges, et, des vingt huit élèves qui ont concouru seront admis au concours les sieurs Crucey, Doucet, Bonnet, Colson, Massé, Thierry, Bénard et Viel, et lesdits élèves remettront leur prix entre les mains du professeur, le samedy 20e aoust avant midy.

Ce lundy 6e Juin 1774[1].

L'Académie étant assemblée, après lecture faite de la

1. Ont signé en juin : Gabriel, Billaudel, Brébion, Chalgrin, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

lettre de Monsieur le Directeur général des Bâtimens à M. *Gabriel*, premier architecte, laquelle ordonne l'installation de M. *Gondouin*[1] en la place vacante dans la seconde classe par la mort de M. *de Règemorte*, le secrétaire a présenté M. *Gondouin* et le Directeur l'a installé suivant les formes accoutumées.

Ensuite a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un lazaret situé dans une isle, et le prix a été accordé au sr Le Moine, élève de M. *Mauduit*.

[*(Note marginale postérieure :)* Ce 27 octobre 1776, j'ai délivré cette médaille au sr Lemoine.]

Ensuite le secrétaire, ayant remis sous les yeux de l'Académie un article de la séance du 24e janvier, par lequel M. *Gabriel* s'est chargé de prier Monsieur le Directeur général d'approuver que l'Académie vote pour remplir la place d'adjoint à professeur, il a été dit que M. *Sedaine* écriroit, au nom de l'Académie, à M. *Gabriel* pour le prier de vouloir bien en faire les représentations.

Ce lundy 13e Juin 1774.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue de la résistance des piliers et colonnes de pierre sous les différens fardeaux et ensuite sur les effets des bois de charpente renfermés dans les épaisseurs des murs et sous les enduits de plâtre, en lambris et plafonds.

Ce lundy 20e Juin 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, dont le programme est l'avant corps d'un palais, et le prix a été accordé au sr Bénard, élève de M. *Moreau*.

Ensuite, il a été dit qu'il seroit célébré un service pour

1. Voir l'Introduction.

le feu Roy et que les invitations seroient faites suivant les usages de l'Académie.

Ensuite, l'Académie a distribué vingt médailles d'émulation aux élèves qui les ont méritées.

Ce lundy 27e Juin 1774.

L'Académie étant assemblée, elle a distribué des prix d'émulation : deux au sr De Senne et deux au sr Le Fèvre.

Ensuite M. *Soufflot* a fait lecture d'un mémoire d'expériences et de leur résultat sur les fardeaux que peuvent porter les différentes qualités de pierre, tant sur leur lit que posées en délit : ledit mémoire fait par M. Gaulhet, ingénieur des ponts et chaussées des *États de Bourgogne*, résidant à *Châlon sur Saône;* lesquelles expériences ont été en partie vérifiées par M. *Soufflot*[1].

Ce lundi 4e Juillet 1774[2].

L'Académie étant assemblée, on a commencé à examiner les dessins des élèves qui ont concouru pour le prix d'émulation du mois de juin et a remis, suivant l'usage, le jugement à la séance prochaine : cet examen a produit plusieurs observations très utiles sur le sujet proposé.

L'Académie s'est entretenu ensuite sur le peu d'exactitude des correspondants à lui faire part des choses intéressantes pour l'art qui se font ou qui se découvrent dans les païs qu'ils habitent, et elle a arrêté que le secré-

1. Voir ci-dessus et ci-après, p. 204, 207. La question a souvent occupé la Compagnie.

2. Ont signé en juillet : Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, M.-J. Sedaine.

taire leur écriroit pour les inviter à remplir leurs engagemens à cet égard[1].

Ce lundy 11e Juillet 1774.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de juin de cette année, et le programme est une halle composée des principaux marchés nécessaires à la capitale d'un grand royaume, et le prix a été accordé au sr François Michaut, élève de M. *Peire*.

Ensuite, M. *Soufflot* a fait la lecture d'un mémoire qu'il a reçu de M. Reimond, architecte, élève de l'Académie, pensionnaire du Roy à l'Académie de Rome : lequel mémoire explique la manière dont sont construites et placées toutes les conduites qui distribuent les eaux des différents *aqueducs de Rome* dans les places publiques, dans les palais et maisons particulières, avec des plans et des coupes relatifs aud. mémoire[2]. Ce travail a paru à la Compagnie utile et instructif et fait par un homme très intelligent et qui scait mettre de la clarté dans la matière qu'il a traitée; ce dont l'Académie s'est entretenue.

Ce lundi 18e Juillet 1774.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait voir à la Compagnie des plans et profils d'une partie de l'église paroissiale de *Saint Nizier à Lyon*, de construction gothique. Les procédés de cette construction, la manière dont les contreforts et les murs qui renferment les deux étages de tribune sont établis[3], ont donné lieu à des comparaisons avec la construction des églises modernes,

1. Ci-dessus, p. 53, 54.

2. Raimond, grand prix de 1766, séjourna à Rome et en Italie de 1769 à 1773. Je ne vois pas ce mémoire signalé dans les œuvres de Raimond.

3. Toujours la même préoccupation Cf. l'Introduction.

qui ne peuvent être qu'utiles aux progrès de l'art. Il en est de même des réflexions sur le clocher en pyramide de la même église, qui est sur un plan octogone oblong, dont les murs, qui n'ont que 15 pouces d'épaisseur dans le bas de laditte pyramide de 50 pieds de hauteur, sont réduits à 6 pouces dans le haut.

Ce lundy 26e Juillet 1774.

L'Académie étant assemblée, elle a décidé que M. *Sedaine* écriroit, au nom de l'Académie, à Monsieur le Directeur général pour le prévenir que, le samedy 20e aoust, les desseins des élèves pour les grands prix seront exposés, suivant l'usage, pour être jugés le 29e du même mois, à moins qu'il ne lui plaise indiquer un autre jour qu'il voudra bien choisir, pour honorer les élèves de son suffrage et la Compagnie de sa présence.

Ensuite, l'Académie a décidé que chaque commissaire écriroit à son correspondant et lui enverroit un imprimé de ses obligations et que M. *Sedaine* écriroit à ceux qui n'ont pas de commissaire nommé.

Ce lundy 1er Aoust 1774[1].

L'Académie étant assemblée, M. Wallin de La Mothe, associé correspondant, a fait voir à la Compagnie un recueil, dessiné et lavé à l'encre de la Chine, des plans, coupes, profils et élévations des poëles et des cheminées qu'il a fait construire en *Russie*[2], et des modèles en relief faits en bois, tant de leurs compositions dans œuvre que hors œuvre. Ensuite, il a fait lecture d'un mémoire sur la

1. Ont signé en août : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, M.-J. Sedaine.

2. Voir aux Appendices ce qui concerne ce sujet qui revient sous différentes formes dans les séances suivantes.

construction desdits poëles : ce que l'Académie a vu et entendu avec satisfaction et qu'elle croit pouvoir être utile. Et comme M. Wallin de La Mothe a terminé ledit mémoire par la promesse qu'il fait à l'Académie de lui donner à son retour de *Pétersbourg* de nouveaux éclaircissemens sur cette matière et sur les procédés et pratiques de construction qui sont particuliers aux Russes pour la couverture de leurs maisons, l'Académie a prié M. de La Mothe de remplir toujours avec le même zèle les devoirs de correspondance, et elle ne cessera d'être disposée à lui rendre tous les services à laquelle elle s'est obligée.

M. de La Mothe a prié l'Académie d'accepter lesdits modèles, tant en dessin qu'en relief, pour être placés dans ses dépôts : ce qu'elle a accepté avec plaisir et reconnoissance.

Ensuite, il a été présenté à l'Académie des stucs faits par M. Grisel, à *Abbeville*, ils ont paru fort agréables à l'œil ; s'ils ont les qualités énoncées dans le mémoire qui les accompagnoit, l'employ ne peut en être que très utile, puisqu'ils auroient les qualités du stuc des anciens.

Ce lundy 8e Aoust 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre que Monsieur le Directeur général a écrite au secrétaire en réponse à la demande de l'Académie, et il a été dit que l'Académie s'assemblera, le jour indiqué par Monsieur le Directeur général, pour la distribution des prix, et que le secrétaire demandera ses ordres à cet égard.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une laiterie, et le prix a été accordé au sr Gisors, élève de M. *Guillaumot*.

Et ensuite le sr Hadin a présenté une machine avec

laquelle on peut se peser aisément et sans danger : elle a paru à la Compagnie ingénieuse et proprement exécutée.

Ce mardy 16e Aoust 1774.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a fait rapport des observations qu'il a faites, conjointement avec MM. *Trouard* et *Billaudel*, sur les carrières de *Saint Leu* et *Conflans*[1], où ils viennent de faire un voyage pour examiner les changemens survenus depuis l'ancien procès verbal fait en 1678 par les commissaires de l'Académie d'architecture, sous les ordres de M. Colbert, tant dans lesd. carrières qu'aux édifices qui en ont été construits dans les environs, et l'Académie s'en est entretenue.

Ensuite le sr Vaquer a présenté à l'Académie trois vases d'albâtre de Lorraine, près de *Metz*, de différentes formes, dont un a paru agréable et bien exécuté, tant dans son contour que dans les bronzes dont il est orné.

Ce lundy 22e Aoust 1774.

L'Académie étant assemblée, le sr Le Bœuf[2], ferblantier, a présenté un mémoire et un modèle pour l'explication d'un méchanisme par lequel, au moyen d'un tambour pratiqué dans l'espaisseur d'un manteau de cheminée, il fait descendre, monter et se fixer à la hauteur qu'il désire des plaques de tôle assemblées avec des charnières : par lequel méchanisme il peut garantir la fumée et même fermer totalement le manteau, et l'Académie a reconnu que cette invention est simple et utile.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général adressée au secrétaire, par laquelle il

1. *Saint-Leu d'Esserent* (*Procès-verbaux*, t. I, p. 195 et 200). La Compagnie n'avait pas encore étudié les carrières de *Conflans-Sainte-Honorine*.

2. Cf. ci-après, p. 210, 211.

fait espérer à l'Académie que, le lundy 5e septembre, il viendra la présider pour le jugement des projets et faire distribution des grands prix.

Ensuite, M. *Le Roi* a fait lecture du programme desd. prix dont les desseins sont exposés, et desquels l'Académie a fait l'examen pour asseoir son jugement.

M. *Perronet* a présenté à l'Académie une estampe qui représente le décintrement du *pont de Neuilly*[1], et il a expliqué les procédés dont il s'est servy pour fermer le passage de la rivière dans le canal qu'il supprime : ce dont l'Académie s'est entretenu avec plaisir.

Ce lundy 29e Aoust 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une cascade, et le prix a été adjugé au sr Le Moine, élève de M. *Mauduit*.

[*(Note marginale postérieure :)* Ce 27e octobre 1776, j'ai délivré cette médaille au sr Lemoine, qui part pour *Rome*.]

Ensuite, il a été notifié que Monsieur le comte de La Billarderie d'Angivillers a été nommé[2] par Sa Majesté directeur général des Bâtimens, et il a été dit qu'à la séance du lundy 5e septembre, après le jugement des grands prix, il seroit nommé des académiciens pour être envoyés en députation vers lui.

Ce lundy 5e Septembre 1774[3].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement des grands prix.

1. Le *décintrement du pont de Neuilly* par Hubert Robert parut au Salon de 1775.

2. Il entra en fonctions le 24 août. Cf. l'Introduction.

3. Ont signé en septembre : Gabriel, Boullée, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Hazon, Jardin, Ledoux,

Le premier prix a été accordé au sr Mathurin Crucey, âgé de 25 ans, né à *Nantes*, élève de M. *Boullée*.

Le second prix a été accordé au sr Alexis François Bonnet, âgé de 23 ans, né à *Paris*, élève de feu M. *Blondel*.

L'accessit a été accordé au sr Charles Joachim Bénard, âgé de 24 ans, né à *Paris*, élève de M. *Moreau*.

Et la distribution des médailles a été remise à la rentrée, d'après la promesse que Monsieur le Directeur général a faite à M. *Gabriel* de les distribuer lui-même, et il a été dit qu'en conformité de l'arrêté de la dernière séance il seroit fait une députation pour le complimenter : et à cet effet ont été nommés MM. *Brébion*, *Perronnet*, *Sedaine*, *Franque*, *Le Roy*, *Coustou* et *Desmaisons*.

Jour de rentrée, ce lundy 14e Novembre 1774[1].

L'Académie étant assemblée, il a été, suivant l'ordre accoutumé, fait lecture des statuts et règlemens et des lettres patentes données à ce sujet.

Ensuite, MM. les professeurs ont présenté le programme des leçons publiques qu'ils donneront pendant le cours de l'année académique qui commence aujourd'huy, suivant ce programme :

Le cours de M. *Le Roi*, professeur d'architecture, sera composé d'une histoire de l'architecture, d'observations sur les édifices des peuples les plus célèbres, de divers traités sur les ordres, sur la proportion des principales masses des bâtimens et sur d'autres objets relatifs à la théorie ou à la pratique de cet art; il donnera ses leçons

Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard.

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Billaudel, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

les lundy et mercredy de chaque semaine, depuis onze heures jusqu'à une heure.

Le cours de M. *Mauduit*, professeur des mathématiques, suivra son traité de géométrie théorique et pratique, les lundy et mercredy depuis neuf heures jusqu'à onze heures.

M. *Soufflot* a apporté un mémoire contenant les épreuves qu'il a faites sur les différentes forces des pierres[1] : ce qu'il a promis de remettre sous les yeux de l'Académie.

Ce 15e novembre 1774, remis au sr Després sa médaille de prix d'émulation de 1772.

Ce lundy 21e Novembre 1774.

L'Académie étant assemblée, les commissaires nommés le 11e avril 1774 pour faire rapport du mémoire présenté par M. *Potain* concernant les élèves ont dit que ce mémoire présente des vues très saines et des détails intéressans sur cet objet, et qu'il seroit bien de le joindre à ceux déjà écrits et mis sous les yeux de l'Académie par quelques académiciens et insérés dans ses cartons, afin que, de ces différens mémoires, il en fût composé un qui remplît le plus utilement qu'il seroit possible les désirs de l'Académie de concourir avec ses professeurs à rendre l'école plus florissante et suivie avec le plus grand succès[2].

A ces fins, l'Académie a nommé pour commissaires MM. *Franque*, *Brébion*, *Sedaine*, *Le Roy*, *Couture* et *Mauduit* et les a invités à se livrer à ce travail le plus tôt qu'ils le pourroient, afin qu'à la rentrée de Pâques 1775, époque où l'Académie espère pouvoir profiter des bontés

1. Cf. ci-dessus, p. 197.

2. Voir l'Introduction pour toute cette séance, où reparaît encore une fois la double question de l'installation et de l'enseignement de l'Académie, qui doit être traitée à part.

de Sa Majesté en occupant les nouvelles salles et école qui lui sont destinées, lesd. règlemens sur les élèves soient dans l'ordre où elle pourra les faire observer dans le cours des leçons.

Ce lundy 28e Novembre 1774.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée au secrétaire par M. le secrétaire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, laquelle lettre lui fait part de la délibération faite en lad. Académie. Elle accorde à l'élève qui, cette année, a remporté le premier prix d'architecture, le droit d'entrer en la salle de dessein de l'Académie de peinture et de sculpture pour dessiner d'après le modèle, comme s'il eût gagné en lad. Académie la première médaille de dessein[1].

Après la lecture de lad. lettre, il a été dit que M. *Sedaine* écriroit à M. *Cochin* pour lui rendre témoignage du plaisir que l'Académie de peinture fait à l'Académie d'architecture par les marques d'affection qu'elle lui donne, affection bien réciproque entre les deux Académies, et qui en même temps qu'elle prouve et entretient une parfaite union concoure à remplir leur mutuel objet de donner à la Nation des artistes qui puissent lui faire honneur.

L'Académie, ensuite, a examiné les desseins des prix d'émulation.

Ce lundy 5e Décembre 1774[2].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au juge-

1. Sur la demande de *Sedaine*. L'élève était Crucy. La faveur devait être continuée aux grands prix des années suivantes sur leur demande. *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. VIII, p. 168.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

ment du prix d'émulation, dont le programme est un musœum ou un édifice consacré aux lettres, aux sciences et aux arts, et il a été accordé au sr Bénard, élève de M. *Moreau*.

Ensuite, il a été remis sous les yeux de l'Académie le supplément au *Recueil élémentaire d'architecture* que le sr de Neuforge a présenté à la séance précédente[1].

Le 5e septembre 1757, l'Académie avoit approuvé la plus grande partie des morceaux contenus dans le recueil qu'il lui présente : elle l'exhorte à continuer cet ouvrage et le remercie de son attention à les lui présenter.

Ce lundy 12e Décembre 1774.

L'Académie étant assemblée, elle a examiné des modèles de relief de stéréotomie faits par le sr Le Turc, et ils lui ont paru coupés et appareillés d'après les principes de l'art et utiles pour l'instruction de ceux qui s'appliquent à cette partie de la construction.

Ensuite, il a été fait lecture d'une lettre de M. Turgot[2], contrôleur général, par laquelle il prie l'Académie royale d'architecture de nommer deux commissaires pour, de concert avec M. *Moreau*, membre de l'Académie et maître général des bâtimens de la ville, suivre les effets d'une expérience à faire sur une partie du lit de la *Marne*, aux fins de prévenir la débâcle des glaces : lad. expérience est tentée d'après un moyen proposé par M. de Parcieux dans le mémoire lu par lui à l'assemblée publique de l'Académie des sciences, le [*blanc dans le texte*] 1768[3]. Les-

1. Ci-dessus, p. 39, et *Procès-verbaux*, t. VI, p. 303, 304 et n. 1.

2. Turgot avait été nommé contrôleur général des finances en août.

3. Cette question se rattache au problème des inondations dans Paris que nous avons rencontré plusieurs fois. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 295, 296 et n., et *Mémoires de l'Académie des sciences* (deux mémoires de de Parcieux en 1764 et 1768).

dits commissaires rendront compte du succès après la lecture de lad. lettre et examen de la question dont l'Académie s'est entretenue sur le rapport de M. *Moreau* alors présent. L'Académie a nommé pour commissaires MM. *Le Roy* et *Mauduit*, et ensuite l'Académie, considérant que cette expérience exigera de l'activité, de l'exactitude, une surveillance très attentive et peut être un sejour sur le lieu pour se porter aux endroits où les observations seroient nécessaires, a cru devoir nommer deux autres commissaires à cet effet, qui sont MM. *Guilaumot* et *Couture*.

Ensuite, il a été dit que le secrétaire en rendroit compte à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 19e Décembre 1774.

L'Académie étant assemblée, Monsieur le comte d'Angivillers, directeur général, etc., étant présent, il a été fait lecture du programme des grands prix et du jugement d'iceux fait par l'Académie et enregistré le 5e septembre de cette année, et ensuite les prix ont été donnés par Monsieur le Directeur général : sçavoir, le premier prix au sr Mathurin Crucey, né à *Nantes;* le deuxième prix au sr Alexis François Bonnet, né à *Paris*, et l'accessit au sr Charles Joachim Bénard, né à *Paris*.

Ensuite, par M. *Le Roi*, professeur, a été fait lecture de l'éloge historique de feu M. *Blondel*, son prédécesseur, éloge composé par lui.

Ensuite, M. *Soufflot* a fait rapport des expériences faites par lui, sur des pierres de différentes qualités, pour parvenir à connoître la résistance qu'elles peuvent opposer au fardeau dont elles sont chargées, et il a promis de remettre à l'Académie les mémoires constatant les résultats de ses opérations.

Ensuite, sur la lettre écrite par le secrétaire à Monsieur le Directeur général, par laquelle l'Académie lui demande

d'authoriser les commissaires qu'elle a nommés pour l'examen de l'expérience du moyen proposé par M. de Parcieux, Monsieur le Directeur général a approuvé la conduite de l'Académie, vu la circonstance.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un entrecolonnement eustile dans lequel on propose d'ajuster deux croisées, et le prix a été accordé au sr Brias, élève de M. *L'Écuyer*.

1775.

Ce lundy 9 Janvier 1775[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait par M. *Gabriel* lecture d'une lettre à lui adressée par Monsieur le Directeur général, par laquelle l'Académie est invitée à examiner les plans, coupes, profils et élévations des poëles dont les desseins et explications ont été envoyés par M. le baron de Wrede, et par laquelle il est demandé à l'Académie de s'occuper avec soin de leur examen. L'objet paroissant mériter une attention et un examen particuliers, elle a nommé pour commissaires en cette partie et en faire rapport MM. *Soufflot*, *Brébion*, *Le Roi*, *Mauduit*, *Peire*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Ensuite le sr Tournu, artiste doreur, a présenté à l'Académie des modèles de moulures d'architecture pouvant servir tant à des bordures de tableaux qu'à des garnitures de vases, de chapiteaux, de chambranles de cheminée et meubles, etc., lesquels sont exécutés, partie en bois et autres parties métalliques, dorés d'or de feuilles et au feu; et l'Académie a été satisfaite de son travail et de cette invention qui, ne faisant rien perdre de la perfection des ornemens, peut diminuer le prix considérablement des ornemens en bronze et donner beaucoup plus de durée que ceux de bois.

Ensuite ont été mis sous les yeux de l'Académie plusieurs modèles de poëles en relief et, entre autres, celui

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Billaudel, Brébion, Coustou, Couture, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

inventé et exécuté par le sr Bartolin en 1774[1], au *Jardin royal des plantes.*

[*(Note marginale postérieure à ajouter à la séance du 15 juillet 1771 :)* M. *Jardin* a pris sa première séance à l'Académie, à son retour de *Copenhague*, le 15e juillet 1771.]

Ce lundy 16e Janvier 1775.

L'Académie étant assemblée, M. *Guillaumot* a fait lecture d'un mémoire de M. le comte de Chronstedt, associé correspondant, par lequel il donne une description succinte des fêtes qu'il a dirigées à *Stockolm* pour le mariage du frère du Roy[2], et l'Académie a prié M. *Guillaumot* de demander à M. le comte de Chronstedt quel est le méchanisme avec lequel il a fait mouvoir le théâtre ambulant dont il est question dans ledit mémoire, et d'y joindre un détail de la manière avec lequel l'artiste qu'il cite dans le même mémoire pourra remettre en place la peinture à fresque qu'il a enlevée, puisque même le premier procédé paroît surprenant, eu égard à la peinture à fresque, à moins qu'il n'ait enlevé une portion considérable des voûtes ou murs sur lesquels elle étoit appliquée.

Ensuite a été fait lecture des lettres patentes accordées au sr Le Bœuf et de l'arrêt du Parlement, dans lequel il est dit que l'Académie royale d'architecture donnera son avis sur l'utilité et les inconvéniens de la machine fumistique dont il y s'agit[3], et l'Académie a nommé commissaires pour l'examen de cette machine en grand MM. *Perronnet*, *Moreau* et *Guillaumot*, sur laquelle l'Académie avoit déjà délibéré d'après le modèle dans la séance du 22e aoust 1774.

Ce lundy 23e Janvier 1775.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au juge-

1. Cf. ci-dessus, p. 199.
2. Voir aux Appendices.
3. Voir plus loin, p. 215.

ment du prix d'émulation, dont le programme est une porte pour une ville de commerce, et le prix a été accordé au sr Picquet, élève de M. *Jardin*.

Ensuite les commissaires nommés pour l'examen des poëles usités dans le *Nord* et des mémoires et des modèles à ce sujet ont dit qu'ils s'étoient assemblés pour le premier examen d'iceux, et qu'ils continueroient leur travail pour rendre incessamment leur rapport à l'Académie.

Ce lundy 30e Janvier 1775.

L'Académie étant assemblée, M. *Moreau* a lu le rapport, pour lequel il a été nommé, conjointement avec MM. *Perronnet* et *Guillaumot*, sur la présentation, faite à la Compagnie par le sr Le Bœuf de l'arrêt du 7e décembre, par lequel le Parlement, avant de procéder à l'enregistrement des lettres patentes qui accordent aud. sr Le Bœuf le privilège exclusif pour fabriquer et vendre pendant six ans une machine fumistique de son invention, demande l'avis de l'Académie sur le contenu en ces lettres patentes et sur l'utilité ou l'inconvénient de ladite machine.

L'Académie a trouvé l'objet remply par l'avis des commissaires et a arrêté que led. rapport seroit transcrit dans ses registres.

Ensuite M. *Soufflot* a informé l'Académie que Monsieur le comte d'Angivillers l'avoit chargé de lui dire qu'il avoit observé dans les lettres patentes que la seconde classe de l'Académie devoit être composée de seize académiciens[1], et qu'en conséquence il lui paroissoit qu'il y avoit une place vacante et qu'en ce cas il demande que l'on nomme, suivant les formes ordinaires et prescrites

1. Voir ci-après, p. 213, et *Procès-verbaux*, t. VI, p. 341-343. Il s'agit des lettres patentes de 1756 augmentant le nombre des académiciens.

par les statuts, trois architectes, pour qu'il plaise à Sa Majesté en nommer un.

M. *Gabriel*, directeur, étant présent à l'assemblée, a dit qu'il auroit l'honneur de voir Monsieur le Directeur général et de prendre ses ordres.

Ce lundy 6e Février 1775[1].

L'Académie étant assemblée, le sieur Nigély, né à *Vienne en Autriche*, présenté par le secrétaire sous les auspices de M. *Chalgrin* dont il est élève, a mis sous les yeux de l'Académie des desseins et projets d'architecture et une composition sur le programme de ce mois, et l'Académie a été satisfaite de son travail et pense qu'il est en état d'aller étudier en *Italie*[2], ainsy qu'il le désire, et de s'y perfectionner dans l'art d'architecture.

Ensuite, il a été fait lecture par M. *Soufflot* d'une lettre de Monsieur le Directeur général, adressée à M. *Gabriel*, premier architecte, par laquelle il le prie de faire lecture de sa lettre à l'Académie, afin qu'elle se dispose à l'élection de trois sujets pour remplir une place qu'il regarde comme vacante dans la seconde classe par la nomination de M. *Le Roy* à celle de professeur.

L'Académie, après ladite lecture, a été d'avis que MM. *Gabriel*, *Soufflot* et *Guillaumot* mettront sous les yeux de Monsieur le Directeur général la copie collationnée des brevets enregistrés de MM. *Jossenay*, *Godot*, *Loriot* et *Le Roy* et lui soumettront les observations de l'Académie à ce sujet.

Ce lundy 13e Février 1775.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture

1. Ont signé en février : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Nigély ne figure ni dans les listes de l'Academie ni dans la correspondance du directeur de l'Académie de France.

d'une lettre à lui adressée par Monsieur le Directeur général, en réponse aux observations de l'Académie qui lui ont été présentées par les commissaires nommés à cet effet et, après ladite lecture, il a requis l'enregistrement ainsy qu'il suit :

« A Paris, le 11e février 1775.

« J'ai examiné, Monsieur, avec attention, le mémoire d'observations de l'Académie royale d'architecture concernant l'objet de ma lettre du 4 de ce mois, lequel contient le résultat de la délibération du 6 et des recherches qui ont été faites, tant en cette occasion que sur quelques autres objets relatifs à la manière d'entendre quelques articles des règlemens. Informé que l'Académie a été partagée sur ce sujet, attendu les différentes autorités qui se contredisent, je pense ne pouvoir mieux faire que d'en référer à Sa Majesté, à qui seule appartient, dans des circonstances semblables, de fixer les sens des statuts de son Académie. Je reconnois, au reste, que l'Académie a été fondée, d'après la teneur du brevet de M. *Le Roy*[1], à ne point procéder à l'élection nécessaire pour remplir la place qu'il occupoit dans la seconde classe avant sa nomination au professorat. Sa Majesté prononcera sur ce qu'il conviendra qui s'observe dans la suite à cet égard, ainsy que sur les droits et prérogatives dont peut et doit jouir celui qui occupe la place de professeur.

Je prendrai aussi les intentions de Sa Majesté sur les autres objets susceptibles de difficultés et je ferai part à l'Académie de sa décision : je me flatte qu'elle verra dans le parti que je prends une marque de mon attention à veiller à l'intégrité de ses règlemens.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *P. S.* — Je vous prie de faire part à l'Académie du contenu de ma lettre. »

1. Cf. ci-dessus, p. 194 et 212. Je ne vois pas qu'aucune suite ait été donnée pour le moment à la proposition de d'Angivillers.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la décoration du portique d'un palais, et le prix a été adjugé au sr Desgranges, élève de M. *Soufflot*.

Ensuite, l'Académie a prié M. *Gabriel* de vouloir bien remercier Monsieur le Directeur général de la lettre dont il a été fait lecture et enregistrement, de lui marquer la confiance qu'elle aura toujours en ses bontés, en attendant les ordres ultérieurs qu'il lui plaira de lui adresser.

Ce lundy 20e Février 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire adressé à Messieurs de l'Académie par le sr Féroussat de Castelbon[1], par lequel il les prie de vouloir bien nommer des commissaires pour examiner le procédé avec lequel il espère fournir aux entrepreneurs des bâtimens et au public du plâtre meilleur et plus également conditionné que celuy qu'on employe ordinairement dans Paris. Ensuite, après lecture faite de deux lettres de Monsieur le Directeur général qui prescrit au sr Féroussat de demander le jugement de l'Académie, elle nomme pour commissaires, aux fins d'en faire rapport, MM. *Franque*, *Brébion*, *Desmaisons* et *Guillaumot*.

Ensuitte, M. *Soufflot* a remis sous les yeux de l'Académie, ce dont il n'avoit donné qu'une notice dans la séance précédente, les plans, coupes, profils, élévation et mémoire détaillé et instructif pour donner l'intelligence de la construction du dôme de *Notre Dame della Salute* à *Venise*[2], construit en 1631 sur les desseins de Balthazar Longhena. La partie intéressante du dôme de cette église, de 65 pieds 6 pouces de diamètre, est la char-

1. Voir plus loin, p. 217, 218.

2. On signale dans les œuvres de Raimond un *Mémoire sur la construction du dôme de la Salute, comparée avec celle du dôme des Invalides*, 7 pl. Cf. ci-dessus, p. 198, sur Raimond.

pente, et l'Académie a prié M. *Soufflot* de faire remettre une copie des desseins et mémoire concernans lad. construction : cette étude a été faite et lui a été envoyée par le sr Rémond, élève de l'Académie et pensionnaire de celle de Rome.

Copie du rapport sur la machine présentée par le sr Le Bœuf, le 30 janvier 1775 :

« Nous, soussignez, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture dans son assemblée du 16 janvier 1775 pour examiner et faire rapport à la Compagnie sur l'objet de l'arrêt du 7 décembre dernier, par lequel le Parlement prescrit que les lettres patentes accordées au sr Le Bœuf, le 1er octobre 1774, portant privilège exclusif pour fabriquer et débiter une machine fumistique de son invention, et le modèle de lad. machine seront communiqués à l'Académie pour avoir son avis sur son utilité ou ses inconvéniens, avant de procéder à l'enregistrement desd. lettres; après nous être assemblés, avoir pris lecture desdites lettres patentes, dud. arrêt et des autres pièces et mémoires produits par led. sr Le Bœuf, l'avoir entendu et avoir examiné son modèle, avons reconnu que lad. machine, renfermee dans un tambour placé sous le manteau d'une cheminée, est composée d'un arbre quarré avec un ressort dans son intérieur, autour duquel se reployent des lames de tôle, de cuivre ou fer blanc, assemblées avec charnières, et que ces lames se développent facilement et peuvent descendre à la hauteur convenable devant la cheminée, en diminuer ainsy et même enfermer tout à fait l'ouverture.

« Et, étant informés que plusieurs moyens ont déjà été mis par d'autres en pratique dans des cheminées pour remplir l'objet que se propose le sr Le Bœuf, nous les avons examinés et en avons trouvé quelques uns analogues à sa machine. Les mouvemens dont il se sert pour en procurer l'effet sont d'ailleurs les mêmes que ceux mis depuis longtemps en usage par les ébénistes et autres

artisans, qui employent des tringles de bois attachées les unes aux autres avec des toiles clouées et collées.

« Sur quoy nous pensons, ainsy qu'il est porté dans les registres de l'Académie à la séance du 22e aoust dernier, que la machine présentée par le sr Le Bœuf est simple et utile, qu'elle peut mériter de l'encouragement, mais elle nous paroît peu propre à empêcher les inconvéniens de la fumée, puisqu'elle ne peut remplir cet objet qu'étant baissée arbitrairement et à tel point que souvent elle rendroit l'usage de la cheminée très incommode.

« Nous croyons que cette invention n'est pas dans le cas de mériter à son auteur un privilège exclusif, qu'il seroit convenable de réserver pour les découvertes importantes et auxquelles cette faveur tiendroit lieu de récompense.

« Fait à Paris, ce 30 janvier 1775, et ont signé : *Perronet*, *Moreau*, *Guillaumot*. »

Ce lundy 6e Mars 1775[1].

L'Académie étant assemblée, il a été présenté par les srs L'Oliot et Crevel des modèles en fer de bâtimens de marine et autres, lesquels sont enduits d'un vernis qui s'attache et se lie aux fers avec la plus grande ténacité, ainsy qu'il le paroît. Il a été, pour attester son avantage, fait lecture d'un procès verbal de l'Académie des sciences de *Rouen*, qui appuye par des expériences la propriété de ce vernis; ensuite a été fait lecture d'un procès verbal d'expériences commencées par le corps de la Marine au *Havre*, d'après les ordres du ministre, et d'un autre procès verbal d'expériences commencées au même lieu, en

1. Ont signé en mars : Gabriel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

présence d'un commissaire général de la Marine : lesquelles seront confirmées par le temps qu'ils ont assigné à cet effet.

L'Académie a jugé que ce vernis paroît à l'œil satisfaire les conditions exigées pour l'embèlissement des ouvrages employés dans les bâtimens, et plusieurs académiciens ont proposé d'en faire faire et de suivre les expériences nécessaires pour en juger et d'en faire rapport pour assurer quelle est la solidité de ce vernis.

Ce lundy 13e Mars 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la décoration d'un poële disposé par rapport à l'intérieur selon la méthode de M. de Montalembert[1], et le prix a été adjugé au sr Foucherot, élève de M. *Mauduit*.

Ensuite a été fait lecture du rapport sur les poëles, fait par les commissaires nommés d'après la demande que Monsieur le Directeur général en a faite par une lettre adressée à M. *Gabriel*, en date date du 7e janvier 1775, et l'Académie, ayant approuvé le contenu, a dit qu'il seroit enregistré et qu'il en seroit donné copie par M. *Gabriel* à Monsieur le Directeur général.

Et ensuite a été fait lecture du rapport des commissaires nommés à la séance du 20 février 1772 pour l'examen de la manière dont le sr Féroussat fabrique des plâtres, dont il propose de faire un établissement, et qu'il promet de rendre d'une qualité supérieure à ceux qui s'emploient ordinairement. Et l'Académie, satisfaite de l'examen et des expériences faites à ce sujet, a dit qu'il lui paroît que cette manière de fabriquer le plâtre seroit utile, pourvu que l'entrepreneur ne se relâchât point sur la façon dont il a fabriqué devant les commissaires et, pour la consta-

1. C'est Marc-René de Montalembert (1714-1800), membre de l'Académie des sciences, où il a publié plusieurs mémoires.

ter, dans l'avenir, led. rapport[1] seroit enregistré et qu'il en seroit présenté une copie à Monsieur le Directeur général, qui a prescrit au sr Féroussat de demander le jugement de l'Académie.

Ce lundy 20e Mars 1775.

L'Académie étant assemblée, M. *Brébion* a lu un mémoire du sr Féroussat contenant une observation sur les plâtres qu'il présente à l'Académie d'après la représentation qui lui a été faite qu'il y auroit [lieu] de craindre qu'il ne relâchât sur les soins qu'exige la manière qu'il propose de fabriquer le plâtre. Le sr Féroussat a dit qu'il désire que ses fours soient proches de *Paris*, dans les *marais riverains des boulevards*[2] ou autres lieux, afin que la police et l'inspection puissent en être faites par les personnes préposées pour y veiller et même par les entrepreneurs de maçonnerie.

L'Académie pense qu'il peut être avantageux que les fours soient éloignés de carrières pour obvier à plusieurs abus et qu'ils soient, si cela étoit possible sans inconvénient, plus rapprochés de *Paris*.

Ensuite, le sr Guichard[3], membre de l'Académie de Saint Luc, a présenté un bas relief d'ornemens en bois, avec sa bordure, représentant une arabesque, pris dans une planche de bois de noyer, compris sa bordure, et l'Académie a vu avec plaisir le finy de cet ouvrage.

Ce lundy 27e Mars 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été présenté par le

1. En note : enregistré à la page 308.
2. Voir plus loin, p. 234 et suiv.
3. Il y a trois Guichard, sculpteurs, à peu près contemporains, membres de l'Académie de Saint-Luc. Celui dont il s'agit ici doit être Nicolas-Joseph, académicien de Saint-Luc en 1765, qui exposa en 1776 et 1779 des fleurs en pierre et des ornements en bois sculpté.

sr Jaillot, géographe ordinaire du Roy, le plan du *19e quartier de Paris*[1], et explication des mouvances des terrains sur lesquels ce quartier a été élevé; et, après un examen dud. plan, des places, carrefours et alignemens des rues, il a été dit que jamais on ne parviendroit à donner à *Paris* les commodités nécessaires pour les passages de voitures et la circulation publique et l'embelisque donneroit la suppression des avances, saillies, enfoncemens hors de tout alignement, si on ne formoit de Paris un plan très exact, sur lequel on établiroit les retranchemens indispensables, de manière qu'il pût être suivy exactement lors de la reconstruction des édifices : plan qui pourroit être consulté par tout propriétaire ou acquéreur de maisons. Et M. *Moreau* s'est engagé à s'occuper des avantages que cela pourroit produire pour le bien public et a promis de faire à l'Académie lecture de ses réflexions à cet égard.

Ce lundy 3e Avril 1775[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a présenté le brevet cy après, et il en a été fait l'enregistrement :

« Aujourd'huy vingt et un mars mil sept cent soixante et quinze, le Roy, étant à Versailles, voulant traiter favorablement le sr *Gabriel*[3] et lui donner une marque de la satisfaction des services qu'il a rendus au feu Roy, en qualité de premier architecte de ses bâtimens, place qu'il a remplie pendant trente trois ans avec autant de zèle

1. C'est le *quartier du Luxembourg*. Le projet de plan indiqué ici trouva un moment une réplique dans le *Plan dit des artistes*. Le plan de Blondel et Bullet en 1676 formulait la même idée qui, d'après une ordonnance royale, devait être observée. Cf. *Procès-verbaux*, t. I, p. xxv.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Billaudel, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

3. Depuis le 8 mai 1742. Cf. l'Introduction.

que de distinctions, Sa Majesté a bien voulu, en acceptant sa démission de lad. place, lui accorder celle de premier architecte honoraire de ses bâtimens : veut, à cet effet, qu'il continue, en cette qualité, d'être directeur de l'Académie royale d'architecture à Paris et jouisse des honneurs, prérogatives, prééminences, droits, émolumens et privilèges attachés au directorat de lad. Académie. Mande et ordonne Sa Majesté au sr Charles Claude de Flahault de La Billarderie, comte d'Angivillers, conseiller en Ses conseils, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, commandeur de celui de Saint Lazare, intendant du Jardin du Roi, directeur et ordonnateur général des bâtimens, jardins, arts, académies et manufactures royales, de faire jouir led. sr *Gabriel* du contenu au présent brevet, que, pour assurance de Sa volonté, Sa Majesté a signé de Sa main et fait contresigner par moi, conseiller secrétaire d'État et de Ses commandemens et finances.

« *Signé :* Louis Phélippeaux.

« Vu par nous, Charles Claude de Flahault de La Billarderie d'Angivillers, etc., pour, par led. sr *Gabriel*, jouir de l'effet d'iceluy, suivant l'intention de Sa Majesté; ce 25e mars 1775.

« D'Angivillers. »

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un autel décorant la principale chapelle d'une rotonde, et le prix a été accordé au sr Rufflet, élève de M. *Le Roy*, professeur.

Ce lundy 24e Avril 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général, adressée à M. *Gabriel*, premier architecte et directeur de l'Acadé-

mie, et il a été dit qu'il en seroit fait enregistrement, ainsy que de l'extrait qui suit :

« A Versailles, le 23e avril 1775.

« Le dernier tirage de la milice, Monsieur, ayant donné lieu à quelques difficultés relativement à des élèves des deux Académies royales, tant d'architecture que de peinture et sculpture, j'ay eu sur ce sujet une conversation avec M. le maréchal du Muÿ, et, d'après le mémoire que je lui ai remis, ce ministre a pris une décision du Roy dont il est à propos que l'Académie d'architecture soit instruite. Par cette décision, il est dit que dorénavant les élèves des deux Académies inscrits sur ses listes seront exemptés de tirer à la milice et qu'en cas de contestation ils en seront déchargés sur les certificats de leurs officiers[1]. Cette exemption n'aura lieu, toutefois, que pour les élèves de l'Académie enregistrés conformément aux statuts et ne s'étendra pas aux élèves particuliers des académiciens : ce qui a paru au ministre pouvoir entraîner des abus. Mais comme il n'est point d'élève distingué en l'architecture qui ne soit ou ne puisse facilement être élève de l'Académie même, je n'ay point pensé devoir insister sur une plus grande extension de ce privilège. Je joins icy un extrait de la lettre de M. le maréchal du Muÿ, dont il faut que l'Académie fasse regître, comme étant le titre le plus authentique qu'elle ait pu jusqu'à ce moment obtenir pour cette exemption. Je suis flatté d'avoir réussi à le lui procurer et d'avoir pu lui don-

1. Thibault (Louis), à propos de qui la question fut soulevée, était élève de *Gabriel*.

La même faveur fut accordée aux élèves inscrits de l'Académie de peinture. *Procès-verbaux*, t. VIII, p. 188, 189.

Muy (L.-N.-Victor de Félix, comte de), 1711-1775, était ministre de la Guerre depuis le mois de juin de 1774; il allait mourir en 1775 même. — Bernier de Sauvigny était intendant de Paris depuis 1744.

ner cette marque de l'intérêt que je prends à tout ce qui peut lui être utile et honorable.

« Je suis, Monsieur, votre etc.

« D'ANGIVILLERS.

« A M. *Gabriel.* »

Extrait de la lettre de Mgr le maréchal du Muÿ, ministre et secrétaire d'État de la guerre, à M. le comte d'Angivillers, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roy, du 5e avril 1775 :

« Sur le compte, Monsieur, que j'ay rendu au Roi, des représentations que vous faites pour exempter de l'assujettissement au tirage pour les régimens provinciaux les employés pour le service des Bâtimens de Sa Majesté que vous jugerez réellement utiles, Elle m'a authorisé à écrire à M. de Sauvigny, intendant à *Paris*, de faire jouir de l'exemption les [*un blanc dans le texte*]. Sa Majesté a également réglé que les élèves des Académies de peinture, sculpture et architecture, inscrits sur les listes qui doivent être dressées chaque année sur les certificats des directeurs, chanceliers et secrétaires, jouiroient de l'exemption et non les autres élèves de ces Académies. Je joins icy, au reste, la copie [*N. B.* — La lettre écrite par M. le maréchal du Muÿ à M. de Sauvigny, le 5e avril 1775, est conçue dans le même esprit et porte les mêmes expressions que la lettre cy dessus] de la lettre que j'écris à M. de Sauvigny à ce sujet, par laquelle vous verrez que je l'invite à se concerter avec vous sur les difficultés qui pourroient naître par la suite, à cette occasion. J'écris aussi à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de *Champagne*, sur les représentations du sr Thibault, pour l'engager à me détailler les circonstances où il se trouve, en lui observant que, si le certificat d'élève de l'école d'architecture a été admis par le subdélégué, il ne paroît pas juste de l'inquiéter, etc. »

Ensuite, après l'enregistrement desdites lettres, l'Aca-

démie, très reconnoissante des bontés dont Monsieur le comte d'Angivillers veut bien l'honorer, s'est empressée de les enregistrer comme un titre du bienfait qu'elles lui annoncent et une preuve de l'intérêt qu'il veut bien prendre à tout ce qui peut lui être utile et honorable, et elle a prié M. *Gabriel* de lui remettre l'extrait de la présente séance.

Ce mardy 2e May 1775[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre en date du 25e avril 1775 adressée à M. *Gabriel* par Monsieur le Directeur général, et il en a été ordonné l'enregistrement.

« A Versailles, ce 25e avril 1775.

« Vous trouverez, Monsieur, sous le ply de cette lettre, la copie de celle que vient de m'adresser M. Le Noir, lieutenant général de police, au sujet de l'état dans lequel se trouve la tour de l'*église Saint Sauveur*[2]. Je cède avec empressement au désir que me témoigne ce magistrat de soumettre cet objet important à l'examen de l'Académie : je désire, en conséquence, qu'à la première assemblée vous fassiez faire lecture de la lettre de M. Le Noir, et qu'il soit nommé des commissaires, sur le rapport desquels l'Académie examinera les meilleurs procédés dont la matière est susceptible et les consignera dans un mémoire qu'elle me fera parvenir. Vous sentez que cet

1. Ont signé en mai : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moranzel, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. L'*église Saint-Sauveur* avait sa façade sur la rue Saint-Denis, au coin de la rue Saint-Sauveur. Elle avait dû être réparée à plusieurs reprises depuis 1700. Cf. plus loin, p. 226, 228. Voir aux Appendices.

objet demande à être traité avec le moins de délai possible : je m'en remets là dessus au zèle de l'Académie.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble, etc.

« D'Angivillers. »

Il a été ensuite fait lecture de la lettre de M. Le Noir, lieutenant général de police, par laquelle il requiert que l'Académie aide de ses lumières la fabrique de Saint Sauveur sur la conservation ou reconstruction de la tour de ladite église, et l'Académie a nommé pour commissaires à cet effet MM. *Soufflot*, *Franque*, *Brébion*, *Moreau*, *Chalgrin* et *Couture*, et la lettre de M. Le Noir leur a été remise.

Ensuite, l'Académie a décidé que, le lundy 15e may, les académiciens seroient convoqués pour s'assembler à huit heures précises du matin, pour donner aux élèves les programmes des grands prix.

Liste des élèves de l'Académie[1].

Année 1775.

Académiciens de la 1re classe	Élèves.
Messieurs :	Les sieurs :
Gabriel.	Louis Thibault.
L'Écuyer.	Jean Jacques Bruyas.
Contant.	Jacques Étienne Thierry.
Soufflot.	Florent Alexis Desgranges.
Mansard.	Richard Després.
Potain.	Jean Baptiste Parizon.
De L'Épée.	Nicolas Gelot.
Hazon.	Pierre Francastel.
De Wailly.	Jacques Colson.

1. L'Académie avait dressé pour la première fois une liste de ses élèves en 1745 (*Procès-verbaux*, t. VI, p. 40-41), mais elle ne le fit ensuite qu'irrégulièrement.

Péronnet.	François Henry.
Franque.	Alexis François Bonnet.
Brébion.	Jacques Molinos.
Moranzel.	Alexis La Roue.
Rousset.	Henry Prosper Doucet.
Sedaine, secrétaire.	Marin Antoine Saint Peravy.
Le Roy, professeur d'architecture.	Jean Denis. Philibert Moicte. Léon Dufourny.

Académiciens de la 2e classe.	Élèves.
Messieurs :	Les sieurs :
Le Roy.	Jean Marc Montamant.
Moreau.	Charles Joachim Bénard.
Coustou.	François Masse.
Boullée.	Jacques Pierre Grisors.
Desmaisons.	Jean Louis Després.
Bellicard.	Moreau Dufresnoy.
Gabriel le fils.	François Lefevre.
Chalgrin.	Charles François Viel.
Peyre.	François Mihault.
Trouard.	Claude Jean Longuehaye.
Jardin.	Nicolas Piquel.
Guillaumot.	Pierre Reuflet.
Le Doux.	Pierre Fournerat.
Couture.	François Étienne Herbelot.
Billaudel.	Louis Étienne de Senne.
Gondouin.	Jean Basse.
Mauduit, professeur de mathématiques.	Jacques Foucherot. Nicolas Claude Girardin. Paul Guillaume Lemoine.

Élèves surnuméraires des membres que l'Académie a perdus dans les années 1773 et 1774.

Messieurs :	Les sieurs :
Chevotet.	Pierre Thomas Baraguet.
Le Carpentier.	Charles Théodore Huyot.
De Luzzy.	Louis Niquet.
De Règemorte.	Jean Louis Archangé.
Blondel.	Pierre Garet. Laurent Prétel. Alexandre Richard.

Le 6e may 1775.

M. J. Sedaine. Le Roy.

Ce lundy 8e May 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation du mois d'avril de la présente année, dont le programme est une église paroissiale d'une ville de province; et l'Académie n'a point décerné de prix, attendu que la plus part des élèves n'ont donné que des esquisses et que, des deux desseins finis, l'un n'est pas conforme à son esquisse et l'autre a été jugé trop foible.

Ensuite, il a été dit que les commissaires écriroient aux correspondans pour les exhorter à plus d'assiduité.

Les commissaires nommés pour ce qui concerne la tour de *Saint Sauveur* ont dit, qu'ayant encore besoin de s'y transporter pour l'examen des fouilles qu'ils ont demandé que l'on fît, ils ne pourroient rendre leur rapport qu'à la séance du 22e may : la séance du 15e may étant occupée à donner le programme des grands prix.

Ce lundy 15e May 1775.

L'Académie étant assemblée pour donner aux élèves le programme des grands prix, le sujet proposé et décidé

par voix unanime sont des écoles de médecine : ces écoles doivent être projetées sur un terrain qui s'étendra, dans sa longueur, entre deux murs mitoyens. Il aura quatre vingt toises dans sa plus grande dimension, la plus petite n'aura que quarante toises; l'un de ses côtés donnera sur une place et l'autre sur une rue; l'entrée, qui sera du côté de la place, introduira à une cour d'une longueur et d'une largeur convenables. Les différentes pièces comprises dans ce bâtiment seront un amphithéâtre, deux salles pour les cours de chimie et de médecine avec leurs dépendances, une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, une grande salle pour les actes; on y fera aussi une chapelle, une salle pour les consultations des pauvres, une pour la pharmacie, trois ou quatre autres pièces, deux logemens principaux et deux moins considérables pour les officiers de la Faculté; on emploiera une portion du terrain pour un jardin de botanique.

Les élèves feront le plan du rez de chaussée, le plan du premier étage, l'élévation principale et une coupe prise sur la longueur du terrain : l'échelle des esquisses sera de trois lignes pour toise, celle des desseins rendus sera d'un pouce.

Les élèves remettront les desseins entre les mains du professeur, le samedy 19e aoust avant midy, l'Académie rejettra les desseins qui ne seront pas dans les dimensions prescrittes et qui ne seront pas conformes aux esquisses.

Ce lundy 22e May 1775.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement des esquisses pour le nombre des concurrens et pour la distribution des loges et, de vingt et un élèves qui ont concouru, seront admis au concours les srs de Seine, Colson, Doucet, Le Moine, Bruyas, Gisors, Thierry, Després, Richard et Bénard, et lesdits élèves remettront

leurs desseins, au net, entre les mains du professeur, le samedy 19e aoust avant midy.

Ce lundy 29e may 1775.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires nommés à la séance du 2e may pour l'examen de la tour de *Saint Sauveur*, à l'effet de donner leur avis pour sa conservation ou reconstruction, ont fait lecture de leur rapport à ce sujet et rendu compte à l'Académie des opérations qu'ils ont faites pour parvenir à la clôture d'icelui, et, après délibération, l'Académie a approuvé unanimement ledit rapport et a dit qu'il en seroit fait une copie collationnée et certifiée conforme à l'original : laquelle, par le secrétaire, seroit envoyée à M. *Gabriel*, qui la remettra à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la décoration extérieure du côté d'une basilique, et le prix a été adjugé au sr Desgranges, élève de M. *Soufflot*.

Ce lundy 12e Juin 1775[1].

L'Académie étant assemblée, le sr Paris, élève de l'Académie, de retour de *Rome*[2], a présenté les études qu'il y a faites des plans, coupes, profils et élévations des édifices dont il a levé les plans et rapporté les mesures exactes et dessiné les détails ; et l'Académie, après s'être occupée à l'examen de ce travail, en a remis à la séance pro-

1. Ont signé en juin : Billaudel, Boullée, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Paris (Pierre-Adrien) n'avait obtenu que le troisième prix en 1768. Il fut admis à l'École de Rome sur la recommandation de son maître Trouard en 1772 ; il revint en France à la fin de 1774. Voir les recueils de dessins de Paris à la bibliothèque de Besançon.

chaine la continuation et le sr Paris a laissé ses desseins entre les mains du secrétaire.

Ce lundy 19e Juin 1775.

L'Académie étant assemblée, elle a continué l'examen des études que le sr Paris a faites, et elle a vu avec beaucoup de plaisir un recueil aussi considérable d'études des meilleurs ouvrages de l'antique, rendus et dessinés avec autant de précision que de goût, et est très satisfaite de l'employ utile qu'il a sçu faire de son temps pendant son séjour en *Italie*.

Ce lundy 26e Juin 1775.

L'Académie étant assemblée, elle a fait l'examen du prix d'émulation, dont le programme est un terrain de 12 toises sur 50 toises, à distribuer de la manière la plus avantageuse pour le propriétaire; et l'Académie, n'ayant pas été satisfaite des projets, a réservé le prix pour être accordé lors d'un autre concours.

Ce lundy 3e Juillet 1775[1].

L'Académie étant assemblée, le sr Guichard qui, le 20e mars de la présente année, a mis sous ses yeux un bas relief d'ornemens en bois, en a fait voir un second, en talc, incrusté dans un panneau de menuiserie, faisant relief : lequel représente des fleurs et ornemens et l'Académie pense que cette invention, aussi dispendieuse et d'un aussi grand travail que la sculpture en bois, entraîne de plus grandes sujétions[2]. Elle applaudit, cependant, aux

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, Sedaine.

2. Voir ci-dessus, p. 218.

efforts que l'artiste fait pour étendre la perfection de son art.

Ce lundy 10e juillet 1775.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a remis sous les yeux de l'Académie des expériences faites sur les vernis des srs Loliot et Crevel, dont il est question à la séance du lundy 6e mars 1775. On a inséré et noyé dans du plâtre gâché des plaques de tôle et des clouds de fer revêtus de ce vernis, et des plaques de la même tôle et des clouds sans aucun vernis, et, après huit mois qu'ils ont séjourné dans ce plâtre, l'humidité n'a agy en aucune manière sur la tôle vernissée, et la rouille a mordu et entamé la tôle et le cloud qui ne l'étoient pas, au point de fendre le plâtre dans lequel ils étoient. Ainsy ledit vernis peut être employé sur le fer avec avantage, dans les cas où on ne désireroit point l'adhérence que donne la rouille et où on craindroit, au contraire, les effets de la rouille.

Ce lundy 17e Juillet 1775.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de juillet de la présente année, dont le programme est de distribuer de la manière la plus avantageuse un terrain de 15 toises de largeur sur 40 toises de profondeur, et le prix a été adjugé au sr Fournerat, élève de M. *Le Doux*.

Ce lundy 24e Juillet 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été, par M. *Guillaumot*, fait lecture d'une lettre de M. le comte de Chronstedt, correspondant en *Suède* et dont il est commissaire, par laquelle lettre il désireroit connoître ce que l'Académie a statué sur les poëles usités dans le *Nord*, d'après le mémoire de M. le baron de Wrede; et il a été dit que

M. *Guillaumot*[1] auroit communication du mémoire pour en faire réponse à M. de Chronstedt et lui témoigner que l'Académie attend avec impatience les gravures du château de *Stockholm* qu'il lui envoye.

Ensuite, a été fait lecture du chapitre premier du premier livre de Vitruve, et l'Académie s'est occupé du précepte qu'il donne dans ce chapitre que, pour régler les mesures et les proportions, elles se trouvent mieux quelquefois par le calcul que par la géométrie[2] : observation très juste et presque toujours applicable à l'architecture. Et en suite l'Académie s'est entretenue de plusieurs machines hydrauliques qui ont nouvellement paru.

Ce lundy 31e Juillet 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Wallin de La Mothe, correspondant en *Russie*, remise par M. *Le Roy*, commissaire à sa correspondance, par laquelle lettre il annonce à l'Académie l'envoy qu'il fait des marbres que l'on exploite depuis une douzaine d'années dans la *Sibérie*[3], ce qu'elle recevra avec plaisir. Et comme M. Wallin de La Mothe désire s'établir à *Lyon* et demande la recommandation de l'Académie, elle les lui accorde avec d'autant plus de justice que sa résidence en *Russie* ne peut que lui faire honneur, et elle a prié M. *Soufflot* de vouloir bien écrire à *Lyon* pour notifier l'estime qu'elle fait de M. Wallin de La Mothe.

Ce lundy 7e Aoust 1775[4].

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a présenté

1. Voir ci-dessus, p. 209.
2. Cf. Appendices de ce volume.
3. L'Académie reçoit en janvier 1776 des échantillons de marbres, pierres, etc., envoyés par Valin de La Mothe.
4. Ont signé en août : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gabriel

des desseins de chapiteaux de différentes compositions qui lui ont été remis. Les idées de ces chapiteaux n'ont prouvé que la difficulté d'en composer de comparables aux anciens.

Ensuite, le sr Bonvoisin, artiste doreur, présenté par M. *Franque*, a fait voir des modèles de son art, et l'Académie a vu avec plaisir la précision et le goût de son travail en cette partie et l'exhorte à continuer à se perfectionner dans ce genre.

M. le secrétaire a représenté que l'Académie devant, à la rentrée de la Saint Martin, profiter des bontés de Sa Majesté en passant dans les nouvelles salle et école qui lui sont destinées[1], il seroit nécessaire que chaque académicien s'occupât de tout ce qui peut assurer et perfectionner l'instruction des élèves et augmenter l'émulation dans toutes ses parties, et les commissaires nommés par la séance du 21 novembre 1774 s'assembleront à cet effet, sans interruption, pour en faire rapport.

Ce lundy 14e Aoust 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que le jugement des grands prix se fera, le lundy 28e aoust, et qu'en conséquence le secrétaire écriroit à Monsieur le Directeur général pour le prier, au nom de l'Académie, de vouloir bien l'honorer de sa présence pour concourir au jugement des grands prix, ou de vouloir bien assigner le jour qu'il lui plaira, et en même temps de le prévenir sur le désir qu'elle a d'être installée par lui dans la nouvelle salle qu'elle va tenir des bontés du Roy.

Ensuite, l'Académie a décidé que, le jour de son installation, il conviendroit que se fît la distribution desdits

fils, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

1. Ci-après, p. 240.

grands prix : qu'ainsy cette distribution seroit remise à la rentrée de la Saint Martin.

L'Académie, ensuite, s'est entretenue des édifices du *Louvre*.

Ce lundy 21e Aoust 1775.

L'Académie étant assemblée, elle s'est occuppée de l'examen des projets pour le jugement des prix.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de M. le comte d'Angivillers en réponse à celle du secrétaire écrite au nom de l'Académie, et en conséquence elle a dit que le jugement des prix seroit fait, le lundy 28e aoust, et que les prix seroient distribués à la séance du lundy 4e septembre : ainsy les académiciens seront convoqués pour le jugement des prix à la séance du 28e aoust.

Ce lundy 28e Aoust 1775.

L'Académie étant assemblée, présidée par Monsieur le Directeur général, il a été procédé au jugement des grands prix : le premier prix a été accordé au sr Paul Guillaume Le Moine, âgé de vingt et un ans, natif de *Paris*, élève de M. *Mauduit;* le second au sr de Seine, élève de M. *Billaudel*, né à *Paris*, âgé de vingt huit ans; l'accessit au sr Charles Prosper Doucet, élève M. *Rousset*, né à *Paris*, âgé de vingt sept ans. Et les prix ont été donnez par Monsieur le Directeur général.

Ensuite a été présenté par M. *Guillaumot* les plans, coupes, profils, élévations et différents aspects du *Palais Royal de Stockholm*[1], composés et conduits par M. le comte de Tessin : lesquels sont envoyez à l'Académie par

1. Le palais de *Stockholm* avait été reconstruit en partie par Nicodème Tessin (1654-1728) en 1688, puis de nouveau après le grand incendie de 1697. Les travaux furent repris en 1727 par lui et son collaborateur Härleman et par son fils Carl-Gustav. Les Tessin furent surintendants des bâtiments royaux.

M. le comte de Chronstedt, intendant des Bâtimens du roy de Suède, et il a été dit que M. *Guillaumot* remercieroit son correspondant, de la part de l'Académie, et lui demanderoit sur la construction de ces édifices des détails que l'Académie désire.

Du lundi 4e Septembre 1775[1].

L'Académie étant assemblée, on a procédé au jugement des prix d'émulation du mois d'aoust, dont le sujet étoit une bourse pour une ville maritime en France, et le prix a été accordé au dessin du sieur Jean Bosse, élève de M. *Gondouin*. Son projet a réuni tous les suffrages, tant par sa composition que par sa juste conformité avec son esquisse, ce dernier avantage devant de plus en plus déterminer le jugement de l'Académie dans ces sortes de décision. La Compagnie, avant de se séparer pour les vacances, a renouvelé ses idées sur les différents règlements qu'elle se propose pour la bonne discipline de l'école, et particulièrement pour ce qui pourra établir la meilleure règle lors des concours aux prix.

Rapport des commissaires sur le mémoire présenté à l'Académie par le sr Féroussat de Castelbon :

« Nous, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture dans son assemblée du lundi 20 février 1775, pour l'examen d'un mémoire présenté à la Compagnie par le sr Féroussat, dans lequel il propose un établissement de four à plâtre sur un emplacement riverain des boulevards, pour procurer à Paris une qualité de plâtre supérieure à ceux qui s'y emploient ordinairement;

« Nous nous sommes assemblés plusieurs fois chez M. *Guillaumot*, l'un de nous, et, après y avoir fait lecture du mémoire et nous être entretenus sur tous les objets qu'il contient et sur les avantages qui peuvent

1. Ont signé en septembre : Brébion, Desmaisons, Franque, Ledoux, Leroy, Peyre, Soufflot.

résulter de l'exécution de cet établissement, nous nous sommes réunis, le 3 mars après midy, à la maison du sr Féroussat, *rue du Faubourg du Temple*, où il nous a fait lecture d'un nouveau mémoire plus étendu que celui adressé à l'Académie, sur les moyens qu'il se propose d'employer pour la perfection du projet.

« Nous avons ensuite fait lecture de l'acte, par extrait collationné des registres de la chambre royale de maçonnerie délivré au sr Féroussat, sur le réquisitoire de M. le procureur du Roi de ladite chambre, et lecture aussi faite de la copie collationnée d'une délibération de la communauté des maîtres maçons de la ville et faubourg de Paris : ces deux actes, également favorables au projet et établissement du sr Féroussat, nous ont conduits avec confiance à l'examen du model des fours au moment de la neuvième cuisson, qui a été commencée en notre présence.

« Ce model de four, qui produit après la cuisson de la pierre deux à trois muids de plâtre calciné et battu, diffère des fours ordinaires en ce que le sr Féroussat y a adapté un tuyau de maçonnerie en forme de hotte, réduit à la sortie du four à une largeur suffisante pour le passage de la fumée. Le fourneau et sa voûte sont formés de pierre à plâtre, comme dans les fours ordinaires, et cette pierre s'y calcine de même; mais l'ouverture est fermée, par devant, par une porte de fer qui ne laisse en dessous que 4 à 5 pouces de vuide pour le passage de l'air. Cette fermeture empêche la dissipation de la chaleur et procure, avec moins de consommation de bois, le degré de calcination nécessaire et égal pour tout. Les fours actuels de plâtriers ne peuvent produire cet avantage, parce qu'ils sont ouverts tant en dessus qu'en devant et que, pour conserver la chaleur et ménager le bois, ils ont recours à une masse de terre et poussières dont ils couvrent le dessus de la fournée et souvent le devant, lorsque le bois est consommé. Ces poussières se mêlent avec le plâtre

cuit et il en résulte les mauvais plâtres qui s'employent journellement dans les bâtimens, malgré la vigilance de la chambre de la maçonnerie et les amendes fréquentes auxquelles elle condamne les plâtriers en contravention.

« Après notre examen de la fabrique et disposition du modèle du four, le sr Féroussat, pour nous faire juger que la fumée s'en enlève facilement à la sortie du tuyau, a fait mettre, en notre présence, une augmentation de bois et, quoique le vent fût très variable et que la sortie du tuyau ne soit élevée qu'à dix pieds du sol du four, nous avons reconnu effectivement que la fumée, étant poussée d'une part par l'action du feu et l'air passant sous les portes de tôle, et de l'autre par le vuide observé entre la languette de face et le parement de pierres à cuire, il se fait dans ce vuide un prolongement de flamme qui oblige d'autant plus la fumée à s'élever.

« Cette observation sur l'effet de la fumée, par le modèle du four du sr Féroussat, nous fait présumer que ceux qu'il se propose de faire construire sur les *marais riverains des boulevards*[1] pourront produire les mêmes effets, en observant que les tuyaux soient à une élévation proportionnée à la masse et volume de bois qu'ils consommeront.

« Nous avons ensuite examiné le model de la machine que le sr Féroussat se propose de faire exécuter dans le même établissement pour écraser et mettre en poudre la pierre à plâtre cuite, au point de l'employer dans les bâtimens sans être obligé de le battre : il sera moins éventé pour l'usage de la machine que celui qui résulte des gravois rebattus.

« L'invention de cette machine nous a paru ingénieuse sans être compliquée : trois cylindres de différentes coupes et dimensions sont mis en mouvement par un cheval de moyenne force, attelé au bout d'un levier passé horizon-

1. Probablement vers la *rue des Marais-Saint-Martin*.

talement dans un cabestan vertical; les cylindres écrasent le plâtre et l'inclinaison de la plate forme le dirige vers de petites trappes, qui ne se lèvent que de la hauteur nécessaire pour laisser passer le plâtre fin; le même levier où le cheval est attelé soulève les trappes, en rencontrant des tringles de fer qui y correspondent. La manœuvre des ouvriers nous a paru, pour cette préparation, se pouvoir faire facilement et à peu de frais.

« Le samedy 4 mars, nous, commissaires soussignez pour nous assurer par l'expérience de la supériorité que le plâtre cuit par les procédés du sr Féroussat devoit avoir sur ceux qui s'emploient journellement, nous nous sommes rendus à sa maison, et, après avoir fait retirer du four une quantité de plâtre suffisante pour en faire l'essai, nous l'avons fait battre et passer au sac en notre présence; nous avons pareillement fait battre et passer au même sac du plâtre sortant des fours de trois plâtriers différents au moment qu'ils arrivoient à Paris : ces mêmes plâtres, gâchés à même quantité de plâtre sec et même quantité d'eau, ont été versés dans des boîtes de même grandeur préparées exprès et qui avoient servi à mesurer le plâtre sec.

« Ce commencement d'expériences et de comparaisons nous a fait voir que le plâtre du sr Féroussat, plus compact que les autres, n'a rempli sa boîte qu'à peu de chose près; un des autres essais l'a aussi remplie au même degré que celui du sr Féroussat, et les deux autres, qui avoient gonflé en les gâchant, ont produit une élévation excédant le bord de leur boîte.

« Ces quatre essais de plâtre ayant suffisamment pris corps, nous les avons emportés dans leurs boîtes, et, depuis le samedy 4 mars jusques au mardy 7 dudit, nous les avons ressuiés dans un lieu sec et sans feu.

« La nécessité de terminer ces expériences, pour ne point trop différer le présent rapport, nous a engagés à retirer de leur boîte ces petits cubes de plâtre le mardy

7 mars : ils étoient chacun de 10 pouces de long sur 6 pouces de large et de 4 pouces de hauteur; à ce moment, le cube marqué F a pesé 15 livres 2 onces, un autre à la marque particulière, aussi 15 livres 2 onces, un autre, 15 livres 15 onces et le quatrième, 16 livres 13 onces.

« Depuis ce moment 7 mars au matin, jusques au samedy 11 dudit, lesdits cubes de plâtre ayant été séchés à un feu doux et égal pour chacun, ils ont été pesés de nouveau.

« Le plâtre marqué F a pesé 12 livres 3 onces, un autre à sa marque particulière 12 livres, un autre 12 livres 7 onces et le quatrième 12 livres 3 onces. Dans cet état, nous avons fait couper, de chacun de ces cubes, un dez de 3 pouces en quarré sur 3 de hauteur, et nous avons reconnu à l'œil et au cizeau, sur les autres morceaux, que le plâtre marqué F, qui étoit celui du sr Féroussat, étoit le plus dur, le plus plein et le plus beau. Il restoit cependant encore à ces quatre dez de plâtre une dernière épreuve pour nous assurer de leur qualité la plus essentielle dans la construction, qui est la résistance sous le fardeau. Nous les avons, en conséquence, fait porter le même jour chés M. *Soufflot* et mis sous la machine, que ses lumières et son zèle pour tout ce qui peut augmenter les connoissances de son art ont engagé de faire exécuter pour calculer la résistance des différens mathériaux et mettaux propres à l'usage des bâtimens :

« Un desdits dez de plâtre posé sous cette machine s'est ouvert et écrasé sous le poids de 1,380 livres;

« Le second sous 3,300 livres;

« Le troisième sous 4,080 livres;

« Et le quatrième, qui étoit celui du sr Féroussat, sous 6,630 livres.

« Cette dernière expérience, la plus convaincante de la qualité supérieure que le plâtre acquiert par le procédé d'une bonne cuisson sans mélange d'aucune terre, cendres et poussières, ainsi que le pratiquent une partie des plâ-

triers, nous fait désirer, pour l'avantage du public, que le gouvernement veuille bien protéger et favoriser l'établissement des fours à plâtre tels que les propose le sr Féroussat.

« A Paris, ce 13 mars 1775. Signé : *Franque*, *Desmaisons*, *Brébion*, *Guillaumot*. »

Ce lundy 13e Novembre 1775.

L'Académie n'est point rentrée ce jour qui lui est prescrit par ses statuts et règlemens : ses motifs et l'authorisation pour remettre son assemblée au lundy 20 novembre sont contenus dans les deux lettres cy après :

« *A Monsieur le comte d'Angivillers.*

« Du Louvre, ce 5e novembre 1775.

« Monsieur,

« D'après les statuts et règlemens de l'Académie d'architecture, elle doit rentrer le lundy 13e novembre; mais d'après ce que prescrit la circonstance, elle pense qu'elle ne doit pas établir ses séances dans les nouvelles salles qui lui sont destinées sans que le ministre de Sa Majesté, Monsieur le Directeur général, ne la mette en possession de ce nouveau bienfait. Ainsy j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur, si elle peut retarder sa rentrée jusqu'au lundy 20e novembre, jour qui — le voyage de Fontainebleau étant finy — peut lui faire espérer l'honneur de vous avoir pour la présider et de devoir à votre présence l'instant qui lui sera le plus précieux, après celui de son institution.

« Je suis, avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Sedaine,

« Secrétaire perpétuel de l'Académie. »

« A Fontainebleau, le 9e novembre 1775.

« Je suis sensible, Monsieur, au désir que vous me témoignez, de la part de l'Académie royale d'architecture, de ne point prendre possession de sa nouvelle salle d'assemblée avant que je sois à portée de la présider et de l'y installer. Le voyage de Fontainebleau finissant la semaine prochaine, je serai à *Paris* vers le milieu de cette semaine et me rendrai le lundy suivant aux vœux de l'Académie, que j'authorise à suspendre jusqu'à ce jour sa rentrée. Vous voudrez bien en prévenir tant M. *Gabriel* que les membres de l'Académie.

« Vous connoissez les sentimens sincères avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'Angivillers.

« A M. Sedaine. »

En conséquence de ces deux lettres, la première séance de l'Académie a été remise au lundy 20 novembre et avis en a été donné à chaque académicien.

Ce lundy 20e Novembre 1775[1].

L'Académie, réunie dans la nouvelle salle destinée à son école, ayant été mise en possession de ses nouvelles salles par Monsieur d'Angivillers, a pris séance.

M. *Gabriel*, directeur, interprète de sa reconnoissance, en a exprimé une foible partie par le discours qu'il a prononcé. M. le Directeur général a permis que ce discours fût porté sur les registres et que même il y fût fait mention de la reconnoissance qu'il a bien voulu en témoigner à l'Académie.

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, [Cuvillier,] Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine. — Cuvillier était premier commis des bâtiments.

Ensuite a été fait lecture, suivant l'usage, des statuts et règlemens de l'Académie.

Le secrétaire à présenté un recueil de desseins et projets d'architecture gravés, composés par M. *Contant*, académicien[1].

Ensuite M. *Soufflot* a lu un mémoire sur l'identité du goût et des règles dans l'art de l'architecture.

Ensuite M. *Le Roy* a lu un discours sur l'origine des Académies, sur leur utilité et sur les travaux de l'Académie d'architecture[2].

Ce lundy 27e Novembre 1775.

L'Académie étant assemblée, a été fait l'enregistrement du discours cy après, prononcé par M. *Gabriel*, à la séance précédente, à Monsieur le comte d'Angivillers.

« Monsieur,

« Nous nous assemblons enfin dans ce lieu destiné depuis si longtemps à nos séances. C'est par vous que l'Académie jouit de ce bienfait du Roy et vous avez bien voulu venir vous même l'en mettre en possession.

« Que de droits vous avez acquis par là sur notre reconnoissance, et quelles expressions pourroient vous la peindre toute entière, s'il nous étoit permis, Monsieur, de vous dire tout ce que nous pensons et sentons en recevant ces marques de votre bienfaisance et de votre amour des arts.

« Mais nous sçavons que votre modestie n'approuveroit pas les détails où nous entraîneroit l'effusion de nos cœurs; nous nous bornons suivant votre intention à vous assurer en cet instant où vous nous donnez, pour ainsy dire, une nouvelle existence, qu'il sera l'époque d'un redoublement d'ardeur dans l'exercice de nos fonctions.

1. Cf. ci-dessus, p. 77.
2. Je n'ai pas trouvé ces deux mémoires.

« Puissiez-vous, Monsieur, continuer d'animer souvent par votre présence les efforts par lesquels nous seconderons toujours, en ce qui nous concerne, votre zèle pour la gloire du Roy et vos vues pour le succès de votre administration.

« Nous vous prions de joindre à vos bontés le secours de vos lumières lorsque, pour atteindre plus sûrement les objets de notre institution, nous nous occuperons sous votre bon plaisir du soin de rédiger des délibérations propres à régler convenablement l'ordre de nos travaux. »

Ensuite, le secrétaire a présenté à l'Académie trois livres grand in-folio que lui donne Monsieur le comte d'Angivillers : l'un intitulé « *Les ruines de Palmyre autrement dite Tedmor au désert.* A Londres, chez A. Millard, dans le strand, M DCC LIII »; le second « *Les ruines de Balbec autrement dite Héliopolis dans la Coelosyrie.* A Londres, M DCC LXVII »; le troisième intitulé « *Les ruines de Poestum ou de Possidonie dans la grande Grèce,* par T. Major, graveur de Sa Majesté Britannique, traduit de l'anglois. A Londres, chez T. Major, dans *S. Martins' Lane;* imprimé par J. Dix Well, M DCC LXVIII[1] ».

L'Académie, pénétrée de la reconnoissance due à ce nouveau bienfait et retenue par son auteur sur la manière de l'exprimer, a prié M. *Sedaine* de saisir près de Monsieur le comte d'Angivillers l'occasion de lui présenter ses plus vifs remerciemens.

Ensuite, M. *Soufflot* a fait voir à l'Académie des desseins d'architecture chinoise dessinés sur les lieux : ces desseins appartiennent à Monsieur Bertin, le ministre[2].

Ensuite, a été fait lecture par M. *Le Roy* de l'éloge de

1. Ce sont les deux ouvrages de Robert Wood et Dawkins (avec planches). Quant à l'ouvrage sur *Poestum* par T. Major, il parut à la fois en français et en anglais, la même année (46 ou 57 planches).

2. Bertin avait été contrôleur des finances et était en 1775 secrétaire d'État.

feu M. *de Régemorte*, académicien : il a été écouté avec plaisir et reconnoissance.

Ensuite, le sr François Hanin, artiste machiniste, a fait voir une machine propre à peser[1], et l'Académie l'a trouvée très ingénieuse et très commode.

Ce lundy 4e Décembre 1775[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a rapporté à l'Académie des mémoires qui la concernent, revus par feu M. *Tannevot*, et le procès-verbal dressé par MM. *Hazon* et *Mollé*, intendant et contrôleur général, sur l'examen des *carrières de Saint-Leu*[3] *et de Troissy;* et l'Académie, après s'être entretenu des objets de ces travaux, s'est occupé de l'ordre à observer sur les travaux qui doivent remplir ses séances à l'avenir.

M. *Brébion* a donné à la bibliothèque de l'Académie le *Discours sur les monumens publics de tous les âges et de tous les peuples connus*, par M. l'abbé de Lubersac[4]; de l'Imprimerie royale, année M DCC LXXV.

Ensuite a été procédé au jugement du prix d'émulation dont le programme est une salle de spectacle pour une grande ville : plan, coupes, profils et élévations ; et le prix a été adjugé au sr Fournerat, élève de M. *Le Doux*.

Ce lundy 11e Décembre 1775.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au juge-

1. Cf. ci-dessus, p. 129.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, M.-J. Sedaine.

3. Cf. ci-dessus, p. 201, et t. VI, p. 98.

4. Au titre indiqué ici, il faut ajouter : *Suivi d'une description de projets de monuments à la gloire du roi régnant Louis XVI et de la France*, etc., 1 vol. in-fol., figures. L'abbé de Lubersac, né en 1730, mourut à Londres en 1804.

ment du prix d'émulation du mois de novembre de cette année, dont le programme est la porte d'un arsenal de marine, et le prix a été adjugé au sr Fournerat, élève de M. *Le Doux*.

Ensuite, les commissaires nommés à la séance du lundy 21e novembre 1774 ont dit qu'ils s'assembleroient vendredy 15e décembre à quatre heures, en la salle de l'Académie, pour travailler aux règlemens concernans l'école, et l'Académie les a d'autant plus pressés de terminer cette affaire qu'elle désire que ces règlemens soient arrêtés avant toute autre espèce de travail.

Ce lundy 18e Décembre 1775.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a rendu compte de ce que les commissaires assemblés pour les règlemens des élèves ont fait à la séance de vendredy passé, et ils ont promis de présenter leur rapport à la rentrée de l'année prochaine.

Ensuite, le secrétaire ayant représenté qu'il y avoit plusieurs correspondans étrangers auxquels l'Académie n'avoit point nommé de commissaires, elle a nommé M. *Soufflot* pour M. Petitot, M. *Franque* pour M. Dageville, M. *Le Roy* pour M. Chambers, M. *Moreau* pour M. Marquet, M. *Le Roy* pour M. Pigage, et il a été dit que le secrétaire écriroit à M. Roux.

Ensuite, M. *Gabriel*, directeur, a été prié de vouloir bien demander à Monsieur le Directeur général quel jour et quelle heure de la nouvelle année il trouvera bon que l'Académie aille lui présenter ses devoirs.

1776.

Ce lundy 8e Janvier 1776[1].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un grand escalier situé dans une des ailes d'un palais, et le prix a été adjugé au sr Fournerat, élève de M. *Le Doux*.

Ensuite, les commissaires nommés pour les règlemens concernans les élèves ont présenté leur rapport, et il a été fait lecture des articles qu'ils ont rédigés; et après une seconde lecture et examen que l'Académie en a fait, elle a remis à la séance prochaine le second examen des articles qu'elle n'a pu arrêter dans cette séance.

Ce lundy 15e Janvier 1776.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a présenté l'ouvrage de M. l'abbé de Lubersac sur les monumens publics, et il a été dit que le secrétaire écriroit à M. l'abbé de Lubersac pour le remercier du présent qu'il veut bien faire à l'Académie et des sentimens qu'il lui témoigne.

Ensuite, il a été fait lecture d'une lettre de M. Wallin de La Mothe, ancien correspondant de l'*Académie de Saint-Pétersbourg* : cette lettre annonce et accompagne une collection considérable de différentes pierres, marbres et même pierres de qualité fine et prétieuse, tant des environs de *Saint-Péterbourg* que des *côtes de Finlande* et de la *Sibérie*, avec un mémoire joint aud. envoy, par

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

lequel il paroît que cette collection renferme 168 articles de différentes pierres; en outre trois estampes représentant les opérations faites pour découvrir, travailler et transporter l'énorme pierre, sur laquelle sera posée la statue équestre du csar Pierre à *Saint-Pétersbourg*[1].

L'Académie a dit que le secrétaire écriroit une lettre de remerciement à M. Wallin de La Mothe, lui témoigneroit sa reconnoissance de son attention et du fruit qu'elle tire de sa correspondance; et d'ailleurs l'Académie a remis aux premiers jours du printemps à faire l'examen de ladite collection et à en faire l'objet principal d'une ou de plusieurs séances.

Ce lundy 22e Janvier 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Pigage, premier architecte de l'Électeur palatin et correspondant étranger, par laquelle il promet à l'Académie une communication de ses travaux et des réflexions sur son art; et M. *Le Roy*[2], commissaire à sa correspondance, s'est chargé de lui faire réponse.

Ensuite, l'Académie a continué l'examen des règlemens concernans les élèves et a remis à la séance suivante la continuation de ce travail.

Ce lundy 29e Janvier 1776.

L'Académie étant assemblée, elle a traité l'article concernant les élèves qui étoit resté en suspens à la séance précédente, led. article devant fixer le temps où ils cesseroient d'être élèves protégés par un académicien, et l'Académie a décidé qu'elle devoit s'en tenir à l'observance la plus exacte de l'article [L] des statuts concernans lesd. élèves.

1. Cf. ci-dessus, p. 231, et Réau, *Le sculpteur Falconet.*
2. Cf. l'Introduction et *Procès-verbaux*, t. VII, p. XXII, XXIII.

Ensuite, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de janvier, dont le programme est un château d'eau, et le prix a été accordé au sr Gisors, élève de M. *Boullée*.

Ce lundy 5e Février 1776[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général qui lui a été adressée avec des lettres-patentes enregistrées au Parlement, portans nouveaux statuts et règlemens pour l'Académie royale d'Architecture.

Ensuite, par le secrétaire, a été fait lecture desd. lettres-patentes et des statuts et règlemens y contenus, et l'Académie a dit qu'à la séance prochaine du lundy 12 février de la présente année, elle se conformeroit à l'ordre qui lui est prescrit par lesd. règlemens, et que M. *Gabriel* écriroit à Monsieur le Directeur général une lettre de remerciemens pour lui marquer la reconnoissance de la Compagnie, et demanderoit s'il lui plaisoit recevoir une députation de sa part pour exprimer ses sentimens.

La lettre de Monsieur le comte d'Angivillers renfermant des preuves de ses bontés pour l'Académie en une dérogeance à l'article XXXVI des statuts, il a été dit qu'elle serait enregistrée à la suite des lettres-patentes[2] :

« A Versailles, le ... février 1775.

« Depuis que Sa Majesté, Monsieur, m'a confié ses Bâtimens, j'ai cru devoir donner une attention particulière à tout ce qui pouvoit servir à soutenir ou raviver les

1. Ont signé en février : Gabriel, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Pour tout ce qui suit, voir l'Introduction et les lettres patentes reproduites aux Appendices de ce volume.

arts dont le soin forme une des branches les plus essentielles de cette administration. L'architecture et l'Académie instituée dès la fin du dernier siècle pour maintenir et perfectionner même cet art, porté sous le règne de Louis XIV à un degré si brillant, m'ont paru mériter par cette raison mes premiers regards. Et c'est dans cette vue que j'ai fait travailler à une nouvelle rédaction de ses règlemens, qui, après avoir été mis sous les yeux de Sa Majesté et approuvés par Elle, viennent d'être enregistrées au Parlement : vous les trouverez, Monsieur, cy-joints. J'ai tâché, et sans doute l'Académie le reconnoîtra à la lecture que je vous prie d'en faire faire à sa première assemblée, j'ai tâché, dis-je, en faisant travailler à cette nouvelle rédaction, de les diriger de plus en plus à exciter l'émulation et l'assiduité un peu affoiblies depuis quelques années. Il m'a paru aussi nécessaire d'y ajouter quelques articles relatifs au travail particulier de l'Académie ; je désirerois fort qu'elle se mît en état de publier de temps à autre quelques volumes de mémoires, à l'instar de celles des sciences et des inscriptions.

« L'architecture et les arts qui en ressortissent, les discussions de goût sur cet art, la physique et les sciences même exactes dont l'architecture emprunte si fréquemment le secours, présentent certainement une matière abondante aux recherches de ses membres ; en sorte qu'on pourroit s'étonner du peu d'empressement qu'on a vu régner jusqu'à présent dans l'Académie d'architecture à se mettre à cet égard au niveau des compagnies sçavantes, qui enrichissent chaque année l'Europe du résultat de leurs travaux. Ce seroit pour moi une véritable satisfaction de la voir ne se pas borner à l'instruction donnée dans son école ou à l'examen des projets qui lui sont adressés : la Nation et l'Europe sont en droit d'attendre quelque chose de plus d'une compagnie qui réunit dans son sein tout ce qu'il y a de plus distingué parmy les architectes modernes.

« Il a aussi paru nécessaire à Sa Majesté de mettre quelque inégalité entre la première classe et la seconde classe de ses architectes, relativement à la faculté délibérative; c'est l'objet de l'article 36, qui porte que dans les matières relatives aux affaires de l'Académie, et lorsqu'il s'agira d'élection pour une place d'académicien de la première classe ou d'honoraire associé libre, la voix délibérative n'appartiendra qu'à la première classe et aux trois plus anciens honoraires associés libres. Elle sera du reste générale dans tous les autres cas, et surtout dans ceux où il sera question de discussion relative aux arts.

« Toutefois, Sa Majesté considérant que les membres actuels de la seconde classe ont joui jusqu'à ce moment de tous les mêmes droits de suffrage que ceux de la première et qu'il leur seroit sensible de s'en voir privés, Elle a bien voulu suspendre, en leur faveur, l'exécution de cet article, en sorte que les académiciens actuels de la seconde classe continueront de jouir des mêmes droits que cy-devant et qu'Elle m'a autorisé à le mander à son académie; son intention est, au surplus, que la loy soit rigoureusement observée à l'égard des nouveaux académiciens.

« Je vous prie donc, Monsieur, de faire lecture à l'Académie de cette lettre ainsy que des nouveaux statuts et règlemens qui y sont joints, dans la plus prochaine assemblée de l'Académie, qu'il est à propos que vous fassiez convoquer par billets. Vous voudrez bien y faire faire registre de l'un et de l'autre et me renvoyer cet original des statuts, pour que je puisse m'en procurer des copies collationnées, tant pour l'impression qui doit être faite par mes ordres que pour y avoir recours dans le besoin.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'Angivillers.

« A Monsieur *Gabriel*, directeur de l'Académie royale d'architecture. »

Ce lundy 12e Février 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre adressée à M. *Gabriel* par Monsieur le Directeur général, en réponse à celle par laquelle M. Gabriel le prie, de la part de l'Académie, de recevoir une députation de sa part, ce dont Monsieur le Directeur général dispense l'Académie.

Ensuite a été fait lecture des nouveaux statuts et règlemens, aux fins d'asseoir et de fixer les réflexions que plusieurs académiciens en particulier et l'Académie, en général, a cru pouvoir se permettre, afin de les présenter à Monsieur le Directeur général qui, par l'article LIX des statuts, a le pouvoir d'interpréter les règlemens, lorsque l'Académie aura formé un avis qui paroîtra le plus convenable au bien.

Ensuite, M. *Gabriel* ayant représenté qu'il vacquoit une place dans la seconde classe par la promotion fixée du professeur d'architecture dans la première classe, l'Académie a dit que M. *Gabriel* préviendroit Monsieur le Directeur général qu'à la scéance du lundy 26 février, elle voteroit pour le choix des trois sujets à présenter au Roy, et que l'Académie seroit convoquée à ce sujet[1].

Ensuite, l'Académie a dit que MM. *Franque, Rousset, Brébion, Boullée, Peire* et *Guillaumot* s'assembleroient pour rédiger les réflexions des nouveaux statuts et en rendre compte à l'assemblée prochaine.

Ce lundy 19e Février 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée à M. *Gabriel* par Monsieur le Directeur général. Cette lettre disant qu'il paroît convenable que l'Académie suspende l'élection jusqu'après l'examen des

1. Cf. ci-dessus, p. 213, pour cette séance et la suivante.

représentations, le secrétaire différera d'écrire pour la convocation des académiciens pour voter à l'élection, et il sera fait registre de la lettre de Monsieur le Directeur général.

Ensuite a été fait lecture des réflexions sur les nouveaux statuts; et après la délibération par laquelle il a été proposé et fait quelques changemens, l'Académie a décidé qu'elles seroient présentées à Monsieur le Directeur général par M. *Gabriel*, directeur de l'Académie.

« A Versailles, le 13 février 1776.

« Je me hâte, Monsieur, de répondre à la lettre par laquelle vous m'instruisez de la délibération que l'Académie vient de prendre après la seconde lecture qu'elle a faite des nouveaux règlemens : délibération par laquelle elle a arrêté de faire des représentations sur plusieurs articles. Je les recevrai lorsqu'elle les aura rédigées et je les examinerai avec attention. Vous me marquez, en même temps, que les nouveaux statuts faisant passer M. *Le Roy* à la première classe et, en conséquence, vaquer une place de la seconde, l'Académie s'est aussi proposée de voter incessamment pour le choix de trois sujets propres à les remplir; il me paroît convenable, Monsieur, que l'Académie suspende cette élection jusqu'après l'examen que je me propose de faire de ses représentations; il est d'ailleurs nécessaire que ceux qui pourroient se mettre sur les rangs ayent le temps de se présenter, je vous prie de communiquer mes intentions à cet égard à l'Académie.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, etc.

« D'Angivillers.

« A M. *Gabriel*. »

Ce lundy 26e Février 1776.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a lu la liste des architectes qui se présentent pour la prochaine élection, et lecture a été faite de ceux cy-devant nommés par

l'Académie dans les élections précédentes; et afin qu'en votant chaque académicien se conforme à ce qui est prescrit par les nouveaux statuts, l'article concernant les présentations a été lu à la Compagnie.

Ensuite a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un obélisque élevé dans une place publique et dont la partie inférieure serviroit de fontaine, et le prix a été adjugé au sr Dufourny, élève de M. *Le Roy*.

Ce lundy 4e Mars 1776[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire présenté par le sr Radel, juré expert, dont le titre est *Mémoire sur l'établissement d'une manufacture d'ouvrages de granite, porphire, jaspe et autres pierres prétieuses de France*[2].

L'Académie, après la lecture dudit mémoire et l'examen des échantillons de ces pierres qui lui ont été présentées, en a trouvé le poly aussi parfait que la petitesse de leur volume l'a rendu possible, et a dit que la manufacture dont il est question dans ce mémoire pourroit, si elle remplit les conditions qu'elle propose, produire des ouvrages dont l'usage seroit très utile et satisfaisant pour le public, puisqu'elle pourroit fournir des ouvrages de ces marbres durs à moins de frais, et qu'il seroit à désirer pour en juger mieux d'en voir de plus grands morceaux, soit en vases, soit en tables, dont l'examen assureroit la confiance que le mémoire paroît mériter.

Il a été ensuite fait lecture d'une lettre, mémoire et copies de pièces adressées à l'Académie par le sr Viel,

1. Ont signé en mars (voir plus loin, p. 261) : d'Affry, Gabriel, Bellicard, Billaudel, Bossut, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Fontanieu, Franque, Gabriel fils, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine (d'Angivillers a signé le 18).

2. Voir aux Appendices.

sur une affaire pour laquelle il est en instance au conseil : la Compagnie a reconnu ne pouvoir délibérer sur cet objet sans en être requis dans les formes ordinaires[1].

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de M. Wallin de La Mothe, correspondant de l'Académie, en réponse à celle qui lui a été écrite par le secrétaire.

Ce lundy 11e Mars 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture par le secrétaire de la réponse de Monsieur le Directeur général aux réflexions sur les nouveaux statuts, que le LIXe article lui permettoit de lui présenter; laquelle réponse contient les volontés de Sa Majesté sur les changemens et modifications qu'Elle veut bien donner à quelques articles relatés dans lesdites réflexions.

Ensuite a été fait lecture de l'ampliation du *Bon du Roy* concernant quelques articles des nouveaux statuts, et il a été dit que ladite réponse et l'ampliation seroient inscrites sur les registres et que les originaux resteroient dans les dépôts de l'Académie.

Elle a décidé que Monsieur le Directeur remercieroit Monsieur le comte d'Angivillers des bontés dont Sa Majesté l'a honoré sur le rapport qu'il a bien voulu lui faire de ses réflexions.

Ensuite, il a été arrêté qu'en conséquence d'un des articles contenus en la réponse cy-dessus, l'Académie, à la première séance après la vacance de Pâques, voteroit pour la nomination de la place vacante à la seconde classe, et que le secrétaire convoqueroit les académiciens pour cette assemblée.

Ampliation du Bon du Roy *concernant quelques articles des nouveaux statuts de l'Académie royale d'architecture.*

Mémoire.

Je pris, il y a environ un an, la liberté de prévenir

1. Elle avait déjà pris la même décision plus d'une fois.

Votre Majesté de la nécessité de donner à l'Académie royale d'architecture de nouveaux règlemens plus propres que les précédens à y exciter l'émulation : je les ai, en conséquence, fait rédiger suivant ces vues, et après avoir été rapportés au conseil de Votre Majesté, ils viennent d'être enregistrés au Parlement.

Parmy ces règlemens il en est un qui prive à l'avenir, dans certaines circonstances, les académiciens de la seconde classe d'un suffrage dont ils ont toujours joui jusqu'à présent. Il m'a paru nécessaire d'établir à cet égard quelque distinction entre la première et la seconde classe, à l'instar de celle qui règne entre les classes différentes des autres académies. Mais, comme il seroit mortifiant pour les académiciens actuellement existans de cette seconde classe de se voir privés d'un suffrage qu'ils ont eu jusqu'à ce moment, je crois devoir proposer à Votre Majesté de suspendre l'exécution de cet article en faveur de ces académiciens; en sorte que tous ceux qui sont actuellement académiciens jouissent du même droit de suffrage qu'ils ont eu par le passé et que l'exécution du règlement n'ait lieu qu'à l'égard de ceux qui, dorénavant, entreront à l'Académie. Au moyen de cette modification, la sensibilité d'aucun d'eux ne sera blessée, parce qu'ils ne perdront aucune des prérogatives dont ils jouissent. Quant à ceux qui entreront, par la suite, à l'Académie, il n'y a nulle difficulté à ce qu'ils se conforment à cet article, comme en faisant à l'avenir la loy.

Je crois devoir encore observer à Votre Majesté que cy-devant les Académiciens de la première classe qui se trouvoient employez dans ses Bâtimens hors de Paris, quoique presque toujours absens, étoient toujours censés présens et jouissoient du droit de présence de 11 liv. par scéance fixé par les anciens statuts; ce qui leur valoit une somme d'environ 400 liv. par an.

Les nouveaux règlemens limitent rigoureusement ce droit de présence à ceux qui assisteront à l'Assemblée,

comme devant être une récompense de l'assiduité et du travail académiques; cependant, je pense qu'il seroit aussi de la justice et de la bonté de Votre Majesté qu'ils ne perdissent rien par les nouveaux règlemens, le nombre de ceux qui sont dans ce cas se réduit aujourd'huy à six et diminuera successivement par les changemens qui peuvent survenir.

Votre Majesté veut-elle bien m'autoriser à leur tenir compte, par forme de gratification, de la somme cy-dessus, ainsy que me donner ses ordres sur la restriction que j'ai pris plus haut la liberté de lui proposer concernant la disposition du règlement qui fixe les suffrages de la seconde classe?

De la main du Roy est écrit : *Bon, 4 février 1776.*

Pour ampliation : D'ANGIVILLERS, 10 mars 1776.

« A Versailles, le 10 mars 1776.

« J'ay examiné, Monsieur, avec attention, et pezé les observations que les commissaires de l'Académie d'architecture m'ont fait passer par votre entremise : je les ai mises sous les yeux de Sa Majesté qui m'a autorisé à vous écrire cette lettre contenant ses décisions sur les divers articles de ces observations.

« Le premier objet concerne le défaut de temps que l'Académie estime se trouver, entre le commencement d'avril et la fin de juin, pour la composition des grands prix. L'intervale de trois mois m'avait paru suffisant pour cet objet et j'avois eu, dans ce changement, en vue la possibilité de faire partir les nouveaux pensionnaires de l'Académie de France à Rome dans le temps le plus convenable, l'expérience ayant appris que celui auquel, depuis bien des années, ils partent pour se rendre en *Italie*, est assez défavorable, soit pour ceux qui s'y rendent par mer, soit pour ceux qui traversent les montagnes. Toutefois, puisque l'Académie juge que le temps cy-dessus seroit trop court, Sa Majesté veut bien que je lui écrive qu'Elle

l'autorise à prolonger ce temps du concours jusqu'à ce qu'il ait été pris les mesures nécessaires pour que cet article puisse avoir son exécution.

« Par le second article de son mémoire, l'Académie observe qu'il conviendroit d'accorder aux vétérans, quand il s'en trouvera, la voix délibérative, au moins en matière d'art, avec la rétribution qu'ils auroient eue dans la classe d'où ils auroient passé à celle de vétérans; Sa Majesté a jugé cette observation en partie fondée et, en conséquence, expliquant et étendant l'article des statuts qui concerne les vétérans, Elle leur accorde la même voix délibérative et le même droit de suffrage, même en cas d'élection, qu'ils auroient eu s'ils avoient resté dans la classe dont ils faisoient partie avant d'être vétéranisés. Considérant, néanmoins, qu'il est nécessaire qu'il y ait une différence entre les académiciens ordinaires et les vétérans, Elle confirme le surplus en ce qui concerne la rétribution.

« Sa Majesté a également jugé superflu que les correspondans participassent aux jettons qu'Elle veut bien être distribués à la seconde classe, et son intention est que l'article qui les regarde soit observé selon sa teneur; du reste, la place des correspondans ne peut être qu'à la suite de la seconde classe.

« L'Académie a paru désirer, par le quatrième article de ses observations, que, lorsque le directeur arriveroit après la séance commencée, celui qui, en son absence, avoit commencé à la présider, continuât de le faire, nonobstant l'arrivée du directeur ou de l'ancien qui l'eût présidé, s'il fut arrivé à temps : l'objet de cette demande est de ne pas trop prolonger la séance en obligeant d'agiter de nouveau des matières déjà traitées.

« Cette raison n'a pas paru à Sa Majesté devoir balancer l'inconvénient de priver de son droit celui à qui Elle a accordé la prérogative de présider son académie, toutes les fois qu'il sera présent. Elle a, en conséquence, décidé

qu'il ne seroit fait, à cet égard, aucune innovation à ce qui s'est pratiqué à l'Académie jusqu'à ce moment. Elle a seulement jugé à propos de faire cette distinction : lorsque son premier architecte ou son architecte ordinaire à qui, dans l'absence du premier, appartient le droit de présider l'Académie, arrivera en quelque état que soit la séance, il prendra la place qui lui compète en sa qualité de président et continuera de présider l'Académie jusqu'à la fin de la séance. Mais, lorsqu'en l'absence de l'un et de l'autre, quelque académicien se trouvant le plus ancien des présents aura commencé de présider, il continuera de le faire, même après l'arrivée d'un autre académicien plus ancien que lui, autre que le premier architecte ou architecte ordinaire de Sa Majesté. Il n'y a, du reste, aucune difficulté sur le cinquième article des observations : en cas d'absence du secrétaire, le président de l'Académie, soit qu'il la préside en qualité de directeur, soit qu'il le fasse seulement à raison de son ancienneté, aura droit de commettre tel académicien qu'il voudra pour tenir le registre pendant la séance.

« Par le sixième article de ces observations, l'Académie demande si, lorsque le secrétaire et le professeur de mathématiques seront pris parmy les académiciens architectes (ce qui peut arriver), ils monteront dans le tableau et jouiront, comme les autres académiciens architectes, du droit de présider l'Académie. Dans le cas où il leur seroit acquis par leur ancienneté, cela ne pouvoit faire aucune difficulté, la nouvelle qualité de secrétaire et de professeur accordée à un académicien ne sçauroit préjudicier aux droits déjà acquis par cette dernière. Il sembleroit même, par cette observation, que l'Académie seroit dans l'usage d'attacher à ceux qui exercent ces fonctions particulières une idée d'infériorité aux autres académiciens : ce qui seroit entièrement contre l'esprit de tout autre corps académique, où ceux qui tiennent la plume ou qui exercent des fonctions utiles à

sa manutention ou à son objet jouissent d'une sorte de surcroît de considération.

« Sa Majesté, sous les yeux de laquelle j'ai mis cette observation de l'Académie, a pensé enfin qu'il ne devoit y avoir entre académiciens de la même classe aucune inégalité que celle que peut mettre l'ancienneté de réception dans cette classe, et que cette égalité parfaite étoit le seul moyen d'y maintenir la concorde nécessaire pour tendre au même but. Sa Majesté a, en conséquence, déclaré qu'Elle entendoit qu'à l'avenir l'ordre de réception réglât généralement celui du tableau.

« Le huitième objet des observations de l'Académie concerne le dernier article des règlemens, par lequel il est dit que, dans le cas où quelqu'un y contreviendroit, le directeur sera tenu d'en avertir le directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, pour qu'il prenne les ordres du Roy sur ce qu'il conviendra statuer : sur quoi l'Académie paroît craindre les inconvéniens qui pourroient résulter de ce que l'état et l'honneur d'un académicien dépendroient du rapport d'un seul de ses membres et elle désireroit que cette dénonciation fût précédée d'une délibération de l'Académie.

« Je pourrois répondre que cette appréhension de l'Académie n'est nullement fondée et qu'il n'y a nulle apparence que le directeur de l'Académie se permît d'accuser sans fondement, et même sans avertissement préliminaire, un de ses confrères, de contravention aux règlemens.

« Trop intéressé à vivre bien avec son corps, il n'est nullement probable qu'il se portât, sans motifs bien réels et bien constatés, à un acte de rigueur qui, s'il étoit injuste, lui attireroit l'inimitié de la plus grande partie de ses confrères et même une marque d'improbation de la part du Roy; mais sans me borner à cette réponse, j'observerai que, parmy les règlemens de l'Académie royale des sciences, il y en a un semblable : c'est le 37e de ses

statuts de 1699 qui, à quelques légers changemens près, la régissent encore. Il est dit que le président sera très attentif à ce que le bon ordre soit fidèlement observé dans ce qui concerne l'Académie et qu'il en rendra un compte exact à Sa Majesté ou au secrétaire d'État, à qui le Roy aura donné le soin de l'Académie; et par le dernier article il est dit, avec bien plus de sévérité que dans les statuts de l'Académie d'architecture, que dans le cas de contravention de la part de quelque académicien, Sa Majesté en ordonnera punition suivant l'exigence du cas. On lit pareils articles dans les statuts de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

« J'ai mis ces exemples sous les yeux du Roy qui, en conséquence, n'a pas jugé à propos de rien changer à cet article : il lui a même paru, par un effet de l'esprit d'ordre et de justice qui le guide, que si le directeur de l'Académie étoit tenu de n'instruire celui à qui Sa Majesté en a confié le soin de ce qui peut s'y passer de contraire aux règlemens, qu'après en avoir délibéré avec l'Académie, il pourroit arriver qu'il ne remplît point cette partie de ses devoirs, parce que l'académicien contrevenant auroit un grand nombre de confrères favorables. Si même l'Académie (ce que je suis éloigné de penser) tomboit jamais dans un relâchement absolu et général, le directeur auroit les mains liées, et le directeur et ordonnateur général ne seroit point instruit, ou ne le seroit que tard, des abus qui se seroient glissés. Mais, je le répète, l'Académie ne doit pas appréhender l'inconvénient qu'elle a en vue, et après tout le membre de l'Académie, qui auroit lieu de se plaindre à cet égard, ne seroit pas condamné sans être entendu.

« L'Académie, enfin, me témoigne désirer quelque marque plus authentique de la décision du Roy, par laquelle il suspend, à l'égard des académiciens actuels de la seconde classe, les dispositions du règlement relatives au droit de suffrage. Je me prête en cela bien volontiers au

désir de l'Académie : il m'a paru, néanmoins, superflu de faire expédier pour cet objet un arrest du Conseil, mais je vous envoye, pour remplir les vues de l'Académie, l'ampliation du bon du Roy [(Note marginale :) L'ampliation est inscrite cy-devant] qui, inscrit dans ses registres et conservé parmy ses papiers, constatera la volonté de Sa Majesté à cet égard, ainsy que sur le traitement qu'Elle m'a autorisé de faire aux controlleurs absens, qui sont privés par le nouveau règlement du droit de présence, dont ils jouissoient précédemment.

« Il n'a point été parlé, dans les nouveaux règlemens, du temps qui seroit mis entre la vacance d'une place dans l'Académie et l'élection à faire pour la remplir. L'Académie sentira qu'il est convenable que ce temps soit assez long pour que les sujets qui peuvent y aspirer ayent le temps d'être informés de la vacance et de se mettre sur les rangs : j'ai mis encore cet objet sous les yeux du Roy, qui a jugé à propos de fixer cet intervalle à un mois.

« Telles sont, Monsieur, les intentions de Sa Majesté sur les divers objets qui ont occasionné les réflexions et les observations de l'Académie : je vous prie d'y faire la lecture de cette lettre et de la lui laisser, pour être, indépendamment de l'inscription sur ses registres, conservée parmy ses papiers, comme devant lui servir de titre original de la décision du Roy sur ces divers objets. Je me flatte que l'Académie n'y trouvera que des marques des bontés dont le Roy veut bien l'honorer, ainsy que de mon désir de la voir fleurir et porter l'art qui est l'objet de ses travaux à un degré de splendeur, qui fasse également la gloire de l'Académie et celle de la Nation.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *(Signé :)* D'ANGIVILLERS.

« Je joins icy une centaine d'exemplaires des nouveaux statuts pour être distribués aux académiciens. »

Ce lundy 18e Mars 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de deux lettres adressées à M. *Gabriel* par Monsieur le Directeur général : par la première il est dit que Sa Majesté a nommé, pour associés libres honoraires[1], MM. *Trudaine*, *Watelet*, *Pierre*, le comte *d'Affry*, *Fontanieu* et l'abbé *Bossu;* par la seconde, Sa Majesté nomme M. *Mansard* vétéran à l'Académie, et cette vétérance accordée faisant vacquer une place dans la première classe, l'Académie, en observant l'usage, peut procéder aux élections.

Ensuite, Monsieur le Directeur général a présenté à l'Académie MM. [M. de Trudaine est absent] Watelet, Pierre, le comte d'Affry, Fontanieu et l'abbé Bossu, associés libres honoraires, nommés par S. M.; l'Académie a vu ce choix comme un bienfait de Sa Majesté et comme une nouvelle preuve de la protection éclairée de Monsieur le comte d'Angivillers.

Ensuite a été fait lecture d'un mémoire de M. Peire, intitulé : *Du génie de l'architecture*[2]. M. *Soufflot* a fait lecture d'un mémoire déjà lu à la scéance du 20e novembre 1775.

Ensuite, M. *Mauduit* a fait lecture d'un mémoire intitulé *Essay d'une perspective théorique et pratique à l'usage des artistes.*

Enfin, le sr Couture l'aîné, couduit par le secrétaire, de l'aveu de Monsieur le Directeur général, a mis sous les yeux de l'Académie les projets qu'il a faits pour la reconstruction des édifices à faire sur les *parties du Palais*[3] qui

1. Voir l'Introduction.

2. Il doit s'agir de Peyre le jeune (Antoine-François), 1739-1823. Mais je ne trouve nulle part son mémoire signalé. — Quant à Mauduit, je ne vois pas son mémoire parmi ses œuvres imprimées.

3. Le *Palais de justice* venait d'être incendié en partie. Couture n'était pas chargé seul de la restauration. Il fut d'ailleurs remplacé par Desmaisons.

ont été incendiées et un projet général de ce palais et de ses abords.

« A Versailles, ce 13e mars 1776.

« Sa Majesté ayant, Monsieur, créé par les nouveaux règlemens qu'Elle a donnés depuis peu à son Académie d'architecture une classe d'honoraires associés libres du nombre de six, il lui restoit à nommer, pour la première fois, les six personnes qui la composeroient : c'est ce qu'Elle vient de faire. Je vous informe donc que le Roy a nommé, pour remplir ces six places : M. *de Trudaine*, M. *Watelet*, M. *Pierre*, M. le comte *d'Affry*, M. *de Fontanieu* et M. l'abbé *Bossu*.

« L'Académie d'architecture sera certainement flattée de se voir associer, par cette nomination, des personnes aussi capables de concourir à son objet par leur goût, leurs lumières et leurs connoissances, soit dans les beaux-arts, soit dans ceux qui sont relatifs à l'architecture; et je ne puis, moi-même, que féliciter l'Académie de cette acquisition. Lorsqu'à l'avenir il viendra à vacquer une de ces places, elle sera remplie par élection, comme il est prescrit par l'article dix du règlement.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* D'ANGIVILLERS.

« A M. *Gabriel* père. »

« A Versailles, le 13 mars 1776.

« Il y a bien des années, Monsieur, que diverses circonstances empêchent M. *Hardouin-Mansard* de remplir un des principaux devoirs que l'on contracte en entrant à l'Académie, sçavoir celui d'assister avec quelque régularité à ses séances. Je n'ignore pas que, sur la représentation qui fut faite en 1772[1] à M. de Marigny de cette absence continuelle, il exposa au Roy des motifs parti-

1. Voir ci-dessus, p. 123, 124, 128.

culiers qui pouvoient faire fermer les yeux sur cette infraction aux statuts. Mais Sa Majesté venant de les renouveller, en enjoignant, d'une manière plus positive encore que par le passé, leur observation, et ayant, d'ailleurs, nommément désigné une classe de vétérans pour ceux qui, après avoir remply pendant plusieurs années leurs devoirs académiques, ne pourroient continuer de s'en acquitter, j'ay pensé ne pouvoir mieux faire pour concilier l'observation des statuts avec les raisons particulières d'égard pour M. *Mansard*, que de proposer au Roy de le déclarer vétéran. Sa Majesté y a donné son agrément, et je vous en fais part, afin que vous l'annonciez à l'Académie.

« Cette disposition faisant vacquer une seconde place dans la première classe, l'Académie pourra procéder, suivant l'usage, à l'élection nécessaire pour la remplir, en se conformant d'ailleurs à ce que Sa Majesté vient de prononcer sur le délai à mettre entre la vacance d'une place et l'élection des sujets à présenter au Roy pour la remplir.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* D'ANGIVILLERS.

« M. *Gabriel*, directeur de l'Académie royale d'architecture. »

Ce mardy 26e Mars 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre du sr Féroussat de Castelbon [1], par laquelle il prie le secrétaire de présenter à l'Académie un imprimé intitulé : *Réflexions sur la mauvaise qualité du plâtre*, et l'Académie, qui précédemment a fait examiner ses opérations par des commissaires nommés, a accepté avec plaisir ledit imprimé.

1. Ci-dessus, p. 234.

Ensuite, le sr Pérard, architecte, a présenté à l'Académie un modèle en relief d'un belvédère, avec ses plans, et differents autres plans des maisons qu'il a construites à *Paris :* ce que l'Académie a vu avec plaisir[1].

Ce lundy 15e Avril 1776[2].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé à la nomination des architectes pour remplir la place vacante à la seconde classe par la promotion fixée du professeur d'architecture dans la première classe; et suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, les six sujets éligibles parmy les aspirans à ladite place ont été les sieurs Cherpitel, Clérisseau, Bellissard, Peire, Antoine et Heurtier; et par les scrutins suivans, de ces six architectes ont été choisis les srs Cherpitel, Clérisseau et Peire.

Ainsy, l'Académie propose les sieurs Cherpitel, Clerisseau et Peire.

Ensuite, le sieur Six, architecte, élève de l'Académie, a présenté huit modèles de différents ordres d'architecture traités avec beaucoup de soin et de goût, et l'Académie les a vus avec plaisir[3].

Ce 22e Avril 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, par laquelle il fait part à l'Académie de la nomination que Sa Majesté

1. Ce doit être Perrard-Montreuil.

2. Ont signé en avril : Gabriel, d'Affry, Billaudel, Boullée, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Fontanieu, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mansart de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, Watelet, Sedaine.

3. Je ne trouve Six sur aucune des listes et je ne le vois pas signalé aux différents concours.

a faite de M. *Charpitel*, et prie de l'installer en la place vacante, suivant les formes ordinaires.

Par la même lettre, il est dit que, la place de M. *Mansard* étant vacante par la vétérance que Sa Majesté lui a accordée, l'Académie peut indiquer le jour de l'élection à quinzaine, ainsy l'Académie a dit que le secrétaire convoqueroit les académiciens pour les nominations qu'elle fera le lundy 6e may.

Ensuite, l'Académie a dit que les commissaires qui ont rédigé les règlemens de discipline pour les élèves voudront bien s'assembler dans cette semaine en la salle de l'Académie pour remettre au net lesdits règlemens d'après les réflexions et annotations que l'Académie a faites en la scéance du lundy 8e janvier 1776.

L'Académie désireroit que ces règlemens pussent être lus et arrêtés à la séance prochaine.

Ce lundy 29e Avril 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des articles des statuts et règlemens concernans les élèves, et ensuite des règlemens rédigés en conséquence et pour l'interprétation de ces articles, sur ce qui doit être observé par les élèves, lors des concours, compositions et expositions des prix d'émulation et du grand prix; et l'Académie, après lecture et observations faites, a dit que lesdits règlemens, rédigés par MM. *Franque*, *Brébion*, *Sedaine*, *Le Roy*, *Couture* et *Mauduit*, seroient (vue l'approbation unanime de l'Académie) enregistrés, afin qu'ils soient observés à l'avenir et servent de loy pour l'ordonnance et la discipline de l'école, et que le professeur d'architecture les notifieroit aux élèves par la lecture qui leur en sera faite.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une cheminée destinée pour

un salon consacré aux arts, et le prix a été adjugé au sr Jean Bosse, élève de M. *Gondouin*.

Ensuite, M. *Peire*, académicien, a présenté à l'Académie des desseins de différens bâtimens et décorations intérieures qu'il a fait exécuter : ce que l'Académie a vu avec plaisir[1].

Ensuite, le sr Heurtier a présenté à l'Académie un portefeuille considérable des études faites à *Rome* et des projets de sa composition, dont quelques-uns sont exécutés ; et l'Académie en a été très satisfaite.

Enfin le sr Rougé, artiste sculpteur, a fait voir un arabesque en bas relief en talc de sa composition et une feuille de chapiteau corinthien, que l'Académie a trouvés très bien exécutés.

Ce lundy 6e may 1776[2].

L'Académie étant assemblée, après lecture faite des articles des statuts concernans l'élection des académiciens, il a été procédé, par la voye du scrutin, à l'élection des trois académiciens de la seconde classe, à l'effet de remplir la place vacante en la première classe par la nomination de M. *Mansard* à la vétérance : M. *Moreau* a eu la première élection, M. *Coustou* a eu la seconde et M. *Desmaisons* a eu la troisième.

Ensuite, suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, il a été procédé à l'élection de six architectes, parmy les aspirans à la place qui vacquera dans la seconde

1. Voir ci-dessus, p. 130, et l'Introduction. — Pour Heurtier, voir ci-après. — Quant à Rougé, il exposa ces deux morceaux au Salon du Colisée en 1716.

2. Ont signé en mai : Gabriel, Billaudel, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Fontanieu, Franque, Gabriel fils, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Ledoux, Leroy, Mansart de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, Watelet, Sedaine.

classe; et, suivant l'ordre des scrutins, les nominations ont été des sieurs Bellisard, Heurtier, Antoine, Peire, Dumont et Louis; et par les scrutins suivans, de ces six architectes, ont été choisis les sieurs Bellisard, Heurtier et Antoine.

Ainsy l'Académie propose pour la place en la première classe MM. *Moreau*, *Coustou* et *Desmaisons*, et pour celle qui vacquera en la seconde classe, les sieurs Bellisard, Heurtier et Antoine.

M. *Perronnet*, académicien, a présenté à l'Académie un mémoire lu à la rentrée publique de l'Académie des sciences, le 15 novembre 1775[1], sur les moyens de conduire à Paris une partie de l'eau des rivières de l'*Yvette* et de la *Bièvre*; et il a été dit qu'il sera mis dans la bibliothèque de l'Académie.

Le secrétaire a présenté, de la part de M. Dumont, un recueil de desseins gravez d'architecture, dont partie de sa composition[2].

Ensuite a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est les plan, coupe, profil et élévation d'un belvédère, et le prix a été adjugé au sr Gisors, élève de M. *Boullée*.

La convocation pour les grands prix est ordonnée au lundy 13 may.

Ce lundy 13e May 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée à M. *Gabriel* par Monsieur le comte d'Angivillers, par laquelle Sa Majeslé a nommé M. *Moreau*[3]

1. Voir *Procès-verbaux*, t. VII, p. 135, et ci-dessus, p. 57, et la table des *Mémoires de l'Académie des Sciences*.

2. C'est Dumont (Gabriel-Pierre-Martin) né vers 1720, mort après 1790, grand prix en 1737, il alla en Italie en 1742. Il avait déjà présenté à l'Académie de nombreux dessins ou projets (cf. *Procès-verbaux*, t. VII, p. 112, 115, 145, 147, 189, 191). Il ne fut pas membre de l'Académie d'architecture.

3. Voir l'Introduction.

pour passer à la première classe et M. *Heurtier* pour remplir la place vacante en la seconde classe.

Ensuite a été fait lecture d'une seconde lettre, par laquelle Monsieur le comte d'Angivillers approuve l'enregistrement des statuts et règlemens concernans les élèves, en insistant sur la conformité de leurs desseins avec leurs esquisses.

Par la première lettre, Monsieur le Directeur fait part à l'Académie que Sa Majesté a accordé la vétérance à M. *L'Écuyer;* ainsy cette vétérance, laissant vacante une place dans la première classe, les académiciens seront, le lundy 17e juin de la présente année, convoqués pour voter en la manière accoutumée pour les aspirans aux places de première et de seconde classe, que la nomination à la première fera vacquer.

Ensuite l'Académie propose à ses élèves, pour le sujet du grand prix, un château pour un grand seigneur, composé d'un principal corps de logis précédé de cours, avant cours et avenues; accompagné de deux corps de bâtimens séparés pour les écuries et remises et pour les cuisines et communs.

Le corps de logis sera double et de quarante toises de face : l'élévation présentera un rez de chaussée et au moins un étage au-dessus, avec des combles apparents, d'une forme et décoration noble et convenable à ce genre particulier d'édifice; les cour, avant cours et dépendances auront des grandeurs et dispositions convenables à la masse du bâtiment principal.

Le rez de chaussée du château sera distribué en vestibules, appartemens de compagnie, salle à manger (qui ne soit point antichambre), une chapelle, deux appartemens de maître bien complets, escaliers et dégagemens nécessaires. Les bâtimens pour les communs seront simmétriques, leur communication avec le château sera par des galeries couvertes ou des souterrains; le château sera

élevé sur des perrons, rampes ou terrasses. Les élèves feront un plan général sans jardin ny parc, dont le dessein au net sera sur une échelle de deux lignes pour toise, une coupe générale sur la même échelle, laquelle comprendra depuis l'entrée des avenues jusqu'au château; ils feront un plan du rez de chaussée, terrasse et perron du château, dont l'échelle sera de douze lignes pour toise, et sur la même échelle une élévation du côté des jardins et une coupe sur l'épaisseur du bâtiment.

L'esquisse des plans et coupe générale seront sur une échelle de demi ligne pour toise; celle des plans, élévations et coupes en grand, seront sur une échelle de trois lignes pour toise.

Les élèves se conformeront exactement aux règlemens dont lecture leur sera faite et ils remettront leurs desseins au net, le lundy 12 août prochain avant midy.

Ce lundy 20e May 1776.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre qui lui a été adressée par Monsieur le Directeur général, par laquelle il lui envoye les règlemens concernant les élèves, règlemens qu'il a approuvés et signés[1].

Ensuite, l'Académie a procédé à l'examen des esquisses des élèves qui aspirent à concourir pour le grand prix; et le sujet n'ayant pas été saisi par les élèves, l'Académie a dit qu'il seroit donné aux élèves un nouveau sujet de composition[2], et qu'à cet effet l'Académie sera convoquée pour le lundy 3e juin, à huit heures précises du matin, pour donner aux élèves un autre programme.

1. Nous les reproduisons aux Appendices.

2. L'Académie avait déjà pris cette décision assez singulière (*Procès-verbaux*, t. VII, p. 214, 215). Quant au parti qu'elle adopta (voir page suivante), il est peut-être encore plus singulier, mais d'une psychologie assez ingénieuse.

Ce lundy 3e Juin 1776[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre par laquelle Monsieur le Directeur général lui fait part qu'il accorde à l'Académie un concierge, et l'Académie a prié M. *Gabriel* de lui en témoigner sa reconnaissance.

Ensuite, l'Académie ayant reconnu qu'il n'y avoit pas d'inconvénient de donner aux élèves le même programme, l'Académie étant persuadée qu'ils ne doivent pas s'attendre que le même leur sera donné, et les études préliminaires que la composition de leurs esquisses leur a fait faire, devant nécessairement les conduire à faire mieux et convenablement au sujet, il a été dit qu'il seroit donné un château, en changeant les mesures et les dispositions de certaines parties; et d'après cette décision, a été formé le programme qui suit :

L'Académie propose à ses élèves pour le sujet du grand prix de l'année présente le principal corps de logis d'un château pour un grand seigneur; ce corps de logis sera double et de trente deux toises de face avec pavillon ou sans pavillon.

L'élévation présentera un rez de chaussée et au moins un étage au dessus, avec des combles apparens d'une forme et décoration noble et convenable à ce genre d'édifice.

Le rez de chaussée sera distribué en vestibule, appartemens de compagnie, salle à manger qui ne soit point antichambre, une chapelle, deux appartemens de maître bien complets, des escaliers et dégagemens nécessaires.

1. Ont signé en juin : Gabriel, Bellissard, Billaudel, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Fontanieu, Franque, Gabriel fils, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trudaine, de Wailly, M.-J. Sedaine.

Le premier étage contiendra des appartemens de maître, composés chacun d'une chambre, cabinet et double garde robe de plain pied ou en entresol; quelques-uns auront une antichambre.

Les cuisines, offices et communs seront hors du corps du château, l'Académie n'en demande aucune distribution; on indiquera seulement, dans le plan du rez de chaussée, les galeries ou souterrains qui y conduiront.

Les élèves feront un plan du rez de chaussée, un plan du premier étage, élévation du côté des cours, et une coupe en travers prise dans le milieu, dans lesquels les souterrains sont indiqués.

Ce château sera élevé sur des perrons, rampes ou terrasses.

Les élèves feront, sur une échelle de trois lignes pour toise, les esquisses des deux plans de l'élévation et de la coupe.

Ces desseins seront mis au net sur une échelle de douze lignes pour toise.

Les élèves se conformeront au règlement de l'Académie; ils remettront leur dessein au net au professeur le lundy 19e aoust avant midy; les esquisses seront remises ce jourd'huy avant minuit.

Ce lundy 10e Juin 1776.

L'Académie étant assemblée, M. *de Trudaine* associé libre honoraire s'est présenté et a pris séance.

Ensuite M. *de Fontanieu*, associé libre honoraire, a présenté à l'Académie une collection de vases inventés et dessinés par lui-même, et l'Académie l'a acceptée avec reconnoissance pour être mise dans sa bibliothèque[1].

1. C'est Fontanieu (Pierre-Élisabeth), 1784, qui avait succédé à son père, mort en 1767, comme contrôleur général des meubles de la couronne. Il s'agit de la *Collection de vases inventés et dessinés par M. de Fontanieu...* Cette collection (ajoute

Ensuite a été procédé au jugement des esquisses pour le nombre des concurrens et pour la distribution des loges : et de vingt-huit élèves qui ont concouru, seront admis au concours, les srs Moreau, Dufresnoy, Thierry, Desprès, Morel, Girardin, Doucet, St Péravy, Gisors, Fournerat, Courtépée, Archangé, Bénard et De Seine; et lesdits élèves remettront leurs desseins au net entre les mains du professeur, le lundy 19e aoust avant midy.

Ensuite, le sr Fourneau a présenté un ouvrage de tour renfermant les cinq corps réguliers inscrits, les uns dans les autres; et l'Académie a nommé pour commissaires MM. *Perronet*, *Mauduit*, *Fontanieu* et l'abbé *Bossut*.

Ce lundy 17e Juin 1776.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a mis sous les yeux de l'Académie les plans des édifices exécutés sur les desseins du sr Brongniard[1]; ensuite elle a procédé, par la voye du scrutin, à l'élection des trois académiciens de la seconde classe, à l'effet de remplir la place vacante par la mort de M. *Lecuyer* : M. *Coustou* a eu la première nomination, M. *Desmaisons* a eu la seconde, et M. *Boullée* a eu la troisième.

Ensuite, suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, il a été procédé à l'élection de six architectes, parmy les aspirans à la place qui vacquera dans la seconde classe; et suivant l'ordre des scrutins, les nominations ont été les sieurs Peire, Antoine, Bellisard, Brongniard, Louis, Clérisseau, et par les scrutins suivans, de ces six architectes ont été choisis les srs Bellisard, Peire et Antoine.

le titre) a été faite pour servir aux tourneurs et à ceux qui ornent les vases, comme fondeurs et ciseleurs, etc., en 1770, in-fol.

1. Brongniart (Alexandre-Théodore), 1739-1813, est le célèbre auteur de la Bourse. Nous le retrouverons.

Ainsy l'Académie propose pour la place en la première classe les srs *Coustou*, *Desmaisons* et *Boullée*, et pour celle qui vacquera en la deuxième classe les srs Bellisard, Peire et Antoine.

Ce mardy 24e Juin 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la lettre de M. le comte d'Angivillers en datte du 24e juin, écrite à M. *Gabriel*, directeur, par laquelle il est dit que Sa Majesté ayant nommé M. *Coustou* pour monter à la première classe en la place vacante par la mort de M. *Lécuyer*, et M. *Bellisard* pour entrer dans la seconde classe en la place vacante par la nomination de M. *Coustou*, ils seront mis dans leurs places respectives suivant la forme ordinaire, et M. le directeur les y a installés.

Ensuite a été fait lecture d'un brevet en datte du 25e mars 1775, par lequel M. *Soufflot* est nommé par Sa Majesté son architecte ordinaire et il a été dit que ledit brevet seroit enregistré.

Ensuite a été procédé au jugement du prix d'émulation du mois : son programme est la porte de la principale cour d'un palais et le prix a été adjugé au sr St Péravy, élève de M. *Sedaine*.

Ensuite M. *Soufflot* a fait lecture d'une dissertation sur l'origine des fontaines naturelles, dans laquelle on démontre la possibilité d'en former des semblables à la superficie de la terre.

Le sr David, auteur de ce mémoire, a fait construire une fontaine suivant ce système auprès de *Rouen*, du résultat de laquelle M. *Soufflot* informera l'Académie.

Brevet d'architecte du Roy en faveur du sr Soufflot.

Aujourd'huy vingt un mars mil sept cent soizante quinze, le Roy étant à Versailles, voulant donner au sr *Soufflot*, l'un des architectes de la première classe de son acadé-

mie d'architecture, controlleur de ses Bâtimens au *département de Paris*, une marque de la satisfaction que Sa Majesté ressent de ses services et de l'estime qu'elle fait de ses talents, Sa Majesté lui a accordé la survivance de la place de son architecte ordinaire[1], actuellement occupée par le sr *Lécuyer* décédé, possesseur d'icelle; pour, par ledit sr Soufflot en jouir, en l'absence et survivance dudit sr *Lécuyer*, aux honneurs, droits, prérogatives, prééminences et autres avantages qui y appartiennent, sans qu'avenant le déceds de l'un ou de l'autre, ladite place puisse être réputée vacante ny impétrable sur le survivant, attendu le don que Sa Majesté lui en fait dès à présent...

Mande et ordonne Sa Majesté au sr Charles-Claude Flahault de La Billarderie, comte d'Angivillers...

Ce lundy 1er Juillet 1776[2].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est le plan et la façade principale d'une laiterie dans un parc, et le prix a été adjugé au sr Norry, élève de M. *de Wailly*.

Ensuite, a été remis sous les yeux de l'Académie la collection de pierres, marbres et pierres de qualité précieuse envoyés par M. Valin de La Mothe, et dont il est fait mention à la séance du 15 janvier de la présente année, de laquelle collection l'Académie s'est occupée et a remis la suite de cet examen à la séance suivante.

1. En compensation de la place de premier architecte donnée à Mique après la démission de Gabriel, mars 1775. — Cf. l'Introduction pour Lécuyer et la date de sa mort.

2. Ont signé en juillet : Gabriel, Bellicart, Bellissard, Billaudel, Bossut, Boullée, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, J.-M. Sedaine.

Ce lundy 8e Juillet 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. le Directeur général adressée à M. *Gabriel*, par laquelle il est notifié que M. *de Moranzel* ayant désiré obtenir la vétérance, elle lui a été accordée par Sa Majesté et que l'Académie peut procéder à l'élection des trois sujets de la seconde classe, pour remplir par l'un d'eux la place qui y vacque et en même temps présenter trois sujets externes pour celle alors vacante dans la seconde classe.

En conséquence, l'Académie a dit que les académiciens seroient convoqués pour la séance du lundy 5e aoust, en laquelle il sera procédé aux élection et présentation.

Ensuite, l'Académie a continué l'examen des pierres et marbres envoyés par M. Wallin de La Mothe.

Ce lundy 15e Juillet 1776.

L'Académie étant assemblée, le sr Gauthei[1], sous ingénieur des *États de Bourgogne*, conduit par le secrétaire, de l'aveu du directeur, a présenté un livre imprimé intitulé *Mémoire sur l'application des principes de la méchanique à la construction des voutes et des dômes, etc.*, et l'Académie l'a accepté.

Ensuite, l'Académie s'est entretenu des différens procédés pour employer la chaux, d'après le livre V de Vitruve, chapitre 2[2].

Ce lundy 22e Juillet 1776.

L'Académie étant assemblée, elle a disserté de la

1. Gauthey (Ém.-Marie) a publié de très nombreux ouvrages. Il faut ajouter au titre de celui-ci : *dans lequel on examine le problème proposé par M. Patte relativement à la construction de la coupole de l'église Sainte-Geneviève* (Dijon, 1774, in-4°).

2. Il faut lire, je crois, chap. v du livre I.

poussée des voûtes[1], d'après quelques observations que M. *Soufflot* a apportées.

Ensuite a été fait lecture des devoirs du concierge, lesquels ont été approuvés par l'Académie.

Ce lundy 29e Juillet 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que le secrétaire expliqueroit au concierge les devoirs dont il est chargé pour le service de l'Académie.

Ensuite, le sr Brongniard, architecte, présenté par le secrétaire, de l'aveu du directeur, a mis sous les yeux de l'Académie des projets et desseins d'ouvrages d'architecture en partie exécutés sous sa conduite[2], et le surplus projeté pour être exécuté, et que l'Académie a vus avec satisfaction.

Ensuite, le secrétaire a fait lecture d'une lettre du sr Clérisseau, architecte, par laquelle il soumet aux lumières de l'Académie les recherches qu'il a faites sur les antiquités de la France, et l'Académie, après s'être occupée de ces recherches mises sous ses yeux, a applaudi au zèle, à l'attention et à l'exactitude avec lesquels ces recherches paroissent avoir été faites.

Ce lundy 5e Aoust 1776[3].

L'Académie étant assemblée, M. l'abbé Artaud, présenté

1. Cf. l'Introduction.

2. Cf. ci-dessus, p. 272. — Clérisseau a publié en 1778 *Les antiquités de France, monuments de Nimes*, 1 vol. gr. in-fol., 42 pl. Une seconde édition augmentée parut en 1806, 2 vol. gr. in-fol.

3. Ont signé en avril : Gabriel, d'Affry, Antoine, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Bossut, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Fontanieu, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

par le secrétaire, de l'aveu du directeur, a prié l'Académie de vouloir bien nommer des commissaires pour examiner la qualité d'une encre de sa composition à la manière de l'encre de Chine. En conséquence, l'Académie a nommé MM. *Rousset* et *Moreau* pour faire ledit examen et en faire rapport à l'Académie.

Ensuite a été fait lecture d'un mémoire adressé par le sr De Bourge, architecte, ancien pensionnaire du Roy et inspecteur de ses Bâtimens à *Fontainebleau*, par lequel mémoire il prie l'Académie de jeter les yeux sur des projets d'un château qu'il va construire, et l'Académie les a vus avec satisfaction[1].

Ensuite a été fait lecture d'une lettre du sr Piétre, architecte et contrôleur des Bâtimens de S. A. S. M. le duc d'Orléans, par laquelle il prie l'Académie de jeter les yeux sur les desseins des ouvrages qu'il a faits et doit faire pour S. A. S., et l'Académie les a vus avec satisfaction.

Ensuite il a été procédé, par la voye du scrutin, à l'élection de trois académiciens de la seconde classe, à l'effet de remplir la place vacante en la première classe par la nomination de M. *Moransel* à la vétérance[2].

M. *Desmaisons* a eu les premières voix, M. *Bellicard* a eu les secondes voix et M. *Boullée* a eu les troisièmes voix.

Ensuite, suivant les formes ordinaires pour recueillir le scrutin, il a été procédé à l'élection de six architectes parmi les aspirans à la place qui vacquera dans la seconde classe, et, suivant l'ordre des scrutins, les nominations ont été des sieurs Antoine, Brongniard, Peire, Louis, Clérisseau et Puisieux, et par les scrutins suivans de ces six architectes le sr Antoine a eu la pluralité des voix, le sr Peire a eu les secondes voix et le sr Brongniard les troisièmes voix.

1. Ci-dessus, p. 43, 44. — Piettre est indiqué comme contrôleur des bâtiments (2,200 livres) sur l'état de la maison d'Orléans en 1785.

2. Sur Moranzel et la vétérance, sur Desmaisons et Antoine, voir l'Introduction.

Ainsy l'Académie propose pour la place vacante en la première classe les sieurs *Desmaisons, Bellicard* et *Boullée*, et pour celle qui vacquera en la seconde classe les sieurs Antoine, Peire et Brongniard.

Ce lundy 12e Aoust 1776.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture par M. *Gabriel* d'une lettre qui lui a été adressée de Versailles, en date du 11e aoust, par Monsieur le Directeur général, par laquelle il lui fait part de la nomination que Sa Majesté a faite de M. *Desmaisons* en la première classe et de M. *Antoine* en la seconde classe, et de l'ordre de les instaler, suivant les formes accoutumées : ce qui a été fait.

Ensuite il a été dit que M. *Gabriel* auroit l'honneur de voir Monsieur le Directeur général pour le prévenir que les desseins des grands prix seront exposés à la séance du 19e aoust pour être, suivant la coutume, jugés à la séance suivante, et pour le prier, au nom de l'Académie, de vouloir bien alors la présider, à moins qu'il ne lui plaise assigner un autre jour pour le jugement desdits prix.

Ensuite a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la décoration d'une chambre de parade, et le prix a été accordé au sr Bellu, élève de M. *Bellisard*.

Ensuite, M. Bernière, contrôleur des ponts et chaussées, a présenté à l'Académie une machine de son invention, qu'il appelle un levier tournant[1], pour enlever un cheval et le charger dans un vaisseau en le garantissant de tout accident occasionné par des saccades et des frottements, ainsy que tout autre fardeau, et l'Académie a nommé pour commissaires à l'examen de cette machine MM. *Perronnet*, *Mauduit* et l'*abbé Bossut*, et pour en faire rapport à l'Académie.

1. Cf. les Appendices et ci-dessus, p. 27 (avec la note).

Ensuite a été fait lecture du rapport de MM. *Perronnet*, *Mauduit*, *Fontanieu* et l'*abbé Bossut*, nommés commissaires à la séance du 10e juin pour l'examen de l'ouvrage de tour mentionné en ladite séance, et l'Académie a approuvé ledit rapport.

Ensuite, le sr Fourneau, artiste charpentier, a présenté à l'Académie un plancher de son invention qu'elle a vu avec satisfaction.

Ce lundy 19e Aoust 1776.

L'Académie étant assemblée, après l'examen des desseins des grands prix, exposés ce jourd'huy, il a été dit que, conformément à l'article 16 des règlemens concernant les élèves, MM. *Brébion*, *Rousset*, *Le Roy* et *Cherpitel* s'assembleroient dans les salles de l'Académie pour juger si les compositions des élèves sont conformes au programme et à leurs esquisses et pour en faire rapport à l'Académie à la séance prochaine, en laquelle, d'après le rapport de M. le Directeur, Monsieur le Directeur général a fait espérer de s'y trouver.

Ensuite il a été dit que, le lundy 26e aoust, l'Académie procéderoit au jugement des grands prix et que les académiciens non présens à cette séance seroient convoqués à cet effet.

Ensuite a été fait, par M. *Moreau*, lecture du rapport des commissaires nommés par l'Académie pour l'examen des effets et qualité de l'encre de Chine de la composition de M. l'abbé Artaud ; par lequel rapport il constate que cette encre réuniroit les qualités de la meilleure encre de Chine si le compositeur peut la rendre moins susceptible de déteindre sur le lavis ; que d'ailleurs elle peut être employée avec succès dans les ouvrages de dessin.

Ce lundy 26e Aoust 1776.

L'Académie étant assemblée, présidée par Monsieur le

Directeur général, avant de procéder au jugement des grands prix il a été fait lecture du programme donné aux élèves; ensuite M. *Le Roy* a fait lecture du rapport des académiciens nommés pour l'examen de la conformité des projets des élèves avec leurs esquisses.

Ensuite, après l'examen des desseins et le choix fait par le scrutin, le premier prix a été adjugé au sr Jean Louis Després, né à *Auxerre*, âgé de 34 ans, élève de M. *Desmaisons*.

Et le second prix a été adjugé au sr Charles Joachim Bénard, né à *Paris*, âgé de 26 ans, élève de M. *Moreau*. [(*Note postérieure*) : La médaille délivrée le 1er septembre 1777.]

Ce lundy 2e Septembre 1776[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un observatoire, et le prix a été accordé au sr Montémont, élève de M. *Le Roy*.

Sur ce que le secrétaire a représenté qu'il seroit nécessaire d'envoyer à chaque correspondant, tant étranger que regnicole, les nouveaux statuts et règlemens par lequel leur état de correspondance est absolument fixé[2], et de les prier de répondre aux vœux de l'Académie sur leurs observations d'après les motifs de leur correspondance, leurs commissaires présens se sont engagés de leur envoyer les règlemens et de leur écrire à cet effet.

Brevet d'architecte de la première classe de l'Académie royale d'architecture pour le sr Desmaisons.

« Aujourd'huy, onze aoust mil sept cent soixante et

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Antoine, Billaudel, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Jardin, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Voir ci-dessus, p. 247 et la note.

seize, le Roy, étant à Versailles, voulant traiter favorablement le sr *Desmaisons*, chevalier de son ordre, Sa Majesté l'a choisy et nommé pour remplir dans la première classe de son Académie d'architecture la place vacante par la retraite du sr *de Moranzel*, architecte de la première classe de lad. Académie, admis à la vétérance, en exécution de l'article cinquante huit des nouvelles lettres patentes de Sa Majesté, du mois de novembre mil sept cent soixante et quinze, concernant ladite Académie, pour, par ledit sr *Desmaisons*, jouir en ladite qualité des honneurs, droits et prérogatives et autres avantages y attribués...

« *Signé :* Louis.

« Vu par nous, Charles Claude de Flahault de La Billarderie d'Angiviller.

« *Signé :* d'Angiviller.

« *Signé :* Amelot. »

Brevet d'architecte de la seconde classe de l'Académie royale d'architecture pour le sr Antoine.

« Aujourd'huy, onze aoust mil sept cent soixante et seize, le Roy, étant à Versailles, voulant traiter favorablement le sr Jacques Denis *Antoine*, Sa Majesté l'a choisy et nommé pour remplir dans la seconde classe de son Académie d'architecture la place vacante par la nomination du sr *Desmaisons* à la première classe de ladite Académie, pour, par ledit sr *Antoine*, jouir en sa dite qualité des honneurs, droits, prérogatives et autre avantages y attribués...

« *Signé :* Louis.

« Vu par nous, Charles Claude de Flahault de La Billarderie d'Angiviller.

« *Signé :* d'Angiviller.

« *Signé :* Amelot. »

Ce lundy 18e Novembre 1776[1].

L'Académie étant assemblée, il a été, d'après l'article 60 des statuts, fait lecture des statuts et règlemens, et il a été fait notte de quelques articles sur lesquels l'Académie, aux séances prochaines, désire faire quelques réflexions pour leur explication et exécution; ensuite M. *Le Roy* a présenté les projets du sr Paris, que l'Académie a vus avec plaisir.

Ce lundy 25e Novembre 1776.

L'Académie étant assemblée, elle a procedé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un portail pour une église conventuelle, et le prix a été accordé au sr Norry, élève de Mr *De Wailly*.

L'Académie a fait ensuite l'examen des articles sur lesquels on a fait notte à la séance précédente, et en s'arrêtant sur l'article 55 qui concerne les prix d'émulation, il a été dit que, pour s'y conformer, le professeur de mathématiques proposera aux élèves un sujet de perspective dans le courant du mois de janvier, et les desseins en seront exposés et jugés en la manière accoutumée[2].

Et l'Académie ayant été satisfaite du nombre et des études des élèves qui ont concouru au prix de ce mois, elle est convenu d'accorder, pour second prix, une des deux médailles restées pendant les deux mois de vacance à celui qui a le mieux fait après le sr Norry, et ladite médaille a été accordée au sr Dufourny, élève de M. *Le Roy*.

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Antoine, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Moreau, Pierre, [Pigage], N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, Watelet, M.-J. Sedaine.

2. Cf. Introduction et Appendices pour l'article LV.

Ce lundy 2e Décembre 1776[1].

L'Académie étant assemblée, M. *De Wailly* a fait voir une gravure à l'eau forte d'un plafond orné de peintures et de sculptures d'un grand sallon qu'il a fait exécuter à *Gênes*[2] sur ses desseins : cette gravure a été faite par le sr Després, élève de l'Académie, lequel a remporté cette année le premier prix, et l'Académie a vu avec plaisir qu'elle étoit rendue avec beaucoup d'intelligence, quoique ce ne soit encore que la première épreuve de l'eau forte.

Sur les représentations que M. *Mauduit*, professeur de mathématiques, a faites, que les jours de concours pour les prix d'émulation sur l'architecture, l'école étant occupée, il ne pouvoit donner des leçons de mathématiques, l'Académie a dit que ces jours là seulement, les leçons seroient données dans la première pièce servant d'entrée à la salle de l'Académie.

L'Académie ayant appris la maladie de M. *Bellisard*, MM. *De Wailly* et *Cherpitel* se sont proposés d'aller, de sa part, s'informer de son état et lui témoigner la part qu'elle y prend.

Ce mardy 10e Décembre 1776.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une grande porte d'entrée pour une manufacture des glaces, et le prix a été adjugé au sr Norry, élève de M. *De Wailly*.

Ensuite, M. *Gabriel* ayant proposé pour motif de tra-

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Antoine, Bellicard, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, [Pigage], Perronet, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, M.-J. Sedaine.

2. C'est le plafond du *palais Spinola*. — L'œuvre de Desprez est considérable.

vail de l'Académie[1] de reprendre celui qui a été commencé par elle sur les us et coutumes, le secrétaire a été chargé de mettre, à la séance prochaine, l'Académie en état de jeter les yeux sur le travail qui a été fait sur ces matières.

Ensuite, M. *Sedaine* a lu des réflexions sur les expressions de bon et mauvais goût appliquées aux arts, et l'Académie a dit qu'elle l'avoit entendu avec plaisir[2] et que cela pouvoit conduire à des réflexions utiles, et ledit mémoire restera déposé.

Ce lundy 16e Décembre 1776.

L'Académie étant assemblée, après lecture faite de ce qui a été décidé à la séance précédente le secrétaire a mis sous les yeux de l'Académie ce qui avoit été opéré par elle sur les us et coutumes et le toisé des bâtimens, et, pour parvenir à finir ce travail discontinué depuis nombre d'années, elle a nommé MM. *Brébion*, *Desmaisons*, *De L'Épée*, *Guillaumot*, *Mauduit* et *Sedaine* pour lire et examiner les cahiers qui ont été mis en ordre sur ces articles, rendre compte de l'état dans lequel ils ont été laissés, dire jusqu'à quel point ce travail a été conduit, et donner leur avis sur ce qui reste à faire pour parvenir à le terminer.

Ce lundy 23e Décembre 1776.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une fontaine destinée à décorer le milieu d'une place publique, et le

1. Cette question et celle du toisé (séance suivante) ont occupé l'Académie pendant près de vingt ans. Nous ne pouvons que renvoyer aux t. IV, p. 147-218; V, p. VII et la note; VI, p. XXVII, 19, 20, 38, 39, des *Procès-verbaux*.

2. Je ne trouve pas ce mémoire.

prix a été accordé au sr Aigon, élève de M. le comte *d'Affry*.

Ensuite, M. *Gabriel*, directeur, a été prié de vouloir bien demander à Monsieur le Directeur général à quel jour et à quelle heure de la nouvelle année il voudra bien permettre à l'Académie de lui présenter ses devoirs.

Ensuite, l'Académie s'étant entretenu du travail concernant les us et coutumes et le toisé des bâtimens décidé à la séance précédente, les commissaires ont promis de mettre leur rapport en état à la rentrée de Pâques prochain.

1777.

Ce mardy 7e janvier 1777[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Moreau* a présenté des observations sur la liste de l'Académie insérée en l'Almanach royal de la présente année, lesquelles observations sont signées de MM. *Moreau*, *Le Roy* et *Coustou;* par lesquelles ils exposent que dans cette liste l'ordre de la séance est tellement interverti, que le secrétaire se trouve placé avant le professeur d'architecture, et le professeur de mathématiques avant lesdits sieurs *Moreau*, *Coustou* et *Desmaisons;* que cet ordre du tableau de l'Académie paroissant contraire aux dispositions des nouveaux statuts, et notamment à l'article 45, qui dit que le professeur d'architecture seulement pourra monter dans la première classe suivant son ancienneté, il demande qu'il soit statué sur cet objet, afin de connoître la place qu'ils doivent occuper dans la séance[2].

Et, la matière mise en délibération, l'Académie a pensé que la liste de ses membres imprimée dans l'Almanach royal ne lui ayant pas été communiquée, suivant l'usage, et qu'elle est d'ailleurs très fautive, ayant omis M. *Bré-*

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Antoine, Bellicard, Billaudel, Boullée, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. L'article XLV est rédigé de façon assez obscure. La question du rang à tenir par le professeur d'architecture a été très agitée et réglée de façon différente suivant les époques. Cf. *Procès-verbaux*, t. V, p. 247; VI, p. 95-100.

bion, l'un des membres de la première classe, et changé l'ordre d'ancienneté de plusieurs de ceux de la seconde classe, cette liste ne peut rien changer à l'ordre de la séance établie depuis l'enregistrement des nouveaux statuts; qu'ainsy chacun des membres de l'Académie doit siéger comme à l'ordinaire, conformément aux nouveaux statuts, et M. *Gabriel*, directeur de l'Académie, a été prié de vouloir bien, avec MM. *Soufflot*, *De L'Épée* et *Pierre*, mettre sous les yeux de Monsieur le Directeur général copie de la présente délibération.

Ensuite, il a été dit que MM. *Jardin* et *Potain* iront, de la part de l'Académie, chez MM. *Contant* et *Cherpitel*, qui sont malades.

Ce lundy 13e Janvier 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été fait, par M. *Gabriel*, lecture d'une lettre qui lui a été adressée par Monsieur le Directeur général, en réponse à l'objet de la députation faite en conséquence de la délibération précédente; cette lettre cy après :

« à Paris, janvier 1777.

« J'ay reçu, Monsieur, la délibération que l'Académie royale d'architecture a prise au sujet de la manière dont est arrangée, cette année, la liste de ses membres, dans laquelle on lit le nom de M. *Sedaine* avant celui de M. *Le Roy*, et celui de M. *Mauduit* avant ceux de MM. *Moreau*, *Coustou* et *Desmaisons*. L'admission de ces derniers dans la première classe postérieurement à M. *Mauduit*, comme celle de M. *Le Roy* après M. *Sedaine*, pourroit motiver cet ordre usité dans les autres académies, où les officiers ne forment pas une classe à part; néanmoins, comme l'Académie d'architecture paroît tenir, aussi fortement qu'elle me le témoigne, à un usage contraire établi depuis longtemps chez elle, je ne pense pas qu'un sujet aussi peu considérable doive commettre ensemble des membres

d'une même classe, qui ne doivent avoir de rivalité que dans leur zèle à s'acquitter plus exactement des fonctions différentes que leur donnent leurs différens titres.

« D'après cette considération, et ayant égard aux représentations de l'Académie, je les ai mises sous les yeux de Sa Majesté, dont l'intention est qu'à l'avenir comme par le passé, le secrétaire et le professeur de mathématiques gardent, dans l'inscription sur le tableau, une place fixe et invariable, sans néanmoins qu'on puisse en inférer aucune différence dans les prérogatives et droit de suffrage, ny aucune supériortié des autres membres de la même classe sur eux, mais seulement une différence de fonctions. Je suis assuré que M. *Sedaine* et M. *Mauduit*, doués comme ils le sont de l'amour de la paix et du désir de bien vivre avec leurs confrères, accéderont sans peine à cette disposition, attendu que, hors la faculté de présider l'Académie, qu'ils n'ont jamais prétendue, tous leurs autres droits et prérogatives leur sont conservés, et que c'est un moyen d'étouffer tout germe de pareille discussion à l'avenir.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'Angiviller.

« Au reste, Monsieur, en me rendant au désir de l'Académie, que j'aurois peut être combattu, non sur la présidence, mais sur les places, je l'ai fait avec d'autant plus de plaisir que M. *Sedaine* m'a marqué lui-même combien il désiroit de vivre en bonne intelligence avec la Compagnie dont il est membre, et que cette affaire fût arrangée de cette manière. (Ces dernières lignes sont de la main de M. le comte d'Angivillers.)

« L'Académie, pleine de reconnaissance de la décision du Roy que M. le Directeur général a bien voulu procurer à la compagnie, a chargé les mêmes commissaires d'aller lui en faire ses remercimens. »

Ensuite, l'Académie qui a nommé dans la séance du 16e décembre dernier six commissaires pour faire l'examen et le rapport du contenu dans plusieurs cahiers d'ouvrages relatifs aux us et coutumes (lesquels ont été le résultat d'autant de ses délibérations antérieures) authorise M. le secrétaire à remettre lesdits cahiers entre les mains de M. *De L'Épée*, le plus ancien des commissaires, pour qu'ils puissent ensemble faire ledit examen[1].

Ce lundy 20e Janvier 1777.

L'Académie étant assemblée, MM. les commissaires chargés dans l'assemblée dernière d'aller faire à Monsieur le Directeur général, de la part de la Compagnie, des remerciemens à l'occasion de la dernière lettre dont il l'a honorée, ont rendu compte de la manière dont ils se sont acquittés de cette mission : il a été délibéré qu'en conséquence il seroit, dans l'assemblée de ce jour, inscrit une liste des noms des académiciens, des honoraires et des associés qui composent l'Académie, dans l'ordre qui servira pour former les listes et déterminer invariablement les séances de chacun, conformément à ce qui est prescrit par les statuts de 1775 et par les lettres interprétatives que Monsieur le Directeur général a bien voulu écrire à l'Académie, et notamment à celle enregistrée à la séance précédente.

Première classe.

MM. *Gabriel*, *Contant*, *Soufflot*, *Potain*, *De L'Épée*, *Hazon*, *De Wailly*, *Perronnet*, *Franque*, *Brébion*, *Rousset*, *Le Roy*, *Moreau*, *Coustou*, *Desmaisons*, *Sedaine*, secrétaire perpétuel, *Mauduit*, professeur de mathématiques.

Vétérans de la première classe.

MM. *Jardin*, *Mansard*, *Moransel*.

1. Ci-dessus, p. 283, 284.

Honoraires associés libres.

MM. *Trudaine*, *Wattelet*, *Pierre*, le comte *d'Affry*, *de Fontanieu*, l'abbé *Bossut*.

Seconde classe.

MM. *Bellicard*, *Boullée*, *Gabriel*, *Peyre*, *Trouard*, *Chalgrin*, *Jardin*, *Guillaumot*, *Le Doux*, *Couture*, *Billaudel*, *Gondouin*, *Cherpitel*, *Heurtier*, *Bellisard*, *Antoine*.

Corrèspondans étrangers.

MM. Chambers à *Londres*.
Petitot à *Parme*.
Marquet à *Madrid*.
Pigage à *Mannheim*.
Wallin de La Mothe à *Saint-Pétersbourg*.
Temenza à *Venise*.
Kitter à *Berne*.
Le comte de Cronstedt à *Stockholm*.
Ferdinand Œzendorff à *Vienne*.

Correspondans regnicoles.

MM. Roux à *Lyon*.
Daggeville à *Marseille*.
Ceineray à *Nantes*.

Ensuite, a été fait lecture d'un rapport concernant le travail dont les commissaires ont été chargés par l'Académie à la séance du 16e décembre 1776, et l'Académie, ayant approuvé la manière dont ce travail a été commencé, les exhorte à le continuer sur le procédé qui leur a paru convenable et les authorise à se servir des registres et papiers de l'Académie analogues à ce travail.

Ce lundy 27e Janvier 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été dit par M. *Souf-*

flot que M. *De L'Épée*, qui s'étoit chargé de l'examen des papiers que l'Académie lui a fait remettre à la séance précédente, étant malade, il ne lui avoit pas été possible de concerter le rapport de son travail avec les autres commissaires. L'Académie a prié M. *Brébion*, l'un d'eux, de voir M. *De L'Épée*, afin de sçavoir si son état permet d'espérer que cet ouvrage sur les toisés et les us et coutumes ne sera pas discontinué trop longtemps, et dans ce cas l'Académie prie les commissaires de suppléer à l'examen dont s'occuppoit M. *De L'Épée* pour accélérer l'ouvrage en question.

Ensuite, l'Académie ayant fait l'examen du prix d'émulation, dont le programme est un baldaquin pour un maître autel, elle a trouvé les projets trop faibles pour être jugés et a remis ce prix au mois prochain.

Ensuite, l'Académie a prié les commissaires nommés pour recevoir la correspondance des associés correspondans de faire à la séance prochaine rapport de leur exactitude.

Ce lundy 3e Février 1777[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la suite du compte rendu par les commissaires nommés pour le travail sur les us et coutumes et comme, par cette suite de compte, les commissaires concluent qu'il soit remis à l'un d'eux les registres de l'Académie pour les collationner aux extraits faits sur iceux au fur et mesure qu'il en aura besoin, et il a été dit qu'à leur réquisition M. le secrétaire remettroit à M. *De L'Épée* les registres

1. Ont signé en février : Gabriel, Antoine, Bellissard, Billaudel, Bossut, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

sur son récépissé, pour en faire l'usage requis par le compte rendu.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, écrite de Versailles à M. *Gabriel*, par laquelle il lui fait part que Sa Majesté a joint aux professorats de l'Académie d'architecture la chaire d'hydraulique[1], remplie par M. l'abbé *Bossut*, et il a été dit que cette lettre, ainsy que l'extrait qui y est joint, sera inscrite sur les registres à la suite de la présente séance et que M. *Gabriel* remercieroit, au nom de l'Académie, Monsier le comte d'Angivillers du nouveau degré d'utilité et d'illustration qu'il ajoute à l'Académie.

Ensuite, M. *Peyre*, académicien, a remis à l'Académie un exemplaire relié de ses *Œuvres d'architecture*, imprimées en 1765[2] : l'Académie l'a accepté avec plaisir, pour que ledit exemplaire soit mis dans sa bibliothèque.

« A Versailles, le 2e février 1777.

« Il y a environ 18 mois, Monsieur, que, sur la demande et les observations de M. Turgot, S. M. créa une nouvelle chaire ayant pour objet l'enseignement et les progrès de l'hydraulique pratique, science jusqu'à ces derniers temps peu cultivée d'après ses vrais principes, et le Roi nomma en même temps pour remplir cette place M. l'abbé *Bossut*, dont les recherches et les travaux sur cet objet avoient déjà mérité l'approbation unanime des sçavans. Mais, pour donner à cette chaire la stabilité convenable, il restoit à l'unir à quelqu'établissement fixe, ce qui étoit d'autant plus nécessaire qu'il n'y avoit pas même encore de lieu permanent et commode pour les leçons que doit donner le nouveau professeur. Désirant donc qu'un éta-

1. Sur cette question de l'hydraulique, voir l'Introduction, où nous parlons de l'enseignement académique.

2. Ci-dessus, p. 266. L'exemplaire indiqué se trouve à la bibliothèque de l'Institut (F° N 125), relié aux armes de l'Académie.

blissement si utile ne fût point exposé à des révolutions qui pourroient l'anéantir, j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que d'en solliciter, de concert avec M. *Trudaine*, la réunion à l'Académie royale d'architecture, et cela m'a paru d'autant plus convenable que l'hydraulique pratique est d'un secours continuel à l'architecture, soit pour des objets d'utilité, soit pour l'agrément et pour la décoration. C'est donc avec satisfaction que j'annonce aujourd'huy à l'Académie que cette réunion vient d'être consommée par un arrest du conseil, qui ordonne qu'à l'avenir le professeur nommé par S. M. à la chaire d'hydraulique donnera des leçons dans une des salles de l'Académie royale d'architecture.

« Vous verrez dans la copie cy jointe de cet arrest du conseil les autres conditions de cet établissement; vous voudrez donc bien, de concert avec les deux autres professeurs et M. l'abbé *Bossut*, faire les arrangemens nécessaires pour que l'exercice de la nouvelle chaire, qui s'est fait jusqu'à ce moment dans une salle de MM. de l'Oratoire, puisse être incessamment transféré dans la salle des leçons de l'Académie ou telle autre qui pourra être jugée plus commode. Je me flatte que l'Académie royale d'architecture verra avec beaucoup de plaisir cette réunion dont il ne peut résulter pour elle qu'un nouveau degré d'utilité et d'illustration.

« J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« *Signé* : D'ANGIVILLERS. »

Extrait des registres du Conseil d'État du Roy.

« Le Roy ayant jugé qu'un des plus sûrs moyens de perfectionner l'hydraulique, et surtout l'hydraulique pratique, étoit d'établir un cours public où les jeunes gens pussent réunir à l'étude des vrais principes de la théorie les secours de l'expérience, Sa Majesté se seroit déterminée à fonder une chaire nouvelle destinée à cet enseignement et à nommer le sr abbé *Bossut*, de l'Académie royale

des sciences, pour la remplir. Mais Sa Majesté, ayant depuis été instruite que cette chaire n'étoit attachée à aucun établissement fixe et qu'il avoit été nécessaire pour l'exercice de ses leçons publiques d'emprunter une des salles de la maison des Pères de l'Oratoire; considérant d'ailleurs que l'objet de cet enseignement a une grande liaison avec l'architecture et surtout avec celle de ses Bâtimens, dont le service exige fréquemment le secours de l'hydraulique, Elle a jugé qu'il seroit plus convenable pour la stabilité de ce nouvel établissement et plus avantageux pour l'objet de sa destination qu'il fût uni et incorporé à l'Académie royale d'architecture, dont le lieu d'assemblée au *Louvre* présente toutes les commodités nécessaires pour cet objet.

« Ouï le rapport, le Roy, étant en son conseil, a ordonné et ordonne que la nouvelle chaire d'hydraulique sera unie et incorporée à l'Académie royale d'architecture et que les leçons publiques, qui se donnoient cy devant dans une des salles des Pères de l'Oratoire, seront données à l'avenir dans une des salles de ladite Académie. Veut Sa Majesté que le sr abbé *Bossut* et ceux qui pourront lui succéder dans ladite chaire continuent de jouir d'une gratification annuelle de cinq milles livres qui leur tiendra lieu d'appointemens. Entend Sa Majesté que ladite chaire d'hydraulique soit à la présentation du directeur et ordonnateur général de ses Bâtimens, sous la condition expresse qu'elle ne pourra jamais être remplie que par un membre de l'Académie royale des sciences dont les talens en cette matière seront reconnus, comme aussi que le professeur actuel et ses successeurs soient sous les ordres du Directeur et ordonnateur général des Bâtimens pour les visites et examen des ouvrages hydrauliques qui sont de son ressort.

« Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le trois janvier mil sept cent soixante dix sept.

« *Signé :* Amelot. »

Ce lundy 10e Février 1777.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenu sur les édifices qui exigent d'employer les colomnes, soit que la solidité et les commodités intérieures exigent cet employ, soit que leur destination serve à imprimer le caractère de dignité qui convient aux palais, aux temples et aux places publiques[1].

Ensuite, sur la question qui a été faite si avant Vitruve il existoit beaucoup de livres d'architectes sur l'architecture, il a été fait lecture de la préface du IVe (?) livre de Vitruve, qui dit que « la plupart de ceux qui ont écrit de l'architecture n'ont fait que des amas confus et sans ordre, etc. »; mais ces livres antérieurs à Vitruve ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Ce lundy 17e Février 1777.

L'Académie étant assemblée, M. *De L'Épée*, l'un des commissaires nommés pour le travail sur les us et coutumes et le toisé des Bâtimens, a rendu compte de la lecture qu'il a faite des six registres de l'Académie[2] qui lui ont été confiés et de l'utilité dont ils peuvent être, en se servant de l'extrait des conférences consignées dans ces registres, extrait qui, à son avis, devroit être fait et porté sur des cahiers particuliers, afin de mettre les commissaires plus en état de les lire, examiner et y apposer leurs réflexions.

L'Académie a approuvé ce que désire M. *de L'Épée* et l'exhorte, ainsy que les autres commissaires, à ne point quitter un travail qui peut être d'une grande utilité pour le public.

1. Voir *Procès-verbaux*, t. VI, p. XXIX, XXX.
2. Pour cette séance et pour toutes celles qui suivent au sujet du toisé, voir ci-dessus, p. 289.

Ce lundy 25e Février 1777.

L'Académie étant assemblée, M. *de Wailly* a fait voir plusieurs desseins d'architecture gravés, de sa composition, lesquels sont un temple tel qu'auroit pu être celui de Salomon et trois desseins d'une salle qu'il a fait construire à *Gênes*, dont une coupe, une vue en perspective et le plafond.

Ensuite, sur ce qui a été représenté que, lors de la séance du 26e aoust 1776, Monsieur le Directeur général, présidant l'Académie, il avoit recommandé la grande conformité des esquisses des élèves avec leurs desseins, l'Académie, pour parvenir à rendre certaines les limites dans lesquelles les élèves doivent se restreindre pour parvenir à remporter les prix, a chargé M. *Le Roy* de faire un mémoire à ce sujet, lequel sera lu à la séance prochaine.

M. *de Wailly* a présenté à l'Académie les trois dessins de la *salle de Gênes*[1], que l'Académie a acceptés avec d'autant plus de plaisir que l'architecture lui en a paru d'une belle et riche composition et que ces compositions ont été gravées par le sr Després, qui a remporté le prix l'an passé.

Ce lundy 3e Mars 1777[2].

L'Académie étant assemblée, après la lecture que M. *Le Roy* a faite du mémoire dont il étoit chargé à la séance précédente et aussi après lecture faite de l'article 16 des règlemens concernant les élèves, il a été dit que dorénavant, à la séance qui suit la reddition des esquisses, l'Académie nommera trois académiciens, lesquels, conjointe-

1. Ci-dessus, p. 283.

2. Ont signé en mars : Gabriel, Antoine, Bellissard, Billaudel, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, de Wailly, J.-M. Sedaine.

ment avec le professeur d'architecture, s'assembleront dans la salle de l'Académie pour constater la conformité des esquisses avec le programme donné et en faire rapport à la séance suivante. Dans laquelle séance seront rejettés hors de concours les esquisses qui n'auront pas rempli ce qu'exige l'Académie.

Et l'article cy-dessus ne dispensera en aucune manière de l'exécution de l'article 16 des règlemens concernant les élèves.

Ensuite, M. *Sedaine* a présenté à l'Académie, au nom de M. l'abbé *Bossut*, une brochure intitulée : *Nouvelles expériences sur la résistance des fluides, de MM. d'Alembert, le marquis de Condorcet et l'abbé Bossut*[1], ce que l'Académie a accepté avec reconnoissance et elle a chargé M. *Sedaine* d'en faire ses remerciemens.

Ce lundy 10e Mars 1777.

L'Académie étant assemblée, M. *Mauduit* a présenté deux serrures faites par un artisan de province, lequel désire que les différentes additions qu'il a faites dans l'intérieur de ces serrures puissent être aprouvées de l'Académie, et après l'examen desdites serrures, l'Académie a arrêté qu'à la prochaine séance l'auteur seroit admis pour en démontrer le mécanisme et répondre aux réflexions de l'Académie.

Ensuite, l'Académie s'est occupee de l'examen des desseins qui concourent au prix d'émulation, lequel sera jugé à la séance prochaine.

Sur le rapport que M. *de L'Épée* a fait de l'ordre dans lequel il a disposé les papiers qui concernent le travail sur les us et coutumes, les commissaires nommés ont pris jour pour se mettre en état de répondre aux désirs de l'Académie sur cet objet.

1. Cette brochure est signalée parmi les autres ouvrages de Bossut.

Ce lundy 17e Mars 1777.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un kiosque, et le prix a été adjugé au sr Thian, élève de M. Fontaine.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de M. *Contant* adressée à l'Académie, après laquelle lecture elle a chargé MM. *de L'Épée*, *Franque et Rousset* lui dire combien elle partage tout ce qui peut l'intéresser et qu'elle fera tout ce qui peut l'obliger[1].

Ensuite, M. *Gabriel* a lu un mémoire sur les recettes des droits de présence, et l'Académie l'a approuvé pour être présenté à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, le sr Jean Baptiste Paroin, artiste serrurier, auteur des serrures présentées à la séance précédente, en a expliqué le mécanisme, et l'Académie les a vus avec plaisir et les croit utiles.

Ce mardy 8e Avril 1777[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un mémoire faisant rapport du travail ordonné dans la séance du 16e décembre 1776, dans laquelle séance il est dit que les commissaires s'assembleront pour dire définitivement ce qui reste à faire pour terminer l'ouvrage sur les us et coutumes et sur le toisé des bâtimens; ledit mémoire finit ainsy qu'il suit : « Nous pensons que l'unique moyen est d'achever le relevé des délibérations relatives à l'objet dont est question, d'ordonner que chaque extrait soit

1. Voir l'Introduction.

2. Ont signé en avril : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, J.-M. Sedaine.

transcrit sur une feuille volante, de réunir ensuite lesdites feuilles en différentes liasses contenant chacune tous les extraits ayant rapport à un même objet. Par ce moyen l'Académie verra si tous les objets du toisé ont été discutés, elle connoîtra de ceux sur lesquels les avis ont toujours été unanimes, elle décidera sur ceux qui ont été vus différement; et toutes les matières ainsy éclaircies chapitre par chapitre, elle pourra nommer des commissaires pour en dresser le projet d'un corps d'ouvrage à faire imprimer sous son nom[1]. »

L'Académie a décidé que cet avis des commissaires seroit suivy dans tous ses points, elle continue de les charger de présider aux extraits et transcriptions de ce qui concerne ces objets et les authorise à rejetter ce qui leur paroîtra n'être d'aucune utilité pour ce travail.

Ensuite, M. *Le Roy*, professeur, ayant mis sous les yeux de l'Académie des desseins d'élèves, pour qu'elle veuille bien choisir celui qui est le meilleur, aux fins de donner à son auteur une place d'élève, l'Académie a nommé le dessein n° 3, fait par le sr Bertrand, et M. *Le Roy* l'a adopté.

Enfin, l'Académie a décidé que, lundy 14e avril, elle seroit convoquée pour donner le programme des grands prix à huit heures précises du matin.

Ce lundy 14e Avril 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de brevet de concierge[2], et l'Académie a dit qu'il seroit enregistré à la suite des règlemens et instructions de ses devoirs, desquels a été fait lecture à la séance du 22 juillet 1776.

Ensuite, l'Académie propose à ses élèves pour le sujet du grand prix de l'année présente 1777 un château d'eau

1. Voir ci-dessus, p. 295.
2. Voir le règlement et le brevet aux Appendices.

pour être placé dans le quartier le plus élevé d'une grande ville et pour recevoir un volume d'eau très considérable, destiné aux besoins des habitans et à sa décoration : cet édifice sera isolé, l'emplacement sur lequel il sera élevé aura vingt-cinq toises de largeur et trente toises de profondeur.

Le corps principal du bâtiment aura au plus douze toises d'épaisseur; le surplus du terrain sera occupé par une cour, aux côtés de laquelle seront placés quelques bâtimens moins considérables destinés à former le logement d'un concierge, des ateliers et magazins nécessaires; la face principale sera sur la dimension de vingt cinq toises, elle sera la seule destinée à former décoration publique.

On y emploiera l'ordonnance et le goût d'architecture convenable et on pourra placer en avant et hors des mesures prescrites les soubassemens et effets d'eau dont cet objet est susceptible.

L'Académie demande un plan général, une élévation de la face principale, une élévation de la face latérale et une coupe sur la longueur du terrain.

On fera l'esquisse précise de ces différens desseins.

L'échelle sera de trois lignes pour toise pour les esquisses et de douze lignes pour toise pour les desseins au net.

Les élèves se conformeront avec la plus grande exactitude à ce qui sera figuré sur leurs esquisses et aux mesures fixées par le programme.

Les esquisses seront remises au professeur aujourd'huy à minuit au plus tard.

Leurs desseins au net seront remis au professeur, le lundy 18e aoust avant midy.

Ce lundy 21e Avril 1777.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre à lui adressée par Monsieur le Directeur géné-

ral. En conséquence de ladite lettre, l'Académie a nommé commissaires MM. *Franque*, *Moreau*, *Boullée et Peyre* pour, conjointement avec M. *Le Roy*, professeur, s'assembler dans la salle de l'Académie, à l'effet de faire l'examen des esquisses et faire rapport, à la séance suivante, de la conformité ou non conformité des esquisses avec le programme.

Ensuite, l'Académie à nommé les mêmes commissaires pour faire un mémoire qui établisse quelles sont les limites au delà desquelles il n'est point permis à l'élève de s'écarter de son esquisse, de manière à ne point laisser matière à l'indécision[1], et M. *Gabriel* a été prié d'en informer Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 28e Avril 1777.

L'Académie étant assemblée, les commissaires nommés à la séance précédente ont fait lecture de leur rapport sur la conformité des esquisses avec le programme, et ils ont conclu à ce que celles cotées des lettres A, C, G, H, K, L et X, ne s'y trouvant point conformes, fussent retirées avant qu'il soit par la Compagnie procédé à l'admission de celles qui, dans le nombre des autres, seront admises pour le concours[2] : ce que l'Académie a approuvé.

Ensuite, elle a procédé au choix des esquisses dont les auteurs seront admis pour concourir, et d'après le scrutin des 27 élèves qui ont concouru seront admis les srs Gisors, De Seine, Bonnet, Ruflet, Bruias, Dufresnoy, Moette, Thian et Morel.

Ensuite a été fait lecture du mémoire demandé aux mêmes commissaires à la séance précédente, lequel a été approuvé par l'Académie, et il a été dit qu'il en seroit

1. Voir aux appendices.
2. Règlement du 28 avril 1777 (aux appendices).

fait une copie certifiée par le secrétaire pour être remise par M. *Gabriel* à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 5e May 1777[1].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une chapelle consacrée à la Trinité, élevée au milieu d'une enceinte, et le prix a été adjugé au sr Desgranges, élève de M. *Soufflot.*

Ensuite, l'Académie ayant délibéré sur l'avantage qui résulteroit (dans les circonstances présentes) de l'attention avec laquelle chacun des académiciens placeroit dans les salles des modèles ou desseins des différens ouvrages qu'ils auroient faits ou projettés, la Compagnie a invité les académiciens présens à satisfaire à cette observation, et le secrétaire a été chargé d'écrire aux académiciens absens pour les porter à remplir incessamment cet objet.

Ce lundy 12e May 1777.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, par laquelle il confirme l'approbation que l'Académie a donnée au mémoire des commissaires nommés pour établir la conformité indispensable des esquisses des élèves avec leurs desseins au net. En conséquence, il a été dit que ledit mémoire seroit enregistré pour être observé à l'avenir et à la suite de la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers.

Ensuite, il a été dit qu'il seroit fait note sur les registres

1. Ont signé en mai : Gabriel, Antoine, Bellicard, Billaudel, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

de la présence de l'Empereur dans les salles de l'Académie, ainsy qu'il suit :

« Le mercredy 7 may entre midy et une heure, Joseph II[1], empereur, est venu à l'Académie, accompagné de M. le comte d'Angivillers : il a vu les salles, les modèles et l'école, dont les élèves étoient alors en concours du prix d'émulation du mois, et il a paru satisfait. »

Lettre de M. le comte d'Angivillers à M. Gabriel *du 4 may 1777.*

« J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 28 du mois dernier et diverses autres pièces, le projet de règlement que je vous avois demandé pour servir dorénavant de loy dans l'Académie sur la conformité nécessaire des dessins mis au net avec les esquisses admises pour concourir au prix.

« Il m'a paru remplir les vues qu'on peut avoir pour s'assurer de cette conformité et pour empêcher que, sous différents prétextes, le prix ne soit adjugé à des compositions trop écartées de l'idée primitive de l'élève.

« Je l'ai fait, en conséquence, mettre au net et je vous l'adresse avec mon approbation pour être porté sur les registres de l'Académie. Comme vous êtes chargé plus spécialement par votre place à veiller à la manutention des règles, je ne doute point que vous ne donniez à celle-cy toute l'attention qu'elle mérite.

« J'ai vu au surplus, avec plaisir, que l'Académie avoit commencé de s'occuper de cet objet, mais son travail regardoit davantage la conformité des esquisses avec le programme que celle du mis au net avec l'esquisse. Il m'a toujours paru que le règlement devoit porter égale-

1. Joseph II était arrivé à Paris le 17 avril, il en partait au courant de mai. On sait qu'il s'appliqua à visiter tous les monuments et établissements importants de la ville. Sa visite à l'Académie n'est pas signalée dans les feuilles du temps,

ment sur l'une et l'autre, et peut être davantage sur la dernière puisque, sans cette conformité, il y a toujours beaucoup de raisons de présumer que l'élève a pu recourir à des conseils et que, quand même il n'auroit pas eu des secours étrangers, il auroit eu du moins celui de ses réflexions propres pour perfectionner son ouvrage.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Ce lundy 26e May 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. *Heurtier*[1] en réponse à l'invitation faite à MM. les académiciens de vouloir bien faire remettre des desseins et modèles des projets considérables faits par eux.

Ensuite, M. *Gabriel* a fait lecture d'un mémoire concernant les dépenses que le Roy fait pour le payement et l'entretien de son Académie d'architecture; lesdites dépenses, par les nouveaux règlemens, paroissant fixes et moins variables que par le passé, ledit mémoire donne les moyens pour en faciliter les états de dépenses et les recouvremens; et après ladite lecture, l'Académie a prié M. *Gabriel* de mettre ce mémoire dans le meilleur ordre qui sera possible, de le présenter à Monsieur le comte d'Angivillers et de le remettre à sa décision.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un hôtel pour un particulier, et le prix a été adjugé au sr de Lannois, élève de M. *Antoine*.

Ce lundy 2e Juin 1777[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture, par

1. Ci-dessus, p. 302.

2. Ont signé en juin : Gabriel, Bellicard, Bellissart, Billaudel, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Peyre, Pierre, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

extraits, des matières traitées dans les séances de l'Académie pendant le cours de cette année, et il a été dit que l'article des correspondans, dont il est question à la séance du 27 janvier, seroit représenté à l'Académie.

Ensuite, le secrétaire a présenté un mémoire que lui a remis M. Deforge[1], mémoire pour la distribution générale d'eau pure et salubre dans *Paris* présenté à l'Académie des sciences, et il a été dit qu'à la séance prochaine il en seroit fait lecture.

Ce lundy 9e Juin 1777.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une colonne rostrale élevée à l'entrée d'un port de mer et servant de phare, et le prix a été adjugé au sieur Léon Dufourny, élève de M. *Pierre*.

Ensuite a été fait lecture d'un mémoire imprimé de M. de Forge pour une distribution générale d'eau pure et salubre dans *Paris*.

L'article des correspondans n'ayant pu être traité à cette séance, il a été remis à la séance prochaine, dans laquelle sera fait lecture des recherches sur la préparation de la chaux, d'après les observations de M. de La Faye[2].

M. *Soufflot* a remis ce jour d'huy au dépost de l'Académie le procès verbal fait en 1678 des carrières de *Paris* et les pièces originales qui l'ont ordonné.

Ce lundy 16e Juin 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été remis sous ses yeux l'état dans lequel se trouvent à présent les extraits

1. Ni Deforge ni son mémoire ne figurent dans les tables de l'Académie des sciences.

2. Voir ci-dessus, p. 181, et t. IV, p. 7, 23, 45, 47, et ci-après, p. 307, 308.

des registres sur les us et coutumes, travail qu'elle recommande à l'exactitude et à la célérité des commissaires nommés à cet effet, ordonné à la séance du 8e avril 1777.

Ensuite, l'article des correspondans ayant été agité d'après ce qui a été dit aux séances précédentes, et M. *Sedaine* s'est chargé de mettre à la séance prochaine l'Académie en état de prononcer par le rapport qu'il fera des règlemens et de ce qui concerne la correspondance[1].

Ensuite, il a été dit qu'il seroit nommé des académiciens pour faire lecture, examen et rapport des observations de M. de La Faye sur la préparation de la chaux.

L'Académie ayant appris l'accident arrivé à M. *de Wailly*, elle a chargé MM. *Jardin* et *Bellisard* de lui marquer la part qu'elle prend à sa santé.

Ce lundy 23e Juin 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un corps de garde pour vingt soldats, et le prix a été adjugé à Pierre Founerat, élève de M. *Potain*.

Ensuite M. Sedaine a fait rapport de l'affaire des correspondans, laquelle sera continuée à la séance prochaine, d'après les recherches dont il s'est chargé pour opérer une décision fixe.

Ce lundy 30e Juin 1777.

L'Académie étant assemblée, elle a suivy ce qui concerne les correspondans, et M. *Coustou*, commissaire nommé à la correspondance de M. Roux, associé, domicilié à *Lyon*, a présenté une lettre de M. Roux, par laquelle il fait part d'une observation qu'il a suivy comme témoin oculaire et que, dit il, on ne peut révoquer en doute : c'est que des journaliers ayant transporté du sable dans

1. Ci-dessus, p. 52, 53.

un lieu placé en bas d'un coteau (où il demeura entreposé pendant trois à quatre ans), lorsque l'on crut pouvoir s'en servir, la masse intérieure s'étoit formée en granite et avoit déja acquis, durant ce petit laps de temps, assez de con sistance pour pouvoir être façonnée au marteau. Et l'Académie a chargé M. *Coustou* d'écrire à M. Roux pour l'inviter à suivre des observations sur cette espèce de sable et d'en faire part, ainsy que des observations sur le lieu d'où il est tiré.

Ensuite, il a été dit qu'à la séance prochaine l'Académie suivroit ce qui concerne les correspondans.

Ce lundy 7e Juillet 1777[1].

L'Académie étant assemblée, il a été dit qu'à la séance du lundy 16 juin elle devoit s'occuper de la préparation de la chaux de M. de La Faye, et il a été dit qu'à la séance prochaine, il seroit nommé des commissaires.

Ensuite, le sieur Morand, introduit par le secrétaire, de l'aveu du directeur[2], a fait voir à l'Académie des cartons moulés en état de rendre des ornemens de sculpture propres à l'architecture, commes rosaces, frises, rinceaux, et même un chapiteau de pilastre d'ordre corinthien.

Ensuite, il a fait voir des marbres approchant du vert antique, avec une qualité tenant du jaspe, découverts par blocs sous le *mont Genêt*, près *Briançon*, et deux autres

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Brébion, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. L'architecte Morand (1727-1794) était originaire de *Briançon*. — Il a travaillé à *Lyon* depuis 1756 jusqu'à sa mort. Il avait précisément donné un plan pour l'agrandissement de la ville, à l'est. — *Saint-Martin-de-Queyrières* se trouve à dix kilomètres environ de Briançon. Mais il n'est plus question aujourd'hui des marbres dont parle Morand.

morceaux d'échantillon d'un marbre brêche imitant le jaspe, carrière trouvée à *Saint Martin de Querrière*, sous *Briançon*, et découverte par le sieur Morand, et il a fait voir aussi des papiers imitant l'ébénisterie et la marquetterie.

Et l'Académie pense que tous ces objets peuvent être utiles pour la décoration intérieure des bâtimens et que ces marbres peuvent être très intéressans si les carrières sont abondantes et si les transports en sont aisés.

Et le sieur Morand ayant prié l'Académie d'agréer un plan de la ville de *Lyon* avec son agrandissement dans la partie des *Brotteaux*, l'Académie l'a vu avec plaisir et l'a accepté.

Ce lundy 14e Juillet 1777.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une orangerie de vingt toises, et le prix a été adjugé au sieur Richard Després, élève de M. *Mansard*.

Ensuite, d'après la délibération précédente sur la préparation de la chaux de M. de La Faye, il a été dit que MM. *Hazon* et *Heurtier* verroient à *Roquancourt* et ailleurs les expériences faites de cette préparation de M. de La Faye et qu'ils feroient à l'Académie rapport du résultat de cette opération.

Ce lundy 21e Juillet 1777.

L'Académie étant assemblée, le secrétaire a mis sous ses yeux ce qui pouvoit être dû à l'Académie de jetons depuis nombre d'années, de droits de présence des deux classes depuis le 1er janvier 1774[1] jusques et compris le semestre premier de la présente année 1777, de médailles d'or et d'argent pour les grands prix et des prix d'émula-

1. Ci-dessus, p. 84, 91, 113.

tion, et après les examens de tous ces objets, compris les déboursés pour le service de l'Académie, il a été dit que lundy prochain, MM. *Gabriel, de L'Épée, Le Roy* et *Sedaine* s'assembleroient pour mettre en état l'objet de ces dépenses et que M. le Directeur, au nom de l'Académie, en suivroit le recouvrement près de Monsieur le Directeur général.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de M. Cauvet[1], sculpteur d'ornemens, par laquelle il prie l'Académie de lui permettre de lui présenter lundy prochain un volume gravé avec les desseins d'une suite d'ornemens à l'usage des jeunes artistes, et l'Académie les verra avec plaisir.

Ensuite, M. *Soufflot* a lu un mémoire qui lui a été envoyé de *Lyon* par M. de Jussieu sur les voûtes en plâtre et en brique posée sur le plat, et l'Académie l'a entendu avec plaisir. M. *Soufflot* s'est chargé de remettre ce mémoire sous les yeux de l'Académie.

Ce lundy 28e Juillet 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été fait rapport du travail des commissaires pour mettre en état l'objet des demandes de l'Académie, et après en avoir entendu la lecture il a été dit que M. le Directeur en solliciteroit le recouvrement près de M. le Directeur général.

Ensuite, M. *Sedaine* a fait lecture du sentiment de feu *Camus* sur le bon goût et de ses propres idées sur le même objet, et l'Académie a dit qu'à la prochaine séance seroit fait lecture de l'article « goût »[2], consigné dans l'*Encyclopédie* par Montesquieu et M. de Voltaire.

M. Cauvet, présenté par le secrétaire, a fait voir à l'Aca-

1. L'ouvrage de Cauvet parut en 1777. — Sur les voûtes signalées ici, voir *Procès-verbaux*, t. VI et VII, tables des noms de lieux.

2. T. VII du *Dictionnaire des sciences*. L'article de Voltaire est court, celui de Montesquieu (posthume), plus important.

démie un volume gravé, avec les desseins d'une suite d'ornemens, à l'usage des jeunes artistes, et, après les avoir vus et avoir applaudi aux motifs et au goût de l'auteur, l'Académie a accepté l'offre qu'il fait de placer le volume gravé dans la bibliothèque de l'Académie.

Ce lundy 4e Aoust 1777[1].

L'Académie étant assemblée, le sieur Pascal Beysse, artiste machiniste, a présenté une échelle de bibliothèque faite en ébénisterie, de dessus laquelle un homme peut se conduire lui même et même tourner à sa volonté sans descendre de l'échelle; ensuite, il a fait voir le modèle d'une porte qui peut s'ouvrir en dehors et en dedans, et dont les pivots peuvent se tourner et servir d'un côté ou d'un autre et faire ouvrir ladite porte en quatre sens à volonté. Il a fait voir ensuite une table qui, de huit couverts peut s'étendre et servir à dix, à douze et à seize couverts, et l'Académie a vu avec plaisir ces différens objets.

Ensuite a été fait lecture d'une partie de l'article « goût » dans l'*Encyclopédie*, et il a été dit que cette lecture seroit continuée à la séance suivante, si les autres affaires le permettent.

Ensuite, l'Académie a dit qu'à la séance prochaine elle nommeroit des commissaires à l'examen des esquisses, avec les desseins qui concourent pour le grand prix.

Ce lundy 11e Aoust 1777.

L'Académie étant assemblée, la mort de M. *Trudaine*[2] ayant été notifiée, il a été dit que, conformément aux

1. Ont signé en août : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Moreau, Peyre, Pierre, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Trudaine de Montigny (voir ci-dessus, p. 261) était mort le 5 août.

articles des statuts qui concernent l'élection d'un associé libre honoraire, l'Académie procéderoit à l'élection à la place vacante après la rentrée et que, pour la séance qui suit la rentrée, les académiciens seroient convoqués par le secrétaire pour cette élection.

Ensuite, M. *Le Roy*, académicien, a présenté à l'Académie un livre de sa composition intitulé : *La marine des anciens peuples*[1]. L'Académie l'a accepté avec plaisir pour être ajouté dans sa bibliothèque aux livres instructifs qu'elle en a reçus.

Ensuite, il a été dit que M. *Gabriel* auroit l'honneur de voir Monsieur le Directeur général, pour le prévenir que les desseins des grands prix seront exposés à la séance du 18e aoust, pour être, suivant la coutume, jugés à la séance suivante, et pour le prier, au nom de l'Académie, de vouloir bien alors la présider, à moins qu'il ne lui plaise assigner un autre jour pour le jugement desdits prix.

Enfin, l'Académie a vu des serrures de diverses inventions du sieur Georget, maître serrurier, que l'Académie regarde comme très propres à donner toute la sûreté possible aux appartemens.

Ce lundy 18e Aoust 1777.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général en réponse à la présentation du tableau des arrérages d'attributions et d'émolumens dus à l'Académie; il a été dit que M. *Gabriel* témoigneroit, de la part de l'Académie, sa reconnoissance à Monsieur le Directeur et que ladite lettre seroit enregistrée.

Ensuite, sur ce que M. *Sedaine* a représenté que, la liste de l'Almanach royal étant présentée au secrétaire pendant les vacances, il ne pouvoit, avant l'impression, consulter aucun académicien sur l'article qui le regarde,

1. L'ouvrage parut en effet en 1777.

il seroit bien que le secrétaire, aux dernières séances avant les vacances, mît sous les yeux de l'Académie la liste future de l'Almanach, afin que chacun vît et composât son article d'après son rang, ses qualités et sa demeure; l'Académie a approuvé cette idée et a dit qu'à l'avenir cela seroit observé.

Ensuite, l'Académie a dit que MM. *Franque, Brébion, Le Roy, Moreau, Boullée et Peyre*, commissaires qu'elle nomme pour l'examen et la discussion de conformité des esquisses aux desseins des grands prix, s'assembleroient dans le cours de cette semaine pour faire rapport à l'Académie et la mettre en état de porter un jugement réfléchi pour adjuger les grands prix.

« De Versailles, ce 12e aoust 1777.

« J'ay reçu, Monsieur, des mains de M. Cuvillier, les mémoires que vous l'aviez chargé de me remettre et que l'Académie a formés pour me donner le tableau des arrérages qui se trouvent accumulés sur les attributions et émolumens; j'étois déjà trop instruit et trop peiné de cette position pour n'avoir pas le plus vif désir d'en diminuer le poids. Je vais m'attacher à presser plus encore les mesures dont je suis occupé depuis quelque temps, et je vous prie d'assurer l'Académie que je ne négligeray aucun des moyens de lui marquer mon attention à ses intérêts.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

« D'ANGIVILLER. »

Ce mardy 26e Aoust 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés à l'effet d'examiner les desseins exposés pour le concours des grands prix, et en conséquence de ce rapport, les desseins cotés AA et M ont été mis hors de concours et ne seront point exposés à la séance prochaine, jour du jugement des prix, à laquelle

séance Monsieur le Directeur général a promis de présider.

Ensuite, il a été fait lecture d'une lettre de M. le comte de Maillebois[1] écrite à M. *Gabriel*, par laquelle il demande les suffrages de l'Académie pour la place vacante d'associé libre honoraire.

Ce lundy 1er Septembre 1777[2].

L'Académie étant assemblée, Monsieur le comte d'Angiviller la présidant, il a été fait lecture des règlemens concernant la conformité des esquisses avec le programme et des desseins avec les esquisses, et ensuite, du rapport des commissaires fait en conséquence desdits règlemens.

Ensuite, d'après le scrutin, l'Académie a mis hors de concours deux desseins des six admis jusqu'à ce jour, et après l'examen des quatre restans, l'Académie a assigné le premier prix au sieur Étienne de Seine, élève de M. *Billaudel*, et la médaille d'or lui a été donnée par M. le Directeur général; le second prix a été adjugé au sieur Gisors, élève de M. *Boullée*, qui a bien voulu se charger de lui remettre la médaille d'argent.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation de ce mois, dont le programme est des casernes pour loger quatre compagnies d'infanterie composées de 171 hommes en tout chacune, et le prix a été accordé au sieur Launay, élève de M. *Antoine*.

1. C'est le Maillebois (Yves-Marie), 1715-1791, qui avait joué un rôle assez équivoque pendant la guerre de Sept ans.

2. Ont signé en septembre : Gabriel, Antoine, Bellissard, Brébion, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, [d'Angiviller].

Ce lundy 17e Novembre 1777, jour de rentrée[1].

L'Académie étant assemblée, il a été, suivant l'article LX, fait lecture des statuts et règlemens.

Ensuite, il a été dit qu'à la prochaine séance il seroit procédé à la nomination à la place d'associé libre honoraire, vacante par la mort de M. *Trudaine*[2] et qu'il seroit procédé ensuite, à la même séance, à la nomination de trois académiciens de la seconde classe, pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un pour remplir la place de feu M. *Contant*, et ensuite à l'élection de trois architectes aspirans pour remplir celle vacante dans la seconde classe.

En conséquence, le secrétaire convoquera l'Académie pour la séance du 24e novembre.

Ce lundy 24e Novembre 1777.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a proposé M. Tagliafichi pour associé correspondant en *Italie*[3]; et l'Académie a nommé MM. *Soufflot*, *Perronet*, *de Wailly* et *Le Roy* pour faire leur rapport sur ce qui concerne M. Tagliafichi.

Ensuite, elle a procédé à la nomination de l'associé libre honoraire. Monsieur le Directeur général, présidant l'Académie, a dit que M. le comte de Maillebois, sçachant que M. le *président de Cotte* se présente, se retire, sans renoncer au vœu qu'il fait pour l'avenir, et l'Académie a nommé M. *de Cotte*.

Ensuite, l'Académie a procédé à la nomination de trois

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, [d'Angiviller].

2. Sur Contant et Trudaine, voir l'Introduction.

3. Voir plus loin, p. 339, 341.

académiciens, pour qu'il plaise à Sa Majesté en choisir un, et, suivant l'ordre des scrutins, l'Académie propose les sieurs *Bellicard*, *Boullée* et *Gabriel*.

Enfin, l'Académie a procédé à l'élection des architectes aspirans à la place vacante dans la seconde classe par la nomination à la première, et, par les premiers scrutins, ont été choisis les sieurs Peire, Brongniard, Paris, Clérisseau, Puisieux et Louis. Et après les scrutins, suivant les formes ordinaires, l'Académie propose les sieurs Peyre, Brongniard et Paris.

Ce lundy 1er Décembre 1777[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait lecture de la lettre de Monsieur le Directeur général, datée de Versailles (27e novembre), par laquelle Sa Majesté confirme l'élection de Monsieur le *président de Cotte* pour remplacer M. *Trudaine*, en qualité d'honoraire associé libre, et M. *de Cotte* s'étant présenté, il a été installé en sa place d'associé libre honoraire.

Par la même lettre, il est dit que Sa Majesté nomme M. *Bellicard* pour remplacer M. *Contant* dans la première classe et M. *Peyre le jeune* pour remplir la place de M. *Bellicard* dans la deuxième classe, et M. *Bellicard* et *Peyre le jeune* ont été installés dans leurs places respectives. Ensuite, il a été dit que cette lettre de Monsieur le Directeur général seroit enregistrée.

Enfin a été fait lecture du mémoire concernant le voyage fait en *Angleterre* par M. *Jardin*, architecte ordinaire du Roy, pour l'examen de la manière de prémunir

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Boullée, Brébion, Cherpitel, de Cotte, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

tout édifice contre les dangers du feu, imaginée par M. Hatlay. L'Académie a dit que ce mémoire, et la matière qui y est traitée seroit remise sous ses yeux.

Lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Gabriel, du 27 novembre 1777.

(Remis l'original à M. *Gabriel*, le 2 décembre 1777.)

« J'ai reçu, Monsieur, l'extrait des registres de l'Académie royale d'architecture relatif aux trois élections faites dans sa séance du lundy 24 de ce mois. J'en ai mis le résultat sous les yeux de Sa Majesté, qui a confirmé l'élection de M. le *président de Cotte*[1] pour remplacer M. *de Trudaine* en qualité d'honoraire associé libre : ainsi, lorsque M. *de Cotte* se présentera à l'Académie, ce qui sera probablement à l'assemblée prochaine, vous voudrez bien le recevoir et l'installer en la manière accoutumée.

« A l'égard des deux élections, l'une pour remplacer dans la première M. *Content*, l'autre pour remplir la place vacante par là dans la seconde classe, Sa Majesté a accordé la nomination à M. *Bellicard* et à M. *Peyre le jeune;* vous voudrez bien également les recevoir et installer dans leurs places respectives lorsqu'ils se présenteront à l'Académie.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Ce lundy 9e Décembre 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été, d'après l'arrêté de la séance précédente, mis sous les yeux de l'Académie le mémoire de M. *Jardin* sur la manière dont M. Hartlay garantit en *Angleterre* les bâtimens des effets de l'incendie. Il a été fait lecture des procès verbaux et du compte rendu, par M. Hartlay lui même, qui constatent

1. Ce de Cotte était petit-fils du célèbre architecte Robert; il exerçait en 1777 les fonctions de président au Grand Conseil.

les effets de cette invention, invention dont l'Académie désireroit voir des expériences et que Monsieur le comte d'Angivillers voulût bien obtenir que Sa Majesté en fît les dépenses pour l'utilité publique.

M. *Gabriel* a été prié de présenter à cet effet l'extrait de la délibération de ce jour à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. le chevalier Chambers, contrôleur des bâtimens du Roy d'Angleterre et correspondant de l'Académie, laquelle lettre écrite à M. *Jardin* qui, dans le voyage qu'il vient de faire en Angleterre, l'avoit engagé d'envoyer à l'Académie un mémoire[1] contenant la description du grand projet qu'il exécute à *Londres* pour l'établissement des bureaux publics et Académies, etc.

Enfin a été fait lecture du mémoire qu'il avoit joint à cette lettre, et l'Académie a prié M. *Jardin* d'écrire à M. Chambers pour le remercier et l'inviter à faire part à la Compagnie des plans, profils et élévations d'un monument aussi essentiel et aussi considérable que celui dont il est occupé.

Ce lundy 15e Décembre 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, addressée à M. *Gabriel*, par laquelle il demande que l'Académie d'architecture examine dans une de ses assemblées les ouvrages des élèves architectes pensionnaires qui sont à *Rome* et qu'elle lui adresse ensuite le résultat de cet examen, afin que cet examen, passé à Rome, soit lu aux pensionnaires et serve à les diriger dans la bonne route, ainsy qu'à les exciter au travail, en leur faisant voir qu'on s'occuppe icy de la manière dont ils employent leur temps

1. C'est relatif au projet de construction de Somersethouse entrepris à cette date même, interrompu, puis achevé enfin au cours du XIXe siècle.

L'Académie a nommé MM. *Brébion*, *Le Roy*, *Boullée* et *Guillaumot* pour faire ledit examen et en faire rapport à l'Académie aux séances prochaines, l'examen d'un morceau d'architecture exigeant du temps et de la réflexion pour en justifier les détails.

Ensuite a été fait lecture d'une seconde lettre adressée par Monsieur le Directeur général à M. *Gabriel*, en date du 13e décembre 1777, par laquelle Monsieur le Directeur général, répondant à la demande de l'expérience que désire l'Académie d'architecture dans sa séance précédente, veut que le devis de la maison qui soutiendra l'expérience[1] soit fait de manière à en déterminer absolument la dépense ; en conséquence, l'Académie a nommé pour ce détail MM. *de L'Épée*, *Brébion*, *Jardin* et *Guillaumot*.

Ce lundy 22e Décembre 1777.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Daggeville, associé correspondant, inspecteur des Domaines à *Marseille*, et après icelle lecture l'Académie a chargé M. *Franque*, son commissaire, de lui écrire les sentimens de l'Académie.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation du mois de septembre de la présente année, dont le programme est un appartement de bains, et le prix a été adjugé au sieur Patu, élève de M. *Heurtier*.

Ensuite, il a été fait lecture du mémoire du sieur Giraud, entrepreneur des bâtimens, intitulé *Moyen de supprimer les fosses d'aisance en employant des lieux portatifs*, et l'Académie a nommé MM. *Jardin* et *Guillaumot* pour entendre le sieur Giraud sur les moyens qu'il employe et en vérifier l'utilité.

Ensuite, les commissaires nommés pour l'examen des desseins des pensionnaires à *Rome* ont dit qu'à la rentrée

1. Je ne vois pas que la question ait été étudiée pratiquement. Cf. plus loin, p. 347, 348.

ils feroient rapport de cet examen, qu'ils n'ont pu finir à la vacation employée à ce sujet.

Ensuite, M. *Gabriel*, directeur, a été prié de vouloir bien demander à Monsieur le Directeur général à quel jour et à quelle heure de la nouvelle année il voudra bien permettre à l'Académie de lui présenter ses devoirs.

Enfin, M. l'abbé Arnaud a fait lecture d'un projet pour l'institution de bains publics et pour une école de natation, et l'Académie, sans avoir égard au local qu'il a choisy ou qu'il pourroit choisir, a approuvé ce projet d'utilité publique.

1778.

Ce lundy 12e Janvier 1778[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen des projets composés et dessinés à *Rome* par les architectes pensionnaires du Roy, et après ladite lecture, l'Académie a dit qu'il en seroit fait une copie collationnée et certifiée par le secrétaire, pour être envoyée par Monsieur le Directeur à Monsieur le Directeur général, comme jugement approuvé de l'Académie, lequel ne sera cependant envoyé qu'après une seconde lecture à la séance prochaine.

Ensuite a été fait lecture du rapport des commissaires sur la détermination de la dépense qu'il conviendroit faire pour l'expérience d'un édifice à garantir du feu, et il a été dit que la copie dudit rapport seroit envoyée, idem, par Monsieur le Directeur à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 19e Janvier 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen de l'invention du sieur Giraud, entrepreneur des bâtimens; après laquelle lecture il a été dit que le sieur Giraud s'adresseroit à M. *Peyre l'aîné*, académicien, qui lui donnera ses intentions pour parvenir à certifier l'utilité de son invention.

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Bellissard, Billaudel, Boullée, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Moreau, Peyre aîné, Pierre, Rousset, Soufflot, Trouard, Watelet, M.-J. Sedaine.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre écrite à M. *Gabriel*, de Monsieur le comte d'Angiviller, en date du 15 janvier, par laquelle il prescrit que les intentions du Roy soient notifiées à l'Académie sur ce qui concerne l'état de M. Mique[1] et l'impression de la liste de l'Académie en l'Almanach royal. Et l'Académie a dit que ladite lettre, ainsy que les ordres du Roy, seroient inscrits sur les registres; que, cependant, MM. *Brébion*, *Pierre*, *Guillaumot* et *Boullée* s'assembleroient pour rédiger quelques observations que l'Académie se croit obligée de faire, aux fins de les présenter à Monsieur le comte d'Angiviller.

On a remis à la séance prochaine la lecture du rapport des commissaires qui ont fait l'examen des projets envoyez de Rome par les élèves.

Lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Gabriel[2], *du 15 janvier 1778.*

« En jetant les yeux, Monsieur, sur l'Almanach royal de cette année, je n'ai pu m'empêcher d'être surpris de ce que M. Mique a été supprimé de la liste de l'Académie royale d'architecture. J'avois d'autant moins lieu de m'attendre à cette suppression que l'Académie ne pouvoit ignorer que la liste de l'année précédente avoit été envoyée par moi : ce qui eût exigé qu'avant d'y faire ce changement elle m'eût exposé ses raisons et demandé mon approbation.

« J'ai, en conséquence, cru devoir exposer à Sa Majesté la circonstance où se trouve M. Mique et lui demander ses intentions sur la manière d'entendre les articles du règlement nouveau de ses Bâtimens, qui peuvent le concerner.

1. Il s'agit de Richard Mique (1728-1794), alors en grande faveur auprès de Marie-Antoinette. L'affaire est très suffisamment expliquée dans les longs mémoires qui suivent.

2. Voir aux appendices.

« Sa Majesté, ayant mûrement considéré cet objet, m'a déclaré n'avoir jamais eu intention de dépouiller M. Mique d'un droit qui étoit attaché à la place de premier architecte en exercice, droit dont il a été en possession pendant qu'il étoit premier architecte titulaire (quoique, par un effet de son absence de *Paris*, il ne l'ait pas mis a exécution) et qui est aujourd'hui dévolu au premier en réception des intendans de ses Bâtimens, qui doit le représenter à l'Académie. Et elle m'a autorisé à envoyer à son Académie d'architecture la déclaration et interprétation ci jointe de sa volonté à cet égard. Vous voudrez donc bien, Monsieur, en faire lecture au premier jour d'assemblée, et la faire inscrire sur ses registres pour servir de règle sur cet objet.

« Pour prévenir, au reste, toute difficulté semblable à l'avenir, il est à propos que l'Académie, avant d'envoyer sa liste à l'imprimeur (ce que je consens qu'elle fasse, personne ne pouvant être mieux instruite qu'elle des légers changemens de domicile ou de qualification de ses membres), il est, dis je, à propos que l'Académie, avant d'envoyer cette liste à l'imprimeur, me la communique dans les premiers jours d'octobre au plus tard ou avant d'entrer en vacances. Je vous prie d'y tenir la main.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Déclaration du Roi.

« Le Roi s'étant fait représenter ses édit et déclaration du mois de septembre 1776 portant règlement sur l'administration de ses Bâtimens, et ayant été informé que de quelques articles de ce règlement on pourroit inférer que le sieur Mique (ci devant son premier architecte en exercice, aujourd'hui l'un de ses premiers architectes honoraires et le premier en réception de ses intendans généraux de ses Bâtimens) se trouveroit privé du droit d'avoir entrée à l'Académie royale d'architecture et de la prési-

der en l'absence du sieur *Gabriel*, à qui le titre de directeur a été conservé par un brevet particulier. Sa Majesté, considérant d'ailleurs que le sieur Mique a joui et dû jouir, pendant qu'il a rempli la place de premier architecte, du droit d'entrée à ladite Académie et de celui de la présider, le sieur *Gabriel* absent, elle a jugé à propos d'expliquer sur ce sujet plus positivement ses intentions.

« En conséquence, Sa Majesté déclare entendre et vouloir entendre que ledit sieur Mique, en sa qualité de plus ancien en réception des intendans généraux de ses Bâtimens, jouisse dès à présent de la plénitude des droits attribués à cette place et spécialement de celui d'avoir entrée aux séances de l'Académie quand il le jugera à propos, d'être inscrit sur les listes et de la présider en l'absence du sieur *Gabriel*, dont le brevet ne peut et ne doit suspendre ce droit qu'autant que le dit sieur *Gabriel* se trouvera présent.

« Ordonne Sa Majesté à son Académie royale d'architecture de se confirmer à la présente déclaration et interprétation de sa volonté.

« A Versailles, le 9 janvier 1778.

« Au bas est écrit de la main du Roi : *Bon*, et au dessous : *Pour ampliation;* signé : *d'Angiviller.* »

Ce lundy 26e Janvier 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre adressée de *Madrid* à Messieurs de l'Académie d'architecture; cet écrit en espagnol et lu à l'Académie traduit en françois ne renfermant rien qui concerne l'architecture, elle n'a point prononcé sur cet écrit.

Ensuite a été fait lecture du rapport des commissaires ordonné à la séance précédente pour rédiger les observations que l'Académie s'est cru obligé de faire, et il a été décidé unanimement, par voye de scrutin, que ce rapport seroit enregistré et transmis, certifié par le secrétaire, à

M. *Gabriel*, pour être présenté à Monsieur le Directeur général.

Le rapport des commissaires concernant les desseins des élèves sera remis à la séance prochaine.

Rapport des commissaires
ordonné à la séance du 19 janvier 1778.

« Nous, commissaires soussignés, nommés par la délibération de l'Académie royale d'architecture du 19 du présent mois de janvier 1778, pour résumer les observations qu'elle croit être obligée de mettre sous les yeux de Monsieur le Directeur général des Bâtimens du Roi, relativement à la lettre par lui adressée à M. *Gabriel*, directeur de ladite Académie, avec l'ampliation d'un bon du Roi en forme de déclaration, à l'effet de faire jouir M. Mique, premier architecte du Roi honoraire et l'ancien des intendans généraux des Bâtimens de Sa Majesté, de la séance à l'Académie et du droit de la présider en l'absence de M. *Gabriel*, nous sommes réunis, le samedi 24 dudit mois et an, chez M. *Pierre*, l'un de nous, et ayant examiné avec toute l'attention possible tant lesdites pièces que les nouveaux statuts de l'Académie et les édit et déclaration du mois de septembre 1777, nous avons rédigé les observations suivantes pour être présentées à Monsieur le Directeur général, après avoir été approuvées par l'Académie. »

Observations que l'Académie royale d'architecture a l'honneur de soumettre à Monsieur le Directeur général des Bâtimens de Sa Majesté, relativement à la lettre par lui écrite à M. Gabriel, directeur de ladite Académie, en date du 15 janvier 1778, communiquée dans sa séance du 19.

« L'Académie, remplie de respect pour les volontés du Roi manifestées par le ministre étably pour les lui faire

connoître, s'est empressée de donner une preuve de sa soumission en enregistrant sur le champ la lettre de Monsieur le Directeur général et la déclaration du Roi dont l'ampliation étoit jointe à ladite lettre, et par laquelle Sa Majesté entend faire jouir M. Mique, dès à présent, de la plénitude des droits attribués au plus ancien en réception des intendans généraux de ses Bâtimens, et spécialement de celui d'avoir entrée aux séances de l'Académie et de présider en l'absence de M. *Gabriel*.

« Mais, en même temps, l'Académie croiroit se manquer à elle même si elle ne faisoit connoître à Monsieur le Directeur général sa juste sensibilité sur les reproches qu'il lui fait d'avoir retranché M. Mique de la liste de ses membres et si elle ne lui exposoit que, bien loin d'avoir mérité la censure de Monsieur le Directeur général, elle croit au contraire avoir prouvé son attention à se renfermer dans les bornes du texte des loix que Sa Majesté daigne promulguer pour le régime d'une société d'artistes, dont l'unique but est de s'y confirmer littéralement.

« La liste de l'Académie insérée dans l'Almanach royal étoit ordinairement rédigée par le secrétaire et par lui envoyée à l'imprimeur. On y a fait peu d'attention jusqu'en 1777 que plusieurs académiciens s'étoient aperçus[1] que la liste de cette année étoit plus fautive qu'aucune des précédentes, tant par l'omission d'un de ses anciens membres (M. *Brébion*) que par l'interversion du rang de plusieurs autres. L'Académie crut devoir s'occuper désormais de cet objet, et dans sa séance du 7 janvier 1777, elle arrêta que, cette liste imprimée dans l'Almanach royal n'ayant pas été communiquée à la Compagnie, elle ne pouvoit rien changer à l'ordre de la séance étably depuis l'enregistrement des nouveaux statuts et qu'à l'avenir la liste seroit formée dans l'Académie à la première séance de rentrée après les vacances.

1. Ci-dessus, p. 286-290 et, pour la suite, aux Appendices.

« Personne n'avoit eu connoissance dans l'Académie de l'aprobation que Monsieur le Directeur général avoit donné à cette liste et on l'auroit toujours ignoré sans les questions qui s'élevèrent à l'occasion des fautes qu'on y remarqua. Ce ne fut que sur les plaintes de l'Académie, relativement aux omissions et interversions de scéance, que le secrétaire justifia la liste par l'approbation et la signature de Monsieur le Directeur général. L'Académie, persuadée que cette liste n'étoit pas l'ouvrage de Monsieur le Directeur général, quoique revêtue de sa signature, prit la liberté de faire des réclamations. MM. *Gabriel*, *Soufflot*, *de L'Espée* et *Pierre* furent chargés de remettre la copie de cette délibération à Monsieur le Directeur général, qui eut la bonté de donner une décision favorable à la demande de l'Académie.

« Dans ces réclamations, on ne parla point de M. Mique, qui se trouvoit sur cette liste, parcequ'outre que la qualité de premier architecte du Roi qui lui étoit donnée ne lui appartenoit plus qu'à titre d'honoraire, ainsi qu'à M. *Gabriel*, ayant été supprimée par les déclaration et édit du mois de septembre 1776, elle ne douta point qu'il n'eût été placé dans cette liste par inadvertance, surtout en qualité de Directeur, puisque par l'article 9 de ladite déclaration (correspondant à l'article 1er du titre II de l'édit), il est dit, à l'égard de M. Mique, que le Roi lui permet de continuer à se dire et qualifier son premier architecte, mais purement dans le sens honoriffique et sans pouvoir prétendre, à l'avenir, aux émolumens ou à l'exercice des droits, fonctions et prérogatives qui pourroient dépendre de ladite qualité et qu'il éteint comme le titre même.

« Or, une de ces prérogatives étoit de présider l'Académie; M. Mique n'en avoit jamais joui pendant qu'il avoit été titulaire de la place de premier architecte, et l'Académie a toujours été persuadée que, d'après les expressions du brevet de M. *Gabriel*, il étoit privé de cette faculté,

tant en son absence qu'en sa présence; mais elle a été pleinement convaincue que les déclaration et édit du mois de septembre 1776 lui enlevoient cette faculté, si jamais il l'avoit eue, puisque, dans les articles ci dessus rapportés, il est dit expressément que Sa Majesté réserve à M. *Gabriel* l'entier effet du brevet qu'elle lui a accordé, comme une récompense de ses longs services, pour conserver sa vie durant la direction de l'Académie et la présidence d'icelle en l'absence du Directeur général, sans que M. Mique soit désigné pour remplacer M. *Gabriel* en cas d'absence, comme il eût été naturel de le faire si telle eût été l'intention du Roi.

« L'article 15 de ladite déclaration, correspondant à l'article 10 de l'édit, semble être le commentaire d'un texte déjà très clair par lui même, en fixant de la manière la plus précise l'époque à laquelle commencera le directorat de M. Mique : « Voulons (disent ces articles) que vacance « arrivant dudit titre (de directeur de l'Académie) et de ses « fonctions, par le décès ou la démission volontaire du sieur « *Gabriel*, possesseur actuel, ledit titre et ses droits soient « dévolus à celui des trois intendans généraux qui se trou- « vera le plus ancien en réception ».

« La suite de ces articles désigne ceux qui présideront l'Académie en cas d'absence de l'ancien des intendans généraux, en disant : « Voulons, par vacance arrivant par « décès ou démission dudit intendant ou autrement, qu'il « soit remplacé par l'intendant qui se trouvera être l'ancien « suivant l'ordre de réception, et ainsi toujours successi- « vement, sans que dans toutes autres circonstances ceux « desdits intendants généraux qui ne se trouveroient pas « membres de notre dite Académie par une élection votée « et confirmée dans la forme d'usage puissent prétendre « dans les assemblées aucun rang, entrée, ni scéance (fût « ce même sous le prétexte de suppléer dans le cas d'ab- « sence ou de maladie la présence de l'intendant général « devenu directeur), parcequ'alors le droit de présider

« l'assemblée sera dévolu à notre architecte ordinaire, s'il « s'en trouve un », et l'Académie a dû penser que, si l'intention du Roi eût été d'attribuer à M. Mique la faculté d'avoir entrée et séance en la présence de M. *Gabriel* et de la présider en son absence, Sa Majesté s'en seroit encore expliquée en cet endroit.

« C'est d'après le plus mûr examen de ces loix que, dans sa séance du 20 janvier 1777, l'Académie inscrivit sur ses registres la liste de ses menbres, conformément aux nouveaux statuts et à la lettre interprétative de Monsieur le Directeur général. M. Mique n'y fut pas compris, puisque la loy la plus précise, enregistrée au Parlement et à la Chambre des comptes, le défendoit à l'Académie. Et cette liste qui a servi de base à celle imprimée dans l'Almanach royal à la tête des signatures des académiciens présens, est celle de M. *Gabriel*, qui ne s'en est pas souvenu sans doute, lorsque dans sa lettre du 18 du présent mois à Monsieur le Directeur général il a dit n'avoir pas été consulté sur la composition de cette liste et qu'elle lui a répugné à bien des égards.

« La liste, pour être imprimée dans l'Almanach royal de cette année, formée sur le bureau de l'Académie, a été laissée au secrétaire qui l'a fait passer à l'imprimeur. La seule liste qui ait jamais été arrêtée par Monsieur le Directeur général ayant été reconnue fautive par lui même, elle a cru inutile de l'importuner de l'examen et approbation de celle ci qui est conforme aux statuts et aux décisions particulières de Monsieur le Directeur général, d'autant plus que cet usage n'a jamais existé. Ces détails justiffieront sans doute l'Académie à ses yeux et le convaincront de la pureté des intentions de la Compagnie, qui s'empressera désormais de lui soumettre, ainsi qu'il le désire, le projet de cette liste tous les ans avant de l'envoyer à l'impression.

« L'Académie, prête à donner des preuves de sa soumission aux volontés du Roi, se croit cependant obligée

(avant d'installer M. Mique dans l'exercice des fonctions et prérogatives dont Sa Majesté entend qu'il jouisse), pour ne pas encourir le reproche de négliger l'exécution littérale des loix qui constituent son régime, d'observer à Monsieur le Directeur général que la déclaration du Roi du 9 janvier adressée à l'Académie, ainsi que la lettre de Monsieur le Directeur général qui l'accompagne, annoncent une interprétation des déclaration et édit de septembre 1776 qui, à l'égard de M. Mique, ne paroissent cependant susceptibles d'aucune interprétation, étant conçus dans les termes les plus clairs et les plus précis, et il lui semble que c'est une dérogation à ces loix qui seule peut rendre à M. Mique les droits dont elles le privent.

« Monsieur le Directeur général connoît mieux que l'Académie quelle est la forme par laquelle une loy nouvelle peut annuler l'effet d'une précédente; mais l'Académie se croit d'autant plus obligée de peser sur cette observation que, lorsqu'en 1773 Monsieur le Directeur général crut pouvoir lui faire un reproche de ce qu'elle n'avoit pas proposé à la place vacante dans la deuxième classe par la nomination de M. *Le Roy* à celle de professeur, elle observa qu'elle avoit eu les mains liées par le brevet du Roi visé de Monsieur le Directeur général : à quoi Monsieur le Directeur général répondit qu'un brevet du Roi ne pouvoit pas changer les dispositions de lettres patentes registrée au Parlement. Ne pourroit on pas demander, dans le cas présent, si un bon du Roi en forme de déclaration, adressé à l'Académie seulement, peut renverser l'ordre établi par une déclaration registrée au Parlement et par un édit registré en la Chambre des comptes?

« Lorsque Monsieur le Directeur général, dont les lumières supérieures sçauront parer aux inconvénients que l'Académie semble devoir prévoir, aura détruit ses inquiétudes par une décision ultérieure, elle s'empressera d'installer M. Mique dans la place de directeur et président de l'Académie en l'absence de M. *Gabriel;* mais elle

supplie en même tems Monsieur le Directeur général de vouloir bien faire fixer la place et le rang qu'occupera dans l'Académie M. Mique lorsqu'il viendra siéger, M. *Gabriel* présent. L'Académie croit aussi devoir profiter de cette circonstance pour supplier Monsieur le Directeur général de vouloir bien donner à la loy du mois de septembre 1776[1] toute l'authenticité qu'elle n'a pas encore, tant en la lui adressant en forme pour être enregistrée (ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent) qu'en lui faisant connoître légalement les officiers des Bâtimens auxquels cette loi donne séance et droit successif à la présidence de l'Académie. L'architecte ordinaire de Sa Majesté, par exemple, s'est déjà trouvé dans le cas de la présider par l'absence des intendans généraux, sans avoir cru devoir user de ce droit, parceque sa qualité n'a pas été notifiée à l'Académie.

« Telles sont les observations que l'Académie royale d'architecture suplie Monsieur le Directeur général de recevoir, comme une preuve de son zèle pour le maintien de son régime et de son obéissance aux volontés du Roi.

« *Signé :* Brébion, Boullée, Peyre et Guillaumot. »

Ce lundy 3e Février 1778[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a fait rapport qu'il avoit eu l'honneur, ainsy qu'il avoit été décidé à la séance précédente, d'envoyer à Monsieur le comte d'Angiviller le rapport arretté à la même séance.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de M. Pigage[3],

1. Voir aux Appendices.

2. Ont signé en février : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, [Mique], Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Soufflot, Trouard, M.-J. Sedaine.

3. Sur Pigage, voir *Procès-verbaux*, t. VII, p. xxii, xxiii. Nous n'avons pas le mémoire signalé ici. Cf. plus loin, p. 339.

associé correspondant, architecte à la cour de *Mannheim*, par laquelle, après avoir marqué à l'Académie tous les sentimens dont il est pénétré, il annonce un mémoire sur les pierres qui se trouvent en *Allemagne* sur les *bords du Rhin* et dans son voisinage : lequel mémoire a été lu en partie et la lecture en sera continuée à la séance suivante.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre adressée pendant le cours de cette séance par Monsieur le comte d'Angivillers à M. *Gabriel*, en date du 2e février 1778. La Compagnie, empressée de procurer l'exécution des ordres de Sa Majesté et de la lettre dont a été fait lecture, par laquelle la séance de M. Mique est désignée à la gauche de M. *Gabriel*, l'Académie a dit que M. Mique sera instalé, lorsqu'il se présentera, à la place qui lui est assignée par ladite lettre, laquelle sera enregistrée.

Cette lettre étant survenue pendant le cours du rapport des commissaires sur les projets des élèves de Rome, il a été dit que ledit rapport seroit terminé à la séance prochaine.

Lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Gabriel, du 2 février 1778, à Versailles.

« J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 27e du mois dernier, les observations que vous m'annonciez par celle du 20, dans laquelle vous me rendiez compte du résultat de l'assemblée de l'Académie royale d'architecture tenue la veille, où la décision du Roi, relativement à M. Mique, avoit été enregistrée, et où, néanmoins, cette Compagnie avoit cru devoir rédiger et me présenter quelques observations sur ce sujet. Je ne m'attendois pas à moins qu'à cette marque de soumission de l'Académie pour une volonté du Roi manifestée aussi clairement : je ne lui dissimulerai cependant point que j'eusse désiré que, contente de cet acte d'obéissance, elle n'eût pas délibéré pour m'adresser ses observations qui me paroissent, en grande

partie, superflues, puisque la décision et l'ordre du Roi enregistrés doivent former une loi dont l'Académie ne peut et ne doit s'écarter; je vais néanmoins répondre sommairement à quelques unes de ces observations.

« Je suis très persuadé que l'Académie, en retranchant M. Mique de sa liste, n'a rien entendu faire que de conforme à ce que lui a paru présenter la lettre du nouveau règlement; mais il m'a semblé, et je suis encore d'avis que, M. Mique ayant joui deux ans du droit d'assister aux assemblées de l'Académie et de la présider en votre absence, elle n'a pas fait une attention suffisante à ce qui résultoit, en sa faveur, de cette jouissance, et que c'eût été néanmoins le cas que l'Académie, avant de le retrancher de sa liste, m'en eût référé pour que je pusse, dans une circonstance particulière telle que celle là, prendre la décision de Sa Majesté. Du reste, sur la dérogation que j'ai donnée moi même à la liste de 1777 en ce qui concerne les rangs de MM. *Sedaine* et *Mauduit* sur cette liste, n'est point une preuve de désaveu de cette liste.

« L'Académie m'ayant, d'un côté, adressé des représentations sur cette liste, et de l'autre MM. *Sedaine* et *Mauduit* m'ayant témoigné tenir peu à ce qui en faisoit l'objet et préférer la paix avec leurs confrères à l'exercice de droits qu'ils avoient cru pouvoir réclamer, j'ai accédé aux désirs des uns et des autres en une chose qui, dans le fond, me paroissoit assez peu intéressante et mériter peu d'exciter la discorde dans cette Compagnie. Tel est le seul motif du changement que j'ai approuvé et que j'ai autorisé l'Académie à faire, pour l'avenir, dans l'ordre de sa liste.

« A l'égard de la seconde observation, je pense que, dans une affaire de la nature de celle ci, la distinction que l'on fait est superflue et qu'il suffit que Sa Majesté ait marqué à Son Académie ses intentions, comme Elle l'a fait, pour qu'il n'y ait nul lieu à différer l'installation de M. Mique à la place qu'Elle a jugé qu'il devoit occuper dans Son Académie. D'autant plus qu'il n'est question ici que d'un

cas particulier et qui ne sauroit se reproduire une seconde fois. L'exemple allégué du brevet de M. *Le Roy*, que je n'ai pas pensé pouvoir déroger aux statuts suivant lesquels le professeur étoit nécessairement de la première classe, ne peut être assimilé au cas présent, parce qu'on ne sçauroit comparer un brevet, souvent ouvrage de bureau et de pure expédition, à une manifestation précise de la volonté du Roy, comme celle que j'ai envoyée à l'Académie. Je compte donc que cette Compagnie, continuant de marquer sa soumission aux volontés de Sa Majesté, verra sans aucune nouvelle difficulté M. Mique entrer en possession des droits sur lesquels le Roi s'est expliqué, la première fois qu'il se présentera à l'Académie.

« Au reste, comme l'Académie me demande de déterminer la place que M. Mique y occupera lorsqu'il assistera aux assemblées, M. *Gabriel* présent et y exerçant en conséquence les fonctions de directeur, j'ai pensé que celle qui lui convient dans la circonstance où il se trouve est celle immédiatement à gauche de M. *Gabriel*. En sorte qu'à droite, et immédiatement après le directeur, soyent placés M. *Soufflot* et les autres architectes de la première classe, et à gauche M. Mique et les autres académiciens, tant honoraires qu'associés libres, le surplus restant comme il est porté dans les statuts.

« Le dernier objet des observations de l'Académie ne concernant point cette affaire, je crois devoir surseoir à y répondre : ce que je ferai incessamment.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

L'original de cette lettre a été remis à M. *Gabriel* le 2e février 1778.

Ce lundy 9e Février 1778.

L'Académie étant assemblée, les commissaires nommés pour le rapport des desseins des élèves ayant représenté

qu'ils avoient des observations à adjouter audit rapport, il a été dit qu'il seroit remis à terminer à la séance prochaine.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de novembre 1777, dont le programme est une petite salle de spectacle, et le prix a été adjugé au sr Moette, élève de M. *Le Roy*.

Enfin, elle a procédé au jugement du prix d'émulation du mois de décembre, dont le sujet étoit une guéritte, et l'Académie n'a point accordé de prix.

Ce lundy 16e Février 1778.

L'Académie étant assemblée, M. Mique s'étant présenté, M. *Gabriel* l'a installé dans la place qui lui est assignée par Sa Majesté suivant la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller en date du 15e janvier, laquelle lettre a été enregistrée.

Ensuite, a été fait lecture du rapport des commissaires concernant les desseins des élèves à *Rome*, lequel a été approuvé par l'Académie; et il a été dit qu'il seroit enregistré et que copie certifiée en seroit faite, pour être remise à M. *Gabriel*, pour qu'elle soit présentée à Monsieur le comte d'Angivillers.

M. *Le Roy*, académicien, a dit qu'il mettroit incessamment sous les yeux de l'Académie le plan qu'il se propose de suivre dans la rédaction du premier volume de ses *Mémoires*.

Ensuite, a été procédé au jugement du prix d'émulation du mois de janvier 1778, dont le programme est un escalier de terrasse, et l'Académie n'a point accordé de prix.

« Nous, soussignez, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture pour examiner trois projets composés par les sieurs Renard, Lussault et Crussy[1], pen-

1. Renard, Lussault et Crucy restèrent à *Rome* de 1774 à 1780, de 1775 à 1777, de 1775 à 1780. Voir sur eux la *Corres-*

sionnaires du Roy à *Rome*, et par eux adressés à Monsieur le Directeur général des Bâtimens, qui demande à l'Académie, par sa lettre du 15 décembre 1777, d'en faire examen et donner son avis, à l'effet de faire passer cet examen à *Rome* pour être lu aux pensionnaires et servir à les diriger dans la bonne route, ainsy qu'à les exciter au travail et leur faire voir qu'on s'occuppe icy de la manière dont ils employent leurs temps;

« Nous sommes assemblés au *Louvre* dans les salles de l'Académie où sont exposés ces projets, le vendredy 19e décembre 1777, et après les avoir examinés avec l'attention nécessaire pour rendre le compte qui nous est demandé, nous pensons ce qui suit :

« Projet de palais de justice composé par le sr Renard. Ce projet annonce du génie et du goût : le plan général en est très heureux et il règne dans l'édifice principal une marche simple à laquelle nous croyons devoir applaudir; l'auteur n'a pas aussi bien réussi dans les détails de distribution.

« La demeure du chancelier ne peut être semblable et symétrique avec celle du premier président, puisque le chef de la magistrature du royaume doit être logé avec plus de dignité que celui d'un seul Parlement. L'artiste a aussi employé un espace très considérable pour des galeries de communication et il a négligé de faire entrer dans la composition de son projet plusieurs pièces nécessaires : on n'y voit point de salles de conseils, point de parquet pour les gens du Roy, point de salles particulières pour les avocats et les procureurs, et enfin il y manque une salle vaste et principale, capable de contenir les gens de justice et le public nombreux que les affaires ou les grandes cérémonies rassemblent à la suite des tribunaux. La principale salle, placée au centre de toute la composi-

pondance des Directeurs (table), où d'ailleurs il n'est pas question des envois indiqués ici. Mais on y trouve une lettre de d'Angiviller (p. 358) relative au jugement de l'Académie.

tion, comme pour former le sanctuaire de la Justice, est une pensée très ingénieuse; mais on ne peut s'empêcher d'observer que les formes de cette partie du plan offrent une imitation trop rapprochée du *Panthéon* et ne présentent pas les communications faciles et spacieuses par lesquelles il semble nécessaire d'y parvenir.

« L'auteur ne paroît pas s'être assez occupé de notre climat en composant ce morceau, car il n'y a pas une seule cheminée annoncée dans ses plans.

« A l'égard de la décoration, l'employ des colonnes sans base à la façade principale nous paroît peu convenable, et la colonnade circulaire qui couronne tout l'édifice est déplacée, parce qu'elle n'a aucune utilité réelle, que la décoration n'en est pas assez mâle et qu'elle n'a point d'analogie avec le reste de l'édifice.

« Projet d'église cathédrale composé par le sr Lusault. Le plan ne donne pas assez l'idée d'une cathédrale, quoique l'entrée principale ait de la magnificence et de la grandeur; la file de petites colonnes qui séparent la nef des bas côtés est d'une excessive maigreur. On ne voit pas dans ce plan un chœur suffisant pour un clergé nombreux et tel qu'on doit supposer celui d'une cathédrale, ny une sacristie assez grande pour contenir une portion de ce clergé lorsqu'il se prépare pour les offices. L'enfilade qui passe sous les pendentifs du dôme est imitée de ce qui a été pratiqué à *Saint Paul de Londres;* l'inconvénient qui résulte de la largeur des pans coupés n'est pas, à beaucoup près, si bien sauvé, le percé étant interrompu et arrêté par la saillie des colonnes qui les décorent.

« La nef de cette église n'est pas assez éclairée par le jour pratiqué à son extrémité et les bas côtés ne reçoivent de lumière que par de petites ouvertures dans le haut.

« La décoration intérieure ne présente pas une ordonnance uniforme et suivie, l'espace qui se trouve depuis le dessous de l'entablement du petit ordre jusque sous la

clef de la grande voûte donne une extrême pesanteur à cette composition; la principale entrée de la nef n'est pas disposée de manière à recevoir une porte pour sa fermeture.

« Le frontispice a de la grandeur et de la majesté, mais les colonnes sont trop serrées, n'ayant qu'un diamètre d'intervale.

« Projet de bibliothèque publique composé par le sr Crucy. La composition de cet édifice présente des accessoires trop considérables et l'objet principal n'est pas assez étendu : il y a trop d'emplacement perdu en salles qui ne servent qu'à la communication; la galerie circulaire ne convient pas à une bibliothèque et les vitraux disposés dans les voûtes ne procureroient pas assez de lumière dans les renfoncemens où sont placés les livres.

« Cet édifice est susceptible de magnificence dans ses décorations extérieures, mais celle cy est excessive et n'annonce pas sa destination; le couronnement n'est pas heureux.

« L'Académie pourra remarquer que notre examen a rendu sensibles les objets où nous avons vu les élèves pensionnaires s'écarter de ce que nos usages et notre climat exigent; mais nous devons faire en leur faveur l'observation qu'aucune composition de projets étendus ne peut présenter tout ce qui y est nécessaire que quand elle sera guidée par un programme; et nous pensons que l'Académie, en leur demandant de s'occuper davantage de ce qui peut convenir à leur patrie, doit être satisfaite de l'étude de l'antiquité, à laquelle ils paroissent se livrer et dans laquelle ils ont puisé ou dont ils ont imité de grands ensembles, de bonnes masses, des proportions et des détails très purs et même une partie des défauts que nous avons observés.

« Fait à l'Académie, ce 16e février 1778.

« Et ont signé : Brébion, Le Roy, Boullée, Guillaumot. »

Ce lundy 23e Février 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. *Soufflot* par laquelle il prie l'Académie de ne point retarder la nomination de M. Tagliafichi[1] si elle peut avoir lieu d'après le rapport des autres commissaires nommés conjointement avec lui; la même lettre, qui porte les attestations favorables à la nomination de M. Tagliafichi, a été remise entre les mains de M. *Le Roy*, l'un des commissaires, qui a promis de faire à ce sujet son rapport à la séance prochaine.

Ensuite, M. *Peyre le jeune* a fait lecture d'un mémoire de sa composition sur l'utilité dont les élèves à *Rome*[2] pourroient être à l'Académie, en levant avec exactitude les monumens antiques, tels que les thermes, les bains, les palais des empereurs, etc., et il a été dit que ce mémoire, qui offre encore d'autres objets, seroit remis sous les yeux de l'Académie, qui a applaudy aux idées que ce mémoire présente.

Ensuite, a été fait lecture du mémoire de M. Pigage, dont il est question à la séance du 3e février, et l'Académie doit s'en entretenir à la séance prochaine.

Enfin, le sr Gardeur[3], inventeur d'une sculpture en carton, soit en bas relief, soit ronde bosse, en ornemens ou en figures, laquelle comporte, tant en dorure qu'en autre composition, toutes les différentes matières qui s'appliquent à la sculpture en bois et en plâtre, a présenté à l'Académie des essais de ces ouvrages, lesquels peuvent être employés avec succès dans les décorations intérieures.

1. Ci-dessus, p. 314.
2. Voir plus loin, p. 341, 342, 343, 347.
3. Gardeur était membre de l'Académie de Saint-Luc (Guiffrey, *Hist. de l'Académie de Saint-Luc*, p. 300).

Ce lundy 2e Mars 1778[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot* a lu le rapport des commissaires nommés à la séance du 24e novembre 1777 pour les informations nécessaires à la nomination de M. Tagliafichi, architecte à *Gênes*, pour associé correspondant, et le rapport de MM. *Soufflot*, *Perronet*, *De Wailly* et *Le Roy* ayant été favorable, l'Académie a confirmé, par la voye du scrutin et à l'unanimité des suffrages, le vœu des commissaires, et a nommé M. Tagliafichi associé correspondant; elle a dit, qu'en conséquence, il lui seroit envoyé la lettre de correspondance, l'extrait des registres qui concernent les obligations des correspondans et les statuts et règlemens de l'Académie, et que le secrétaire lui marqueroit combien l'Académie désire qu'il en remplisse les engagemens.

Ensuite, l'Académie s'étant occuppé du mémoire de M. Pigage, lu à la séance précédente, dont l'objet est l'examen des différentes espèces de pierres qui se trouvent en *Allemagne* aux bords du *Rhin* (particulièrement de la pierre de Trasse et du ciment de cette pierre connu sous nom de *ciment de Hollande*[2]), la Compagnie, par la lecture de ce mémoire, a reconnu dans M. Pigage la capacité d'un artiste très éclairé et les analyses d'un physicien et d'un naturaliste; il a été arrêté que ce mémoire seroit déposé dans les archives de l'Académie comme un ouvrage très utile et très intéressant. M. *Le Roy*, académicien, correspondant de M. Pigage, a été chargé de lui marquer la satisfaction de la Compagnie et de l'inviter d'envoyer,

1. Ont signé en mars : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Leroy, de Lespée, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Soufflot, Trouard, J.-M. Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 330, et ci-après, p. 368. Il faut lire Tras.

quand il en trouvera les occasions, des échantillons des pierres les plus importantes à connoître et surtout de la pierre de Trasse.

Ce lundy 9e Mars 1778.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel* a dit qu'il avoit eu l'honneur d'envoyer à Monsieur le Directeur général l'extrait des registres concernant la nomination de M. Tagliafichi correspondant et qu'il n'a point eu de réponse à cet égard : ainsy le secrétaire fera suspendre l'envoy des lettres de correspondance.

Enfin, il a été fait une seconde lecture du mémoire de M. *Peyre le jeune* qui avoit été entendu à la séance du 23e février ; l'Académie, ayant approuvé le zèle de M. *Peyre* et les vues utiles aux élèves, à l'art et à l'Académie que ce mémoire présente, a dit qu'il en seroit fait une copie, collationnée et certifiée par le secrétaire, pour être remise par M. *Gabriel* à Monsieur le Directeur général

---

Ce lundy 16e Mars 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, par laquelle il est dit que Sa Majesté confirme l'élection de M. Tagliafichi, laquelle lettre sera inscrite sur le registre.

Ensuite, a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers à M. *Gabriel*, en réponse du mémoire de M. *Peyre* qui lui a été envoyé, et l'Académie, pour remplir l'objet de la demande de cette lettre, laquelle sera enregistrée, nomme commissaires MM. *Soufflot*, *Moreau*, *Guillaumot* et *Peyre le jeune*.

Lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Gabriel.

« A Versailles, le 12 mars 1778.

« J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 5 de ce mois, l'extrait de la délibéra-

tion de l'Académie royale d'architecture par laquelle elle a élu M. Tagliafichi, architecte de *Gênes*, pour remplacer, en qualité de correspondant étranger, M. Wallin de La Motte, à qui son séjour en France ne permet pas de conserver ce titre.

« J'ai mis sous les yeux du Roi ce choix de l'Académie et Sa Majesté a bien voulu y donner son agrément : ainsi l'Académie peut, suivant son usage, expédier à M. Tagliafichi ses lettres de correspondance dans la forme usitée.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé* : D'ANGIVILLER. »

(Remis l'original à M. *Gabriel* le 17 dudit mois.)

Autre du même jour à M. Gabriel.

« J'ai examiné, Monsieur, le mémoire présenté et lu à l'Académie royale d'architecture par M. *Peyre*, lequel contient une proposition relative aux architectes pensionnaires du Roi à *Rome*, qui tend à la nécessité d'étudier avec plus d'attention qu'ils n'ont fait jusques à présent les monumens anciens de cette capitale. Cette proposition m'a paru pouvoir, en effet, avoir l'avantage que M. *Peyre* et l'Académie, qui est entrée dans ses vues, en espèrent ; je crois néanmoins que ce mémoire auroit besoin de quelque développement ultérieur pour fixer plus positivement en quoi consistera le travail du pensionnaire architecte qui lèvera un monument ancien. Je suis, du reste, très disposé à leur imposer cette tâche, et j'écrirai à M. Vien quand vous m'aurez envoyé le développement que je vous demande.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 23e Mars 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que M. *Souf-*

flot, ayant présenté à la séance précédente, à l'Académie, les plan, coupe et vue d'un temple décagone de près de soixante et dix sept pieds de diamètre, connue sous le nom de *Minerva Medica*[1], mesuré et dessiné dans l'état où on le voit à présent à *Rome* par le sr Soufflot, parent de l'académicien, qui travaille dans ladite ville pour se perfectionner dans l'art de l'architecture.

Une partie de ce temple est totalement tombée ou a été détruite il y a longtemps, mais cela n'a pas empêché le reste de subsister; les dix arcs doubleaux de la voûte qui retomboient sur les piliers trumeaux étoient construits en brique, et les entredeux, pour plus de légèreté, étoient construits en pierre ponce qui s'est détruite au point que, dans beaucoup d'endroits, les arcs doubleaux restent isolés et soutiennent seuls le cul de four qui ferme les voûtes : cette construction a paru propre à être imitée avec fruit et avec succès dans beaucoup de circonstances.

L'Académie, à cette séance, a vu avec satisfaction les desseins du sr Soufflot et l'exhorte à continuer ses recherches sur les constructions singulières, tant des anciens que des modernes, desquelles on peut tirer de l'utilité.

La Compagnie désire que M. *Soufflot* dépose dans les cartons de l'Académie les desseins dont il est question, ou au moins des copies, pour y avoir recours.

Ensuite, les commissaires nommés à la séance précédente pour l'extension du mémoire de M. *Peyre le jeune* ont promis de remettre le développement du travail à demander aux pensionnaires avant les vacances de Pâques.

Ce lundy 30e Mars 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le lieutenant général de police écrite

1. Temple, *Tepidarium* ou Nymphée (?), dans le voisinage de la gare. — Soufflot était à *Rome* dès 1761.

à M. *Sedaine*, par laquelle M. Le Noir marque qu'il désire que l'Académie soit consultée sur la permission qu'il doit, ou ne doit pas, accorder à un avis au public à imprimer, et l'Académie a dit que M. *Sedaine* écriroit à Monsieur Le Noir ce qu'elle pense à ce sujet.

Ensuite, M. *Le Roy* a présenté à l'Académie une lettre de M. Pigage, correspondant à *Manheim*, par laquelle il prie l'Académie d'accepter un exemplaire d'un ouvrage sur la *Galerie électorale de Dusseldorf* : ce que l'Académie a accepté avec plaisir pour être déposé dans sa bibliothèque, et elle a chargé le secrétaire de lui marquer sa satisfaction; et cet exemplaire, à la séance prochaine, sera sous les yeux de l'Académie.

Ce lundy 6e Avril 1778[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Moreau* a fait lecture du rapport des commissaires, demandé par Monsieur le le comte d'Angivillers, pour l'extension et le développement du mémoire donné par M. *Peyre le jeune*[2], aux fins de rendre le séjour des élèves à *Rome* utile à l'Académie et a eux mêmes; après avoir approuvé ledit rapport, l'Académie a dit que copie certifiée par le secrétaire seroit présentée à Monsieur le Directeur général par Monsieur le Directeur.

Ensuite, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la décoration d'une grande porte d'écurie, et le prix a été adjugé au sr Wolkoff, élève de M. *Le Roy*.

Ensuite, il a été dit qu'il sera arrêté à la séance de la rentrée que la convocation, pour donner le programme

1. Ont signé en avril : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Moreau, Peyre le jeune, Rousset, M.-J. Sedaine.

2. Voir *Correspondance des Directeurs*, t. XIII, p. 365.

des grands prix, seroit assignée à la séance du lundy 4e may, à huit heures précises du matin.

L'exemplaire de la *Galerie de Dusseldorf*[1] ayant été remis sous les yeux de l'Académie, elle l'a vu avec plaisir.

Ce lundy 27e Avril 1778.

L'Académie étant assemblée, M. *Gabriel*, directeur, et MM. les Intendants étant absens, M. *De l'Épée*, invité de présider comme étant l'ancien, a représenté que, d'après les nouveaux édits portant règlement, c'étoit à M. *Jardin*, architecte ordinaire, à présider : sur laquelle question a été consultée la lettre de M. le Directeur général[2], écrite de Versailles, en datte du 2e février 1778, par laquelle il promet de répondre incessamment à la demande que lui a faite l'Académie de vouloir bien prononcer sur les observations qui concernent cette affaire. Et sans tirer à conséquence pour la question à résoudre, M. *De L'Épée* a présidé, et il a été dit que copie de cette séance seroit envoyée certifiée à M. le Directeur pour être présentée à Monsieur le Directeur général.

MM. *De Wailly* et *Antoine*, académiciens, étant de retour de leur voyage de *Rome* et de plusieurs villes d'*Italie*, ont entretenu l'Académie de leurs observations[3] sur l'architecture que l'on y élève à présent, notamment sur celle de la *sacristie de Rome*. Enfin, il a été dit que l'Académie seroit convoquée à la séance du lundy 4e may pour donner le programme des grands prix, à sept heures précises du matin, afin de donner aux élèves plus de temps pour leur composition.

1. C'est la *Galerie électorale des tableaux*.
2. Ci-dessus, p. 331.
3. C'est la sacristie qui venait d'être construite en 1775 par Carlo Marchione. — De Wailly et Antoine avaient passé quatre mois en *Italie*.

Ce lundy 4e May 1778[1].

L'Académie étant assemblée à sept heures du matin, d'après la convocation, pour donner le programme des grands prix des quatre sujets définitivement proposés, qui sont un pavillon pour un congrès, un muséum, une prison et un hôpital pour les matelots, la pluralité des voix a déterminé le choix pour une prison.

Les commissaires nommés pour composer le programme s'étant retirés dans le cabinet, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur général, laquelle sera enregistrée cy après, et il a été dit que le règlement concernant les élèves, approuvé par Monsieur le Directeur général, dont il est question dans cette lettre, seroit porté sur les registres et lu aux élèves par M. *Le Roy*, professeur.

L'Académie propose à ses élèves, pour le programme des grands prix de cette année 1778, des prisons publiques sur un terrain isolé, de cent toises sur chaque face, pour contenir cinq cents prisonniers, dont trois cents civils et deux cents criminels.

Les élèves s'appliqueront particulièrement, dans ce projet, à bien distinguer les lieux destinés pour les prisonniers civils de ceux qui renfermeront les criminels; cet édifice n'aura qu'une seule entrée, il y aura, à l'usage seul des prisonniers civils, une cour principale ou préau entouré de portiques.

Il y aura aussi plusieurs cours ou préaux beaucoup moins considérables à l'usage des criminels, des cours

1. Ont signé en mai : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mansart comte de Sagonne, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

particulières pour les cuisines et le service des prisons, dans chacune desquelles on placera des fontaines.

Les logemens pour les prisonniers civils seront divisés en chambres ou cellules, pour contenir seulement un ou deux prisonniers.

Les logemens des criminels seront distribués en cachots et en chambres semblables aux précédentes; on observera, dans la distribution des cachots, la plus grande sûreté, sans négliger la salubrité, et qu'aucun cachot ne soit appliqué aux murs extérieurs.

Il y aura des cabinets pour recevoir les magistrats civils et criminels, une chapelle commune disposée de manière que les criminels ne soient pas vus des autres prisonniers, un logement complet pour un concierge œconome chargé de l'administration, différens logemens de geôliers placés de manière qu'ils puissent surveiller à toutes les prisons. On placera, tant intérieurement qu'extérieurement, des corps de garde.

Les élèves s'appliqueront à placer les escaliers et corridors de manière à rendre les communications faciles; ils observeront de placer les latrines convenablement; il n'entrera aucun bois de charpente dans la construction de cet édifice.

L'Académie demande à ses élèves un plan du rez de chaussée et d'un étage supérieur, une élévation du côté de l'entrée et une coupe sur la partie la plus intéressante.

Ils s'appliqueront particulièrement à donner à la décoration de cet édidce le caractère qu'il doit avoir; l'échelle des esquisses sera d'une ligne pour toise et celle des desseins au net de six lignes pour les plans et d'un pouce pour l'élévation et la coupe.

Les élèves remettront leurs esquisses au professeur au plus tard à deux (*sic*) heures du matin, et les desseins au net seront rendus le lundy 17e aoust avant midy.

Lettre de Monsieur le comte d'Angivillers à M. Gabriel.

« A Versailles, le 30 avril 1778.

« J'ai lu, Monsieur, avec attention, les développemens que je vous avois demandés sur le projet proposé à l'Académie royale d'architecture par M. *Peyre*, dont l'objet est de rendre le séjour des architectes envoyés à *Rome* par le roy plus utile en même tems à l'Académie et à eux mêmes : ce projet m'a paru bien conçu et même nécessaire pour fixer jusqu'à un certain point les études à faire par les architectes pensionnaires pendant leur séjour à *Rome;* car, dans l'état actuel, on peut dire qu'ils sont, en quelque sorte, livrés à eux mêmes. Je lui donne donc fort volontiers mon approbation et je vous envoye le nouveau règlement proposé pour le mettre à exécution et commencer, dès cette année, à le faire observer par les élèves qui auront obtenu les première et seconde médailles : je vais d'ailleurs l'envoyer à M. Vien[1] pour qu'il le mette en vigueur et qu'il soit désormais réputé comme une loi à laquelle seront tenus de se conformer les artistes pensionnaires du roi à l'Académie de France.

« Je n'ai pas cru, du reste, devoir adopter l'espèce de punition proposée par l'article 6 du règlement pour être infligée à ceux qui auroient manqué à ce devoir, mais je chargerai expressément M. Vien de me rendre compte de la manière dont les pensionnaires architectes s'y conformeront, et, dans le cas où ils ne le feroient pas, j'ai en main des moyens de les y obliger.

« Je me suis, au reste, fait remettre sous les yeux la proposition de l'Académie pour faire un essay de la manière inventée et éprouvée par M. Hartley pour mettre à l'abri du feu les bâtimens[2] : je ne laisse pas, en

1. Voir aux Appendices.
2. Voir ci-dessus, p. 318.

ce moment, d'envisager comme une dépense incommode celle que cet essay exigeroit; je n'y renonce pas, mais je crois devoir différer une résolution définitive jusqu'à ce que je puisse voir plus précisément sur quels secours je puis compter de la part de la finance : peut-être, d'ailleurs, trouverai je un moyen moins coûteux de faire cette épreuve.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 11e May 1778.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy*, professeur, a fait rapport qu'un quart d'heure après la lecture faite, le 4e may, en l'école de l'Académie, tant des conditions imposées pour la conformité des esquisses que du programme des grands prix, un élève s'est présenté pour faire le projet donné : ce qu'il a fait, quoiqu'il lui ait été remontré qu'il seroit fait rapport à l'Académie de sa non exactitude, et l'Académie a décidé que son esquisse ne pourroit pas être admise au concours.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller adressée à M. *Gabriel*, en date du 10e may 1778, par laquelle il est dit que, pour notification des règlemens des Bâtimens en ce qui concerne le régime de l'Académie, il seroit fait lecture et enregistrement des articles 10, 11, 12, 13, 14 du titre II desdits règlemens, et lecture en a éte faite, l'enregistrement en a été ordonné ainsy que de la lettre[1]. La même lettre instruit l'Académie que Sa Majesté a fait choix, pour remplir les trois nouvelles places d'intendans généraux créées par l'édit mentionné, de MM. Mique, *Soufflot* et *Hazon*, et de M. *Jardin* pour remplir la place d'architecte ordinaire, lequel présidera en l'absence des intendans académiciens.

1. Voir aux Appendices et ci-après.

Enfin, l'Académie a nommé MM. *Franque*, *Moreau*, *Boullée*, *Peyre*, *Guillaumot* et *Gondouin* pour, conjointement avec M. *Le Roy*, professeur, s'assembler dans la salle de l'Académie, à l'effet de faire l'examen des esquisses et faire rapport à la séance suivante de la conformité ou non conformité des esquisses avec le programme des grands prix.

Lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Gabriel.

« A Versailles, le 10 mai 1778.

« Quoique l'Académie royale d'architecture, Monsieur, ait connoissance de l'édit du Roy relatif à l'administration de Ses Bâtimens, cependant, comme il contient quelques dispositions qui intéressent particulièrement cette Compagnie, attendu les droits qu'il attribue à quelques uns des officiers substitués aux lieux et place des anciens, j'ai pensé devoir déférer à sa demande en lui donnant une connoissance formelle de cet édit. Vous en trouverez, en conséquence, ci joint un exemplaire, dont je vous prie de faire faire lecture à l'Académie en ce qui peut la concerner, savoir les articles 10, 11, 12, 13, 14[1] du titre II, et en requérir l'enregistrement, pour se conformer à ce qu'ils prescrivent, lorsque les circonstances prévues auront lieu.

« Comme il est aussi nécessaire, pour qu'elle puisse en remplir les dispositions, qu'elle soit informée par moi de la nomination des officiers à qui il est attribué des droits de présidence selon les occurences, je l'instruis, par votre entremise, que Sa Majesté a fait choix, pour remplir les trois nouvelles places d'intendans généraux créées par cet édit, de MM. Mique, *Soufflot* et *Hazon;* desquels M. Mique, indépendamment de la qualité de premier architecte qui lui est réservée, sera réputé le premier des

1. Voir aux Appendices.

intendans généraux, et les deux autres dans l'ordre ci dessus.

« Je me réfère, pour le surplus, à l'égard de M. Mique, à ma lettre du 11 février dernier. (*Nota :* Il paroît par les registres de l'Académie que la datte du 11 février est du 15 janvier 1778.)

« L'architecte ordinaire étant dans le cas de présider l'Académie en l'absence des intendans académiciens, il est aussi à propos que l'Académie soit instruite, par moi, que Sa Majesté a disposé de cette place en faveur de M. *Jardin*.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLERS. »

Ce lundy 18e May 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre écrite par Monsieur le Directeur général, à l'occasion de la réclamation formée par un grand nombre des élèves de l'Académie, tendant à insinuer que le sieur Gisors, élève, n'a produit une composition distinguée dans le concours actuel que par l'avantage qu'il a eu de s'exercer sur le sujet du prix proposé;

Vu le mémoire présenté à Monsieur le Directeur général par les élèves et signé de vingt huit d'entre eux, vu aussi celui qu'ils ont adressé à l'Académie[1];

La Compagnie a décidé par scrutin, à la pluralité de vingt deux voix contre une, qu'il n'y a pas lieu de suspendre le jugement des esquisses, et a nommé des commissaires pour rédiger les motifs sur lesquels la Compagnie prend cette résolution. A l'instant, les commissaires se sont retirés dans le cabinet des délibérations et, après leur travail, sont rentrés dans l'assemblée et ont dit que : « Le sujet proposé a été choisy à la pluralité des voix,

1. L'Académie prendra des mesures pour éviter le retour d'incidents semblables. Cf. ci-après, p. 373.

après lecture faite de la liste des sujets donnés depuis longtemps; que plusieurs sujets nouveaux ont été proposés, que l'Académie s'est arrêtée par acclamation à quatre sujets, dans le nombre desquels, et par scrutin, celui d'une prison a été adoptée; que le programme a été rédigé par sept commissaires, les mesures, conditions et détails en ont été par eux proposés et approuvés par la Compagnie dans la manière ordinaire, la plus légitime et la plus impartiale; que ce programme a été consigné dans le registre des délibérations et lu dans la salle de l'École par le professeur, qui a surveillé la conduite des élèves, jusqu'à ce que chacun d'eux lui ait remis son esquisse. »

M. le professeur a attesté de nouveau à l'Académie que rien ne s'est passé, dans la durée de la composition, que de conforme aux règlemens : sur quoi la Compagnie a cru devoir faire inscrire ce rapport dans ses registres, par la considération due à la lettre de Monsieur le Directeur général des Bâtimens. Estimant la conduite des élèves, dans cette circonstance, inconsidérée et peu circonspecte, elle se croiroit obligé de sévir contre ceux qui, à l'avenir, se rendroient, sans plus de preuve, coupables d'un pareille délation.

Ensuite, lecture du rapport des commissaires a été faite, en conséquence duquel quatre esquisses ont été mises hors de concours, par la preuve donnée qu'elles étoient sorties des mesures et conditions du programme, et des dix huit restantes l'Académie a choisy celle des sieurs Gisors, Trouard, Dufourny, Durand, Michaut, Després, De Lannoy et Ruflet, lesquels concourront pour le grand prix.

Enfin, le sr Gardeur a présenté des ornemens d'architecture employés en bordures et même un fauteuil dont la sculpture et les moulures sont en carton doré et imitant la sculpture et ornemens en bois; et pour l'examen de cette invention et en faire rapport l'Académie a nommé MM. *De Wailly*, *Franque* et *Antoine*.

Ce lundy 25e May 1778.

L'Académie étant assemblée pour remettre sous ses yeux l'affaire qui concerne les opérations sur le plâtre du sr Féroussat de Castelbon[1], il a été fait une seconde lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angivillers, qui marque le désir qu'il a que l'Académie considère attentivement cet objet; en conséquence, l'Académie a nommé MM. *Franque*, *Brébion*, *Desmaisons* et *Guillaumot* (lesquels sont les mêmes commissaires qui ont déjà fait rapport des premières opérations dudit sieur, à la séance du 13 mars 1775) pour continuer ledit examen et mettre l'Académie en état d'en marquer le résultat à Monsieur le Directeur général.

Ce lundy 1er Juin 1778[2].

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un lazaret, et le prix a été adjugé au sr Moreau du Fresnoy. [(Note postérieure :) Donné le 7 septembre.]

Ensuite, les commissaires nommés à la séance du 18e may, pour l'examen des ornemens en carton du sr Gardeur, ont présenté leur rapport à ce sujet, dont il a été fait lecture : lequel rapport a été approuvé par l'Académie.

Enfin, les commissaires nommés à la séance du 25e may, pour l'examen des opérations pour la fabrique du plâtre du sr Castelbon, ont dit que l'absence de l'un des commissaires a suspendu leur rapport, lequel sera terminé le plus tôt possible.

1. Ci-dessus, p. 216, 218, 234-239.
2. Ont signé en juin : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

Ce lundy 15e Juin 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été dit qu'il seroit utile que l'Académie eût un correspondant en *Russie* à la place de M. Wallin de La Mothe, à présent domicilié en *France*, et M. le Directeur a proposé d'en remettre la nomination à l'*Académie impériale de Saint Pétersbourg*, dont il est associé libre honoraire par le vœu de l'Académie d'architecture[1].

Sur cette proposition, l'Académie a dit qu'à la prochaine séance cette question seroit remise sous ses yeux, ainsy que les lettre, envoy et prévenance de *l'Académie impériale de Saint Pétersbourg*, afin de procéder à cette élection de correspondant dans les formes qu'elle doit observer.

Enfin, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la façade d'un palais, et le prix a été adjugé au sr Vanday, élève de M. *Le Roy*. [(Note postérieure :) Donné le 7 septembre.]

Ce lundy 22e Juin 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le lieutenant général de police adressée au secrétaire, par laquelle il le prie de mettre sous les yeux de l'Académie la demande qu'il fait, s'il n'y a pas d'inconvénient à donner une permission de faire imprimer deux avis au public d'invention d'enduit et de spalte[2].

L'Académie ne trouve pas d'inconvénient à l'impression de ces deux avis : s'ils ne remplissent pas ce qu'ils promettent, le public sera détrompé par l'expérience, qui seule peut décider de l'avantage de ces découvertes.

1. Voir ci-après. L'affaire fut abandonnée pour l'instant.
2. Il a été déjà question d'une invention de spalme en 1751. *Procès-verbaux*, t. VI, p. 155, 159, 213.

Ensuite, a été fait lecture de la séance précédente et de la décision remise à celle cy sur la nomination d'un associé correspondant en *Russie;* il a été dit que le nombre des correspondans étant complet, d'après l'article V des nouveaux statuts, on attendroit une vacance pour traiter cette question.

Ensuite, l'Académie ayant determiné de former une collection de tous les grands prix[1], elle a arrêté que les plan, coupe et élévation seroient réduits, chacun sur une demi feuille de papier appelé grand aigle, en laissant des marges suffisantes, et elle a invité Messieurs les académiciens à contribuer à la formation de cette collection.

Ce mardy 30e Juin 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de l'avertissement mis à la tête d'un manuscrit du sr *Antoine*[2] intitulé « *Série des colonnes* », lequel a été présenté par M. *Soufflot* à l'Académie, et elle a nommé MM. *Brébion* et *Le Roy* pour faire lecture et rapport de ce qu'il contient.

Ensuite, M. *Soufflot* a fait voir des plan, coupe, profil et élévation de la fontaine du Bernin dans la *place Navonne à Rome*, à lui envoyés par le sr Soufflot, son parent, toujours résidant à *Rome*, et l'Académie, après s'être entretenu des parties de construction de ladite fontaine, en a demandé une copie à M. *Soufflot*[3] pour être mise dans le dépôt de l'Académie; ces détails ayant paru faits avec beaucoup d'intelligence et de netteté, vus les détails de son appareil.

1. La collection gravée commence en 1779.
2. Ce serait l'ouvrage publié à Dijon en 1782, in-8°, fig.
3. C'est la fontaine célèbre où figurent quatre des grands fleuves du monde et que surmonte l'obélisque de Domitien.

Ce lundy 6e Juillet 1778[1].

L'Académie étant assemblée, elle a agité la question du rapport sur les plâtres du sr Féroussat, et il a été fait lecture de celuy en datte du 13e mars 1775[2], et les commissaires nommés ad hoc ont dit qu'ils avoient commencé des expériences qui avoient besoin de temps pour être confirmées; et l'Académie a exhorté les commissaires à continuer les expériences avec les mêmes attentions consignées au premier rapport.

Il a été ensuite procédé au prix d'émulation, dont le programme est un entrecolonnement d'ordre toscan décoré de deux croisées, et le prix a été adjugé au sr Combs, élève de M. Mique.

Ce lundy 13e Juillet 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été mis sous ses yeux les relevés des registres sur le toisé et sur les us et coutumes.

Ensuite, l'Académie s'est proposé de reconnoître à la séance prochaine les livres de sa bibliothèque et de ceux qui lui manquent qui seroient nécessaires pour l'utilité de ses travaux et de ses élèves.

Enfin, elle a prié M. le Directeur de solliciter le payement des droits de présence et des médailles qui sont dus pour les prix d'émulation de chaque mois[3].

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Billaudel, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Cf. aussi p. 214, 234-239, et ci-après, p. 356, 357. Cette affaire a occupé exceptionnellement longtemps l'Académie.

3. Paiement toujours différé depuis avant 1770. P. 82-92, 123.

Ce lundy 20e Juillet 1778.

L'Académie étant assemblée, sur la demande qui a été faite à M. *Soufflot* du double des différens dessins qu'il a fait venir de *Rome* et qui ont été faits avec exactitude par le sr Soufflot, son parent, il a représenté à la Compagnie qu'il conviendroit que M. *Gabriel*, en sa qualité de directeur, priât Monsieur le Directeur général de fixer une gratification annuelle, pour qu'elle fût distribuée aux élèves chargés de faire ces copies, et notamment pour former la collection des dessins des grands prix déterminée à la séance du 22e juin de cette année. Cette somme montoit à 800 l. t. et étoit attribuée à feu *Blondel*, professeur, comme dessinateur, et pourroit être affectée à cette partie.

Ensuite, les commissaires nommés pour l'examen des opérations du sr Féroussat pour la perfection des plâtres ont fait voir la table des expériences faites sur des parallélipipèdes de ces mêmes plâtres, soumis à la machine de M. *Soufflot*, destinée à connoître la résistance : d'après lesquelles expériences ils formeront le rapport qui sera présenté à l'Académie.

L'Académie s'étant proposé de reconnoître les livres qui manquent à sa bibliothèque pour le service des professeurs, l'instruction des élèves et l'utilité des académiciens, elle a nommé commissaires, pour faire cette reconnaissance, MM. *Soufflot*, *Franque*, *Le Roy*, *Sedaine*, *Trouard* et *Couture*.

M. le secrétaire ayant présenté dans la séance dernière les copies faites sous ses yeux de tous les extraicts des délibérations de l'Académie, depuis son établissement, ayant trait tant aux lois des Bâtimens qu'au toisé des différens ouvrages, M. *De l'Épée* s'est chargé de dresser, sur lesdites copies, un ou plusieurs mémoires pour remettre, par ordre de matière, sous les yeux de la Compagnie ce qu'elle a décidé en différens temps sur les pro-

cédés à observer relativement au toisé de toutes les espèces d'ouvrages qui entrent dans la construction des bâtimens.

Enfin, M. *Gabriel* a dit qu'il n'avoit pas pu solliciter encore Monsieur le Directeur général sur les droits de présence dus à l'Académie, ainsy que sur les médailles des élèves, mais qu'incessamment il auroit l'honneur de le voir.

Ce lundy 27e Juillet 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la séance du 15e may pour l'introduction à celle du rapport de Messieurs les commissaires nommés pour l'examen des opérations du sr Féroussat; la lecture dudit rapport ayant été faite par M. *Brébion*, après les réflexions de l'Académie sur toutes les parties dudit rapport, elle l'a approuvé et dit que la copie en seroit faite, certifiée, pour être remise à M. *Gabriel*, directeur, afin qu'il la présente à Monsieur le Directeur général, qui a désiré le résultat de cet examen.

Ce lundy 3e Aoust 1778[1].

L'Académie étant assemblée, M. le secrétaire a représenté que, par la lettre de Monsieur le Directeur général en datte du 15e janvier 1778, il est dit que la liste à mettre dans l'Almanach royal pour l'année prochaine lui sera envoyée avant les vacances ou dans le cours du mois d'octobre, et il a été dit que cette liste seroit mise sous les yeux de l'Académie à la séance prochaine.

Ensuite, a été fait lecture d'un mémoire présenté par

1. Ont signé en août : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bellissard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Rousset, Soufflot, de Wailly, M.-J. Sedaine.

M. *Soufflot*, lequel mémoire propose un prix, accordé sur le jugement de l'Académie d'architecture, à celui qui aura fait les expériences les plus certaines pour la construction des voûtes de briques la plus avantageuse au public : les observations à cet égard seront remises à la séance prochaine.

Enfin, a été fait lecture d'un rapport sur les voûtes en briques posées sur le plat[1], d'après les expériences faites sur une voûte construite à cet effet au *Palais Bourbon*, pour décider si on feroit de la même manière toutes les voûtes des différens étages et des combles des communs dudit Palais.

Ce lundy 10e Aoust 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été remis sous ses yeux la liste de l'Almanach royal pour être envoyée à Monsieur le comte d'Angivillers, et la lecture en ayant été faite par M. *Gabriel*, il a été dit que la liste seroit terminée à la séance prochaine.

Ensuite, l'Académie a fait un premier examen du prix d'émulation.

Ce lundy 17e Aoust 1778.

L'Académie étant assemblée, elle a arrêté la liste de l'Almanach royal pour être remise par M. *Gabriel* à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, l'Académie a nommé MM. *Franque*, *Moreau*, *Boullée*, *Guillaumot*, *Gondouin* et *Antoine* pour, conjointement avec M. *Le Roy*, professeur, s'assembler dans la salle de l'Académie, à l'effet de faire l'examen des esquisses et faire rapport à la séance suivante de la conformité ou non conformité des esquisses avec les des-

1. Question très souvent traitée. Cf. ci-dessus, p. 309, et les renvois.

seins des grands prix et des mesures fixées par le programme.

Ensuite, il a été dit que M. *Gabriel* auroit l'honneur de voir Monsieur le Directeur général, pour le prévenir que les desseins des grands prix seront exposés à la séance du 24 aoust pour être, suivant la coutume, jugés à la séance suivante, et pour le prier, au nom de l'Académie, de vouloir bien alors la présider, à moins qu'il ne lui plaise assigner un autre jour pour le jugement desdits prix.

M. *Gabriel* est prié de demander les médailles, tant des grands prix que d'émulation, de cette année.

Ensuite, M. *Lespée* a fait lecture d'un mémoire ou résumé de l'ordre qu'il désire observer dans la rédaction des extraits des registres concernans le toisé des bâtimens, dont il a bien voulu promettre à l'Académie de s'occuper pendant les vacances de cette année, et elle l'a prié de vouloir bien suivre un objet aussi intéressant pour elle et pour le public.

Enfin, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est le plafond d'un péristyle d'ordre corinthien, et le prix a été accordé au sr Godefroi, élève de M. *de Cotte* [(Note postérieure :) Donné le 7 septembre.]

Ce lundy 24e Aoust 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport des commissaires nommés pour l'examen de la conformité ou non conformité des esquisses avec les desseins des grands prix, et, après cette lecture, celle des règlemens, l'examen de l'Académie et le relevé des scrutins, il a été dit que les cinq compositions mises au net seroient admises au concours pour le jugement des grands prix.

Enfin, il a été dit que l'Académie seroit, pour la séance

prochaine, assemblée par convocation pour le jugement des grands prix, à moins que M. *Gabriel*, qui est prié de voir Monsieur le Directeur général, ne remette, d'après ses ordres, le jugement à une autre séance.

Ce lundy 31e Aoust 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller adressée à M. *Gabriel*, à laquelle est jointe la liste de l'Académie qu'il est chargé d'envoyer à l'imprimeur de l'Almanach royal.

Ensuite, a été fait lecture d'une seconde lettre de Monsieur le comte d'Angiviller écrite à M. *Gabriel*, en date du 30e aoust 1778, par laquelle, sur l'examen qu'il a fait des règlemens des élèves concernant l'exactitude nécessaire au concours des grands prix et le rapport des commissaires concernant la conformité des esquisses aux desseins, il prononce qu'il ne sera point donné de prix cette année[1].

Ce lundy 7e Septembre 1778[2].

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement de trois prix d'émulation retardés par les occupations précédentes : le programme est une petite église semblable, par rapport au plan et à l'élévation, aux temples ronds des anciens ; le diamètre de l'intérieur de cet édifice sera au plus de huit toises, les élèves étant maîtres de disposer de l'intérieur à volonté.

Les prix ont été accordés au sr Fort, élève de M. *Mo-*

1. Même décision pour des motifs différents en 1771. Ci-dessus, p. 107.

2. Ont signé en septembre : Gabriel, Bellicard, Brébion, Desmaisons, Franque, Hazon, Leroy, Moreau, Soufflot, M.-J. Sedaine.

reau; au sr Barbier, élève de M. *Mauduit*, et le troisième au sr Combs, élève de M. Mique; ils ont été donnés à la séance.

Ensuite, M. Morand, architecte[1], a présenté à l'Académie un modèle de murs en talus pour soutenir la poussée des terres : ce modèle présente deux manières de construction, l'une desquelles est massive, l'autre est de pratiquer dans l'épaisseur de ce mur, et derrière son parement, différens étages de voûtes. La partie du modèle où sont les voûtes a paru résister à une charge de plus que moitié en sus plus considérable que l'autre; cet objet important a paru à l'Académie mériter un examen plus particulier pour apprécier les avantages résultans de ce second moyen.

Ce lundy 16e Novembre 1778[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture des statuts et règlemens, ainsy qu'il est prescrit par l'article LX desdits règlemens, et, après ladite lecture, l'Académie a recommandé à M. *Mauduit*, professeur de mathématiques, de vouloir bien proposer aux élèves qui suivent ses leçons un programme, d'après l'article LV[3] des règlemens.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de M. le chevalier Ratte, premier consul, maire de *Montpellier*, qui prie l'Académie d'assigner quels sont les honoraires d'un architecte; l'Académie, qui ne s'occuppe[4] que des parties de

1. Il a été déjà question de Morand; ci-dessus, p. 307-308; cf. ci-après, p. 381.

2. Ont signé en novembre : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Brébion, Cherpitel, de Cotte, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, M.-J. Sedaine.

3. Voir aux Appendices.

4. Cette déclaration est à noter.

son art, n'agite point dans ses séances ce qui est d'intérêt : cela regarde des jurisdictions particulières qui peuvent être consultées sur cette question. M. *Sedaine*, secrétaire, est chargé d'envoyer à M. le chevalier Ratte sa réponse à cet égard.

Ensuite, a été fait lecture d'un mémoire du sr de Seine, élève pensionnaire du roy à *Rome*, par laquelle il demande des secours nécessaires pour lever les plans, desseins, etc., de la *Rotonde;* et cette lettre a été remise entre les mains de M. *Le Roy* pour faire, à la séance prochaine, rapport de ce qui est à répondre sur cet objet.

Ensuite, lecture a été faite du rapport de M. *Peyre*, nommé commissaire pour l'examen des commodités portatives du sr Giraud, et, d'après ledit rapport, l'Académie a jugé que cette invention pouvoit être utile et ne paroissoit sujette à aucun inconvénient.

M. *Soufflot* a présenté à l'Académie les plan, coupe, profil et élévation de la fontaine qu'il a élevée à l'encoignure de la *rue Saint Honoré* et de la *rue de l'Arbre Sec*[1] : ce que l'Académie a reçu avec plaisir et reconnoissance.

Ce lundy 23e Novembre 1778.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de M. *Le Roy* sur la demande faite par le sr de Seine, élève de l'Académie, pensionnaire du roy à *Rome*, pour obtenir des secours nécessaires aux fins de lever les plans et profils exacts de la *Rotonde :* ce qui sera remis sous les yeux de l'Académie à la séance prochaine.

Ensuite, M. *Sedaine* a présenté à l'Académie un recueil intitulé : *Antiquités de la France levées par M. Clérisseau*[2]. M. *Sedaine* a fait lecture de la lettre par laquelle

1. C'est la fontaine bien connue construite en 1776.
2. Nous avons déjà rencontré cet ouvrage : ci-dessus, p. 276.

M. Clérisseau prie l'Académie de vouloir bien accepter ce recueil et lui donner son approbation : ce qu'elle fait avec justice et plaisir et qu'elle accepte avec reconnoissance; elle verra avec satisfaction la continuation d'une œuvre aussi intéressante.

Ensuite, M. *Lespée* a lu un mémoire contenant des réflexions sur une des parties du toisé des bâtimens, ainsy qu'il l'avoit promis à la séance du 17e aoust : ce mémoire a été remis entre les mains de M. *Gabriel*, qui en désire faire la lecture, et il sera remis à la séance prochaine sous les yeux de l'Académie.

Le sr Gardeur, artiste sculpteur, a présenté des bas reliefs, tant de figures que d'arabesques, en carton[1].

Ce lundy 30e Novembre 1778.

L'Académie étant assemblée, la demande du sr De Seine ayant été remise sous ses yeux, il a été dit que, par l'article 4 des règlemens concernant les élèves pensionnaires à *Rome*, approuvés de Monsieur le comte d'Angivillers et enregistrés le 30e avril 1778[2], il est prescrit ce qui suit : « Si l'élève, ayant découvert un monument digne d'attention, désiroit y porter ses soins et son travail, il pourra, après avoir exposé ses idées et motifs à M. le Directeur à *Rome*, en écrire directement à l'Académie, etc. »

Comme il ne paroît point, par la lettre du sr De Seine, qu'il ait remply ce devoir près de M. le Directeur à *Rome*, M. le secréraire lui écrira pour lui enjoindre de suivre cet ordre.

Ensuite, l'Académie a nommé MM. *Brébion*, *Desmaisons* et *Guillaumot* pour faire l'examen et rapport du

1. Ci-dessus, p. 338.

2. Pour la suite de cette affaire, consulter la *Correspondance des directeurs*, t. XIII, p. 419-444.

mémoire que M. *Lespée* a lu à la séance du lundy 23e novembre 1778.

Enfin, a été fait lecture d'un mémoire de M. D'Aggeville, associé correspondant, sur les embellissemens de la ville de *Marseille*[3]; elle ne peut qu'applaudir au zèle patriotique qui l'a dicté : ledit mémoire, présenté par M. *Franque*, sera déposé dans les archives de l'Académie, et M. *Franque* a été chargé de répondre à M. D'Aggeville.

Ce lundy 7e Décembre 1778[1].

L'Académie étant assemblée, sur la demande qui a été faite aux commissaires nommés à la séance précédente, pour le rapport du mémoire de M. *De L'Épée*, M. *Brébion* a dit que ce mémoire seroit présenté à l'Académie à la séance avant les vacances de Noël.

M. *Franque* a dit qu'il avoit demandé à M. D'Aggeville le plan de la ville de *Marseille*[2] pour mieux juger de son mémoire sur les embellissemens de *Marseille*.

Sur la lecture de ce qui a été fait à la séance du 7e septembre sur l'examen du modèle en talut de M. Morand, il a été dit que cette affaire seroit remise sous les yeux de l'Académie lors de la présence de M. *Soufflot*, qui a promis des réflexions sur cet objet, qui est intéressant pour la construction des murs de terrasse.

Comme le prix d'émulation de ce mois est considérable par son programme et par le nombre des concurrens, l'Académie, après l'examen des esquisses, en a remis le jugement à la séance prochaine.

1. Ont signé en décembre : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Peyre, Peyre le jeune, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

2. Je ne trouve pas ce mémoire dans les quelques renseignements sur d'Aggeville.

Ce lundy 14e Décembre 1778.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est le cénotaphe de Henry Quatre, et le prix a été adjugé au sr Dufourny, élève de M. *Pierre*.

Ce lundy 21e Décembre 1778.

L'Académie étant assemblée, M. *Mauduit*, professeur de mathématiques, a fait l'exposition des opérations des élèves sur le programme de perspective qu'il a proposé, lequel est une colonne d'ordre toscan avec son chapiteau et son entablement; sur le profil de ladite colonne l'Académie a accordé le prix d'émulation au sr Thomas de Froideau, élève de M. *Desmaisons*.

Ensuite, Messieurs les commissaires nommés pour faire rapport sur le mémoire de M. *Lespée* ont dit qu'avant de clore ledit rapport ils avoient besoin d'une conférence avec M. *Lespée*, et ledit rapport sera lu à l'Académie à la troisième séance de l'année 1779.

Enfin, M. *Gabriel*, directeur, a été prié de vouloir bien demander à Monsieur le Directeur général à quel jour et à quelle heure de la nouvelle année il voudra bien permettre à l'Académie de lui présenter ses devoirs.

1779.

Ce lundy 11e Janvier 1779[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a fait lecture d'une lettre de M. Faujas de Saint Fond par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien recevoir des exemplaires de son livre intitulé : *Recherches sur la pouzzolane*, etc., et, pour faire rapport de ce traité sur la découverte et l'usage de la pouzzolane, l'Académie a nommé[2] MM. *Moreau*, *Mauduit*, l'abbé *Le Bossut* et *Guillaumot*.

Ensuite, il a été procédé à l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation, dont le programme est la façade d'un théâtre, et le prix a été adjugé au sr Trouard, élève de M. *Trouard*.

Enfin, a été fait lecture de la lettre de M. Pigage, associé correspondant, architecte de l'Électeur palatin, dans laquelle il joint à des complimens de bonne année les regrets de ce que les troubles de l'*Allemagne*[3] l'empêchent de se livrer à des études qu'il puisse communiquer à l'Académie.

Ce lundy 18e Janvier 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été dit que MM. *Lépée*

1. Ont signé en janvier : Gabriel, Bellissard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Faujas de Saint-Fond (1741-1819) venait de publier les *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais*... 1778. — Il a été souvent question de la pouzzolane. Ci-dessus, p. 31, 32.

3. Il s'agit des troubles causés par l'affaire de la succession de Bavière, qui fut réglée par le traité de Teschen en mai 1779.

et *Jardin* iroient, de la part de l'Académie, marquer à M. *Gabriel* l'intérest qu'elle prend à sa santé.

Ensuite, il a été dit que M. *Sedaine* feroit réponse à M. Faujas de Saint Fond pour le remercier de l'envoy de son livre intitulé : *Recherches sur la pouzzolane ;* l'Académie se propose de s'en occuper.

Ensuite, M. *Le Roy* a fait lecture du programme du prix de l'émulation, lequel est une laiterie dans un parc, et l'Académie a procédé à l'examen des desseins.

Enfin, a été fait lecture d'une lettre adressée à l'Académie par M. de Vausenville, auteur de l'*Essai physico géométrique* joint à ladite lettre[1].

M. *Sedaine* a dit qu'il avoit été chez M. Clérisseau, de la part de l'Académie, pour le remercier du recueil mentionné à la séance du 23e novembre qu'il lui a présenté.

Ce lundy 25e Janvier 1779.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une laiterie servant à l'embellissement d'un parc, et le prix a été adjugé au sr Durand, élève de M. *Le Roy*.

M. *Lespée* a fait lecture de son mémoire sur le toisé des bayes. Ensuite, M. *Brébion* a lu le rapport sur le même mémoire rédigé entre lui et MM. *Desmaisons* et *Guillaumot,* nommés commissaires à cet effet; et après les différens avis de l'Académie il a été dit qu'à la séance prochaine elle décideroit sur cet article et arrêteroit son sentiment sur le toisé des bayes.

Ce lundy 1er Février 1779[2].

L'Académie étant assemblée, M. l'abbé *Bossut* a fait

1. Nous avons rencontré Vaussenville en 1773, p. 176. L'ouvrage dont il est question ici se trouve à la bibliothèque de l'Institut. Cf. page suivante.

2. Ont signé en février : Antoine, Bellicard, Bellissard, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gon-

lecture d'une lettre et mémoire sur la pouzzolane, et particulièrement sur celle d'*Auvergne*[1], qui lui a été adressé par M. Desmaret, de l'Académie des sciences; à laquelle lettre est jointe la description du moulin que les *Hollandois* employent pour la trituration de ladite matière.

L'Académie, ayant trouvé ce mémoire très intéressant et par ses motifs et par la manière dont il est fait, a prié M. l'abbé *Bossut* de laisser ledit mémoire à M. le secrétaire pour qu'il en soit tiré copie, ainsy que du dessein et de l'explication du moulin qui est joint à ce mémoire; ce qu'il a fait, pour lui être remis aussitôt que copie en auroit été faite.

L'Académie a remis sa décision et l'arrêté de son sentiment sur le mémoire de M. *Lespée* et le rapport des commissaires concernant le toisé des bayes.

Ce lundy 8e Février 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. de Vausenville adressée à l'Académie et de papiers qui y étoient joints concernant la quadrature du cercle, et ensuite a été fait lecture de la réponse que M. *Sedaine* a faite à cet envoy.

Ce lundy 15e Février 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une porte de ville élevée à la gloire du Roy, et le prix a été

doin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

1. Ci-dessus, p. 366, et ci-après, p. 371. Nicolas Desmaret (1725-1815) fut membre de l'Académie des Sciences, puis de l'Institut.

adjugé au sr Chevalier, élève de M. *Peyre le jeune*. [(Note postérieure :) La médaille a été remise le 8 mars.]

Enfin, a été fait une nouvelle lecture du rapport concernant le toisé des bayes, et MM. les académiciens sont priés de s'occuper de l'objet qu'il traite, afin de décider et enregistrer le sentiment de l'Académie.

Ce lundy 22e Février 1779.

L'Académie étant assemblée, elle s'est occupée de plusieurs parties du toisé, et le rapport concernant le toisé des bayes ayant été remis sous ses yeux, il a été dit qu'il seroit enregistré pour y avoir recours lorsque l'Académie aura plus avancé son travail sur le toisé.

Le mémoire de M. *Lespée* sur le toisé des bayes, qui a donné lieu audit rapport, sera de même avant lui porté sur le registre.

Ce lundy 1er Mars 1779[1].

L'Académie étant assemblée, M. l'abbé *Bossut* a fait lecture d'une lettre du sr Jombert[2], libraire du Roy, par laquelle il prie l'Académie de vouloir bien permettre qu'il fasse paroître sous sa protection, sous son approbation et sous son privilège, une nouvelle édition de l'ouvrage de feu *Desgodets*, membre de l'Académie d'architecture, dont lui, libraire, vient de faire acquisition; par la même lettre il prie l'Académie de vouloir bien lui procurer quelques notes intéressantes que peuvent fournir ses registres sur la vie de cet académicien célèbre, dont il désire mettre un précis de la vie à la tête de cette réimpression.

1. Ont signé en mars : Bellicard, Bellissard, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Ledoux, Leroy, de Lespée, Mauduit, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Cf. *Procès-verbaux*, t. IV, p. 230-232, 351-352.

L'Académie ayant vu cette demande avec attention a chargé M. *Sedaine*, secrétaire, de répondre au sr Jombert qu'elle est flattée de l'hommage qu'il s'est proposé de lui faire de sa réimpression, qu'elle verra avec plaisir son manuscrit et ses planches quand il pourra les lui faire remettre, et qu'elle lui donnera alors l'approbation et communiquera le privilège qu'elle pourra lui donner; et à l'égard des notes sur la vie et les ouvrages, ce qui pourra être recueilly, tant des registres que de la tradition, lui sera communiqué par M. *Le Roy*, académicien et historiographe.

Ce lundy 8e Mars 1779.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a présenté le le livre de *Desgodets*, dont le sr Jombert désire faire une nouvelle édition, et l'Académie a nommé MM. *Peyre*, *Guillaumot* et *Peyre le jeune* pour voir avec attention cet œuvre de *Desgodets* et en faire rapport.

Ensuite, M. *Sedaine* a présenté à l'Académie un œuvre manuscrit du même *Desgodets* et qui paroît fait en partie de sa main et sous ses yeux, ainsi que le prouve particulièrement une note de sa main, par laquelle il dit que cet ouvrage a été présenté à Louis XV, présent à l'Académie, le 2e aoust 1719; et, par le respect que l'Académie a pour la mémoire d'un de ses anciens professeurs, elle authorise M. *Sedaine* à en faire l'achat pour être mis dans sa bibliothèque.

Ce lundy 15e Mars 1779.

L'Académie étant assemblée, MM. *Peyre*, *Guillaumot* et *Peyre le jeune*, commissaires nommés à la séance précédente, on dit s'être transportés chez M. Jombert; ils ont vu des épreuves des planches du livre de *Desgodets*, lesquelles épreuves leur ont paru en très bon état, et

MM. *Lespée* et *Le Roy* ont dit qu'à la séance prochaine ils apporteroient tout ce qu'ils pourroient rassembler de notes sur *Desgodets*.

Ensuite, a été fait lecture des séances du 7e septembre et du 7e décembre de l'année 1778, dans lesquelles il est parlé d'un modèle de murs en talus pour soutenir la poussée des terres, et pour en terminer l'examen l'Académie a nommé commissaires MM. *Soufflot*, *Perronet*, *Jardin* et *Antoine* pour en faire rapport.

Ce lundy 21e Mars 1779.

L'Académie étant assemblée, M. *Le Roy* a fait lecture des notes sur *Desgodets* demandées à la séance précédente, et, comme il a été fait quelques observations sur ce travail, M. *Le Roy* a promis de rassembler toutes les notes concernant *Desgodets* portées sur les registres et de les communiquer à l'Académie à la première séance.

Ce lundy 12e Avril 1779[1].

L'Académie étant assemblée, il lui a été présenté des exemplaires d'une lettre sur les différentes sortes de pouzzolane et la figure gravée du moulin pour broyer cette matière (cette lettre a été enregistrée) : l'Académie a accepté les exemplaires de cette lettre dont M. Desmaret est auteur[2].

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le

1. Ont signé en avril : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Bossut, Brébion, Chalgrin, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. Ci-dessus, p. 368, et plus loin, p. 380. La lettre de Desmarets fut insérée dans le *Journal de physique* de mars 1779. Il en fut fait un tirage à part, 1779. Desmarets définit le tras, qui est une espèce de pouzzolane qu'on trouve aux environs d'*Andernach* et dont on fait le ciment de Hollande.

comte d'Angiviller, en date du 9e avril, adressée à M. *Gabriel*, par laquelle il demande que l'Académie nomme un comité pour faire l'examen des desseins envoyés de *Rome* par les élèves et qu'elle donne un jugement raisonné sur ces desseins, et l'Académie a nommé pour commissaires à cet examen MM. *de Wailly*, *Brébion*, *Le Roy*, *Bellicard*, *Peyre*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Peyre le jeune*, qui en feront rapport pour en former un jugement raisonné, aux fins d'être remis à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, en date du 11e avril, par laquelle il demande si l'Académie, ayant des détails suffisans sur le *Panthéon*[1], elle ne penseroit pas que le sr de Seine, élève à *Rome*, devroit faire les desseins de tout autre édifice, et l'Académie, après avoir été au scrutin, s'est, à la pluralité des voix, conformée à l'avis qui suit « que l'Académie n'a d'autres détails sur la *Rotonde* que ceux contenus dans les ouvrages de Palladio et de *Desgodets;* que, malgré le cas qu'on doit faire des études de ces deux auteurs, il semble qu'on peut encore tirer de nouvelles lumières de l'examen de ce monument. Fontana prétend que cet édifice faisoit partie des thermes, dont on voit encore des vestiges : sous ce point de vue le sr de Seine pourroit rendre son étude doublement intéressante, et surtout en y ajoutant tous les détails possibles sur les procédés employés dans la construction de ce monument.

Ensuite, M. *Le Roy* a lu toutes les notes rassemblées concernant *Desgodets*.

L'Académie a décidé que la convocation pour le programme des grands prix sera faite pour le lundy 3e may, à huit heures précises du matin.

1. Cf. les tables des volumes précédents où il est très souvent parlé du *Panthéon*, et Fontana, *Templum Vaticanum*, 1585, in-fol.

Ce lundy 19e Avril 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est la décoration intérieure de la galerie du palais d'un grand seigneur, et le prix a été accordé au sr Trouard, élève de M. *Trouard*.

Ensuite, M. *Le Roy* a présenté à l'Académie la demande que font les élèves, d'après la représentation qu'ils ont faite que, dans l'intervale de la composition et de la remise de l'esquisse à son jugement (lequel n'est arrêté que huit jours après la composition), il peut arriver que plusieurs d'entre eux aillent montrer aux académiciens leurs esquisses, et ainsy fissent connoître leur nom et cherchassent à capter leurs suffrages[1]; ils désireroient que l'Académie voulût bien juger lesdites esquisses le lendemain même du jour de leurs compositions.

L'Académie, après avoir examiné cette demande avec attention et avoir été au scrutin, d'une voix unanime il a été dit que, par bienveillance pour les élèves et pour leur ôter toute espèce d'inquiétude, cette représentation seroit exposée à Monsieur le Directeur général, aux fins qu'il veuille bien agréer que l'Académie s'assemble extraordinairement le mardy 4e may à dix heures du matin pour juger lesdites esquisses, en observant de nommer, conformément aux règlemens, des commissaires qui s'assembleront le même jour à sept heures précises du matin pour préparer des observations sur la conformité des esquisses au programme donné; et cette séance extraordinaire, portée sur les registres, ne le sera point sur celui des droits de présence.

L'Académie a confirmé sa décision que la convocation pour le programme des grands prix sera faite pour le lundy 3e may, à huit heures précises du matin.

1. Cf. ci-dessus, p. 350, l'incident Gisors

Ce lundy 26e Avril 1779.

L'Académie étant assemblée, M. Lefebvre, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de *Caen*, ancien élève de l'Académie, a mis sous ses yeux les projets qu'il a faits pour un palais de jurisdiction pour la ville de *Caen*[1], et, comme il a laissé ses projets pour qu'elle voulût bien les voir avec attention, après leur examen, l'Académie a chargé M. *Coustou* de dire à M. Lefebvre ses observations sur ces projets.

Ensuite, M. *Guillaumot* a fait lecture du rapport de MM. les Commissaires nommés pour l'examen des desseins des élèves résidans à *Rome*, et, le jugement de l'Académie s'étant trouvé conforme à leurs observations, il a été dit que ledit rapport seroit envoyé certifié à Monsieur le Directeur général, après avoir été enregistré.

Enfin, a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, en date du 25e avril, laquelle sera enregistrée cy après, et en conséquence d'icelle il a été dit que l'Académie seroit convoquée pour le lundy 3e may à huit heures précises du matin et qu'il seroit porté sur le même billet d'invitation que l'Académie s'assemblera extraordinairement le lendemain mardy, à dix heures précises du matin.

Lettre de M. le comte d'Angiviller à M. Gabriel.

« Versailles, 25 avril 1779.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'informez que l'Académie royale d'architecture a délibéré que la convocation pour le programme du grand prix seroit faite pour le lundi 3e mai à huit heures du matin; vous me faites part en même temps du moyen que l'Académie a jugé propre à calmer entièrement les inquiétudes

1. Cf. p. 182-183. — Ce projet, ou un autre du même auteur, ne fut élevé qu'en 1787 (Palais de justice).

de ses élèves concourant à ce prix et qui consiste à juger les esquisses immédiatement après la composition, et avant qu'aucun d'eux ait eu le temps de solliciter la bienveillance et le suffrage de ceux qui peuvent s'intéresser à lui : cet expédient, tel que vous me le proposez, me paroît propre à prévenir l'effet de toute sollicitation. En conséquence j'approuve, Monsieur, non seulement la convocation faite pour le 3, à l'effet de donner le programme, mais l'assemblée extraordinaire du 4 à dix heures du matin pour juger les esquisses, après que les commissaires, assemblés quelques heures auparavant, auront fait leur rapport sur la conformité de ces esquisses avec le programme.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Rapport de MM. les commissaires nommés pour l'examen des desseins des élèves résidans à Rome[1].

« Le 26 avril 1779.

« Nous soussignés, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture pour examiner trois projets composés par les sieurs Renard, Crucy et Lemoine, pensionnaires du Roi à *Rome*, et par eux adressés à Monsieur le Directeur général des Bâtimens, qui demande à l'Académie, par sa lettre du 9 avril, que la Compagnie nomme un comité pour faire l'examen desdits desseins et lui en envoyer un jugement raisonné, nous sommes assemblés dans les salles de l'Académie, où sont exposés ces desseins, le 25 du mois d'avril 1779, et après les avoir examinés avec l'attention nécessaire pour rendre le compte qui nous est demandé, nous avons unanimement pensé ce qui suit :

« Projet d'un palais pour le conclave, par le sr Renard. Ce projet présente de la grandeur dans son ensemble et des décorations d'un bon genre. Le sieur Renard n'ayant

1. Cf. *Correspondance des directeurs*, t. XIII, p. 432. — Il a été question de l'ouvrage de Peyre ci-dessus, p. 266.

donné aucun programme de sa composition, nous ne pouvons donner aucune application précise à chacune des pièces qui forment sa distribution; mais il nous paroît qu'en général il y a trop de pièces inutiles dans les accessoires et que les logemens des cardinaux sont trop restreints. L'idée de la salle circulaire du centre, qui paroît destinée à assembler le conclave, est absolument la même que celle qui, dans son projet du palais de justice présenté l'année dernière, formoit la pièce d'assemblée principale de ce monument et à laquelle on a reproché d'être une imitation trop rapprochée du *Panthéon*, et le couronnement du projet que nous examinons est absolument semblable à celui du projet de l'année dernière. Nous avons aussi remarqué qu'il y a une différence considérable entre le plan et l'élévation, en ce que, dans le plan de chacune des quatre colonnades extérieures, il y a dix colonnes de plus que dans l'élévation, et dans le plan de chacune des colonnades intérieures, qui communiquent des logemens à la salle du conclave, il y a quatre colonnes de plus que dans l'élévation.

« Projet d'un hôtel de ville par le sr Crucy. La composition de cet édifice ne porte pas le caractère d'un hôtel de ville. Les décorations intérieures sont d'un bon genre, mais nous ne pouvons nous dispenser d'observer qu'elles sont trop ressemblantes à celles du palais des États, gravé dans le *Livre d'architecture* publié par M. *Peyre l'aîné*.

« Projet d'un palais pour l'assemblée du clergé, par le sr Lemoine. Cette composition nous a paru très sage et très convenable à sa destination : les distributions satisfont à ce qu'on pourroit demander pour un monument de cette espèce et les décorations extérieures et intérieures sont traitées dans un genre très noble et très majestueux. On désireroit que la colonnade circulaire qui forme l'enceinte de ce monument fût plus heureusement raccordée avec les pavillons qui la terminent.

« Les observations dont nous croyons susceptibles les

projets des sieurs Renard et Crucy nous font penser qu'il seroit très utile de recommander aux élèves pensionnaires de s'occuper plus particulièrement, dans leurs compositions, du caractère propre à l'édifice qu'ils traitent.

« Fait à l'Académie, le 26 avril 1779.

« *Signé :* Bellicard, Brébion, Dewailly, Guillaumot, Jardin, Le Roy, Peyre, Peyre le jeune. »

Ce lundy 3e May 1779[1].

L'Académie étant assemblée, à huit heures du matin, pour donner le programme des grands prix, des six sujets proposés, qui sont un hôpital de marine, un congrès pour trois puissances, un muséum, une abbaye, une bourse (à laquelle seroit jointe une jurisdiction consulaire) et un palais de justice, l'Académie a choisy, par la voye du scrutin, le muséum, et MM. *Brébion*, *Le Roy*, *Moreau*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Antoine* s'étant retirés dans la chambre des délibérations, ont composé les conditions du programme qui, après avoir été lues, ont été approuvées par l'Académie; ainsy elle propose à ses élèves le programme qui suit :

Un édifice destiné à former un muséum, contenant les productions et le dépôt des sciences, celui des arts libéraux et celui des objets de l'histoire naturelle.

Cet édifice sera sur un terrain de cent toises de face et de cent cinquante toises de profondeur, indépendamment de l'indication d'un jardin destiné à la culture des plantes étrangères ou à la promenade publique.

Le depôt des sciences comprendra une bibliothèque, un

1. Pas de signatures pour cette séance exceptionnelle. Ont signé en mai : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Guillaumot, Jardin Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, Rousset, de Wailly, Sedaine.

cabinet de médailles et plusieurs salles pour la géographie et les estampes.

Celui des arts comprendra des salles et galeries pour la peinture, la sculpture et l'architecture.

Celui de l'histoire naturelle comprendra des salles pour les dépôts d'anatomie, injections, conservation d'animaux, plantes et coquillages : on disposera dans le plan un salon commun précédé par une salle, vestibule et grand escalier.

La construction de cet édifice sera en maçonnerie et voûtes sans aucune charpente.

Ce projet ne contiendra aucune salle d'assemblée destinée aux différentes Académies.

Il sera pratiqué dans l'étage principal, et à la suite de chacune des parties du muséum, des cabinets pour les personnes destinées au service public et pour l'étude des sçavans et amateurs.

Toutes les salles et cabinets du muséum seront disposées en différents étages élevés sur un rez de chaussée dont l'habitation sera destinée pour une imprimerie, quelques laboratoires, dépôts et autres objets de service indispensables.

Le logement de directeur et intendant sera formé dans une partie du grand étage, et la disposition ne doit gêner ni la symétrie de la décoration extérieure ni la commodité intérieure de l'édifice.

Les élèves feront un seul plan du grand étage et pourront supposer les logemens particuliers dans les entresols.

Ils donneront une élévation de la face principale, une coupe dans le sens le plus intéressant de l'édifice; ils donneront aussi un plan général des masses du jardin.

Les élèves se conformeront exactement au programme et aux règlemens de l'Académie, notamment à celui enregistré le 12 mai 1777, dont il leur sera fait une nouvelle lecture.

Ils donneront l'esquisse des plan, coupe et élévation

demandés; l'échelle des esquisses sera d'une ligne et demie pour toise; l'échelle des dessins au net sera de six lignes pour toise.

Les élèves remettront leur esquisse demain à six heures du matin; et l'Académie ayant déterminé de s'assembler demain à dix heures pour les juger, aucun élève ne sortira avant l'assemblée formée, ainsi qu'ils l'ont demandé.

Les élèves rendront leurs desseins au net le lundi vingt trois aoust, avant midy, au professeur; et l'Académie a nommé, pour l'examen de la conformité des esquisses, les mêmes commissaires, pour s'assembler à sept heures du matin, afin de préparer le travail de l'Académie qui s'assemblera à neuf heures et demie pour dix heures.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une maison de campagne pour un riche particulier, et le prix a été adjugé au sr Felin, élève de M. *Chalgrin*.

Et l'Académie a dit que cette séance ne seroit arrêtée que demain mardy après le jugement des esquisses.

Ce mardy 4e May 1779.

L'Académie étant assemblée à dix heures du matin, MM. les Commissaires nommés à la séance d'hier ont présenté le rapport pour lequel ils se sont assemblés à 7 heures ce matin, dans la salle de l'Académie; et après la lecture qui a été faite dudit rapport, et conformément à leurs observations, des vingt huit esquisses exposées l'Académie en a rejeté quinze du concours, qui ne remplissoient pas les conditions du programme. Et après qu'elles ont été ôtées de l'exposition, l'Académie a jugé celles qui restoient, qui étoient au nombre de treize; et l'Académie, par la voye du scrutin, a choisy celles des sieurs Gisors, de Lannoy, Durand, Moitte, Patu, Four-

nerat, Barbier et Houette, lesquels concourront pour le grand prix.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, par laquelle il charge M. *Gabriel* de remettre à l'Académie un manuscrit de feu *Desgodets*, et l'Académie a prié M. *Gabriel* de vouloir bien exprimer la vive reconnoissance qu'elle a envers son Directeur général d'un bienfait aussi précieux.

Ce lundy 10e May 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture, par M. le Directeur, de différentes séances de l'Académie, dont les délibérations n'ont pas été exécutées : sur celle du 11e janvier 1779, par laquelle MM. *Moreau*, *Mauduit*, l'abbé *Bossu* et *Guillaumot* ont été nommés commissaires pour faire rapport sur la découverte et l'usage de la pouzzolane, il a été dit que les expériences que M. *Brébion* en a faites dans deux bassins des *parterres des Thuileries* serviront, après le temps nécessaire, de base pour asseoir un jugement sur la qualité et les propriétés de la pouzzolane du *Vivarais*[1], dont il est question dans le livre de M. Faujas, d'après la demande qu'il en avoit faite à Monsieur le Directeur général.

Quant aux autres objets dont il a été fait lecture par M. *Gabriel*, ils seront remis sous les yeux de l'Académie aux séances prochaines.

Ce lundy 17e May 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été remis sous ses yeux les délibérations qui n'ont pas eu leur effet dans les séances précédentes : sur celle du 30 juin 1778 concernant

1. Ci-dessus, p. 368. L'ouvrage de Faujas de Saint-Fond, *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, 1778, in-fol., contient un chapitre sur la pouzzolane.

les Séries des colonnes, MM. *Brébion* et *Le Roy*, nommés commissaires pour faire rapport, l'ont promis pour la prochaine séance; sur la séance du 3e aoust 1778, il a été dit que M. *Brébion* demanderoit à M. *Soufflot*, lequel est hors d'état de venir à l'Académie, des éclaircissemens sur le mémoire qu'il a présenté et sur les propositions qui y sont faites[1].

Sur les séances du 7e septembre et du 7e décembre 1778, dans lesquelles il est question du modèle en talut de M. Morand et dont la solution a été retardée par l'indisposition de M. *Soufflot*, il a été dit que MM. les Commissaires nommés solderoient cet article en voulant bien le communiquer à M. *Soufflot*, qui voudra bien y ajouter ses observations.

Ce lundy 31e May 1779.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est une grotte en pierre avec fontaines et cascades, et le prix a été donné au sr Combée, élève de M. Mique. [(Note postérieure :) Ce prix a été délivré.]

Enfin, MM. *Brébion* et *Le Roy* ont dit qu'à la séance prochaine ils feroient leur rapport concernant les Séries des colonnes dont l'examen a exigé plus de temps qu'ils ne pensoient.

Ce lundy 7e Juin 1779[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. *Brébion* et *Le Roy*, de l'ouvrage de

1. Ce ne fut pas fait.

2. Ont signé en juin : Gabriel, Antoine, Bellicard, Boullée, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

M. *Antoine* concernant la Série des colonnes et qu'il se propose de dédier à la Compagnie.

L'Académie, ayant approuvé ce rapport, a dit que si elle acceptoit la dédicace de cet ouvrage elle sembleroit consacrer le système qu'il propose : ainsy, elle se contente d'applaudir au désir qu'a eu M. *Antoine* d'être utile à l'Architecture.

Ce lundy 14e Juin 1779.

L'Académie étant assemblée, elle a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un belvédère, et le prix a été accordé au sr Chevalier, élève de M. *Peyre le jeune*. [(Note postérieure :) J'ai délivré la médaille. M. J. S.]

Ce lundy 21e Juin 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre de M. Le Brun, bourgeois de *Strasbourg*[1], qui fait part à l'Académie de la découverte, qu'il dit avoir faite, du moyen de bâtir des maisons qui résisteront aux plus violentes secousses des tremblemens de terre, et d'une lettre, qui y est jointe, adressée à M. le baron de Zukmantell : et l'Académie n'a pu rien prononcer sur cet objet.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de M. d'Ixnard, architecte employé par S. A. S. Électorale de *Trèves* à la construction d'un palais de résidence à *Coblence*[2]; par laquelle lettre et mémoire, auxquels sont joints des plan, coupe, élévation et échantillons de pierre, il demande à l'Académie qu'elle veuille bien donner son avis sur les

1. L'Académie ne crut pas devoir s'arrêter à discuter ce projet.

2. Le projet fut abandonné et Ixnard disgracié. L. Réau, *L'art français sur le Rhin...*, 1922 (Table).

objections et différentes propositions de changemens qui lui sont faites dans sa construction.

L'Académie, en conséquence de l'article 29 des statuts, a dit qu'il seroit écrit par M. le Secrétaire à M. Ixnard qu'il est nécessaire qu'il se pourvoye du consentement du prince et de son vœu à cet égard adressés à Monsieur le comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roy, pour que l'Académie soit suffisamment authorisée à donner son avis.

Ce lundy 28e Juin 1779.

L'Académie étant assemblée, elle s'est entretenue du toisé des bâtimens, et M. *Lespée* a promis de remettre à la rentrée de la Saint Martin un mémoire en addition à celui qu'il a donné et qui est transcrit sur les registres, d'après la décision donnée le 22 février 1779.

Ce lundy 5e Juillet 1779[1].

L'Académie étant assemblée, M. *Franque* a fait lecture d'un catalogue qu'il a fait des livres dont l'Académie a besoin, et elle s'est entretenue des moyens de les acquérir.

Enfin, l'Académie a continué ses observations sur le toisé des bâtimens.

Ce lundy 12e Juillet 1779.

L'Académie étant assemblée, lecture a été faite d'un chapitre de Vitruve et des notes critiques de Perrault sur

1. Ont signé en juillet : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bellissard, Brébion, Coustou, Desmaisons, Franque, Guillaumot, Jardin, de Lespée, Mauduit, Peyre, Peyre le jeune, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

les articles qui y sont contenus, et l'Académie s'est entretenue des livres dont sa bibliothèque peut avoir besoin.

Ce lundy 19e Juillet 1779.

L'Académie étant assemblée, M. *Mauduit*, professeur de mathématiques, a exposé et démontré à l'Académie le précis de ses recherches sur les propriétés des nombres dans les développemens des fractions décimales, extraits de ses leçons de calcul à l'usage des élèves de ladite Académie, et elle a prié M. *Mauduit* de rédiger son mémoire, afin qu'il soit déposé dans les cartons de l'Académie.

Ce lundy 26e Juillet 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la préface et du premier chapitre des *Temples des Anciens et Modernes*, par M. l'abbé May, imprimé à *Londres*[1] en 1774, desquels l'Académie s'est entretenue, d'après la comparaison faite des réflexions de l'abbé May avec les plans du livre des *Ruines de la Grèce*, de M. *Le Roy*.

Ce lundy 2e Aoust 1779[2].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la préface que le sr Jombert veut mettre à la tête du livre de feu *Desgodets*, académicien, et, après cette lecture, sur le désir que témoigne l'imprimeur que l'Académie approuve

1. Le titre exact est *Temples anciens et modernes*, 1 vol. in-8° divisé en deux parties. L'auteur s'occupe aussi des églises modernes.

2. Ont signé en août : Gabriel, Antoine, Bellicard, Bellissard, Boullée, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gabriel fils, Guillaumot, Hazon, Heurtier, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Peyre le jeune, Pierre, N.-M. Potain, Rousset, Soufflot, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

cette réimpression, elle lui accorde son approbation, aux conditions qu'il ne sera fait aucun changement dans l'ouvrage de *Desgodets* quant au fond, en le soumettant, au fur et à mesure qu'il sera imprimé, à l'examen des académiciens nommés par l'Académie.

Enfin, il a été dit que M. le Secrétaire marqueroit à Monsieur le Directeur général que l'Académie ayant appris qu'un très habile artiste vient de faire son portrait[1], elle le supplie de vouloir bien lui en accorder une copie; il ajoutera un nouveau motif à sa reconnoissance.

Ce lundy 9e Aoust 1779.

L'Académie étant assemblée, M. *Mauduit*, professeur de mathématiques, a présenté les pièces tracées par les élèves pour la composition du prix d'émulation accordé à la pratique de la coupe des pierres; il a prié l'Académie de suspendre son jugement sur l'épure, afin que, les élèves ayant coupé d'après elle, cela rende plus certaine l'application qu'ils doivent faire de la théorie à la pratique; et l'Académie a remis le jugement de ce prix à la séance du 23e aoust.

Ensuite, le sieur Charpentier, artiste mécanicien, demeurant au *Louvre*, a présenté à l'Académie un échafaudage qui peut servir à s'élever à telle hauteur que l'on voudra d'un appartement et à se transporter sans descendre et sans autre secours que de celui qu'il porte : cet échafaudage ne cause aucun dégradement aux lambris et ornemens appliqués sur les murs; et l'Académie a trouvé que cette invention remplissoit très bien cet objet et pouvoit être utile et commode.

Ce lundy 16e Aoust 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture de la

1. C'est le portrait, par Duplessis, exposé en 1779. La petite réplique du musée de Chantilly serait-elle la copie demandée par l'Académie?

lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, par laquelle il notifie la demande qu'il fait que l'Académie nomme des commissaires pour l'examen des projets communiqués par M. le comte de Moustier, ministre plénipotentiaire de S. A. l'Électeur de *Trèves*[1], d'après le désir qu'il a, que conformément et d'après l'instruction et les mémoires qui sont joints auxdits projets (*sic*); et l'Académie a nommé commissaires, à cet effet, MM. *Franque*, *Brébion*, *Rousset*, *Boullée*, *Jardin* et *Guillaumot* pour en faire rapport avec assez de célérité pour que cette affaire soit, s'il est possible, terminée avant les vacances.

Ensuite, il a été dit que M. *Gabriel* auroit l'honneur de voir Monsieur le Directeur général pour le prévenir que les dessins des grands prix seront exposés à la séance du 23e aoust pour être, suivant la coutume, jugés à la séance suivante, et pour le prier, au nom de l'Académie, de vouloir bien alors la présider, à moins qu'il ne lui plaise assigner un autre jour pour le jugement desdits prix.

Enfin, les desseins des projets envoyés ont été préliminairement examinés par l'Académie.

Ce lundy 23e Aoust 1779.

L'Académie étant assemblée, elle a examiné avec la plus grande attention les desseins qui concourent pour remporter les prix, et elle a nommé, pour reconnoître la conformité des esquisses avec les desseins exposés, les mêmes commissaires qui ont rapporté celle de l'esquisse au programme; ainsy MM. *Brébion*, *Le Roy*, *Moreau*, *Jardin*, *Guillaumot* et *Antoine* s'assembleront dans les salles de l'Académie, afin d'en faire rapport à la séance du 30e aoust, et, à ladite séance, les prix seront jugés.

Ensuite a été fait lecture de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, par laquelle il marque le désir qu'il a

1. C'est l'affaire Ixnard. Ci-dessus, p. 382, 383.

que MM. les Commissaires nommés pour l'examen des plans envoyés par M. le comte du Moustier fassent leur rapport le plus tôt qu'il sera possible; cette même lettre marque qu'il se propose de présider l'Académie à la séance prochaine (ce qu'elle désire); elle saisira l'occasion de le remercier en corps de ce qu'il veut bien lui accorder les portraits qu'elle lui a demandés.

L'Académie sera convoquée pour le jugement.

Ce lundy 30e Aoust 1779.

L'Académie étant assemblée, M. *Soufflot*[1], après avoir été, à cause de l'altération de sa santé, longtemps sans pouvoir venir à l'Académie, y a repris séance aujourd'huy : il a dit que, s'étant occupé des moyens d'être utile à l'Académie et connoissant que, dans le nombre des livres de sa bibliothèque, l'*Encyclopédie* ne se trouve point, il prie l'Académie d'accepter cet ouvrage.

La Compagnie, unanimement sensible au rétablissement de la santé de M. *Soufflot* et à sa présence à l'Académie, en acceptant les trente trois volumes de cet ouvrage immense et l'un des plus utiles à l'Architecture et aux Arts qui en dépendent, a nommé MM. *Hazon*, *Le Roy*, *Mauduit*, *Jardin* pour aller chez M. *Soufflot* lui faire des remerciemens de la part de la Compagnie et lui témoigner le désir qu'elle a qu'il partage longtemps avec ses confrères l'utilité de l'ouvrage qu'il a donné.

Ensuite, après lecture faite du rapport de MM. les Commissaires nommés pour assurer la conformité des dessins aux esquisses, d'après les scrutins, trois des dessins exposés ont été mis hors de concours. L'Académie, n'ayant point donné de prix l'année dernière et ayant à décerner deux premiers et deux seconds prix, elle a accordé :

Le premier prix de 1778 au sr Jacques Pierre Gisors, élève de M. *Boullée;*

1. Soufflot était malade depuis longtemps. Il meurt en août 1780.

Le premier prix de la présente année au sr de Lannoy, élève de M. *Antoine;*

Le second prix de l'année 1778 au sr Jean Nicolas Louis Durand, élève de M. *Perronet;*

Le second prix de la présente année au sr Jacques Barbier, élève de M. *Mauduit.*

Ce lundy 7e Septembre 1779[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture du rapport de MM. les Commissaires nommés pour l'examen des projets communiqués par M. le comte du Moustier; et l'Académie, après lecture dudit rapport et attention faite sur les plans y mentionnés, l'Académie ayant approuvé ledit mémoire, a dit que copie seroit faite et certifiée et qu'elle seroit remise, ainsy que les pièces sur lesquelles le jugement a été porté, à M. *Gabriel*, pour les remettre à Monsieur le Directeur général.

Ensuite, l'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est le dôme d'une église cathédrale, et le prix a été adjugé au sr Turin, élève de M. *Franque*. [(Note postérieure :) La médaille est reçue.]

Ensuite, M. *Franque* a présenté à l'Académie un livre[2] in folio intitulé : *Description historique de l'hôtel royal des Invalides*, et l'a priée de l'accepter pour être joint aux livres d'architecture de la bibliothèque, et l'Académie l'a accepté avec plaisir et reconnoissance.

Enfin a été fait lecture du mémoire du sr Lucotte, adressé à l'Académie, qui a remis ce mémoire entre les mains de M. *Soufflot* pour en faire l'examen et répondre, à ce qu'il jugera de raison, à la lettre que M. Le Noir lui a écrite à ce sujet.

1. Ont signé en septembre : Gabriel, Antoine, Brébion, Franque, Guillaumot, Jardin, Mauduit, Moreau, Peyre le jeune, Rousset, Soufflot.

2. C'est l'ouvrage de l'abbé Pérau sous ce titre, in-fol., fig., 1756.

Ce lundy 15e Novembre 1779[1].

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre écrite par l'ordre de Monsieur le Directeur général concernant une nomination d'élèves, et il a été dit que M. le Directeur feroit connoître à Monsieur le Directeur général quels sont à cet égard les sentimens de l'Académie.

Ensuite, M. *Mauduit*, professeur de mathématiques, a fait lecture du prospectus de ses leçons élémentaires d'arithmétique : l'Académie l'a approuvé généralement et croit cet ouvrage digne de l'impression.

Ensuite a été fait lecture, suivant l'usage, des règlemens et statuts de l'Académie, et MM. les professeurs d'architecture et de mathématiques ont présenté le programme des leçons qu'ils donneront cette année aux élèves de l'Académie.

Ensuite, le sieur Jombert, libraire, a présenté à l'Académie l'œuvre de feu *Desgodets*, que l'Académie a reçu avec plaisir, lequel sera mis dans la bibliothèque de l'Académie.

Enfin a été lue la lettre de M. Viel, par laquelle il fait part d'une lettre sur l'Architecture[2].

Ce lundy 22e Novembre 1779.

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a dit que M. *Soufflot* l'avoit prié (attendu l'état de son indisposition) de présenter de sa part à l'Académie sa machine pour éprouver les degrés de la résistance des pierres[3] sous le fardeau et une collection d'échantillons des différens

1. Ont signé en novembre : Gabriel, Brébion, Cherpitel, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Perronet, Peyre, Rousset, Trouard, de Wailly, M.-J. Sedaine.

2. C'est Viel de Saint-Maur et ce peut être la *Lettre sur l'architecture des anciens et celle des modernes* publiée plus tard (?).

3. Voir page suivante.

marbres de l'Europe; et l'Académie, qui a accepté avec beaucoup de reconnoissance cette preuve d'affection de M. *Soufflot* pour elle, reconnoît bien en lui les mêmes sentimens qui ont enrichy sa bibliothèque de trente trois volumes de l'*Encyclopédie*, et elle a chargé MM. *L'Épée* et *Brébion* de remercier, de sa part, M. *Soufflot*.

Après la lecture faite de la lettre de M. Viel, par laquelle il prie l'Académie de nommer des commissaires pour l'examen de l'ouvrage qu'il veut développer, l'Académie désire que son ouvrage soit utile au public et à l'art de l'Architecture, et n'est point dans l'usage de nommer des commissaires pour un ouvrage imprimé.

Enfin a été fait l'examen des desseins qui concourent pour le prix d'émulation qui sera jugé à la séance prochaine.

Ce lundy 29e Novembre 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été fait lecture d'un placet présenté à l'Académie par le sr Topinard, carrier à *L'Isle-Adam*, pour la prier de vouloir bien nommer des commissaires à l'effet de constater la qualité de la pierre d'une carrière qu'il vient d'ouvrir, en la comparant à celle de *Saint-Leu*, afin que les épreuves faites puissent assurer l'utilité dont cette pierre pourroit être au public; et, après lecture faite des observations sur icelle pierre, faites et certifiées par le sr Giraud, entrepreneur, l'Académie a dit que cette requête seroit remise sous ses yeux dans le cours du mois de janvier 1780, afin que les échantillons qui accompagnent ledit mémoire ayent acquis un plus grand degré de siccité.

Ensuite, l'Académie ayant dit à sa séance du 9e aoust que le prix d'émulation pour la coupe des pierres ne seroit adjugé que lorsque l'élève à qui il a été accordé auroit coupé la pièce qu'il a tracée (ainsy que l'ont fait ses concurrens), ledit élève ayant présenté la pièce exécutée, il a

été dit que le prix seroit remis audit élève, qui est le sr Durand, élève de M. *Perronet*.

L'Académie a procédé au jugement du prix d'émulation de ce mois, dont le programme est un château de plaisance pour un grand seigneur, et le prix a été adjugé au sr Trouard, élève de M. *Trouard*, son père.

L'Académie[1], ayant su que Monsieur le comte d'Angiviller étoit indisposé, a chargé M. *Sedaine* d'écrire à M. Montuclat, qui réside à *Versailles*, de vouloir bien mettre l'Académie en état de savoir des nouvelles de la santé de Monsieur le comte d'Angiviller.

Ce lundy 6e Décembre 1779[2].

L'Académie étant assemblée, M. *Sedaine* a rendu compte de la santé de Monsieur le comte d'Angiviller, qui a cessé d'être inquiétante.

Ensuite a été fait lecture d'une lettre de Monsieur le comte d'Angiviller, en réponse à celle de M. le Directeur, qui a été prié à la séance du 15e novembre d'exprimer les sentimens de l'Académie, sur ce que désire M. le Directeur général, de conférer le titre d'élèves à des sujets qui peuvent l'intéresser ; et l'Académie a dit que, dans cette lettre (dont copie est cy après), Monsieur le Directeur général désirant nommer trois ou quatre élèves, ils seront, de leur présentation, inscrits et reçus à la nomination de M. le Directeur général, suivant les formes prescrites et conformément à l'article LII des statuts et règlemens.

Enfin, l'Académie a fait l'examen des desseins qui con-

1. Montucla (1725-1799), le mathématicien, excerçait les fonctions de commis des Bâtiments.

2. Ont signé en décembre : Gabriel, Bellicard, Bellissard, Brébion, Coustou, Couture, Desmaisons, Franque, Gondoin, Guillaumot, Hazon, Jardin, Leroy, de Lespée, Mauduit, Moreau, Peyre, N.-M. Potain, Rousset, Trouard, M.-J. Sedaine.

courent au prix d'émulation, lequel sera jugé à la séance prochaine.

Copie de la lettre de Monsieur le comte d'Angiviller à M. Gabriel.

« Du 25e novembre 1779.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de la délibération de l'Académie relativement à ce que M. Montucla avoit marqué à M. *Sedaine*, concernant une place d'élève dont je souhaitois disposer en faveur d'un sujet qui m'est recommandé; je suis fort flatté de l'attention de l'Académie à me procurer, par sa délibération, le moyen de conférer quelques fois ce titre à des sujets auxquels je puis m'intéresser. Je souhaite donc, Monsieur, avoir à ma disposition trois ou quatre de ces places; quant au moment actuel, le sujet que je désire placer comme élève est le sieur Magu, qui suit depuis quatre ans les leçons du professeur : on m'assure que c'est un bon sujet et qu'il a des dispositions. Si le compte que vous vous en ferez rendre n'est pas contraire à cet exposé, vous me ferez plaisir de l'inscrire au rôle des élèves de l'Académie; quant aux autres places, je me réserve de les remplir en temps et lieu.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé :* D'ANGIVILLER. »

Ce lundy 13e Décembre 1779.

L'Académie étant assemblée, il a été procédé au jugement du prix d'émulation, dont le programme est un pont triomphal, et le prix a été adjugé au sr Combies, élève de M. Mique. [(Note postérieure :) Le prix a été délivré.]

MM. *Couture* et *Bellisard* ayant prié l'Académie de vouloir bien juger les desseins des externes, afin de choi-

sir parmy eux ceux qu'ils agréeront pour leurs élèves, l'Académie a dit que les compositions des nos 2 et 5 étoient les meilleures; et le no 5 portant le nom du sr Magu, nommé élève de Monsieur le Directeur général à la séance précédente, l'Académie a fait un nouvel examen des compositions du pont triomphal, autre sujet de prix, et a dit que le no 4 étoit le mieux. Et s'étant trouvé que c'étoit encore le sr Magu, l'Académie a fait un nouvel examen et a donné son approbation au no 3; et M. *Couture* a pris pour élève le sr De L'Épine, et M. *Belisard* le sr Calais.

Sur la représentation qui a été faite à M. *Lespée* qu'il avoit promis à la séance du 28e juin la lecture d'un mémoire que l'Académie se flattoit d'écouter à la Saint Martin, il a dit que, jusqu'à présent les affaires de l'Académie ne luy ayant pas permis d'en faire la lecture, il liroit ce mémoire à la séance prochaine.

Ce lundy 20e Décembre 1779.

L'Académie étant assemblée, M. *Lespée* a fait lecture des premiers chapitres de son mémoire sur le toisé des bâtimens, lesquels chapitres traitent de la fouille des terres et du toisé des murs en fondation; et cet intéressant mémoire ayant produit des réflexions qui ont occupé l'Académie, la lecture de ce qui suit a été remise à la première séance de l'année 1780.

Enfin, M. le Directeur a été prié de vouloir bien demander à Monsieur le Directeur général à quel jour et quelle heure il voudra bien permettre à l'Académie de s'acquitter de ses devoirs.

APPENDICES

I.

Lettres patentes du Roy portant nouveaux statuts et règlemens pour l'Académie royale d'architecture, données a Versailles au mois de novembre 1775, registrées en Parlement le 26 janvier 1776[1].

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous, présens et à venir, salut.

L'Académie d'architecture, établie dès l'année 1671 par le roy Louis XIV, de glorieuse mémoire, ayant particulièrement contribué au progrès et à la perfection de cet art en France, un des premiers soins du feu Roy, notre très honoré seigneur et ayeul, à son avènement au thrône, fut de confirmer cet établissement, qui n'avoit pas encor reçu la forme dont il étoit susceptible, et de lui donner des statuts et règlemens par ses lettres patentes du mois de février 1717. Depuis ce temps, l'architecture, encouragée par cette protection spéciale et par les grâces versées sur ceux qui l'exerçoient avec distinction, a continué de fleurir et il s'est formé un grand nombre d'artistes distingués : ce qui détermina notre auguste ayeul à porter de vingt quatre à trente deux le nombre de ceux qui devoient dorénavent composer cette Académie.

Mais, comme par l'expérience et par les observations faites en diverses circonstances on auroit reconnu que

1. Voir ci-dessus, p. 247.

les règlemens et statuts ne remplissoient pas encore parfaitement leur objet, notre cher et bien aimé le sieur comte d'Angiviller, directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, Nous a représenté qu'il seroit à propos de pourvoir cette Académie de règlemens plus détaillés et plus exacts, en interprétant, modifiant ou augmentant les anciens pour l'avantage de l'art et de l'Académie.

C'est pourquoi voulant, à l'exemple de nos prédécesseurs Louis XIV et Louis XV, donner à l'architecture, ainsy qu'aux arts de peinture et sculpture, une marque spéciale de notre protection, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons confirmé et approuvé, et par ces présentes signées de notre main approuvons et confirmons ladite Académie d'architecture; et pour rendre ledit établissement plus ferme et plus stable, de notre même pouvoir et autorité que dessus avons ordonné et ordonnons que ladite Académie sera régie et gouvernée conformément aux statuts et règlemens qui suivent :

Article premier.

L'Académie royale d'architecture demeurera toujours sous notre protection et recevra nos ordres par le directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, Jardins, Arts, Académies et Manufactures royales.

II.

L'Académie sera composée d'académiciens architectes, d'honoraires associés libres et de correspondans ou associés étrangers et regnicoles.

III.

Les académiciens architectes seront partagés en deux classes. La première sera composée d'un directeur et de seize autres académiciens, dont un secrétaire et deux pro-

fesseurs : le premier d'architecture, le second de mathématiques. La seconde classe sera composée de seize autres académiciens architectes.

IV.

Les honoraires associés libres seront au nombre de six et seront choisis parmy des citoyens qui, sans professer l'architecture, seront distingués par leur connoissance dans cet art ou dans ceux qui lui sont relatifs : leur rang sera entre la première et la seconde classe des académiciens architectes.

V.

Les correspondans, ou associés étrangers et regnicoles, seront au nombre de douze et seront choisis parmy les artistes étrangers ou non domiciliés à Paris et éloignés au moins de vingt cinq lieues qui, par leurs talens ou leur connoissance dans l'architecture, paroîtront propres à contribuer au progrès de cet art.

VI.

Le titre d'architecte du Roy appartiendra aux membres des deux classes de notre Académie, à l'exclusion de tous autres. Défendons à tous entrepreneurs, maîtres maçons et autres personnes quelconques de prendre la susdite qualité de nos architectes.

VII.

Tous les académiciens seront établis à Paris et, lorsqu'il arrivera que quelqu'un d'entre eux sera appelé à quelque charge ou commission demandant résidence hors de Paris, il sera pourvu à sa place comme si elle avoit vacqué par son décès, hors qu'il ne fût employé par nos ordres et au service de nos Bâtimens hors Paris.

VIII.

Nul des académiciens, soit de la première, soit de la

seconde classe, n'exercera les fonctions d'entrepreneurs même pour nos Bâtimens.

IX.

Pour remplir les places des académiciens de la première classe lorsqu'elles viendront à vacquer, il sera, à la pluralité des voix et conformément à l'article XXXVI cy après, procédé à l'élection de trois sujets de la seconde classe, lesquels nous seront proposés, afin qu'il nous plaise en choisir un.

X.

Lorsqu'il vacquera une place d'associé libre, il sera procédé de la même manière et à la pluralité des voix au choix d'une personne, laquelle nous sera proposée pour avoir notre agrément.

XI.

Pour remplir les places des académiciens de la seconde classe lorsqu'il en vacquera quelqu'une, l'assemblée élira, à la pluralité des voix, trois sujets, et ils nous seront présentés afin qu'il nous plaise d'en choisir un.

XII.

Lors de la vacance d'une place de correspondant ou associé, soit regnicole, soit étranger, l'Académie choisira pareillement à la pluralité des voix un sujet propre à la remplir, et il nous sera proposé pour avoir notre agrément.

XIII.

Nul ne pourra nous être proposé pour remplir aucune place d'académicien s'il n'est de bonnes mœurs et de probité reconnue, et quant aux places d'architectes, soit de la première, soit de la seconde classe, nous exigeons que le sujet ait acquis, soit par la construction de quelqu'édifice considérable sur ses desseins, soit par des ouvrages sur l'architecture, ou enfin par une longue expérience

dans la conduite de nos édifices, une réputation d'habileté dans cet art. Les secrétaire et professeur de mathématiques seront néanmoins dispensés de la rigueur de cette loy et il leur suffira d'avoir des connoissances en architecture, sans en faire une profession spéciale.

XIV.

Nul ne pourra être proposé pour la place de la seconde classe qu'il n'ait au moins vingt cinq ans.

XV.

Les assemblées ordinaires de l'Académie se tiendront au Louvre le lundy de chaque semaine, et lorsqu'à ce jour il se rencontrera quelque fête, l'assemblée se tiendra le jour suivant, et l'Académie ne s'assemblera extraordinairement que par nos ordres exprès dans les temps où elle doit vacquer.

XVI.

Les séances de l'Académie seront au moins de deux heures, sçavoir depuis trois heures et demie jusqu'à cinq heures et demie.

XVII.

Les vacances de l'Académie commenceront au huitième septembre et finiront le onze novembre : elle vacquera en sus la quinzaine de Pâques, la semaine de la Pentecôte et la quinzaine depuis Noël jusqu'aux Rois.

XVIII.

Les académiciens seront assidus tous les jours d'assemblée et nul ne pourra s'absenter plus de deux mois pour ses affaires particulières, hors les temps des vacances, sans un congé exprès de Nous, donné par le directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, lequel sera communiqué à l'Académie ; dispensons néanmoins de la sévérité de cette loy ceux des architectes de notre Académie qui seroient employés hors Paris au service de nos Bâtimens.

XIX.

L'Académie, dans ses assemblées, sera particulièrement tenue d'agiter des questions, de donner ses avis et même, en cas de besoin, des mémoires, dessins et modèles sur les difficultés ou cas que le directeur général de nos Bâtimens lui fera proposer sur le fait desdits Bâtimens, ou que les autres académiciens de ladite Académie ou même des personnes étrangères auront à faire résoudre pour l'utilité publique.

XX.

Chaque académicien, soit de la première, soit de la seconde classe, sera tenu de donner à l'Académie, chaque année, un mémoire au moins sur quelque sujet de son art et dont l'objet sera de discuter ou d'analyser quelque principe de goût sur lequel on peut être encor partagé, de proposer ou examiner quelque projet nouveau, de rendre un compte raisonné de quelqu'invention ou d'en proposer une nouvelle relative soit à la théorie, soit à la pratique de l'architecture, d'examiner quelque morceau célèbre d'architecture ancienne ou moderne pour en faire mieux connoître les beautés ou en éviter les défauts, et autres sujets de cette nature analogues à l'architecture ou aux arts et sciences qui ont avec elle une relation plus prochaine, le tout au choix de l'académicien.

XXI.

Et pour donner à chaque académicien plus d'émulation à remplir cette tâche, il sera, à la fin de chaque année, nommé un comité pour examiner ses mémoires et juger de ceux qui méritent l'impression, afin que l'Académie d'architecture puisse, à l'imitation des autres Académies établies à Paris, donner, sinon toutes les années du moins de temps en temps, un volume de mémoire tendant à la perfection de cet art.

XXII.

Les rois nos prédécesseurs ayant attribué, par séance, à chaque académicien de la première classe présent un louis de onze livres pour son droit de présence, notre intention est qu'à l'avenir, de ce droit de présence réduit à une pistole de monnoie actuelle et multiplié par le nombre des académiciens de la première classe, il soit fait une masse qui sera répartie uniquement aux académiciens de ladite première classe présens, et non autrement, quel que soit le motif de leur absence ; pour constater cette présence ils signeront sur le registre paraphé par le directeur ou celui qui tiendra sa place, lequel registre sera clos une demie heure après l'assemblée commencée, en sorte que ceux là seuls qui arriveront avant la clôture du registre et qui assisteront à toute ou à la plus grande partie de la séance jouiront de ce droit de présence ; les académiciens de la première classe présens auront aussi chacun un jeton d'argent.

XXIII.

Il sera aussi accordé aux académiciens de la seconde classe un jeton par tête à chaque séance, et ceux des absens serviront à augmenter la rétribution des présens qui en partageront entre eux la totalité.

XXIV.

Tous les mémoires et dessins que les académiciens, chacun en particulier ou l'Académie en général, arrêteront dans les assemblées et laisseront pour y avoir recours dans l'occasion seront mis ès mains et en la garde du secrétaire qui les apostillera, signera et datera du jour qu'il en sera fait mention sur le registre.

XXV.

L'Académie aura soin d'entretenir commerce avec divers sçavans en architecture et en antiquités de bâtimens, soit

de Paris ou des provinces du royaume, soit des pays étrangers, afin d'être promptement informé de ce qui s'y découvrira ou s'y fera de curieux et d'utile par rapport aux objets que l'Académie se doit proposer; et lorsqu'il s'agira de choisir des sujets pour remplir des places d'associés étrangers ou regnicoles, elle donnera la préférence à ceux dont la correspondance aura été la plus utile et la plus exacte.

XXVI.

L'Académie chargera deux des académiciens de lire les ouvrages importans dans les genres d'études auxquelles elle doit s'appliquer et qui paroîtront soit en France, soit ailleurs, et ceux qu'elle aura chargé de cette lecture en feront leur rapport à l'Académie sans en faire néanmoins la critique, et marquant seulement s'il y a des vues dont on puisse profiter.

XXVII.

L'Académie examinera de nouveau toutes les découvertes qui se seront faites partout ailleurs et fera marquer dans ses registres la conformité et la différence des siennes à celles dont il sera question.

XXVIII.

L'Académie examinera les ouvrages que les académiciens se proposeront de faire imprimer touchant l'architecture; seulement elle n'y donnera son approbation qu'après une lecture entière faite dans ses assemblées, ou du moins qu'après un examen et un rapport fait par ceux que la Compagnie aura commis à cet examen, et nul des académiciens ne pourra mettre aux ouvrages qu'il fera imprimer le titre d'académicien s'ils n'ont été ainsy approuvés par l'Académie.

XXIX.

Lorsque l'Académie aura ordre de Nous de travailler à des dessins ou mémoires de bâtimens publics ou particu-

liers, ou qu'elle sera consultée par des étrangers et avec notre permission concernant des projets sur lesquels on désirera avoir son jugement, elle s'attachera à donner une prompte et entière satisfaction.

XXX.

Aucun étranger ne pourra assister aux assemblées de l'Académie que ceux qui seront conduits par le secrétaire, du consentement du président de l'assemblée, et l'on ne pourra y être admis de cette manière qu'autant qu'on aura à proposer quelqu'idée ou quelqu'invention nouvelle relative aux objets des travaux de l'Académie.

XXXI.

Le directeur de l'Académie aura sa place à droite du directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, lorsqu'il jugera à propos d'assister aux assemblées de l'Académie, et la place suivante sera occuppée par notre architecte ordinaire, après lequel viendront les architectes de la première classe, suivant leur rang d'ancienneté dans cette classe; les honoraires associés libres se placeront à gauche du directeur et ordonnateur général ou de celui qui, en son absence, présidera l'Académie. Les architectes de la seconde classe occuperont pareillement à leur suite, par ordre d'ancienneté, le côté gauche allant vers le bout de la table opposé à la place du directeur. Le secrétaire sera placé de la manière qui sera jugée la plus convenable et la plus commode pour ses fonctions.

XXXII.

Notre premier architecte sera toujours directeur de l'Académie et la présidera en l'absence du directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens.

XXXIII.

Et en cas d'absence de notre premier architecte, l'Académie sera présidée par notre architecte ordinaire ou, à

son défaut, par le plus ancien académicien de la première classe.

XXXIV.

Le directeur ou celui qui en fera les fonctions veillera attentivement à ce que le bon ordre soit observé dans les assemblées et dans ce qui concerne l'Académie, comme aussi à ce que, dans les occasions où les académiciens seront d'opinions différentes, ils n'emploient l'un contre l'autre aucun terme d'aigreur ou de mépris, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits, et même, lorsqu'ils combattront les sentimens de quelques architectes, artistes ou sçavans que ce puisse être, le directeur les exhortera à n'en parler qu'avec honnêteté et ménagement.

XXXV.

Tous les académiciens, sans distinction, auront voix délibérative lorsqu'il ne s'agira que de l'art et des recherches propres à l'architecture, et soit qu'il s'agisse d'ouvrages qui intéressent notre service, soit qu'il s'agisse d'objets qui y sont étrangers.

XXXVI.

Les académiciens architectes de la première classe et les trois plus anciens honoraires associés libres auront seuls voix délibérative sur les affaires de l'Académie autres que celles relatives à l'art, ainsy que l'orsqu'il s'agira de procéder à l'élection de trois sujets pour remplir une place d'académicien de la première classe ou d'honoraire associé libre.

XXXVII.

Mais, lorsqu'il s'agira d'élire et nous présenter des sujets pour remplir une place vacante d'architecte de la seconde classe ou de correspondant, soit étranger, soit regnicole, alors tous les académiciens sans exception auront droit de donner leurs suffrages.

XXXVIII.

Lorsqu'un associé étranger ou regnicole se trouvera à Paris, il aura entrée à l'Académie et il y jouira de la voix délibérative dans les matières de l'art seulement, et si cet associé fixoit son séjour à Paris (ce qu'il sera censé faire après y avoir séjourné deux ans) il cessera de jouir de ce privilège.

XXXIX.

Le secrétaire sera exact à recueillir en substance tout ce qui aura été proposé, agité, examiné et résolu dans l'Académie, à l'écrire sur son registre par rapport à chaque jour d'assemblée, à y faire mention des écrits dont il aura été fait lecture et à y insérer, du moins par extrait, les écrits moins longs, suivant que l'assemblée, en étant requise par l'auteur, le jugera à propos pour l'utilité publique; il signera tous les actes qui seront délivrés soit à ceux de la Compagnie, soit à ceux qui auront intérêt à en avoir.

XL.

Les registres, titres et papiers concernant l'Académie demeureront toujours dans les armoires de l'Académie et le directeur dressera un état desdits registres, titres et papiers, ensemble des livres, dessins, mémoires et meubles, tant de ceux qui doivent être enfermés avec ce que dessus dans les armoires de l'Académie, dont le secrétaire aura les clefs, que de toutes les armoires, tables, sièges et meubles appartenans à l'Académie, et le récolement dudit inventaire se fera tous les ans par le directeur, qui y fera ajouter tout ce qui sera d'augmentation.

XLI.

Le secrétaire sera perpétuel et à la nomination du directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, et

lorsque, par maladie ou autres raisons considérables, il ne pourra venir à l'assemblée, le directeur commettra tel autre académicien qu'il jugera à propos pour tenir à sa place le registre.

XLII.

Les deux professeurs, l'un d'architecture, l'autre de géométrie, seront aussi à la nomination du directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, et ils seront l'un et l'autre perpétuels.

XLIII[1].

Le professeur d'architecture, outre qu'il assistera aux assemblées de l'Académie comme et avec les autres académiciens de la première classe, sera tenu deux jours de chaque semaine, hors le temps des grandes et petites vacances, de donner en public des leçons dans la salle que l'Académie destinera à cet effet. Il dictera et expliquera chacun de ces deux jours, pendant deux heures au moins : sçavoir, pendant la première heure des leçons élémentaires d'architecture qu'il recommencera chaque année, afin que les nouveaux élèves puissent y puiser les premières notions de l'art, et pour la seconde heure quelque traité particulier d'un genre plus relevé et propre à l'instruction des élèves qui se trouveront plus avancés; lesquelles leçons lesdits élèves, qui seront tenus d'être assidus, pourront copier et recueillir par cahiers, en sorte qu'en trois ou quatre années de temps ils puissent avoir un cours d'architecture complet.

XLIV.

Et afin que la doctrine contenue dans ce cours soit plus sûrement conforme aux vrais principes de l'art et du goût, il sera lu et approuvé par l'Académie, en sorte

1. Cf. les appendices II et III.

qu'on puisse le regarder comme le résultat des lumières réunies de l'Académie même.

XLV.

Le professeur d'architecture devant être nécessairement un homme profondément versé dans cet art et qui eût pu entrer à l'Académie en qualité d'architecte, nous n'entendons point que sa qualité de professeur le prive d'aucuns des droits que son ancienneté peut lui procurer dans la première classe, même d'y remplir en l'absence de notre premier architecte ou de notre architecte ordinaire les fonctions du directeur, s'il se trouve le plus ancien de sa classe.

XLVI.

Comme l'architecture a besoin d'emprunter souvent les lumières de la géométrie, de la mécanique et de la perspective, le professeur de mathématiques sera tenu de donner, deux jours de la semaine, des leçons de ces sciences, soit en faisant successivement un cours de chacune, soit en les entremêlant de la manière qui sera jugée par l'Académie la plus convenable pour l'utilité de ses élèves. Il aura l'attention de donner la préférence à ce qui est d'un usage plus fréquent et plus prochain dans l'architecture.

XLVII.

Tout homme, de quelqu'âge et condition qu'il soit, qui aura du goût pour l'architecture, aura entrée dans ladite salle de l'Académie pour y suivre les leçons des professeurs : il suffira qu'il soit connu et présenté par quelque académicien.

XLVIII.

Les professeurs feront annoncer tous les ans par des affiches, au commencement de novembre, les objets des leçons qu'ils se proposent de donner pendant l'année aca-

démique; ils commenceront à les dicter et expliquer après les grandes vacances et ils les continueront, hors le temps des vacances particulières, jusqu'au mois de septembre de l'année suivante.

XLIX.

Pour mieux assurer l'instruction des élèves de l'Académie, surtout en architecture, l'Académie pourra proposer au directeur et ordonnateur général un adjoint au professeur de cet art pour le suppléer en cas de maladie ou d'autres causes légitimes qui l'empêcheroient de donner ses leçons.

L.

Il sera dressé tous les ans une double liste des élèves de l'Académie, l'une desquelles listes, signée du professeur, restera ès main du secrétaire, et l'autre, en conséquence de la mention qui sera faite de toutes deux dans les registres de l'Académie, sera signée du secrétaire et restera entre les mains du professeur.

LI.

Le professeur d'architecture pourra nommer entre les jeunes étudiants d'architecture quatre de ces élèves, chacun des autres académiciens en pourra choisir et nommer un.

LII.

Nul ne sera nommé élève de l'Académie qu'il n'ait au moins seize ans, qu'il ne soit de bonnes mœurs et ne fasse profession de la religion et foi catholique, qu'il ne sache lire, écrire et les premières règles de l'arithmétique, qu'il ne dessine facilement l'architecture et l'ornement, et s'il se peut la figure; qu'il n'ait, autant qu'il se pourra, une teinture des lettres et de la géométrie et quelques connoissances des auteurs, des règles et premiers principes d'architecture, par rapport à la pratique et à la théorie de cet art.

LIII.

Les élèves de l'Académie seront tenus d'être domiciliés à Paris et d'être assidus aux leçons des professeurs, surtout de celui d'architecture; ils ne pourront manquer à celles du dernier plus d'un mois sans un congé motivé du professeur, qui, dans le cas contraire, en informera le directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, afin qu'il ordonne la radiation du nom de cet élève de dessus la liste.

LIV.

Lesdits élèves dont la qualité sera constatée par les listes, tenues comme il est dit par l'article précédent, et qui seront assidus aux leçons des professeurs jouiront, et non autrement, de l'exemption de la milice, dans le cas où elle seroit tirée à Paris.

LV.

Pour exciter l'émulation desdits élèves et connoître leur progrès, il sera distribué tous les mois un prix qui consistera en une médaille d'argent, laquelle sera adjugée par l'assemblée ordinaire à celui qui aura le mieux traité le sujet donné et proposé par le professeur des douze sujets de ce prix : huit auront pour objet des compositions d'architecture, deux la composition de l'ornement et deux autres quelque partie de l'art relative aux mathématiques, comme la perspective ou la théorie, et la pratique de la coupe de la pierre, la méchanique appliquée à la construction, etc.

LVI.

Il sera chaque année proposé, dans le commencement d'avril, aux élèves de l'Académie, un sujet de grand prix qui sera arrêté par délibération de l'Académie et qui roulera sur quelque grande composition d'architecture.

Les productions desdits élèves en plans, élévations et profils seront examinées et jugées par l'Académie, particulièrement convoquée pour cet objet, à la fin de may, et il sera décerné aux deux élèves qui auront le mieux réussi deux médailles, l'une d'or pour le premier prix, et l'autre d'argent pour le second.

LVII.

Lesdits prix seront délivrés aux élèves par le directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, dans une assemblée de l'Académie indiquée par lui, laquelle se tiendra autant que faire se pourra au commencement de juin, et que, suivant les circonstances, il pourra rendre publique.

LVIII.

Lorsqu'un académicien, après avoir remply pendant longtemps ses devoirs académiques, se trouvera par l'état de sa santé ou par d'autres causes dans l'impossibilité d'être assidu aux assemblées de l'Académie, il pourra, sur l'exposé qui nous en sera fait, obtenir la vétérance : dans lequel cas il continuera de jouir de la qualité d'académicien et des honneurs de la classe à laquelle il appartenoit, avec la faculté d'assister aux assemblées, mais sans voix délibérative et sans aucune part aux rétributions et droits de présence des autres académiciens.

LIX.

Dans les cas qui n'ont point été prévus par les présens statuts et règlemens, comme aussi dans le cas où il seroit nécessaire d'en interpréter quelqu'un, l'Académie s'adressera au directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, afin qu'il prenne nos ordres sur ce sujet ; elle pourra seulement en délibérer pour former un avis sur ce qui paroîtra le plus convenable au bien.

LX.

Les présens règlemens et statuts seront lus chaque

année à la rentrée de l'Académie pour qu'aucun des académiciens n'en ignore, et s'il arrivoit que quelqu'un y contrevînt en quelque partie, le directeur sera tenu d'en avertir le directeur et ordonnateur général de nos Bâtimens, afin qu'il prenne nos ordres sur ce qu'il nous conviendra de statuer selon l'exigence des cas.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer, et du contenu en icelles jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement ladite Académie royale d'architecture, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens au contraire. Car tel est notre plaisir.

En temoin de quoi nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Versailles, au mois de novembre l'an de grâce mil sept cent soixante et quinze et de notre règne le deuxième.

Signé : Louis ; *et plus bas :* par le Roy, de Lamoignon.

Visa : Hue de Miromesnil.

Et scellées de notre grand sceau de cire jaune.

Registrées, ouï et ce requérant le Procureur général du Roi... à Paris, en Parlement, les Grand Chambre et Tournelle assemblées, le vingt six janvier mil sept cent soixante et seize.

Signé : Le Bret.

II.

Règlements concernant les élèves en conséquence et en interprétation des articles insérez dans les statuts et règlemens de l'Académie, enregistrés en Parlement le 26e janvier 1776[1].

Réception de l'élève.

L'élève sera présenté au secrétaire par l'académicien dont il est adopté : l'académicien certifiera qu'il est en

1. Articles XLIII-LX.

état de suivre les leçons et d'être élève de l'Académie; le secrétaire en écrira le nom, l'âge et le lieu de la naissance sur un registre en règle. A la suite de ces articles il sera laissé assez de blanc ou assez de marge pour y écrire les prix que l'élève pourra gagner et les notes qui pourront le rendre recommandable à l'Académie.

Le professeur d'architecture aura un double de ce registre, qui sera paraphé du secrétaire, et celui du secrétaire le sera du professeur.

Dans la semaine après la rentrée de la Saint Martin, les listes des élèves seront entre le secrétaire et le professeur collationnées, revues et corrigées d'après les changemens arrivés dans l'école.

Obligations de l'élève en l'École de l'Académie, sans qu'il soit dérogé en aucune manière à la pleine et entière exécution des articles LIII et LV des statuts et règlemens pour les concours, compositions et expositions des prix d'émulation.

Article 1er.

Si l'élève, dans le cours d'un mois, manque quatre fois les leçons, il ne sera point admis au concours pour le prix d'émulation de ce même mois, quoiqu'il en eût composé l'esquisse, et ses desseins ne seront point exposés dans la salle de l'Académie au rang de ceux qu'elle jugera pour donner le prix de ce mois.

Article 2.

L'élève dont les desseins pour le prix d'émulation auroient été dans le cas de n'être point admis au jugement quatre mois dans le cours de l'année, pour raison des absences cy dessus, ne sera point admis au concours pour les grands prix.

Article 3.

L'élève qui viendra une demi heure après l'heure à laquelle doivent commencer les leçons sera réputé avoir

été absent, ainsy que celui qui sortira avant la fin des leçons, à moins que, d'après les raisons valables qu'il donnera, il n'en ait obtenu la permission du professeur en exercice.

Article 4.

Les desseins d'exposition du mois seront mis au net dans le jour et remis au professeur.

Article 5.

Le programme et les desseins du prix d'émulation seront exposés en même temps dans la salle de l'Académie avant la séance, afin qu'ils soient vus par l'Académie le même jour, et les compositions seront jugées à la séance du lundy suivant.

Article 6.

Après le jugement de l'Académie, le professeur fera exposer dans l'École les esquises, jusqu'au jugement d'un nouveau prix.

Article 7.

Le dessein qui aura remporté le prix d'émulation sera exposé dans l'École pendant l'année et mis à la fin de l'année dans les cartons de l'Académie.

Article 8.

L'élève qui, dans le cours de l'année, aura gagné deux prix d'émulation, ne sera pas mis hors de concours pour le grand prix, quoiqu'il n'eût pas pleinement satisfait aux trois premiers articles de ces règlemens.

Règlements à observer lors de la composition des grands prix et pendant le temps des loges.

Article 1er.

Dans la quinzaine qui précédera la composition pour les grands prix, les élèves qui se proposeront d'y être

admis seront tenus de se rendre à l'Académie au jour qui sera indiqué par le professeur pour y composer chacun un dessein, qui sera rendu dans le jour.

L'Académie, dans la séance suivante, jugera de la capacité des élèves par l'examen desdits desseins, et nul ne sera admis à la composition du grand prix qu'il n'ait subi ledit examen, s'il n'est connu par des prix qu'il auroit remportés.

Article 2.

Le jour que l'Académie s'assemblera pour la composition des grands prix, les élèves se rendront dans la salle des études et chacun d'eux occupera la place qui lui sera assigné par le professeur, suivant le rang qu'il aura mérité dans les concours précédens ou dans ceux d'émulation.

Article 3.

L'heure à laquelle les élèves rendent leur esquisse sera fixée par l'Académie et indiquée au bas du programme.

Article 4.

L'École sera fermée avant que le professeur commence la lecture du programme et pendant toute la composition de l'esquisse, et il ne sera permis aux élèves aucune communication au dehors.

Article 5.

Lorsque l'élève aura finy son esquise et qu'il en aura pris le calque, il la remettra roulée et cachetée au professeur et signera son nom sur le revers de l'esquisse, laquelle sera paraphée du professeur, qui remettra les esquisses entre les mains du secrétaire pour qu'elles soient renfermées dans les armoires de l'Académie.

Article 6.

A la séance suivante, avant l'assemblée de l'Académie, les esquises seront exposées, ainsy que le programme, dans

la salle de l'Académie, pour qu'elles soient jugées par elle le même jour.

Article 7.

Lorsque l'Académie aura décidé et choisy, d'après les meilleurs esquisses, le nombre d'élèves qu'elle jugera capables de concourir, les esquisses acceptées seront renfermées dans les armoires de l'Académie pour en être retirées lors de l'exposition des desseins, et le professeur rendra aux élèves les esquisses qui n'auront point été admises.

Article 8.

Les loges seront tirées au sort entre les élèves, en présence du professeur.

Article 9.

Les élèves, dans leur loge, ne feront aucun dommage et ne poseront point de nouvelles serrures et cadenas, sous peine d'être mis hors de concours.

Article 10.

Ils prendront leur clef chez le secrétaire et la remettront toutes les fois qu'ils sortiront, et dans le cas de contravention, l'élève sera mis hors de concours.

Article 11.

Les élèves ne recevront dans leur loge aucune personne, excepté le secrétaire et les professeurs, sous peine d'être mis hors de concours.

Article 12.

Les élèves, dans les quatre premières semaines du temps qui leur est accordé pour mettre leur composition au net, feront parapher par le secrétaire les papiers qu'ils veulent employer, et il sera tenu état du nombre des feuilles qui leur seront paraphées, afin qu'ils les représentent.

Article 13.

Les élèves ne porteront point de lumière dans les loges et ils n'y travailleront pas les fêtes et dimanches.

Article 14.

Lorsqu'un élève aura finy ses desseins, il les roulera et les mettra entre les mains du secrétaire qui cachètera le rouleau; l'élève y signera son nom sur l'enveloppe.

Article 15.

Dans l'intervale du temps depuis l'exposition des compositions jusqu'au jugement de l'Académie, lesdites compositions seront, dans les salles de l'Académie, exposées aux yeux du public, les dimanches et fêtes, depuis dix heures jusqu'à deux heures, et il sera veillé à ce qu'il n'y ait rien de dérangé par les spectateurs et qu'il ne soit touché à rien.

Article 16.

A l'une des premières séances, après la remise des desseins au jour ordonné par le programme, l'Académie nommera trois académiciens qui, conjointement avec le professeur d'architecture, s'assembleront à l'Académie pour constater préliminairement si les compositions des élèves sont conformes au programme et à leurs esquisses et pour en faire rapport à l'Académie.

Article 17.

On procédera au jugement des esquisses et au jugement des prix, en la manière accoutumée, par scrutin, et, après le jugement, les desseins qui n'ont pas été couronnés seront remis entre les mains du profeseur pour les rendre aux élèves.

Les présens règlemens arrêtés, le 29e avril 1776, par MM. *Franque*, *Brébion*, *Sedaine*, *Mauduit* et *Couture*, approuvés par l'Académie le même jour et par Monsieur le Directeur général le 13e may de la même année, pour être exécutés suivant leur forme et teneur.

GABRIEL, M. J. SEDAINE.

III.

Projet de règlement sur la conformité nécessaire des esquisses avec le programme, et de celle des desseins mis au net avec les esquisses, sur le sujet des prix qui seront proposés chaque année aux élèves de l'Académie royale d'architecture.

Article 1er.

Les élèves seront tenus de faire avec netteté et précision les plans, coupes et élévations de leur composition, conformément au programme, dans l'espace de temps prescrit et suivant les mesures et la manière indiquées par l'Académie.

Art. 2.

Les esquisses seront terminées invariablement à l'encre avant de les remettre au professeur.

Art. 3.

Les élèves ne pourront présenter deux idées différentes pour le même objet.

Art. 4.

Les parties qui entreront dans la composition de leur projet seront présentées dans les esquisses en plan, élévation et coupe, avec la précision demandée, sans qu'il leur soit permis de compléter dans les dessins au net rien de ce qu'ils auroient laissé imparfait après l'esquisse remise au professeur.

Art. 5.

Les esquisses seront examinées par les commissaires que l'Académie nommera avant la séance où elles seront jugées pour reconnoître leur conformité avec le programme.

Art. 6.

Les esquisses qui, au rapport des commissaires et au jugement de l'Académie, ne seroient pas conformes au programme, seront mises hors de concours avant qu'il soit procédé à l'admission des autres.

Art. 7.

Les élèves, en mettant au net leurs dessins, se conformeront avec exactitude au programme et à leurs esquisses, en telle sorte que le nombre des colonnes, la forme et l'étendue des avant corps, le caractère des ordres, la division des étages, le nombre et la forme des croisées ne soient ni changés ni altérés.

Art. 8.

On conservera de même la destination, l'ordre et la forme des pièces de la distribution indiquée par l'esquisse.

Art. 9.

Le choix et l'ordonnance des couronnemens et des soubassemens ne pourront être changés, en sorte qu'on puisse retrouver exactement dans les desseins ce que l'élève aura figuré sur son esquisse.

Art. 10.

Les mesures données en longueur et largeur seront exactement suivies et prises au nud des corps les plus saillans.

Art. 11.

Les élèves ne pourront présenter à l'Académie, avec leurs dessins au net, aucun autre dessin, sous prétexte de développer des parties en grand et de faire des plans généraux, des détails, etc. Les seuls dessins demandés par l'Académie seront reçus.

Art. 12.

Les dessins au net seront examinés par les commissaires, et le défaut de conformité avec les esquisses sera, sur le rapport et avec le jugement de l'Académie, un motif d'exclusion. Les dessins qui seront dans ce cas seront retirés du concours sans égard pour les talens que les élèves auroient fait connoître dans les autres occasions et dans les concours précédens.

Fait à l'Académie, ce jourd'hui vingt huit avril 1777. Signé : *Franque*, *Moreau*, *Le Roy*, *Boullée*, *Peyre*.

IV.

RÈGLEMENT PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE POUR SERVIR A DIRIGER D'UNE MANIÈRE PLUS UTILE LES OCCUPATIONS DES ÉLÈVES DANS L'ESPACE DE TEMPS DEPUIS LE JUGEMENT DES GRANDS PRIX JUSQUES APRÈS LEUR RETOUR D'ITALIE.

Article 1er.

Les élèves qui auront concouru aux grands prix et qui auront obtenu les première et seconde médaille seront tenus de faire des copies de leurs desseins, aussitôt après le jugement prononcé, en les réduisant sur une échelle et un format commun pour chaque année, suivant qu'il leur sera prescrit par le professeur : à l'effet de quoi leur dessein original leur sera confié par le secrétaire sous le récépissé qu'ils en donneront. Ces ouvrages seront copiés fidèlement, sans aucun changement ny amélioration, et exécutés avec le goût et la précision dont les élèves seront capables. Ils exposeront, aussitôt après, ces copies à côté des originaux dans la salle de l'Académie; et quand ils auront reçu l'approbation nécessaire, elles seront insérées dans la collection de l'Académie; et les originaux, qui

auront été exposés dans les salles jusques au concours prochain suivant l'usage, seront remis et rendus aux élèves qui les auront exposés.

Article 2.

Aucun élève ne sera dispensé de l'exécution de ce qui est mentionné en l'article précédent. Les premières médailles n'obtiendront point le brevet de pensionnaires à *Rome*, et les autres ne seront admis dans aucun concours des prix, même de ceux d'émulation, qu'ils ne s'en soient acquittés.

Article 3.

Les élèves de l'Académie, pensionnaires à *Rome*, seront chargés de lever et dessiner avec exactitude, pendant leur séjour en *Italie*, un monument antique ou moderne, avec différens détails dont l'objet, si le monument est entier, sera l'exactitude et la précision; si le monument ne présente plus que des masses dépouillées des marbres et ornemens et que l'élève ait à les suppléer et restituer, son travail sera conduit par la pénétration et le jugement. Et en ce cas, ce qui se trouveroit encore entier, même de moins important, sera dessiné avec exactitude pour donner à connoître, autant qu'il sera possible par ces fragmens, la vraisemblance des décorations et ornemens suppléés et restitués.

Article 4.

Si le monument demandé est trop considérable pour être entrepris par un seul élève, après avoir reconnu l'étendue du travail qui lui seroit demandé, il en rendra compte à M. le Directeur de l'Académie à *Rome*, lequel voudra bien, après information prise, en écrire à Monsieur le Directeur général des Bâtimens et Arts, sur l'ordre duquel un, ou même deux autres élèves seroient joints au premier.

La gloire du travail commun leur seroit partagée et il

tiendroit lieu de la charge imposée aux trois élèves. Si le travail demandé exige des déplacemens, des voyages, des séjours dans des lieux éloignés ou des frais et dépenses quelconques, les élèves en feront l'exposé à M. le Directeur de l'Académie, sur le rapport duquel Monsieur le Directeur général sera supplié de faire pourvoir à ce qui sera absolument nécessaire.

Si, ayant découvert un monument digne d'attention, l'élève désiroit y porter ses soins et son travail, il pourra, après avoir exposé ses idées et motifs à M. le Directeur à *Rome*, en écrire directement à l'Académie, en adressant sa lettre au secrétaire perpétuel. Il sera statué sur sa représentation, après qu'il en aura été rendu compte à Monsieur le Directeur général; les dessins seront faits avec le goût et le talent dont l'élève sera capable, le format en sera réglé sur des feuilles ouvertes ou deux feuillets de grand aigle de Hollande.

Article 5.

Les pensionnaires architectes seront tenus de satisfaire au travail imposé cy dessus dans les deux premières années de leur séjour à *Rome*, et il sera rendu compte chaque année par le Directeur de l'Académie de France à Monsieur le Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté de l'avancement de ce travail, afin qu'en cas de négligence de leur part il y soit pourvu par les voyes que mondit sieur le Directeur général jugera les plus propres pour les y obliger.

Article 6.

Lorsque les desseins susdits, lesquels seront envoyés à Monsieur le Directeur général des Bâtimens de Sa Majesté, auront été remis à l'Académie, elle les examinera pour en porter un jugement raisonné dont elle fera part à mondit sieur le Directeur général, et, suivant ce jugement, ils seront insérés dans le recueil de l'Académie

pour servir d'exemple et contribuer, autant qu'il est possible, aux progrès de l'art et à nos connoissances des monumens anciens.

A côté est écrit : « Approuvé; *signé :* D'ANGIVILLER, 30 avril 1778. »

V.

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS POUR L'ADMINISTRATION DES BATIMENS DU ROI.

Titre 2[1].

Article 10.

Attachons à l'état desdits intendants généraux le titre, le rang, les fonctions et les émolumens de Directeur de Notre Académie royale d'architecture, sous les ordres du Directeur général de Nos Bâtimens; voulons que, vacance arrivant dudit titre et de ses fonctions par le décès ou la démission volontaires dudit sieur *Gabriel*, possesseur actuel, ledit titre et ses droits soient dévolus à celui desdits trois intendans généraux qui se trouvera le plus ancien en réception, pour, par lui, en prendre possession, quand même il ne se trouveroit point encore en ce moment du nombre des sujets composant Notre dite Académie, et l'exercer tant qu'il sera revêtu d'une desdites commissions. Voulons que, vacance arrivant par décès ou démission dudit Intendant ou autrement, il soit remplacé par l'Intendant qui se trouvera alors le premier en ordre de réception, et ainsi toujours successivement, sans que dans toutes autres circonstances ceux desdits intendans généraux qui ne se trouveroient pas membres de Notre dite Académie par une élection votée et confirmée dans la forme d'usage puissent prétendre, dans les assem-

1. L'Académie n'avait demandé communication que des articles concernant la présidence et la direction de l'Académie.

blées, aucun rang, entrée, ni séance, fût ce même sous le prétexte de suppléer dans le cas d'absence ou de maladie la présence de l'Intendant général devenu directeur, parcequ'alors le droit de présider l'assemblée sera dévolu à Notre architecte ordinaire, s'il s'en trouve un en titre, et, à son défaut, au plus ancien des académiciens présens de la première classe, conformément à l'article 33 des statuts de Notre dite Académie : d'après lesquels, et notamment leur article 3, Nous entendons que, lorsque le directorat de Notre dite Académie sera dévolu à l'un de nosdits intendans déjà élu académicien, soit de la première, soit de la seconde classe, sa place soit censée vacante et qu'il soit procédé à un scrutin pour l'élection de son successeur, sauf à le pourvoir de lettres de vétérance dans le cas où il viendroit à se démettre de la commission d'Intendant général, en vertu de laquelle il auroit exercé le directorat de Notre Académie.

Article 11.

En attribuant, comme nous venons de le faire dans l'article précédent, à Notre architecte ordinaire et, à son défaut, au plus ancien académicien de la première classe, le droit de présider l'assemblée dans les cas d'absence ou de maladie de l'intendant général en possession du directorat, n'entendons préjudicier au droit de celui des deux autres intendans ou de l'un d'eux qui réuniroit à son titre celui d'académicien, soit de la première, soit de la seconde classe, voulons au contraire que, dans lesdits cas d'absence ou de maladie de l'Intendant en possession du directorat, sa présence soit suppléée par celui des deux autres intendans qui sera académicien, et s'ils le sont tous deux par le plus ancien en ordre dans le tableau de l'Académie; en sorte que le droit de présider l'assemblée ne puisse être exercé par Notre dit architecte ordinaire au préjudice d'un intendant, membre de l'Académie et présent à l'assemblée.

Article 12.

La commission d'inspecteur général et celles de contrôleur de Nos Bâtimens ne donneront à ceux qui en seront pourvus aucune entrée, rang ni séance dans les assemblées de Notre Académie d'architecture, et lorsque, par le vœu de la Compagnie et Notre agrément sur ce vœu, ils auront obtenu la qualité d'académicien, ils ne pourront en jouir qu'en suivant l'ordre de leur réception, sans pouvoir prétendre aucune préséance, prérogative ni distinction particulière. Le même ordre sera observé par ceux de Nos intendans généraux que Nous aurons pourvus de ce titre avant qu'ils aient obtenu celui d'académicien, sauf toujours en faveur du plus ancien d'entr'eux, suivant les deux articles précédents, l'exercice du directorat et la jouissance des droits et émolumens qui en dépendent.

Article 13.

En ce qui concerne le titre et commission de Notre architecte ordinaire, comme il entre particulièrement dans Nos vues de faire de cet état et en faveur des membres de Notre Académie d'architecture un objet d'émulation et de récompense, voulons que la présentation à Nous faire par le directeur général de Nos Bâtimens, du sujet à pourvoir, ne puisse être expédiée qu'en faveur d'un artiste déjà élu et nommé à une des places de Notre Académie, soit dans la première, soit dans la seconde classe, et qu'attendu le droit que Nous attachons audit état de présider les séances de ladite Académie dans le cas d'absence ou de maladie de l'Intendant général en possession du directorat, et en supposant qu'il ne se trouve point d'intendant académicien, celui que Nous aurons pourvu dudit état de Notre architecte ordinaire puisse prendre dans les assemblées de l'Académie, quand il y assistera, le rang assigné audit état par l'article 33

des statuts de l'Académie. Bien entendu qu'il n'en conservera pas moins, dans l'ordre ou tableau général de l'Académie, le rang qui lui sera seulement acquis par la date de sa nomination : en sorte que, si dans l'instant où Nous lui conférerons l'état de Notre architecte ordinaire, il n'est encore que dans la seconde classe de Notre Académie, il ne pourra monter à la première que par la succession des vacances et par les voies que prescrivent les statuts.

Article 14.

L'exercice dudit état et commission de Notre architecte ordinaire n'étant point d'une nécessité indispensable pour le service de Nos Bâtimens, et Notre intention étant, comme Nous l'avons exprimé dans l'article précédent, que la provision de ce même état devienne une récompense académique, il sera loisible au Directeur général de Nos Bâtimens de surseoir à la nomination et présentation d'un sujet, soit à présent, soit à l'avenir, vacance arrivant par décès ou démission du sujet qui aura été pourvu.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

Abbeville (stucs), p. 200.
Allemagne (constructions), p. 37; (pierres), p. 339; (troubles), p. 366.
Allier, p. 6.
Angleterre (crayons fabriqués), p. 104; (mémoire sur les incendies et voyage de Jardin), p. 315-320, 347; (projets d'architecture de Chambers), p. 317.
Athènes (antiquités), p. 12, 14.
Auvergne (lave des volcans), p. 5, 368.
Auxerre (naissance d'un artiste), p. 45, 55, 280.

Baalbeck (voyages), p. 118.
Beaulieu, près Caen (maison de force), p. 182, 183.
Bélus (temple de, d'après Le Roy), p. 13.
Berne (architecte à), p. 68; (correspondant), p. 290.
Besançon (naissance d'un artiste), p. 30, 36, 59.
Bourbonnais (projet de château), p. 26.
Bourgogne (briques), p. 6, 122; (ingénieur des États de), p. 197, 275.
Brandebourg (maison pour le margrave), p. 79.
Briançon (marbres), p. 307-308.
Bubastis (temple), p. 13.

Chalon-sur-Saône (ingénieur à), p. 197.
Châlons-sur-Marne (cathédrale), p. 121, 131, 133, 150; (Hôtel-de-Ville), p. 145.
Champagne (architecte de la province de), p. 145; (intendant), p. 222.
Christianborg (château), p. 38.
Cléry (Loiret), glacière, p. 21.
Coblence (palais projeté), p. 382.
Compiègne (médaille), p. 36, 60, 85.
Conflans-Sainte-Honorine (carrières), p. 201.
Copenhague (église de Frédéric IV), p. 47.

Dalmatie (monuments), p. 118.
Danemark (constructions), p. 37.
Dijon (naissance d'un artiste), p. 30.
Dusseldorf (galerie électorale), p. 343, 344.

Europe (architectes dans les cours d'), p. 120.

Finlande (marbres, pierres), p. 225.
Fontainebleau (inspecteur des bâtiments), p. 277.
France (dessins sur les maisons royales), p. 97; (pierres précieuses, etc.), p. 252.

Gênes (décoration d'un salon), p. 283, 296; (correspondant), p. 339, 341.
Genève (église Saint-Pierre), p. 69, 76.
Giromagny (marbres), p. 180.

Grèce (ouvrage de Leroy), p. 12, 14, 60.
Grenoble (projet de construction par Vaucanson), p. 190, 191, 192.
Guebwiller (église), p. 51, 52, 56.

Havre (le), corps de la marine, p. 216.
Herculanum (antiquités), p. 16.
Hollande (ciment de), p. 339, 368.

Ile-Adam (carrière), p. 390.
Italie (usages d'), p. 43; (constructions), p. 73; (remarques de Desgodetz), p. 117; (artiste envoyé en), p. 212; (architecte Paris en), p. 229; (voyage des prix de Rome), p. 255; (voyage d'Antoine et de Wailly), p. 344; (correspondant), p. 314, 339, 341.
Ivette (adduction à Paris), p. 57.

Jérusalem (temple de Salomon), p. 13.

Londres (tour de Sainte-Marie-des-Arcs), p. 78; (correspondant), p. 290; (église Saint-Paul), p. 336.
Lyon (maisons sur la Saône), p. 17; (église Saint-Nizier), p. 198; (artiste à), p. 231; (correspondant), p. 290, 306; (travaux aux Brotteaux), p. 308; (mémoire envoyé de), p. 309.

Madrid (correspondant), p. 290; (lettre à l'Académie), p. 323.
Magnanville (naissance d'un artiste), p. 81.
Mannheim (correspondant), p. 290, 343.
Marly (Salon), p. 83.
Marne (question des inondations), p. 206, 207.
Marseille (Académie), p. 55, 61, 67; (correspondant), p. 118, 120, 290, 318; (théâtre), p. 153; (embellissements), p. 364.
Mayence (clocher de la cathédrale), p. 83, 84, 86-89.
Metz (chœur et sanctuaire de la cathédrale), p. 120, 121; (vases d'albâtre envoyés de), p. 201.
Milan (cathédrale), p. 20, 80.
Mont-Dore-en-Auvergne (laves), p. 32.
Montpellier (maire), p. 361.
Moulins (pont), p. 96, 122.
Murbach (église et chapitre), p. 26, 51-57.

Nantes (correspondant), p. 121, 290; (travaux), p. 152; (bourse), p. 181; (naissance d'un artiste), p. 169, 203, 207.
Naples (construction en lave), p. 32.
Neuilly-sur-Seine (pont), p. 139, 203.
Nord (poêles dans le), p. 211, 230.

Palmyre (voyages à), p. 118.
Paris (architecte de la généralité), p. 149.
Artiste (naissance d'un), p. 30, 31, 34, 46, 47, 58, 59, 60, 67, 70, 71, 72, 74, 77, 80, 81, 83, 93, 168, 169, 203, 207, 233, 280, 283.
Bièvre (eaux de la), p. 267.
Carrefour de la Croix-Rouge, p. 52.
Carrières, p. 305.
Constructions, p. 264.
Contrôleur des bâtiments royaux au département de Paris (Soufflot), p. 274.

Eaux, p. 305.
Ecole de chirurgie, p. 166.
Ecole militaire (médaille), p. 60, 85.
Eglises : de la Madeleine, p. 157-165; Saint-Etienne-du-Mont, p. 146-148; [Saint-Philippe]-du-Roule, p. 28-31; Saint-Sauveur, p. 223, 224, 226, 228; Saint-Sulpice, p. 2-9; Sainte-Geneviève, p. 81, 147, 148.
Faubourg du Roule, p. 28.
Fontaine de l'Arbre-Sec, p. 362.
Ile-Saint-Louis, p. 70.
Intendant, p. 222.
Invalides, p. 388.
Jardin des Plantes (poêle), p. 210.
Marais des boulevards, p. 218, 236.
Ouvrage de Jaillot, p. 144, 219.
Palais : Louvre (péristyle), p. 102; (cité), p. 233, 294; (établissement de l'Académie d'architecture), p. 154, 155, 294; (exposition des envois de Rome), p. 335-337; (artiste au Louvre), p. 385; Bourbon, p. 358; de Justice, p. 261, 262.
Palais-Royal (poutres), p. 25; (Académie), p. 113; Tuileries, p. 380.
Place de l'Etoile, p. 112.
Porte Saint-Denis, p. 19-20.
Quartier Montmartre, p. 151.
Quatre-Nations, p. 93.
Rues : Boucherat (projet), p. 124; du-Faubourg-du-Temple, p. 235; des-Filles-du-Calvaire (projet), p. 124; Saint-Honoré, p. 93.
Ivette (eaux de l'), p. 267, 305.
Parme (correspondant), p. 290.
Pétersbourg. Voir Saint-Pétersbourg.
Plaisance (église Saint-Augustin), p. 72, 73.
Plessis-Tournelles (naissance d'un artiste), p. 55, 82.
Pœstum (temples), p. 13, 47, 118.
Provence (canal), p. 121.

Reims (édifices de), p. 55.
Rochefort (corderie), p. 98.
Rocquancourt (chaux), p. 308.
Rome antique : Aqueducs, p. 198.
Monuments, p. 228; Étude des antiques), p. 338, 341, 343, 347, 363, 372.
Panthéon, p. 336, 362, 372, 376.
Temple dit de *Minerva medica*, p. 342.
Rome moderne (dessins faits à), p. 11, 12, 97, 121, 122, 266, 317, 319, 347, 354, 357, 374-377, 420; (voyage d'un artiste), p. 58, 122, 228, 344.
Eglise : Saint-Charles-au-Corso, p. 74.
Sacristie de Saint-Pierre, p. 344.
Etat des arts, p. 117.
Fontaine de la place Navone, p. 354.
Rouen (fontaine artificielle près de), p. 273; Académie des sciences, p. 216.
Russie (artiste en), p. 231; (poêles et cheminées), p. 199, 200.

Saint-Cloud (château, poutres, salon), p. 18.
Saint-Leu-d'Esserent (carrières), p. 201, 243, 390.
Saint-Pétersbourg (Académie des Beaux-Arts), p. 4, 61, 63, 82, 353; (Gabriel, membre), p. 63, 66; (pierres,

marbres), p. 245; (piédestal de la statue de Pierre le Grand), p. 246; (correspondant), p. 245, 290, 353, 354.
SAINTES (pont), p. 98.
SCHAFFOUSE (pont), p. 104.
SIBÉRIE (marbres), p. 231, 245.
STOCKHOLM (fêtes pour le mariage du frère du roi), p. 210; (château), p. 231, 233; (correspondant), p. 290.
STRASBOURG, p. 382.
SUÈDE (poêles), p. 105, 230; (intendance des bâtiments), p. 105; (correspondant), p. 180, 230.

TOURNAY (cendrée de), p. 190.
TRÈVES (projets de constructions), p. 386, 388.
TROSSY (carrières), p. 243.

VENISE (architecte), p. 45, 80; (église *Notre-Dame della Salute*), p. 214; (correspondant), p. 290.
VERSAILLES (théâtre, poutres), p. 18; hôtel des Gardes du comte d'Artois, p. 166; (Montucla à), p. 391.
VÉSUVE (laves), p. 32.
VETTINGEN, en Suisse (pont), p. 105.
VIENNE, en Autriche (architecte), p. 152; (naissance d'un artiste), p. 212; (correspondant), p. 290.
VIVARAIS (pouzzolane), p. 380.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS VII

INTRODUCTION IX

PROCÈS-VERBAUX I

APPENDICES 395

I. Lettres patentes du Roy portant nouveaux statuts et règlemens pour l'Académie royale d'architecture, données à Versailles au mois de novembre 1775, registrées en Parlement, le 26 janvier 1776. . 395

II. Règlements concernant les élèves en conséquence et en interprétation des articles insérez dans les statuts et règlemens de l'Académie, enregistrés en Parlement, le 26e janvier 1776 411

III. Projet de règlement sur la conformité nécessaire des esquisses avec le programme, et de celle des desseins mis au net avec les esquisses, sur le sujet des prix qui seront proposés chaque année aux élèves de l'Académie royale d'architecture 417

Pages

IV. Règlement proposé par l'Académie royale d'architecture pour servir à diriger d'une manière plus utile les occupations des élèves dans l'espace de temps depuis le jugement des grands prix jusques après leur retour d'Italie 419

V. Extrait des règlements pour l'administration des Bâtimens du Roi 422

TABLE DES NOMS DE LIEUX 427

Nogent-le-Rotrou, impr. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

NA
13
A2
t.8

Académie royale d'architecture, Paris
Procès-verbaux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 08 09 11 11 012 7